



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2019



Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE
2019

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, ni celles des Nations Unies, y compris du PNUD, ni celles des États membres de l'ONU.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région et n'impliquent en aucune façon l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou zone, ou de ses autorités, ou concernant le tracé de ses frontières ou limites.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE/PNUD (2019), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr>.

ISBN 978-92-64-94575-3 (imprimé)

ISBN 978-92-64-36449-3 (pdf)

*L'OCDE ne garantit pas la précision authentique de cette traduction et n'est pas responsable des conséquences de son usage ou interprétation.
Traduction: Valérie Howell, Iris Consulting*

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE et PNUD 2019

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Préface

Il est indispensable de changer le paradigme des partenariats du développement pour répondre à l'ampleur et à la complexité des défis de développement. Les Objectifs de développement durable (ODD) offrent une vision indiscutable de ce qui doit être réalisé, et le processus de financement du développement permet de mieux comprendre ce qu'il lui faut pour réussir. Compléter ces actions, en abordant la manière dont nous nous associons et travaillons ensemble, en fonction des principes d'efficacité de la coopération pour le développement convenus au niveau international – que sont : l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, des partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité mutuelle – s'avèrera essentiel pour remettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la bonne voie et s'assurer que personne n'est laissé de côté.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement dynamise des efforts de développement plus efficaces. Son exercice biennal de suivi qui est son instrument phare, effectue le suivi des progrès réalisés vers la mise en œuvre des principes d'efficacité, tout en servant d'outil de redevabilité mutuelle et d'apprentissage entre les gouvernements des pays et leurs partenaires du développement. L'exercice fournit également des informations et des données probantes importantes qui permettent d'orienter les processus de suivi et d'examen des ODD et du financement du développement.

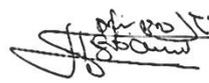
En tant que coprésidents du Partenariat mondial, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite du Cycle de suivi 2018. Nous tenons tout d'abord à remercier les 86 gouvernements des pays partenaires qui ont dirigé l'exercice au niveau de leur pays. Nous saluons également la centaine de partenaires du développement, ainsi que les centaines de représentants de la société civile, des entreprises, des syndicats, des fondations, des parlements et des gouvernements locaux qui ont participé au processus de suivi. Il s'agit là de la démonstration la plus évidente que l'efficacité est importante pour nous tous. Nous exprimons toute notre gratitude à l'Équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE pour avoir facilité l'exercice de suivi et préparé ce rapport. Enfin, nous tenons à adresser nos vifs remerciements aux coprésidents sortants du Partenariat mondial, l'Allemagne et l'Ouganda, pour leur engagement et leur soutien tout au long du processus de suivi.

Nos efforts doivent être soutenus. Ce rapport constitue un point de départ pour le dialogue et l'action. Nous devons maintenant nous unir pour veiller à ce que les informations et les données probantes présentées dans ce rapport soient utilisées pour renforcer la qualité de la coopération, en maximisant l'impact de l'action concertée en vue de la mise en œuvre des ODD et en s'assurant que chaque dollar soit pleinement exploité en vue de mettre fin à toutes les formes de pauvreté et de réduire les inégalités. Le suivi du Partenariat mondial est un processus dirigé par les pays partenaires. Compte tenu de l'évolution du paysage de la coopération, nous continuerons d'adapter le processus de suivi afin de répondre aux besoins particuliers du contexte, d'améliorer l'alignement sur le suivi des ODD et d'examiner le processus. Grâce à ces efforts, le Partenariat mondial contribuera à un multilatéralisme plus inclusif et à un partenariat plus efficace, nécessaires à la réalisation de la « décennie d'exécution ».



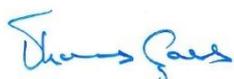
Monowar Ahmed
Secrétaire général

Division des relations économiques, Ministère des Finances
Bangladesh



Daniel Epembe Mosango
Secrétaire général
Ministère du Plan

République démocratique du Congo



Thomas Gass

Ambassadeur, Vice-directeur
Chef du Domaine de Direction Coopération Sud
Département Fédéral des Affaires Étrangères
Direction Suisse du développement et de la coopération



Vitalice Meja
Directeur exécutif
Reality of Aid Africa
Coprésident non exécutif

Avant-propos

Il s'agit du Rapport d'étape 2019 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Les Parties I et II ont été publiées avant la Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial, qui a eu lieu les 13 et 14 juillet 2019, en marge du Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2019 pour le développement durable. Les Parties I et II présentent les résultats qui découlent de l'analyse des données collectées pour le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. Les rapports d'étape du Partenariat mondial permettent aux décideurs : de comprendre les tendances liées à l'intégration des principes d'efficacité de la coopération pour le développement dans les pratiques de coopération au développement au niveau des pays ; et, d'acquérir des perspectives sur les principaux problèmes du Programme de l'efficacité qui exigent une action au cours des prochaines années.

Les Parties I et II présentent l'analyse et les résultats par rapport au respect des engagements d'efficacité convenus au niveau international. La Partie III, éclairée par les discussions qui ont eu lieu lors de la Réunion de Haut Niveau, reflète les opinions des parties prenantes du Partenariat mondial quant aux données probantes présentées dans les Parties I et II ainsi que les messages clés, afin de continuer à façonner le futur de l'exercice de suivi et des efforts d'efficacité.

Le Partenariat mondial a produit des rapports d'étape depuis 2014 pour générer des données probantes sur la mise en œuvre des principes d'efficacité de la coopération pour le développement, convenus au niveau international, afin de montrer où des progrès ont été réalisés et où des défis sont encore à relever. Les rapports s'appuient sur les données collectées par les pays partenaires et constituent l'une des rares sources de données globales agrégées et d'analyse sur l'efficacité de la coopération pour le développement. Pour ce faire, les rapports d'étape – des publications conjointes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – cherchent à s'assurer que l'efficacité reste une priorité du Programme international de développement tout en soutenant une meilleure politique pour obtenir de meilleurs résultats là où ils comptent le plus, c'est-à-dire sur le terrain.

Toutes les données présentées dans ce document, sauf indication contraire, sont des informations primaires, communiquées par les gouvernements des pays partenaires qui ont participé à l'exercice de suivi biennal du Partenariat mondial. D'autres sources de données complémentaires utilisées dans le rapport sont les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction et sont référencées en conséquence.

Remerciements

Vers une coopération pour le développement plus efficace - Rapport d'étape 2019, a été préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sous les auspices du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. L'OCDE et le PNUD souhaitent remercier les bureaux des coprésidents et les membres du Comité de pilotage pour leur engagement tout au long du Cycle de suivi 2018.

Il aurait été impossible de réaliser ce rapport sans les contributions des 86 gouvernements des pays partenaires qui ont dirigé l'exercice de suivi au niveau des pays, ainsi que sans la participation des partenaires du développement. L'Équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE tient tout particulièrement à remercier les coordinateurs nationaux qui ont géré le processus de collecte des données, ainsi que les points focaux des agences de développement, des organisations de la société civile, des entreprises, des syndicats, des parlements, des fondations et des gouvernements locaux qui ont participé au processus de suivi tant au niveau national que mondial.

Ce rapport a été préparé par une équipe composée de Jonas Bausch, Cibele Cesca, Rebekah Chew, Jonas Deusch, Piper Hart et Valentina Orrù, avec le concours de Regina Gallego chargée de la coordination, et sous la direction stratégique de Hanna-Mari Kilpelainen et Yuko Suzuki Naab et la direction générale de Paloma Duran y Laguna et Margaret Thomas.

L'Équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE souhaite également exprimer sa reconnaissance envers les personnes suivantes pour leurs importantes contributions : Yasmin Ahmad, Rolando Avendano, Aussama Bejraoui, Marisa Berbegal Ibanez, Michael Castro, Neil Cole, Aneta Dujanovic, Cyprien Fabre, Karin Fallman, Katherine Gifford, Giorgio Gualberti, Alejandro Guerrero-Ruiz, Jenny Hedman, Zohra Khan, Silvia Kirova, Jens Kromann Kristensen, Ida McDonnell, Annelise Parr, Helena Ramos, Rachel Scott, Andrzej Suchodolski, Brian Tomlinson et Jacqueline Wood.

Nous tenons également à adresser nos remerciements à Thomas Boehler, Emily Davis, Rafael Duque Figueira, Beakal Fasil, Hélène Gaston, Orria Goni, Anjali Karnavar, Rod Mamudi, Susan Rantalainen, Yumna Rathore, Rufei Wang et Zakaria Zoundi, ainsi que les nombreux collègues travaillant dans les antennes du PNUD pour leur aide précieuse à la mise en œuvre du Cycle de suivi. Enfin, l'OCDE et le PNUD tiennent à remercier Jennifer Allain, Stacey Bradbury, Sara Casadevall Bellés, Gillian Chalmers, Stephanie Coic, Lisbel Gavara, Susan Sachs et Henri-Bernard Solignac-Lecomte pour leurs conseils judicieux et leur soutien indéfectible à la préparation du document en vue de sa publication.

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	4
Remerciements	5
Guide du lecteur	12
Acronymes et abréviations	15
Résumé	17
Références	19
1 Vue d'ensemble du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial	21
Des partenariats efficaces constituent la pierre angulaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030	22
Le Partenariat mondial encourage l'action en faveur de partenariats plus efficaces afin d'obtenir des résultats de développement durable	22
Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial : les faits essentiels	24
Réalisation de progrès dans la conduite des efforts de développement et dans leur soutien	27
Renforcer une approche de l'ensemble de la société pour le développement	30
Transparence et redevabilité mutuelle dans un paysage du développement en évolution	32
Références	35
Notes	36
Partie I. Comment les pays partenaires promeuvent des partenariats efficaces	37
2 Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement	39
Les gouvernements des pays partenaires intègrent largement les ODD dans leur stratégie nationale de développement	41
Les pays partenaires renforcent la qualité, l'orientation vers les résultats et l'appropriation nationale des stratégies de développement	43
Les pays partenaires réalisent des progrès réguliers dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques	51
Les pays partenaires réalisent des progrès dans la planification budgétaire, mais des défis restent à relever dans l'exécution du budget et les rapports financiers	54

Les pays partenaires élaborent actuellement un budget sensible au genre, mais leur engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes ne s'est pas encore traduit par des ressources et systèmes de suivi adéquats	58
Références	62
Notes	64
3 Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société	65
Section 3.1. Dans quelle mesure les gouvernements des pays partenaires ont-ils été efficaces dans leur engagement des parties prenantes nationales au sein des activités de planification du développement et de redevabilité mutuelle ?	68
En vue de renforcer l'appropriation par les pays partenaires, les gouvernements doivent s'investir davantage pour assurer une participation constructive et inclusive à la planification et aux efforts de suivi du développement	68
Section 3.2. Où en sont les gouvernements des pays partenaires en ce qui concerne la création d'un environnement favorable à la société civile ?	72
Les contraintes imposées à la société civile ont augmenté, nuisant à sa capacité de participer et contribuer aux processus nationaux de développement	72
Les gouvernements consultent souvent les organisations de la société civile, mais ces consultations peuvent être plus efficaces, inclusives et transparentes	75
Les cadres juridiques et réglementaires assurent une protection limitée aux organisations de la société civile dans la pratique	77
Les OSC reconnaissent le besoin d'améliorer leur coordination, mais appellent également à des partenariats plus équitables	78
Section 3.3. Dans quelle mesure les gouvernements des pays partenaires réussissent-ils à renforcer le dialogue public-privé ?	80
Un dialogue public-privé constructif, orienté sur les résultats et fondé sur la confiance réciproque, a le potentiel d'accélérer la réalisation des objectifs de développement	80
Les acteurs du secteur public et du secteur privé sont prêts à participer au dialogue, mais disposent de capacités limitées pour s'engager efficacement	83
Les gouvernements des pays partenaires peuvent améliorer le DPP en faisant participer tout l'éventail des acteurs du secteur privé, y compris en les impliquant dans l'établissement de l'ordre du jour du dialogue	84
Lorsque les fondements nécessaires à un dialogue public-privé de grande qualité sont posés, le dialogue est axé sur les résultats et aboutit à l'action commune	86
Références	89
4 Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en pleine évolution	93
Les pays partenaires réexaminent actuellement la meilleure façon de garantir la redevabilité mutuelle dans le contexte de la transformation du paysage de la coopération au service du développement	94
Références	103
Partie II. Comment les partenaires du développement promeuvent des partenariats efficaces dirigés par les pays	105
5 Passer de la parole aux actes : les partenaires du développement ne facilitent pas pleinement le leadership des pays partenaires sur les efforts de développement	107
Lorsque les partenaires du développement sont alignés sur la stratégie des pays partenaires, ils ont tendance également à s'aligner sur le niveau des projets	109

L'alignement sur les objectifs, indicateurs de résultats, statistiques et systèmes de suivi des pays partenaires, s'affaiblit	114
La prévisibilité annuelle s'est légèrement améliorée, mais les résultats agrégés cachent d'importantes variations	123
La prévisibilité de la coopération pour le développement est en baisse, ce qui entrave la surveillance parlementaire dans les pays partenaires ainsi que l'aptitude des gouvernements nationaux à prévoir et à budgétiser les efforts de développement	126
L'utilisation accrue des systèmes de passation des marchés est en grande partie responsable des légers progrès réalisés par les partenaires du développement dans l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	130
L'utilisation des systèmes nationaux de GFP tient davantage aux relations qu'un partenaire du développement entretient avec un pays partenaire plutôt qu'aux caractéristiques du pays partenaire	133
Il faut mener des actions supplémentaires pour aller au-delà du déliement formel de l'APD afin de mieux la délier dans la pratique	137
Références	140
6 Les partenaires du développement prennent des mesures pour renforcer l'approche de « l'ensemble de la société » en matière de développement	147
Les partenaires du développement ne tirent pas encore pleinement parti des contributions des diverses parties prenantes d'une manière systématique qui reflète une approche de l'ensemble de la société	149
Les partenaires du développement ont un rôle important à jouer dans le soutien apporté à l'environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile opèrent	152
Références	161
Notes	162
7 Les partenaires du développement renforcent la transparence des informations sur la coopération pour le développement en tant que mesure importante pour améliorer la redevabilité	163
Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent publiques les informations sur la coopération pour le développement	164
Les informations sur la coopération pour le développement sont plus exhaustives, mais les partenaires du développement ont du mal à fournir un reporting ponctuel et des informations prévisionnelles	167
Les progrès réalisés dans le renforcement de la transparence de la coopération pour le développement manquent d'uniformité	168
La plupart des partenaires du développement considèrent que les évaluations de la redevabilité mutuelle au niveau des pays sont efficaces	172
Références	175
Partie III. Réflexions des parties prenantes du Partenariat mondial	177
8 Se tourner vers l'avenir : premières réflexions des parties prenantes du Partenariat mondial	179
Il faut renforcer l'appropriation et l'alignement pour accélérer les progrès en matière de développement	181
Faciliter l'engagement actif de l'éventail complet des parties prenantes exige des efforts concertés	182
Le suivi du Partenariat mondial doit continuer à s'adapter aux défis du Programme 2030	183

Annexe A. Couverture des indicateurs	185
Annexe B. Participation au Cycle de suivi 2018	187

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Principes d'efficacité de la coopération pour le développement	23
Graphique 1.2. Pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018	24
Graphique 1.3. Types de partenaires du développement qui ont participé au Cycle de suivi 2018	25
Graphique 1.4. Le progrès des pays partenaires dans la planification du développement est important	27
Graphique 1.5. L'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats et des outils de planification appartenant aux pays est en déclin	28
Graphique 1.6. Diminution de la visibilité prospective de la coopération pour le développement	29
Graphique 1.7. Progrès dans le renforcement et utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (GFP)	29
Graphique 1.8. Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement consultent un large éventail de parties prenantes	30
Graphique 1.9. L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore	31
Graphique 1.10. Les opinions sur la qualité du dialogue public-privé divergent	32
Graphique 1.11. La transparence de la coopération pour le développement reste inchangée	33
Graphique 1.12. Les mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité évoluent	34
Graphique 2.1. Les pays partenaires font référence au Programme 2030 et/ou aux ODD dans les stratégies nationales de développement	41
Graphique 2.2. Ralentissement de la référence au Programme 2030/aux ODD dans la planification nationale	42
Graphique 2.3. Amélioration de la qualité des plans nationaux de développement depuis 2011	45
Graphique 2.4. La qualité de la planification nationale du développement est plus élevée dans les pays à faible revenu	46
Graphique 2.5. Progrès dans l'établissement des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats des pays depuis 2016	48
Graphique 2.6. Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales	50
Graphique 2.7. Le cycle budgétaire	52
Graphique 2.8. Les pays partenaires renforcent les systèmes de gestion des finances publiques	54
Graphique 2.9. Les pays partenaires progressent à divers degrés dans le renforcement des éléments de systèmes de gestion des finances publiques	55
Graphique 2.10. Des progrès importants doivent être accomplis pour que les systèmes nationaux répondent aux exigences visant à suivre et à rendre publiques les dotations budgétaires liées au genre	60
Graphique 3.1. Les gouvernements des pays partenaires procèdent à de nombreuses consultations lors de la conception des stratégies nationales de développement, mais les processus participatifs sont plus rares	70
Graphique 3.2. Peu de gouvernements des pays partenaires rendent publics les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement	71
Graphique 3.3. Détérioration de l'environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile opèrent	72
Graphique 3.4. Opinions agrégées des parties prenantes sur l'environnement favorable aux organisations de la société civile	75
Graphique 3.5. Les organisations de la société civile rapportent que des consultations ne sont pas systématiquement utilisées pour orienter les politiques nationales de développement	76
Graphique 3.6. Des avis divergents sur la liberté d'expression	77
Graphique 3.7. L'accès aux ressources n'est pas considéré comme extrêmement limité	78
Graphique 3.8. Éléments d'un dialogue public-privé de grande qualité	81
Graphique 3.9. Parties prenantes qui ont participé à l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé	81
Graphique 3.10. Divergence des opinions des parties prenantes sur la qualité du dialogue public-privé	82
Graphique 3.11. Dix premiers sujets abordés au cours du dialogue public-privé	85
Graphique 3.12. Principes relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement	88
Graphique 4.1. Moins de la moitié des pays partenaires disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité	95
Graphique 4.2. Les mécanismes de redevabilité mutuelle sont de plus en plus inclusifs	98

Graphique 5.1. Les stratégies-pays des partenaires du développement s'alignent fortement sur les priorités nationales, mais beaucoup moins sur les cadres de résultats propres au pays partenaire	110
Graphique 5.2. Alignement sur les priorités nationales de développement dans les stratégies-pays et les projets individuels	112
Graphique 5.3. Les partenaires du développement font de plus en plus référence au Programme 2030 dans leurs stratégies-pays	113
Graphique 5.4. L'alignement des objectifs de projets a diminué pour la plupart des partenaires du développement	115
Graphique 5.5. Les stratégies nationales de développement sont les instruments de planification les plus utilisés par les partenaires du développement pour s'aligner sur les objectifs gouvernementaux des pays partenaires	116
Graphique 5.6. Le recours des partenaires du développement aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays partenaires, est en baisse	117
Graphique 5.7. La baisse de l'utilisation de cadres de résultats propres au pays indique un recul vis-à-vis du respect de la marge de manœuvre et de l'autorité des pays partenaires, en particulier, par les partenaires bilatéraux	119
Graphique 5.8. L'implication du gouvernement dans les évaluations des projets s'est accrue légèrement, mais reste inégale parmi les partenaires du développement	120
Graphique 5.9. L'Organisation mondiale de la santé surpasse les autres partenaires du développement pour ce qui est de l'alignement au niveau des projets	121
Graphique 5.10. Au niveau agrégé, la prévisibilité annuelle s'est améliorée chez tous les partenaires du développement	124
Graphique 5.11. La prévisibilité est plus faible dans les pays les moins avancés, dans les contextes extrêmement fragiles et dans les pays qui sont fortement tributaires de l'APD	125
Graphique 5.12. La prévisibilité est en déclin	127
Graphique 5.13. La disponibilité de plans prévisionnels de dépenses et la part des fonds de coopération pour le développement inscrite au budget suivent la même tendance	128
Graphique 5.14. À la différence de la plupart des autres partenaires du développement, les agences de l'ONU ont amélioré à la fois la mise à disposition de leurs plans prévisionnels de dépenses et l'inscription de leur financement au titre de la coopération pour le développement aux budgets nationaux	129
Graphique 5.15. Caractéristiques d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	131
Graphique 5.16. L'utilisation de systèmes nationaux de gestion des finances publiques s'est développée depuis 2011	132
Graphique 5.17. Les membres du CAD sont les chefs de file de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires	133
Graphique 5.18. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure affichent une utilisation plus importante des systèmes nationaux	135
Graphique 5.19. Malgré les progrès accomplis, tous les membres du CAD n'ont pas encore totalement délié leur aide publique au développement	138
Graphique 5.20. L'aide publique au développement apportée à certains pays les moins avancés devient plus liée	139
Graphique 6.1. Les organisations de la société civile sont les parties prenantes les plus consultées lors de la préparation des stratégies-pays des partenaires du développement	150
Graphique 6.2. Dans la plupart des pays, les organisations de la société civile ont indiqué que les consultations avec les partenaires du développement sont occasionnelles et non inclusives	151
Graphique 6.3. Principaux exécutants des plus gros projets de développement approuvés en 2017	152
Graphique 6.4. Les partenaires du développement et les gouvernements des pays partenaires ne discutent pas systématiquement de la promotion d'un environnement favorable aux OSC	154
Graphique 6.5. Les organisations de la société civile et les gouvernements de la plupart des pays partenaires considèrent que les mécanismes de financement des partenaires du développement mettent l'accent sur la mise en œuvre des propres priorités de programmation des partenaires du développement	156
Graphique 6.6. L'aide du CAD aux organisations de la société civile (OSC) (sous forme de contributions à leurs budgets réguliers) et par l'entremise des OSC (sous forme de fonds réservés), 2010-17	158
Graphique 6.7. Des informations plus transparentes sur le soutien des partenaires du développement aux organisations de la société civile sont nécessaires	159
Graphique 7.1. Dimensions de transparence évaluées dans les trois systèmes et normes de reporting	166
Graphique 7.2. La transparence de la coopération pour le développement reste stable	167
Graphique 7.3. Le reporting au Système de notification des pays créanciers s'est amélioré pour une proportion de partenaires du développement	169
Graphique 7.4. Le reporting prévisionnel est en régression	170

Graphique 7.5. Les améliorations apportées au reporting à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide sont imputables aux partenaires multilatéraux	170
Graphique 7.6. Les partenaires du développement font état d'une forte inclusion des évaluations mutuelles	173
Graphique 7.7. Les partenaires du développement jugent les évaluations mutuelles comme efficaces	174

Graphique A.1. Couverture des indicateurs au niveau pays dans le Cycle de suivi 2018	186
--	-----

INFOGRAPHIES

Infographie 1.1. Le suivi du Partenariat mondial et les ODD	26
---	----

TABLEAUX

Tableau A.1. Indicateurs du Partenariat mondial et où trouver l'analyse sur leurs résultats dans le Rapport d'étape 2019	185
Tableau B.1. Pays et territoires participant au Cycle de suivi 2018	187
Tableau B.2. Partenaires du développement inclus dans le Cycle de suivi 2018	188

Guide du lecteur

Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial : la méthodologie

L'exercice de suivi du Partenariat mondial diffère des autres cadres de redevabilité mondiaux, en ce sens qu'il met l'accent sur la qualité de l'établissement de partenariats qui a lieu en vue d'obtenir des résultats et des réalisations en matière de développement, plutôt que sur les résultats eux-mêmes. Reconnaisant les rôles et responsabilités uniques de chaque acteur, l'exercice de suivi du Partenariat mondial est un processus volontaire, dirigé par les pays participants qui vise à renforcer le dialogue aux niveaux national, régional et mondial. L'exercice incite à changer la façon dont la coopération pour le développement est fournie, en rassemblant des données générées par les pays qui soulignent les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés et dans lesquels des défis persistent, et de ce fait réunit les parties prenantes autour de résultats concrets qui permettent de tracer une nouvelle voie à suivre.

L'exercice du suivi du Partenariat mondial est dirigé par les pays. Les gouvernements des pays partenaires, sur une base volontaire, choisissent de procéder à l'exercice de suivi dans leur pays¹. Chaque pays partenaire participant nomme un coordinateur national pour diriger l'exercice de suivi sur son territoire. Bien qu'il soit dirigé par le gouvernement, l'exercice a pour but de renforcer le dialogue multi-parties prenantes. Le Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux (PMCED, 2018^[1]) recommande que les coordinateurs nationaux qui dirigent l'exercice collaborent avec les points focaux des agences bilatérales et multilatérales de développement, de la société civile, du secteur privé, des parlementaires et d'autres acteurs concernés afin de collecter les données de l'exercice, tout en étant soutenus et conseillés par l'Équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE.

La validation multi-parties prenantes des données générées au niveau pays représente une partie importante du processus de suivi, qui assure un reporting de grande qualité et le renforcement de la compréhension mutuelle des progrès accomplis et des défis à relever en vue d'honorer les engagements relatifs à l'efficacité. En conséquence, les coordinateurs nationaux sont encouragés à inviter les points focaux de l'ensemble des groupes de parties prenantes à se réunir au cours de la phase de validation. Plusieurs pays partenaires, en intégrant le processus dans les mécanismes nationaux et en fournissant une forte capacité et un solide leadership au niveau gouvernemental, ainsi que des ressources adéquates, effectuent l'exercice de suivi comme un processus multi-parties prenantes complet au niveau national. D'autres pays, bien qu'ils soient désireux de participer, mènent l'exercice comme un processus multi-parties prenantes à des degrés divers, selon leur contexte et les défis spécifiques au contexte.

Le processus d'exécution de l'exercice de suivi a plusieurs avantages. Pour les gouvernements des pays partenaires, l'exercice renforce les capacités nationales de suivi de l'efficacité du pays. Il sert également de point d'entrée à la mobilisation et à l'engagement avec un large éventail de parties prenantes sur la qualité de la coopération en cours, le renforcement des relations et l'instauration de la confiance. Pour les partenaires du développement, l'exercice fournit une plateforme permettant d'identifier les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires afin de travailler plus efficacement avec les pays partenaires et encourage le développement de solutions communes aux défis communs. Pour les acteurs locaux du développement, l'exercice de suivi offre un processus unique multi-parties prenantes, pour engager le

dialogue avec le gouvernement et les partenaires internationaux et, trouver des solutions pour améliorer l'efficacité des partenariats pour le développement.

Le Partenariat mondial rend compte des progrès réalisés par le biais de dix indicateurs qui saisissent l'essentiel des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement. Certains de ces indicateurs trouvent leur origine dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OCDE, 2005^[2]) ; d'autres ont été introduits en 2012 à la demande des pays en développement, pour tenir compte des dimensions plus larges de l'Accord de partenariat de Busan. En 2017, un examen complet des indicateurs a été effectué conformément au mandat renouvelé du Partenariat mondial afin de mieux refléter les opportunités du Programme 2030². Tout au long de ce rapport, les méthodologies associées des dix indicateurs sont décrites en termes généraux selon les besoins (souvent à l'intérieur d'un encadré) pour clarifier le texte. Un compte rendu détaillé de la méthodologie de suivi du Partenariat mondial figure dans le [Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux](#) (PMCED, 2018^[1]), le [Document technique d'accompagnement](#) (PMCED, 2018^[3]), le [mini-guide destiné aux partenaires du développement](#) (2018 *Monitoring Round: Mini Guide for Development Partners* (PMCED, 2018^[4]) et les [termes de référence indicatifs](#) également à l'intention des partenaires du développement (PMCED, 2018^[5]).

Comment lire ce rapport

Toutes les constatations et les conclusions présentées dans ce rapport s'appuient sur des données provenant du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, sauf indication ou référence contraire. Lorsqu'une comparaison est faite avec 2016, celle-ci fait référence aux données tirées du Cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial. Pour des comparaisons avec 2011, les données issues du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2005^[2]) sont utilisées.

Pour plus de clarté sur le langage utilisé dans le Rapport d'étape 2019 et par souci de commodité :

- « **Pays partenaires ou territoire** » est utilisé pour faire référence aux pays et territoires en développement qui ont pris part au reporting du cycle de suivi du Partenariat mondial en 2018³.
- « **Partenaire du développement** » est utilisé pour désigner les agences publiques, y compris les administrations infranationales, ou à leurs agences exécutives qui fournissent la coopération pour le développement, ce qui comprend le CAD et les partenaires bilatéraux non membres du CAD, ainsi que les partenaires multilatéraux du développement, y compris par exemple, les banques multilatérales de développement et les fonds verticaux.
- « **Acteurs du développement** » est utilisé pour référer à l'éventail complet des parties prenantes du développement, qui comprend, par exemple la société civile et les partenaires du développement, tels que définis ci-dessus, ainsi que les partenaires du développement non traditionnels (par exemple, le secteur privé et les fondations).

Tous les pourcentages qui se rapportent aux pays partenaires doivent être interprétés en tant que parts de l'échantillon global de suivi 2018 des 86 pays partenaires participants, sauf spécification contraire. Certains pourcentages décrivent un sous-ensemble des 86 pays partenaires.

Notes

¹ Les coprésidents du Partenariat mondial ont lancé l'exercice de suivi par l'envoi d'une lettre d'invitation de niveau ministériel aux pays partenaires, les invitant à participer au Cycle de suivi 2018.

² L'examen a été guidé par les conseils techniques prodigués par un groupe consultatif de suivi, les enseignements tirés du Cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial et les consultations en ligne. Des informations complémentaires sont accessibles sur le site Web du Partenariat mondial à : <http://effectivecooperation.org/monitoring-country-progress/global-partnership-monitoring-2-0/track-2-adapting-monitoring-to-new-challenges>.

³ La participation à ce procès et la mention de tout participant dans ce document sont sans préjudice du statut ou de la reconnaissance internationale d'un pays ou territoire donné.

Acronymes et abréviations

APD	Aide publique au développement
APP	Aide programmable par pays
BMD	Banques multilatérales de développement
BUILD	<i>La Business Initiative Leading Development</i>
CABRI	Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CCNUDD	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA en anglais)
CRP	Cadre de résultats propres aux pays
CSNU	Commission de statistique des Nation Unies
CSSP	Programme de soutien à la société civile
DFN	Document final de Nairobi
DPP	Dialogue public-privé
EDP	Enquête des dépenses prévisionnelles
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA en anglais)
FCD	Forum pour la coopération en matière de développement (de l'ONU)
FPHN	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
GFP	Gestion des finances publiques
GIAE	Groupe inter institutions et d'experts sur les indicateurs ODD
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
MDA	Ministères, départements et agences
NFN	Fédération des ONG du Népal
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OI	Organisations internationales
OIM	Organisation internationale pour les migrations

OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNCD	Politique nationale de coopération pour le développement
PNUAD	Programme des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
RHN	Réunion de Haut Niveau
RNB	Revenu national brut
SCP/SNC	Stratégie de coopération du pays (ou stratégie nationale de coopération)
SNPC	Système de notification des pays créanciers
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollars des États-Unis

Résumé

La réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), nécessite la prise de mesures urgentes pour parvenir à des partenariats efficaces, comme le demande l'ODD 17. L'ambition du Programme 2030 appelle à une approche de l'ensemble de la société qui s'appuie sur les actions collectives des parties prenantes afin d'offrir des solutions durables aux peuples et à la planète tout en ne laissant personne de côté. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement encourage l'action en faveur de partenariats plus efficaces afin d'obtenir des résultats de développement durable. Créé en 2011 par l'Accord de partenariat de Busan, le Partenariat mondial fait progresser l'efficacité des efforts de développement de tous les acteurs, comme l'a réaffirmé sa deuxième Réunion de Haut Niveau à Nairobi en 2016.

Ce rapport présente les constatations du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. Il évalue le degré d'efficacité de la mise en place par les gouvernements d'un environnement qui favorise la conduite d'efforts nationaux de développement tout en permettant la pleine participation de l'ensemble de la société ; et, comment les partenaires du développement apportent leur soutien d'une manière qui se concentre sur les priorités nationales en matière de développement et qui s'appuie sur les systèmes et capacités existants des pays. L'exercice de suivi biennal à l'échelle internationale du Partenariat mondial rend compte des progrès réalisés par le biais de dix indicateurs qui saisissent non seulement l'essentiel des quatre principes convenus au niveau international pour une coopération efficace au service du développement, à savoir l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, des partenariats inclusifs ainsi que la transparence et la redevabilité mutuelle, mais aussi la qualité des partenariats qui sont établis pour obtenir des résultats en matière de développement. Les données générées par le suivi du Partenariat mondial, en s'appuyant sur la collecte des données dirigée par les pays partenaires, apportent des éléments probants au suivi et à la revue des ODD (Cibles des ODD 17.16, 17.15 et 5c).

Les gouvernements des pays partenaires ont réalisé des progrès notables dans le renforcement de la planification nationale du développement. Depuis 2011, la proportion des pays partenaires dotés d'une stratégie nationale de développement de grande qualité a presque doublé (passant de 36 % à 64 %). En outre, les pays partenaires, tout comme leurs partenaires du développement, intègrent les ODD dans leur planification, ce qui indique l'utilisation croissante des ODD en tant que cadre commun de résultats. Néanmoins, afin de tirer pleinement parti des avantages de la planification renforcée du développement, les stratégies doivent être mieux liées aux ressources de mise en œuvre et assorties d'un suivi et d'une évaluation solides.

L'alignement des partenaires du développement sur les priorités des pays partenaires et sur les cadres de résultats propres aux pays est en baisse. L'alignement des objectifs de projet sur les priorités des pays partenaires, ainsi que le recours aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays, s'est détérioré pour la plupart des partenaires du développement depuis 2016. Bien que les banques multilatérales de développement aient accru leur recours aux cadres de résultats appartenant aux pays, la baisse s'avère plus prononcée chez les partenaires bilatéraux du développement. La disponibilité des données des gouvernements constitue un goulot d'étranglement partagé, ce qui indique la nécessité de la part des pays partenaires et de leurs partenaires du développement de faire des efforts concertés pour utiliser et renforcer les statistiques nationales et les systèmes de suivi.

La prévisibilité de la coopération pour le développement au niveau des pays s'affaiblit. Les pays partenaires font état d'une disponibilité limitée de plans prévisionnels de dépenses et de mise en œuvre provenant de leurs partenaires du développement. Cette baisse se reflète dans la diminution de la part du financement au titre de la coopération pour le développement inscrite aux budgets des pays partenaires soumis à la surveillance parlementaire. En même temps, cette tendance à la baisse, compromet l'aptitude des pays partenaires à planifier et à budgétiser efficacement leurs efforts de développement et limite aussi la redevabilité à l'égard des efforts nationaux de développement assurée par la surveillance parlementaire.

Le renforcement des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (GFP) ne s'est pas accompagné d'une augmentation considérable de leur utilisation par les partenaires du développement.

Les plus fortes progressions constatées dans le cadre du renforcement des systèmes de GFP se rapportent aux aspects de la formulation du budget, tandis que des efforts continus s'imposent dans les domaines de l'audit et de la passation des marchés et aussi pour garantir que les systèmes de GFP répondent aux objectifs de l'égalité hommes-femmes. À l'échelle mondiale, l'utilisation des systèmes nationaux de GFP a légèrement augmenté, principalement en raison d'une augmentation notable de l'utilisation des systèmes de passation des marchés. Toutefois, les données de suivi du Partenariat mondial montrent que la qualité des systèmes de GFP n'est pas le facteur déterminant du degré de leur utilisation. En fait, plus la période d'engagement des partenaires du développement dans les pays partenaires est longue et plus la part qu'ils affectent au secteur public est élevée, plus ils ont tendance à utiliser les systèmes de GFP.

Des consultations plus systématiques et pertinentes avec les acteurs du développement sont nécessaires, tant par les gouvernements des pays partenaires que par les partenaires du développement.

Lors de l'élaboration de leurs stratégies et de leurs programmes nationaux de développement respectivement, les gouvernements des pays partenaires et, dans une moindre mesure, les partenaires du développement, consultent un large éventail de parties prenantes nationales, telles que la société civile, le secteur privé, les parlementaires et les gouvernements infranationaux. Les résultats indiquent que ces opportunités d'engagement pourraient être plus régulières, prévisibles et impliquer un ensemble plus diversifié de parties prenantes.

L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore. Les organisations de la société civile (OSC) font état d'un affaiblissement des cadres juridiques et réglementaires qui assurent leur protection ainsi que leur liberté d'expression limitée et d'une protection insuffisante contre le harcèlement lorsqu'elles travaillent avec des populations à risque. En outre, les OSC ne considèrent pas que les mécanismes de financement des partenaires du développement sont prévisibles, transparents et accessibles à une diversité d'OSC et indiquent que le financement reçu est essentiellement motivé par les propres intérêts et priorités des fournisseurs. Une action concertée par les pays partenaires et les partenaires du développement peut appuyer les OSC en tant que partenaires à part entière, qui apportent des connaissances sur les besoins et les priorités locales en matière de développement.

L'amélioration de la qualité du dialogue public-privé (DPP) dans les pays partenaires passe par l'accroissement des capacités, le renforcement de la pertinence et de l'inclusion de l'éventail complet des acteurs du secteur privé. Les gouvernements des pays partenaires et les parties prenantes du secteur privé s'accordent sur l'existence de la confiance mutuelle et de la volonté d'entamer un dialogue sur les politiques. Cependant, toutes les parties prenantes font état d'une capacité limitée d'engagement. De surcroît, les parties prenantes des secteurs public et privé indiquent des opinions divergentes sur la pertinence et le caractère inclusif du DPP, ce qui affaiblit sa qualité. Toutefois, malgré les difficultés rencontrées, les résultats montrent également que, lorsque les fondements d'un dialogue de qualité sont en place, le DPP est orienté vers les résultats et conduit à l'action commune.

Les progrès accomplis quant à l'amélioration de la transparence de la coopération pour le développement sont mitigés. Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent compte aux systèmes et normes d'information établis au niveau mondial pour rendre publiques les informations sur la coopération pour le développement. Les informations fournies par les partenaires du développement sont également plus exhaustives ; toutefois, les progrès accomplis à l'égard de la ponctualité et du caractère prévisionnel des

informations sur la coopération pour le développement, restent inégaux. Par ailleurs, tous les pays partenaires disposent d'un système de gestion d'information sur la coopération pour le développement, et, la plupart des partenaires du développement (83 %) communiquent leurs données à ces systèmes. Cependant, des améliorations sont possibles en ce qui concerne la cohérence et la qualité du reporting au niveau des pays.

En réponse à l'évolution du paysage du développement et à l'ambition du Programme 2030, les mécanismes de redevabilité mutuelle, deviennent plus inclusifs. Les pays pour lesquels l'aide publique au développement reste importante disposent de mécanismes de redevabilité (ou responsabilité) mutuelle de qualité à l'égard de la coopération pour le développement. Les pays partenaires qui sont moins tributaires de l'aide au développement se tournent vers d'autres structures de redevabilité plus holistiques. En outre, un ensemble de plus en plus diversifié de partenaires du développement participe aux mécanismes de redevabilité mutuelle au niveau des pays. Toutefois, un moins grand nombre de pays partenaires fixe des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement pour ces divers partenaires.

Les changements apportés aux structures de la coopération pour le développement au niveau des pays ont des implications pour le processus de suivi du Partenariat mondial. Ces changements structurels ont déjà eu un impact sur la façon dont le Cycle de suivi 2018 a été entrepris au niveau des pays et méritent que la communauté du Partenariat mondial leur accorde davantage d'importance en amont de son prochain cycle de suivi. Le Partenariat mondial continuera à adapter son suivi afin de tenir compte des opportunités et des défis du Programme 2030 ainsi que d'assurer la continuité de la pertinence et de garantir des données de pointe dans un monde en mutation.

Références

- OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, OCDE, Paris, [2]
<https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>.
- PMCED (2018), *2018 Monitoring Round: Mini Guide for Development Partners*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [4]
http://effectivecooperation.org/pdf/2018MiniGuide_DevPartners.pdf.
- PMCED (2018), *Document technique d'accompagnement*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [3]
<http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2018/08/Document-Technique-dAccompagnement-2018.pdf>.
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [1]
http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.
- PMCED (2018), *Indicative Terms of Reference for Development Partners*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [5]
http://effectivecooperation.org/pdf/ToRs_Development_Partners_Focal_Point.pdf.

1 Vue d'ensemble du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial

Ce chapitre donne une vue d'ensemble des résultats du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il présente un résumé de haut niveau relatant comment les pays partenaires mettent en place les éléments constitutifs en faveur de l'efficacité des efforts de développement de la société dans son ensemble, et, comment les partenaires du développement soutiennent les efforts dirigés par ces pays.

Des partenariats efficaces constituent la pierre angulaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les défis mondiaux liés au développement, ainsi que les menaces pesant sur les gains durement acquis en matière de développement, n'ont pas diminué depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030). En effet, ils sont toujours plus pressants, complexes et interdépendants (Biermann, Kanie et Kim, 2017^[1]). Le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) fournissent une feuille de route pour permettre de relever ces défis grâce à une approche de l'ensemble de la société, une approche qui s'appuie sur les actions collectives de toutes les parties prenantes afin d'offrir des solutions durables aux peuples et à la planète tout en ne laissant personne de côté. Les partenariats sont essentiels à la réalisation de tous les ODD. Ce fait est clairement énoncé dans l'Objectif 17, qui appelle à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser (ONU, 2015^[2]).

Les efforts internationaux visant à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement tirent parti d'une décennie d'enseignements dans le but de s'assurer de la mobilisation de toutes les ressources disponibles et de leur utilisation d'une manière qui maximise leur potentiel. À la suite des processus consécutifs à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008), le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été approuvé en 2011 par 161 gouvernements, ainsi que par des responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, des représentants de la société civile, du secteur privé, des parlementaires et d'autres parties prenantes, tous déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement (OCDE, 2011^[3]). Le Partenariat de Busan qui a défini quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement, convenus au niveau international (Graphique 1.1), et d'autres parties prenantes, tous déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement (PMCED, 2016^[4]).

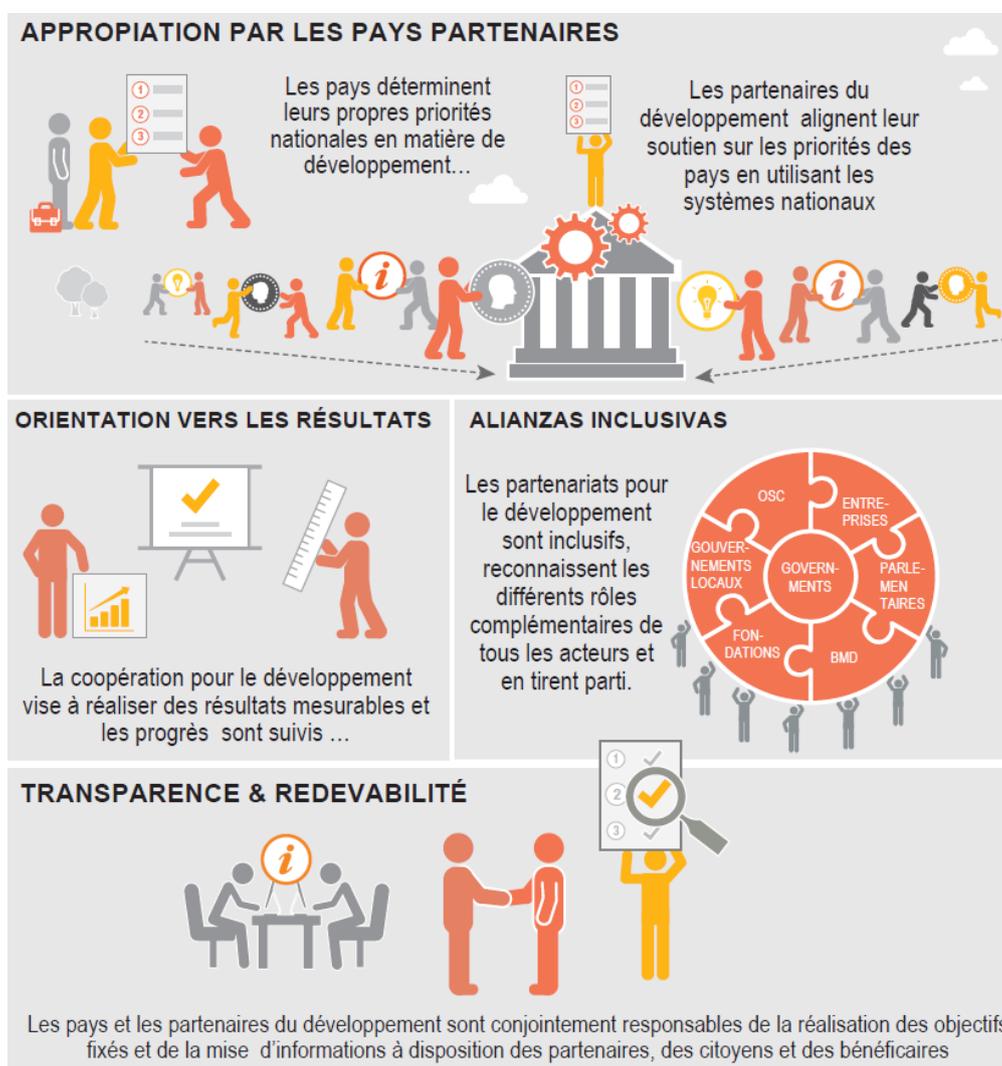
Le Partenariat mondial encourage l'action en faveur de partenariats plus efficaces afin d'obtenir des résultats de développement durable

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (ci-après le Partenariat mondial) est une plateforme unique multi-parties prenantes visant à faire progresser l'efficacité des efforts du développement de tous les acteurs dans l'obtention de résultats qui sont durables et à contribuer à la réalisation des ODD, y compris l'engagement de ne laisser personne de côté. Le Partenariat mondial donne des conseils pratiques et partage des connaissances pour améliorer l'impact sur le développement. Il soutient également la mise en œuvre au niveau des pays des principes d'efficacité internationalement convenus (Graphique 1.1).

Le Partenariat mondial qui a été mis en place par l'Accord de Partenariat de Busan assure le suivi mondial afin de suivre les progrès accomplis au regard des engagements et actions convenus à Busan. L'instrument phare du Partenariat mondial est son exercice de suivi biennal, qui fait état depuis 2013 des progrès accomplis à l'égard des principes d'efficacité et constitue la source reconnue de données et d'éléments probants sur le respect des engagements relatifs à l'efficacité. Les données provenant du suivi du Partenariat mondial apportent des éléments probants au suivi et à la revue des ODD. Le Partenariat mondial est le seul contributeur de données à trois cibles ODD : 1) respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques de développement durable (Cible ODD 17.15) ; 2) renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites (Cible ODD 17.16) ; et, 3) adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Cible ODD 5.c).

L'exercice de suivi du Partenariat mondial a deux objectifs fondamentaux. Le premier consiste à évaluer le degré d'efficacité de la mise en place par les gouvernements d'un environnement qui favorise la conduite d'efforts nationaux de développement, permet la pleine participation de l'ensemble de la société et maximise l'impact des efforts conjoints. Le second consiste à évaluer comment les partenaires du développement acheminent leur aide d'une manière qui se concentre sur les priorités de développement déterminées par les pays partenaires et qui s'appuie sur les capacités et les systèmes nationaux existants pour réduire la charge et assurer la durabilité des résultats. Le Rapport d'étape 2019 aborde à son tour ces deux objectifs. Après une vue d'ensemble des résultats (Chapitre 1), les Chapitres 2, 3 et 4 examinent le premier de ces deux objectifs, en mettant l'accent sur l'appropriation nationale et en analysant comment les pays partenaires mettent en place les éléments fondamentaux d'un effort de développement efficace dans l'ensemble de la société. Les Chapitres 5, 6 et 7 portent sur le degré d'efficacité avec lequel les partenaires du développement appuient ces efforts dirigés par les pays partenaires. Enfin, le Chapitre 8 présente les réflexions initiales des différentes parties prenantes du Partenariat mondial sur les résultats présentés dans ce rapport.

Graphique 1.1. Principes d'efficacité de la coopération pour le développement



Note : « OSC » désigne les organisations de la société civile et « BMD » désigne les banques multilatérales de développement.

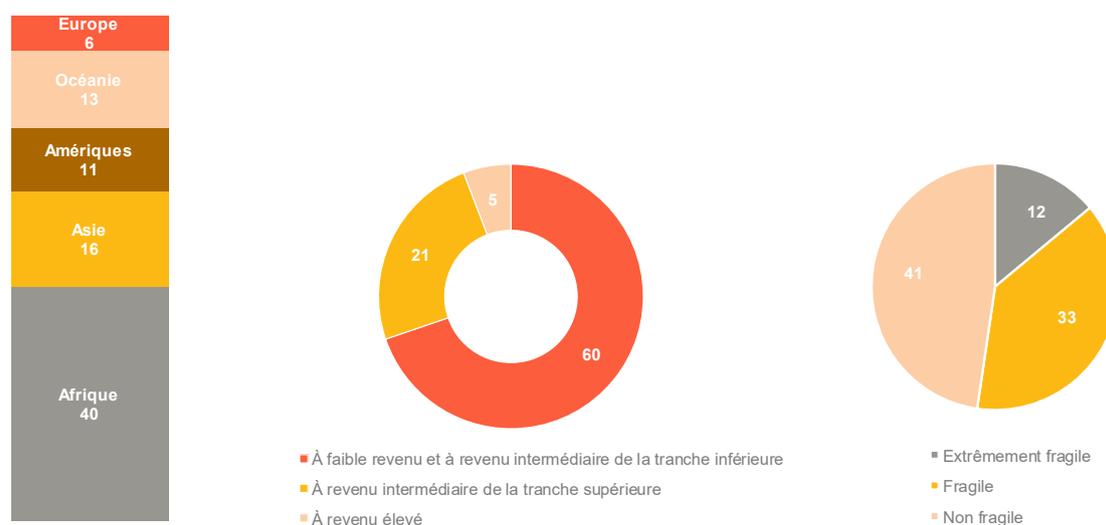
Source : PMECD (2017^[5]), Site Web sur les Principes d'efficacité de la coopération, <http://effectivecooperation.org/about/principles>.

Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial : les faits essentiels

Les données rassemblées au cours du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial représentent les données probantes du Rapport d'étape¹. Ce cycle de suivi, le troisième cycle de suivi biennal, a été lancé en juin 2018². La collecte et la validation des données ont continué jusqu'en mars 2019. Un nombre record de 86 pays et territoires partenaires y ont participé. La plupart des pays participants sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ; plus de la moitié sont des contextes fragiles ; et, 22 sont des petits États insulaires en développement. Presque tous les pays les moins avancés (soit 43, ou 91 % du total de cette catégorie) ont participé au cycle de suivi (Graphique 1.2).

Graphique 1.2. Pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018

Nombre de pays par région, par catégorie de revenu et de fragilité



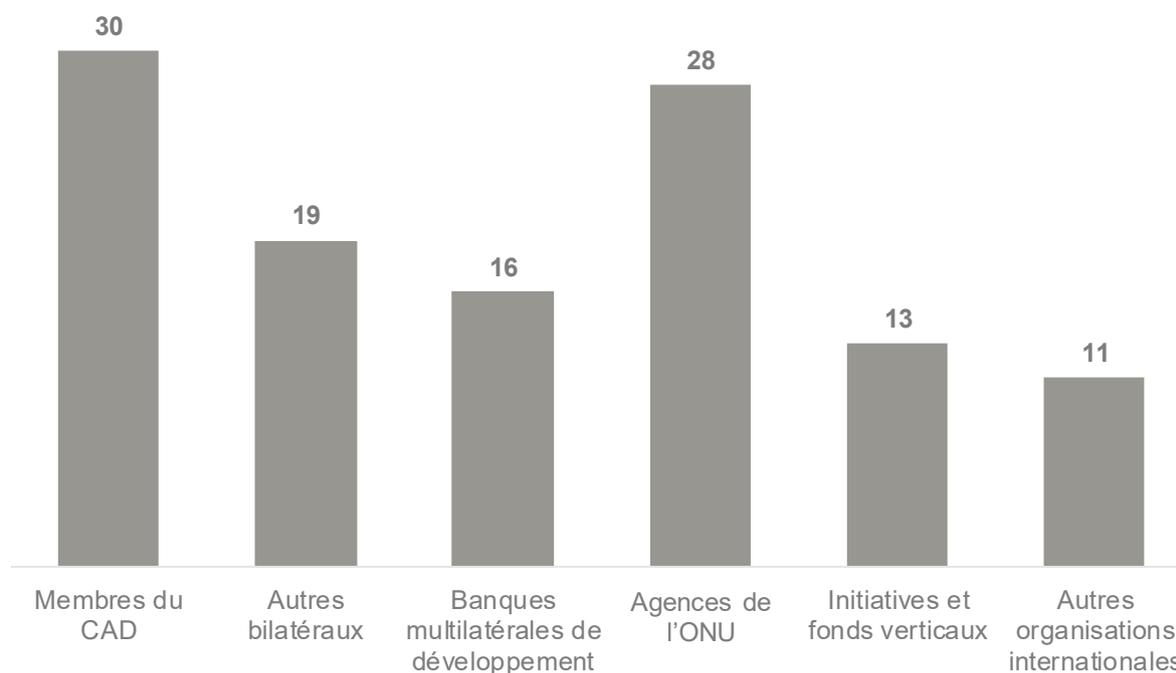
Note : Tous les pays à revenu élevé qui ont participé sont des petits États insulaires en développement.

Sources : Classification par revenu : Banque mondiale (2018^[6]), « Classification des pays en fonction de leur revenu », <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html> ; classification par fragilité : OCDE (2018^[7]), États de fragilité, <https://doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.

Les 86 pays partenaires participants qui ont dirigé la collecte des données au niveau pays sur l'efficacité de leur coopération pour le développement, l'ont fait en collaboration avec plus de 100 **partenaires du développement** (Graphique 1.3) et des centaines **d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de fondations, de syndicats, de parlementaires et de gouvernements locaux**.

Graphique 1.3. Types de partenaires du développement qui ont participé au Cycle de suivi 2018

Nombre de partenaires du développement par type de partenaire



Notes : « Les membres du CAD » comprennent 29 États membres bilatéraux et l'Union européenne. Le terme « Autres bilatéraux » comprend tous les partenaires bilatéraux qui ne font pas partie du Comité d'aide au développement (CAD). « Autres organisations internationales » sont celles qui ne sont pas des banques multilatérales de développement, ou des Agences des Nations Unies ou des initiatives et fonds verticaux.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062264>

Le Rapport d'étape 2019 couvre :

- Plus de 3 300 de projets et programmes (64.7 milliards USD³). Les projets et les programmes mentionnés servent de base à l'évaluation du degré d'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres aux pays partenaires ainsi que des systèmes de suivi et de statistiques.
- Un financement au titre de la coopération pour le développement de 58.8 milliards USD, décaissés sous forme de dons et de prêts, par les partenaires du développement, y compris 37.8 milliards USD versés directement au secteur public dans les 86 pays participants⁴. Les décaissements destinés au secteur public servent de base à l'évaluation de la prévisibilité de la coopération pour le développement et à l'utilisation des systèmes nationaux. Pour éviter la double comptabilisation dans une situation où un partenaire du développement verse des fonds au nom d'un autre, le reporting ne couvre que le partenaire du développement qui a fait le versement final au niveau du pays. Cette approche ne vise pas à quantifier l'aide globale acheminée par les partenaires du développement, mais plutôt à évaluer la qualité de l'aide apportée.

Infographie 1.1. Le suivi du Partenariat mondial et les ODD



Le suivi du Partenariat mondial fournit des données qui permettent de suivre les progrès accomplis dans le cadre du suivi et de la revue des ODD

Les données générées au niveau des pays, par le biais du suivi du Partenariat mondial, contribuent au suivi et à la revue des ODD et sont la source de données permettant de mesurer les progrès réalisés à l'égard de trois cibles ODD. Les pays partenaires ainsi que les partenaires bilatéraux du développement obtiennent des résultats pour les Cibles ODD 17.16 et 17.15. En outre, les pays partenaires peuvent aussi obtenir des résultats pour la Cible ODD 5.c.

Le Partenariat mondial mesure les progrès réalisés quant à l'atteinte de la Cible ODD 17.16 sur le renforcement des partenariats multipartites pour le développement en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable.

CIBLE 17.16



Indicateur ODD 17.16.1

Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les résultats du Partenariat mondial montrent que 45 % des 114 pays (pays partenaires et partenaires bilatéraux du développement) qui ont effectué le suivi de l'efficacité du développement multi-parties prenantes, ont fait état d'une progression vers la réalisation de partenariats multipartites inclusifs, transparents et redevables.

Le suivi du Partenariat mondial renseigne le suivi des progrès accomplis par rapport à la Cible ODD 17.15 sur le respect de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques favorisant la réalisation des Objectifs de développement durable.

CIBLE 17.15



Indicateur ODD 17.15.1

Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays.

Les résultats du Partenariat mondial révèlent que le degré de recours par les partenaires du développement aux cadres de résultats et aux outils de planification propres aux pays, en s'alignant sur les priorités des pays partenaires et en utilisant leurs résultats, statistiques et systèmes de suivi, a baissé, passant de 64 % dans le Cycle de suivi 2016 à 62 % dans le Cycle 2018. L'utilisation des cadres de résultats propres aux pays et des outils de planification reste plus élevée, en moyenne, chez les partenaires multilatéraux (66 %) que bilatéraux (57 %) du développement.

Le suivi du Partenariat mondial fournit également des données qui permettent d'évaluer les progrès enregistrés à l'égard de la Cible ODD 5.c sur l'adoption et le renforcement des politiques et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

CIBLE 5.C



Indicateur ODD 5.c.1

Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

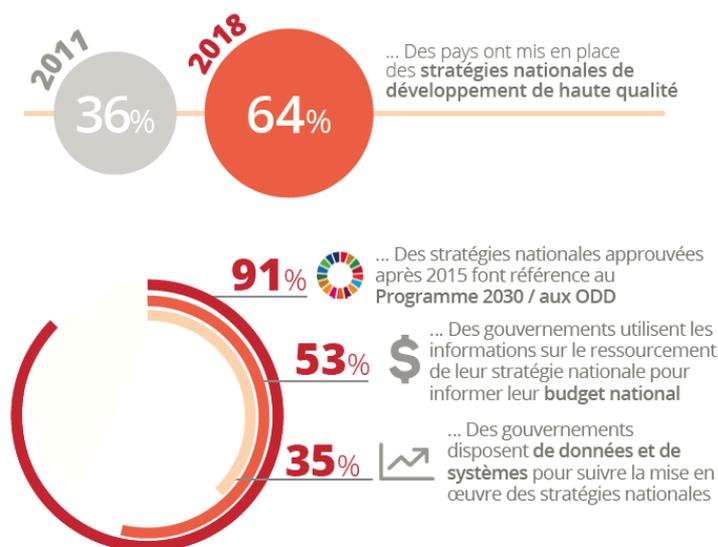
Les résultats du Partenariat mondial indiquent que 19 % des pays partenaires disposent de systèmes exhaustifs de suivi et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes. En outre, 59 % de pays partenaires supplémentaires, ont pris des mesures pour établir de tels systèmes et mettre en place certains de leurs éléments de base.

Réalisation de progrès dans la conduite des efforts de développement et dans leur soutien

Les gouvernements des pays partenaires ont réalisé des progrès notables dans le renforcement de la planification nationale du développement. Depuis 2011, la proportion des pays partenaires dotés d'une stratégie nationale de développement de grande qualité a presque doublé (passant de 36 % à 64 %). En outre, les pays partenaires, tout comme leurs partenaires du développement, intègrent les ODD dans leur planification, ce qui indique l'utilisation croissante des ODD en tant que cadre commun de résultats. Presque toutes les stratégies nationales de développement qui ont été approuvées depuis 2015 (91 %), font référence au Programme 2030 et aux ODD. Toutefois, il faudra poursuivre l'effort d'incorporation des cibles et des indicateurs ODD pour s'assurer que la planification nationale du développement trace une voie claire et mesurable pour la mise en œuvre des ODD.

Pour tirer pleinement parti des avantages de la planification renforcée du développement, les stratégies doivent être mieux associées aux ressources de mise en œuvre et être assorties d'un suivi et d'une évaluation solides. Seule la moitié des gouvernements des pays partenaires (53 %) utilisent des informations sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement pour orienter leur budget national. Seulement un tiers des pays (35 %) déclarent avoir les données nécessaires pour suivre la mise en œuvre des stratégies nationales et seulement 19 % effectuent des audits de genre du budget. Ce constat souligne la nécessité d'intensifier les efforts de soutien au renforcement des capacités et des systèmes nationaux afin de s'assurer que l'amélioration de la planification du développement se traduise par une mise en œuvre et un suivi efficaces, permettant à la boucle de rétroaction nécessaire de poursuivre le renforcement des politiques et pratiques de développement des pays partenaires.

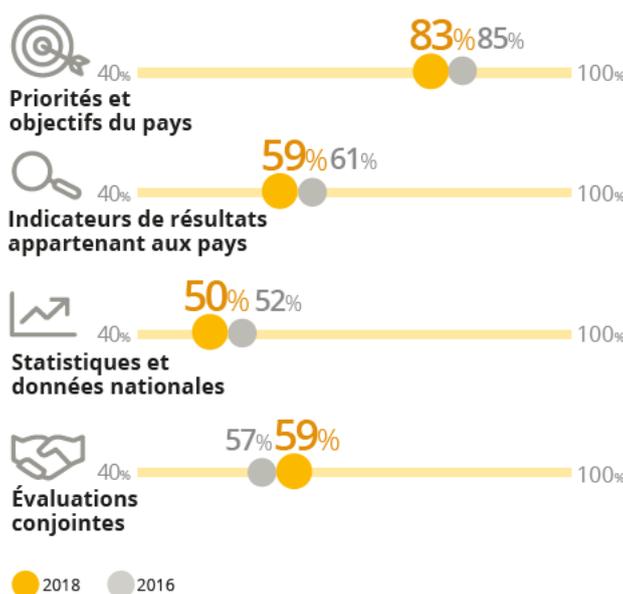
Graphique 1.4. Le progrès des pays partenaires dans la planification du développement est important



Pourtant l'alignement des partenaires du développement sur les priorités des pays partenaires et sur les cadres de résultats propres aux pays diminue. De plus en plus, les partenaires du développement utilisent le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) en tant que cadre de résultats inhérents aux objectifs communs. Toutefois, l'alignement des objectifs de projet sur les

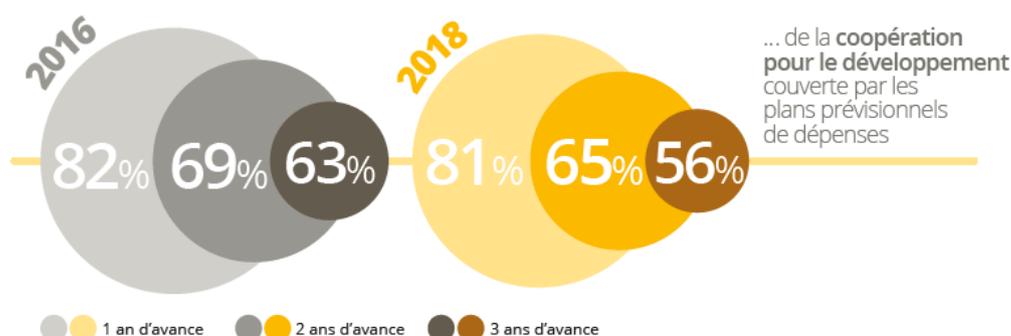
priorités des pays partenaires a diminué pour la plupart des partenaires du développement depuis 2016, concomitamment à une baisse de leur recours aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays partenaires. Les banques multilatérales de développement contribuant à la hausse de la moyenne de l'utilisation des cadres de résultats propres aux pays (72 % en 2018), du fait qu'une baisse marquée est enregistrée chez les partenaires bilatéraux du développement (de 64 % en 2016 à 57 % en 2018). L'accélération des efforts d'utilisation des cadres de résultats nationaux ainsi que d'utilisation et de renforcement des statistiques nationales et des systèmes de suivi, consolidera le soutien à la marge de manœuvre des politiques et à l'autorité des pays partenaires conformément à la Cible ODD 17.15. Les pays partenaires et les partenaires du développement doivent donc faire des efforts concertés pour utiliser et renforcer les statistiques nationales et les systèmes de suivi.

Graphique 1.5. L'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats et des outils de planification appartenant aux pays est en déclin



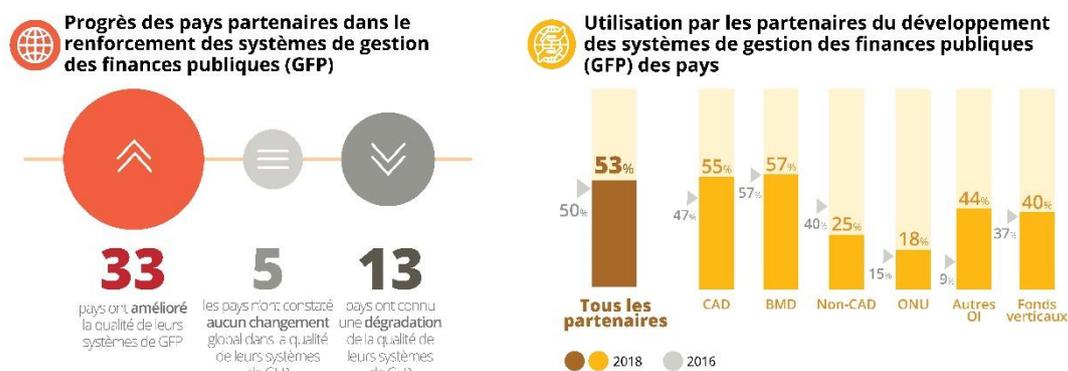
La prévisibilité de la coopération pour le développement au niveau des pays s'affaiblit. Les pays partenaires font état d'une disponibilité limitée de plans prévisionnels de dépenses et de mise en œuvre provenant de leurs partenaires du développement. La prévisibilité à moyen terme, en particulier trois ans à l'avance, diminue. Les données du Cycle de suivi 2018 montrent, qu'en moyenne, les gouvernements des pays partenaires ne pouvaient prévoir ni planifier à moyen terme que sur 56 % des fonds de coopération pour le développement à recevoir dans les trois ans à venir (en 2021). Cette baisse se reflète dans la diminution de la part du financement au titre de la coopération pour le développement inscrite aux budgets des pays partenaires soumis à la surveillance parlementaire, passant de 66 % en 2016 à 61 % en 2018, ce qui compromet la redevabilité intérieure à l'égard de ces ressources. Cette tendance à la baisse, compromet la capacité des pays partenaires à planifier et à budgétiser de manière efficace leurs efforts de développement, et limite la redevabilité à l'égard des efforts nationaux de développement assurée par la surveillance parlementaire.

Graphique 1.6. Diminution de la visibilité prospective de la coopération pour le développement



Le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) ne s'est pas accompagné d'une augmentation considérable de leur utilisation par les partenaires du développement. Les pays partenaires progressent de façon soutenue dans le renforcement des systèmes de GFP, en particulier en ce qui concerne les aspects de l'élaboration du budget. Des efforts continus s'imposent dans les domaines de l'audit et de la passation des marchés, ainsi que pour s'assurer que les systèmes de GFP répondent aux objectifs de l'égalité hommes-femmes. Au niveau mondial, l'utilisation de systèmes de gestion des finances publiques des pays a connu une légère hausse, passant de 50 % en 2016 à 53 % en 2018, essentiellement portée par une augmentation notable de l'utilisation des systèmes de passation des marchés (de 37 % en 2016 à 50 % en 2018). Toutefois, les données de suivi du Partenariat mondial montrent que la qualité des systèmes de GFP n'est pas le facteur déterminant du degré de leur utilisation. Plutôt, plus la période d'engagement des partenaires du développement dans les pays partenaires est longue et plus la part qu'ils affectent au secteur public est élevée, plus ils ont tendance à utiliser les systèmes de gestion financière des secteurs publics. Ce constat indique clairement que l'utilisation des systèmes nationaux bénéficie de l'accumulation du savoir institutionnel et s'appuie sur la pratique établie et les améliorations apportées au fil du temps.

Graphique 1.7. Progrès dans le renforcement et utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (GFP)



Note : GFP : gestion des finances publiques ; CAD : Comité d'aide au développement ; BMD : Banques multilatérales de développement ; OI : Organisations internationales.

Renforcer une approche de l'ensemble de la société pour le développement

Des consultations plus systématiques et constructives avec les acteurs du développement sont nécessaires, aussi bien par les gouvernements des pays partenaires que par les partenaires du développement. Lors de la conception des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires consultent un large éventail de parties prenantes nationales, telles que la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les gouvernements infranationaux et les partenaires du développement. Pourtant, la qualité des consultations gouvernementales avec les OSC a diminué et les cadres juridiques et réglementaires pour faciliter les opérations des OSC se sont affaiblis. Les OSC dans seulement 5 % des pays partenaires indiquent que leur contribution est toujours reflétée dans les politiques nationales de développement. En outre, les résultats du Cycle de suivi 2018 révèlent que de l'ensemble des parties prenantes nationales, ce sont les organisations de la société civile (OSC) que les partenaires du développement consultent le plus. Toutefois, les OSC signalent que ces consultations ne sont pas systématiques, ce qui entrave leur capacité d'apporter une contribution de qualité. Les résultats indiquent que ces opportunités d'engagement par les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement pourraient être plus régulières, prévisibles et impliquer un ensemble plus diversifié de parties prenantes.

Graphique 1.8. Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement consultent un large éventail de parties prenantes



L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore. Les organisations de la société civile (OSC) font état d'un affaiblissement des cadres juridiques et réglementaires qui assurent leur protection. En outre, les OSC dans 27 % des pays partenaires signalent que leur liberté d'expression est largement ou entièrement contrôlée par le gouvernement. De plus, les OSC dans 32 % des pays partenaires indiquent que les organisations de la société civile qui travaillent avec les populations marginalisées et vulnérables sont victimes de harcèlement par les autorités publiques. Par ailleurs, les OSC ne considèrent pas que les mécanismes de financement des partenaires du développement sont prévisibles, transparents ou accessibles à une diversité d'OSC et indiquent que dans la plupart des pays partenaires (82 %) que le financement reçu est essentiellement motivé par les propres intérêts et priorités des partenaires du développement. Les OSC jouent un rôle fondamental dans le développement et les gouvernements des pays partenaires doivent redoubler d'efforts pour favoriser un environnement propice aux OSC afin de réaliser le Programme 2030 et son appel à un effort de développement de l'ensemble de

la société. Une action concertée par les pays partenaires et les partenaires du développement peut appuyer les OSC en tant que partenaires égales à part entière, qui apportent des connaissances sur les besoins et les priorités locales en matière de développement.

Graphique 1.9. L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore



Les gouvernements des pays partenaires considèrent la qualité du dialogue public-privé plus favorablement que les parties prenantes du secteur privé. Les gouvernements des pays partenaires et les parties prenantes du secteur privé (grandes, petites et moyennes entreprises et syndicats) s'accordent sur l'existence de la confiance mutuelle et de la volonté d'entamer un dialogue sur les politiques. Cependant, toutes les parties prenantes font état d'une capacité d'engagement limitée. La divergence la plus importante entre les points de vue concerne le caractère inclusif du dialogue public-privé. Il en résulte des défis liés à la manière dont les gouvernements mettent en œuvre et organisent le dialogue public-privé. Toutefois, malgré les difficultés rencontrées, les résultats montrent également que, lorsque les fondements d'un dialogue de qualité sont en place, le DPP est orienté vers les résultats et conduit à l'action commune. Maximiser les contributions du secteur privé à la croissance inclusive et au développement durable requiert un environnement opérationnel propice pour lequel la qualité du dialogue public-privé est essentielle. L'amélioration de la qualité du dialogue public-privé (DPP) dans les pays partenaires passe par l'accroissement des capacités, le renforcement de la pertinence et de l'inclusion d'un large éventail des acteurs du secteur privé.

Graphique 1.10. Les opinions sur la qualité du dialogue public-privé divergent

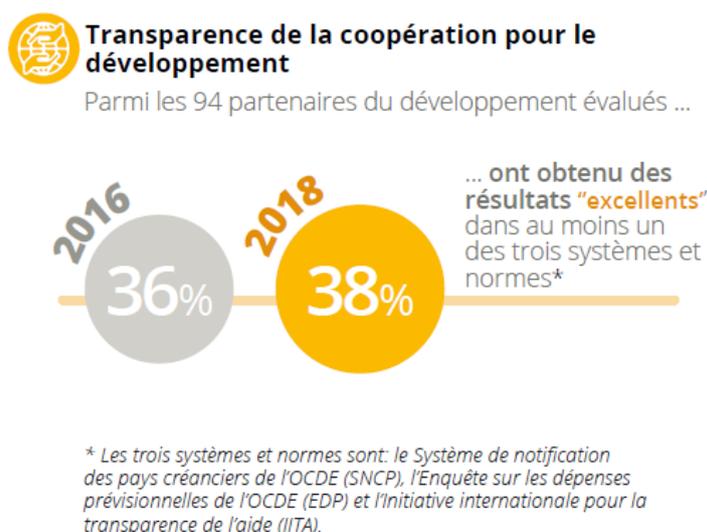


Note : PME : Petites et moyennes entreprises.

Transparence et redevabilité mutuelle dans un paysage du développement en évolution

Les progrès accomplis quant à l'amélioration de la transparence de la coopération pour le développement sont mitigés. Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent compte aux systèmes et normes d'information établis au niveau mondial pour rendre publiques les informations sur la coopération pour le développement. Depuis 2016, le nombre de partenaires du développement procédant au reporting auprès du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE et auprès de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) a augmenté, ce qui indique l'élargissement de l'adhésion à l'engagement pris à Busan de fournir des informations transparentes et redevables sur la coopération pour le développement. Les informations fournies par les partenaires du développement sont également plus exhaustives ; toutefois, les progrès accomplis à l'égard de la ponctualité et du caractère prévisionnel des informations sur la coopération pour le développement, restent inégaux. En outre, la disponibilité des informations sur la coopération pour le développement au niveau mondial vient en complément à celle des informations données et collectées au niveau des pays. Presque tous les pays partenaires disposent d'un système de gestion d'information sur la coopération pour le développement, et, la plupart des partenaires du développement (83 %) communiquent leurs données à ces systèmes. Cependant, des améliorations sont possibles en ce qui concerne la cohérence et la qualité du reporting au niveau des pays.

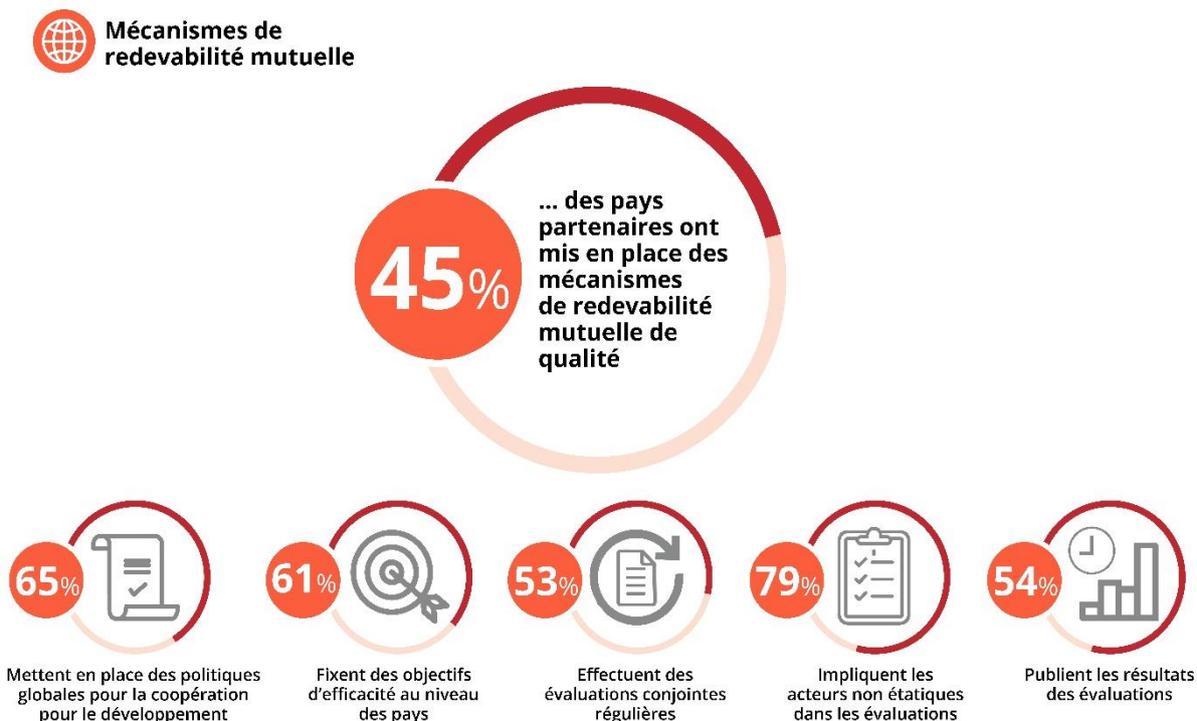
Graphique 1.11. La transparence de la coopération pour le développement reste inchangée



En réponse à l'évolution du paysage du développement et à l'ambition du Programme 2030, les mécanismes de redevabilité mutuelle, deviennent plus inclusifs. Les structures traditionnelles de redevabilité mutuelle sont plus fréquentes et se sont renforcées, dans les pays partenaires pour lesquels l'aide publique au développement reste importante. Plus de la moitié (52 %) des 42 pays les moins avancés (PMA) qui ont fait état de la redevabilité mutuelle disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. En revanche, les pays qui sont moins tributaires de l'aide publique au développement (APD) se tournent vers des cadres plus holistiques qui répondent à des sources et des modalités de financement du développement de plus en plus variées. Par ailleurs, des partenaires du développement de plus en plus variés participent aux mécanismes de redevabilité mutuelle au niveau des pays. Toutefois, un moins grand nombre de pays partenaires fixe des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement pour ces divers partenaires. Face à ce changement continu de la coopération pour le développement, et, afin de veiller à ce que l'expérience acquise et les enseignements tirés pendant plus de dix ans dans le domaine de l'établissement de partenariats, puissent profiter aux nouvelles approches de coordination et aux structures qui sont en train de prendre forme, il est essentiel d'intégrer les principes d'efficacité, y compris la redevabilité mutuelle, dans ces nouveaux cadres, et, de faire en sorte que ces changements n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité.

Bien que le paysage de la coopération pour le développement évolue, les partenaires du développement continuent d'apprécier les structures et les processus de redevabilité mutuelle. Les résultats du Cycle de suivi 2018 montrent que les partenaires du développement perçoivent les évaluations de redevabilité mutuelle comme une composante clé de l'amélioration des méthodes de travail au niveau des pays, et ce constat souligne la nécessité de continuer à investir dans ces mécanismes. Toutefois, les modalités d'engagement se diversifient et les décaissements des partenaires du développement au secteur public diminuent, exprimés en part relative des portefeuilles de coopération.

Graphique 1.12. Les mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité évoluent



Les changements apportés aux structures de la coopération pour le développement au niveau des pays ont des implications pour le processus de suivi du Partenariat mondial. Les institutions gouvernementales changent leur façon de s'organiser pour gérer la coopération pour le développement, y compris la refonte des mécanismes et structures de coordination, en réponse au Programme 2030. Ces changements structurels, prennent du temps, mais ont déjà influencé la façon dont le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a été entrepris au niveau des pays, et, ils méritent que la communauté du Partenariat mondial leur accorde davantage d'importance en amont de son prochain cycle de suivi. Guidé par les conclusions du rapport d'étape 2019, le Partenariat mondial continuera à adapter son suivi afin de refléter les opportunités et les défis du Programme 2030 ainsi que d'assurer la continuité de la pertinence et de garantir la fourniture de données de pointe dans un monde en mutation.

Se tourner vers l'avenir : premières réflexions des parties prenantes du Partenariat mondial

Les parties prenantes restent attachées au programme inhérent à l'efficacité du développement en tant qu'accélérateur important du développement durable, bien que les apports confortent également le constat que les progrès ont été inégaux. Le suivi du Partenariat mondial continue d'être considéré comme un outil important pour améliorer l'efficacité du développement. En réfléchissant aux résultats du suivi, les parties prenantes ont noté qu'il fallait renforcer l'appropriation et l'alignement afin d'accélérer le développement durable et qu'un effort concerté s'imposait pour impliquer pleinement et de manière constructive les divers acteurs du développement. Les parties prenantes ont souligné la nécessité de passer du constat à l'action, en commençant par contextualiser les résultats, et, de continuer à adapter le processus de suivi.

Références

- Banque mondiale (2018), “Classifying countries by income”, [6]
<http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html>.
- Biermann, F., N. Kanie et R. Kim (2017), “Global governance by goal-setting: The novel approach of the UN Sustainable Development Goals”, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 26-27, pp. 26-31, <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.01.010>. [1]
- OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, [7]
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>. [3]
- ONU (2015), “Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030”, Assemblée générale de l’ONU, New York, [2]
https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf.
- PMCED (2017), *Effective co-operation principles (Site Web)*, PNUD, New York, [5]
<http://effectivecooperation.org/about/principles/>.
- PMCED (2016), *Document Final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>. [4]

Notes

¹ Annexe A apporte des précisions sur les indicateurs et la couverture de l'exercice de suivi.

² Le lancement du Cycle de suivi 2018 a été prévu pour coïncider avec les cycles budgétaires annuels des pays, dont beaucoup se terminent en décembre, et pour permettre l'achèvement d'une revue exhaustive multipartites afin de renforcer le cadre de suivi.

³ Ce montant se rapporte au budget total des projets et programmes qui ont été nouvellement approuvés au cours de 2017, et qui peuvent aussi s'étendre sur plusieurs années. Par conséquent, les décaissements pourraient s'échelonner sur plusieurs années.

⁴ Les données couvertes par le Cycle de suivi 2018 représentent au moins les trois quarts de l'équivalent de l'aide programmable par pays (APP) pour 59 pays (68 %) et au moins la moitié de l'équivalent de l'APP pour 70 pays (82 %). Les données couvrent moins de 25 % de l'équivalent de l'APP pour seulement 5 des pays (6 %). L'APP sert de point de référence, car elle fournit une approximation des ressources totales transférées par les partenaires du développement aux pays partenaires. L'APP correspond à un sous-ensemble de l'APD bilatérale brute totale qui est soumise à la programmation pluriannuelle au niveau des pays et des régions. Pour en savoir plus sur l'APP, veuillez consulter : <https://data.oecd.org/oda/country-programmable-aid-cpa.htm>

Partie I. Comment les pays partenaires promeuvent des partenariats efficaces

2 Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement

Ce chapitre examine les diverses façons dont les gouvernements des pays partenaires s'acquittent de leur responsabilité de diriger les efforts de développement et de faciliter une approche de l'ensemble de la société. Il met l'accent sur les efforts déployés par les gouvernements pour mettre en place de solides systèmes de planification du développement et de gestion des finances publiques.

L'appropriation par les pays est essentielle pour obtenir des résultats de développement durable (Wood et al., 2011^[1]). De la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) (OCDE, 2005^[2]) au Document final de Nairobi (PMCED, 2016^[3]), on reconnaît de plus en plus que les efforts de développement doivent être dirigés par les pays qui reçoivent l'aide au développement. Ce type d'appropriation globale par les pays requiert la participation inclusive et équitable de toutes les parties de la société. Les gouvernements qui ont la responsabilité unique de diriger les efforts de développement, jouent toutefois un rôle de facilitation – chez les parties prenantes locales et les partenaires internationaux – afin de favoriser cette approche de l'ensemble de la société.

Le Chapitre 2 examine de quelle façon les gouvernements des pays partenaires, s'acquittent de cette responsabilité. Elle étudie en particulier les efforts déployés par les gouvernements pour mettre en place des systèmes solides de planification du développement et de gestion des finances publiques (GFP). Ces systèmes jettent les fondements des efforts de développement inclusif, transparent et redevable et contribuent à garantir que ces efforts collectifs ont un impact maximum.

Les principales constatations de ce chapitre sont les suivantes :

- Les gouvernements des pays partenaires continuent de progresser dans le renforcement de la politique et des dispositions institutionnelles nécessaires pour diriger avec succès les efforts de développement, y compris l'intégration du Programme 2030 dans les stratégies nationales de développement. Depuis 2011, les gouvernements des pays partenaires ont amélioré la qualité générale de la planification nationale du développement, en mettant en place de solides stratégies de développement, clairement orientées vers les résultats. Les gouvernements renforcent également les systèmes de GFP, particulièrement dans la phase de formulation du budget.
- Les gains les plus notables sont constatés au niveau de la planification, quoique des défis restent à relever dans sa mise en œuvre. Des progrès considérables ont dans l'ensemble été accomplis, mais les résultats montrent clairement que les plus grandes avancées ont été réalisées dans les premières phases des cycles de planification nationale et de GFP. Afin de rendre opérationnel plus efficacement la planification en matière de développement, une aide ciblée est nécessaire pour continuer à intégrer les ODD dans les stratégies nationales de développement ; à relier les stratégies de développement aux ressources financières ; à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation ; et, à établir des systèmes robustes d'information financière et d'audit.
- Il faut poursuivre le renforcement institutionnel des systèmes et processus nationaux pour s'assurer que les gouvernements puissent poursuivre le développement durable. Les progrès lents mais réguliers accomplis sont en accord avec la compréhension que le renforcement institutionnel prend du temps, exigeant non seulement de changer les systèmes eux-mêmes, mais aussi de mettre en place les capacités d'utilisation et de gestion des systèmes. En outre, ces progrès soulignent la nécessité d'un soutien continu et amélioré pour mettre en place de solides systèmes nationaux capables d'élaborer et de superviser la politique et les dispositions institutionnelles qui permettront l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement et l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD.
- La surveillance parlementaire des ressources de coopération pour le développement doit être maintenue. Bien que les gouvernements continuent d'avoir la responsabilité unique de mener les efforts de développement, notamment la gestion des ressources de coopération pour le développement, la supervision exercée par les principales parties prenantes reste essentielle pour garantir l'utilisation efficiente des ressources et leur impact maximal. Les gouvernements des pays partenaires renforcent la surveillance parlementaire de leur budget, pourtant, seulement un peu plus de la moitié de la coopération pour le développement est inscrite aux budgets nationaux qui font l'objet d'une surveillance parlementaire. Au fur et à mesure que les sources de la coopération pour le développement et que ses modalités de mise en œuvre évoluent, il faudra accorder davantage d'importance à ces changements pour veiller à ce qu'ils n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité.

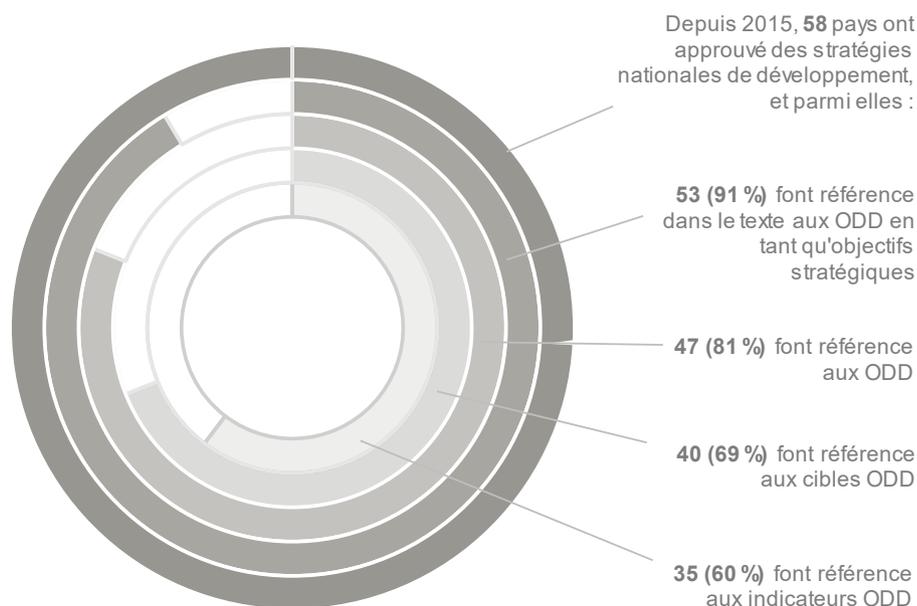
Les gouvernements des pays partenaires intègrent largement les ODD dans leur stratégie nationale de développement

L'incorporation des ODD dans la planification nationale du développement est essentielle pour que les pays s'approprient et dirigent leur mise en œuvre. Au cœur du Programme 2030 figure la reconnaissance « [...] que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social » (ONU, 2015^[4]). En effet, l'appropriation et le leadership à l'échelle nationale sont essentiels à la mise en œuvre des ODD. En intégrant les cibles et les indicateurs ODD dans les stratégies et les politiques nationales de développement, les pays partenaires et leurs partenaires du développement peuvent utiliser les ODD comme un cadre commun, et donc, faciliter une coordination plus forte afin d'identifier les défis, de trouver des solutions et de suivre les progrès vers la réalisation du développement durable au niveau des pays.

Les gouvernements des pays partenaires ont agi rapidement pour intégrer les ODD dans la planification nationale du développement. Plus précisément, les gouvernements ont fait preuve de leadership en incorporant le Programme 2030 et en intégrant les ODD dans les stratégies nationales de développement et leurs cadres de résultats nationaux qui effectuent le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement. Un tel leadership gouvernemental pour établir une feuille de route inclusive et propre au pays de mise en œuvre des ODD, est important afin de faciliter l'approche de l'ensemble de la société nécessaire pour atteindre les ODD. Les données du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial révèlent que 91 % des stratégies nationales de développement approuvées (soit 53 sur 58) en 2015 ou à partir de 2015, font référence au Programme 2030 et/ou aux ODD (Graphique 2.1).

Graphique 2.1. Les pays partenaires font référence au Programme 2030 et/ou aux ODD dans les stratégies nationales de développement

Les gouvernements des pays partenaires qui ont incorporé le Programme 2030 et/ou les ODD dans leur stratégie nationale de développement



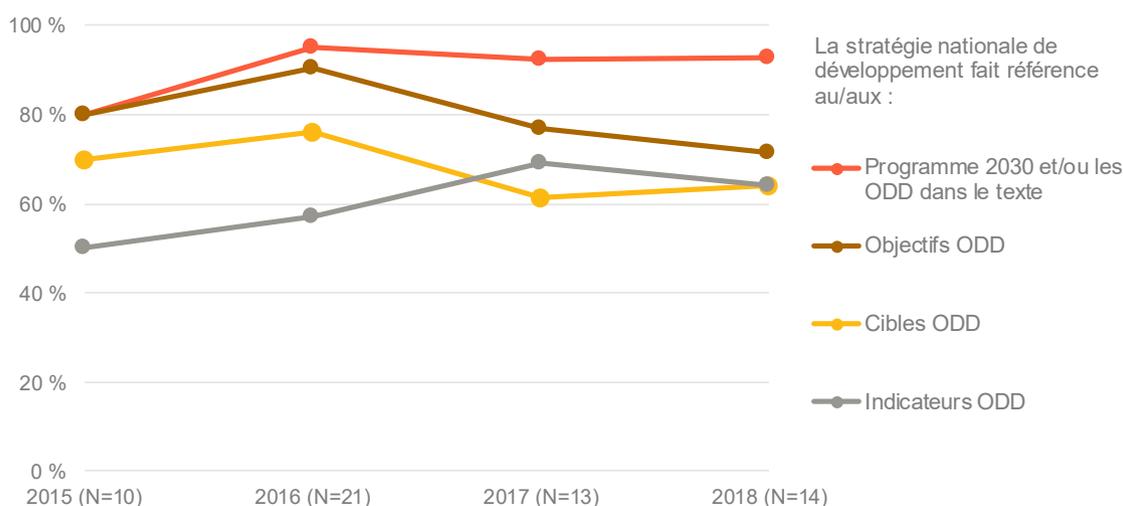
Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED, *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062283>

Bien que la plupart des stratégies nationales de développement incorporent les ODD en tant qu'engagements globaux, elles n'intègrent pas toutes les indicateurs et les cibles ODD. Les stratégies nationales de développement qui font référence au Programme 2030 et/ou aux ODD, le font dans le texte narratif principal, où le gouvernement du pays partenaire présente ses ambitions stratégiques. Toutefois, ces stratégies mentionnent moins fréquemment les cibles et les indicateurs ODD dans le contexte du cadre de résultats. Par exemple, 69 % de ces stratégies font référence aux cibles ODD et 60 % d'entre elles aux indicateurs ODD. Comme expliqué dans l'Encadré 2.1, plusieurs obstacles interconnectés empêchent de s'appuyer davantage sur les ODD pour la planification nationale (OCDE, 2019^[5]). En outre, lorsque les données sont ventilées selon l'année de l'approbation de la stratégie, elles montrent une légère baisse globale du nombre des pays partenaires qui se réfèrent aux ODD dans les stratégies nationales de développement adoptées entre 2015 et 2018 (Graphique 2.2). Une légère baisse globale peut être imputable au temps écoulé depuis le dynamisme initial qui s'était créé autour de l'adoption des ODD en 2015, mais il serait prématuré de considérer cette légère baisse comme un signe de déclin de ce dynamisme. Néanmoins, pour réaliser le Programme 2030, les pays doivent maintenant déterminer dans leur stratégie nationale de développement la voie qu'ils souhaitent suivre pour atteindre les ODD.

Graphique 2.2. Ralentissement de la référence au Programme 2030/aux ODD dans la planification nationale

Pourcentage des gouvernements des pays partenaires qui ont intégré le Programme 2030 et les ODD dans leur stratégie nationale de développement, par année d'approbation



Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062302>

Encadré 2.1. Utiliser les Objectifs de développement durable en tant que cadre commun de résultats

Malgré les progrès accomplis pour adopter le Programme 2030 et/ou les Objectifs de développement durable (ODD) dans leur stratégie nationale de développement et leurs cadres de résultats nationaux, les gouvernements des pays partenaires font face à des contraintes qui freinent leurs progrès, notamment :

- **Un cadre ODD mondial encore en développement.** Il a fallu à la communauté internationale plusieurs années pour élaborer les indicateurs ODD (c'est-à-dire avec des méthodes et des données disponibles de bonne qualité), ce qui a limité la disponibilité des cibles et des indicateurs ODD pour la planification nationale. La proportion des indicateurs prêts à l'emploi est maintenant passée de 60 % en 2016 à 80 % en 2019.
- **Les implications de coûts relatives à l'adoption des indicateurs ODD.** Bien que les cibles et les indicateurs reflètent la durabilité et les liens d'interdépendance de l'ensemble des ODD de manière plus efficace que dans le cas des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les investissements précédents dans l'adoption des cibles OMD et la complexité de certaines méthodologies des indicateurs ODD ont augmenté le coût du passage aux ODD.
- **Le degré de collaboration entre les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement.** L'adoption des indicateurs ODD a mieux réussi dans les pays où les partenaires du développement ont synchronisé leur cycle de planification ODD avec le pays partenaire et où des approches sectorielles et conjointes ont été utilisées pour l'alignement et le suivi des ODD au niveau pays. Une collaboration accrue a également été plus efficace dans la génération de données ODD désagrégées sur les dimensions pertinentes au niveau local pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.
- **Des difficultés à incorporer les ODD, dans le cadre des approches de la gestion axée sur les résultats au niveau des pays.** Parmi ces difficultés figurent l'accent actuel mis par les partenaires du développement sur la mesure des résultats à des fins de redevabilité et de communication, plutôt que sur l'apprentissage et la prise de décision ; les capacités limitées des gouvernements des pays partenaires ; et, l'adoption de processus bureaucratiques rigides pour aligner les cadres de résultats nationaux sur les ODD.

Ces contraintes conduisent de nombreux partenaires du développement à accorder la priorité à des résultats qui peuvent être facilement mesurés et communiqués à leur siège, au détriment du suivi ODD des cibles et des indicateurs ODD qui sont privilégiés par les pays partenaires.

Sources : OCDE (2019^[5]), "Using the SDGs as a shared framework for results: Demonstrating good practice – Findings from three case studies", https://www.oecd.org/dac/results-development/docs/Results_worksho_April_19_Session1.pdf; Vähämäki, J. et C. Verger (2019^[7]), "Learning from results-based management evaluations and reviews", <https://doi.org/10.1787/3fda0081-en>.

Les pays partenaires renforcent la qualité, l'orientation vers les résultats et l'appropriation nationale des stratégies de développement

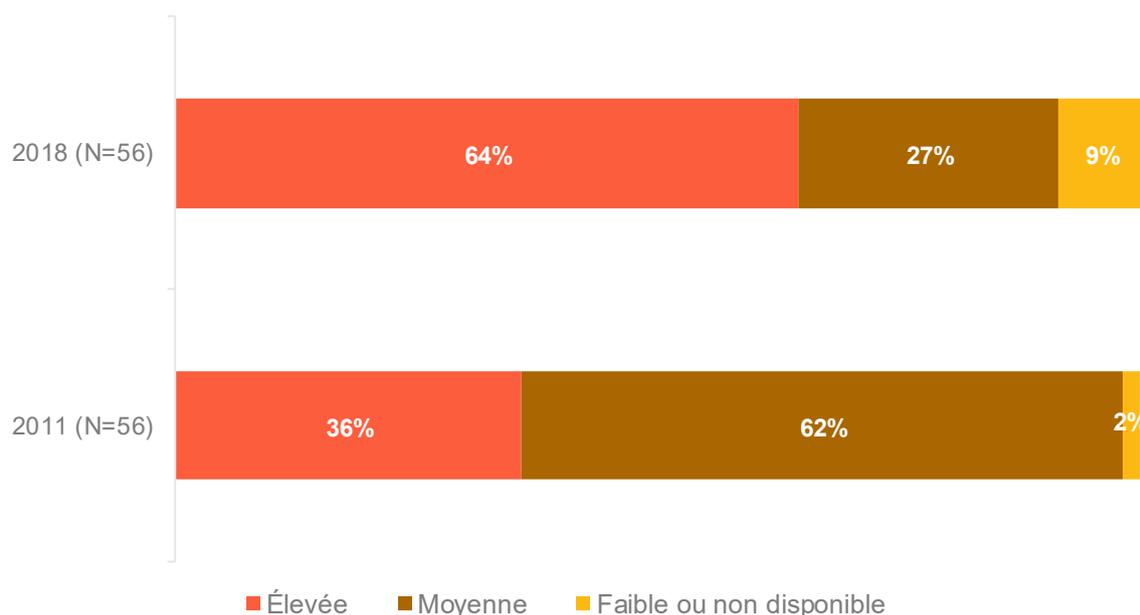
Les pays partenaires ont beaucoup progressé depuis 2011 dans l'amélioration de la qualité générale de la planification nationale de développement. La qualité des stratégies nationales de développement s'est fortement améliorée au fil du temps. La proportion des pays disposant d'une stratégie nationale de développement jugée de qualité a presque doublé depuis le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en 2011 (OCDE, 2012^[8]), quand elle représentait 36 %, pour passer à 63 % en 2018.

Au cours de cette période de huit ans, 21 pays (sur les 56 qui ont procédé au reporting en 2011 et 2018) qui disposaient d'une stratégie nationale de développement jugée comme étant de faible ou moyenne qualité sont passés à une stratégie considérée comme étant de grande qualité. L'Encadré 2.2 discute de l'évaluation de la qualité de la planification de développement. Le Graphique 2.3 illustre l'évolution de la qualité de 2011 à 2018. Ces progrès pouvaient être attribués à l'importance croissante accordée aux résultats de développement au cours des deux dernières décennies et étaient illustrés par les OMD, qui formulaient un cadre de résultats au niveau international autour d'un ensemble spécifique de huit objectifs de développement pour le XXI^e siècle. Cette importance accordée aux résultats avait été réaffirmée dans la Déclaration de Paris (OCDE, 2005^[2]), qui définissait l'orientation vers les résultats comme un principe d'efficacité de la coopération pour le développement, puis ultérieurement, dans l'accord de Partenariat de Busan (OCDE, 2011^[9]) et le Document final de Nairobi (PMCED, 2016^[3]).

Encadré 2.2. Évaluation de la qualité de la planification nationale du développement

S'appuyant sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2012^[8]), le Partenariat mondial évalue la qualité de la planification du développement à travers plusieurs éléments d'une stratégie nationale de développement. Ces éléments comprennent notamment le fait de savoir si la stratégie a été élaborée de manière inclusive et si elle a une orientation claire vers les résultats, si les progrès sont suivis régulièrement et de manière transparente et si la stratégie est liée aux ressources de mise en œuvre. La méthodologie d'évaluation de la qualité comprend 11 sous-éléments et 4 critères. Pour plus de détails, veuillez consulter le Document technique d'accompagnement (PMCED, 2018^[10]). Afin de comparer la qualité de la planification nationale du développement au fil du temps, les données provenant du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2011 ont été utilisées ainsi que les données issues du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. En 2011, pour chaque pays partenaire participant, la stratégie nationale de développement a été marquée sur une échelle de cinq points allant de A (grande qualité) à E (faible qualité). Dans le but de comparer les résultats au fil du temps, une échelle correspondante de cinq points, a été conçue pour les données de l'exercice de suivi 2018 du Partenariat mondial comme suit : A (supérieur à 90 %) ; B (80 % à 90 %) ; C (70 % à 80 %) ; D (60 % à 70 %) ; E (inférieur à 60 % ou aucune stratégie de développement n'a été mise en place).

Graphique 2.3. Amélioration de la qualité des plans nationaux de développement depuis 2011



Notes : « Non disponible » comprend les pays partenaires qui disposaient d'une stratégie nationale de développement en 2011 mais qui n'en avaient plus en 2018, ce qui signifie qu'une évaluation de la qualité ne pouvait pas être effectuée. « Élevée » se rapporte aux scores A et B, « Moyenne » aux scores C et D, et, « Faible » correspond au score E (voir Encadré 2.2).

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b) et des Indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris. De plus amples informations figurent dans PMCED (2018_[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

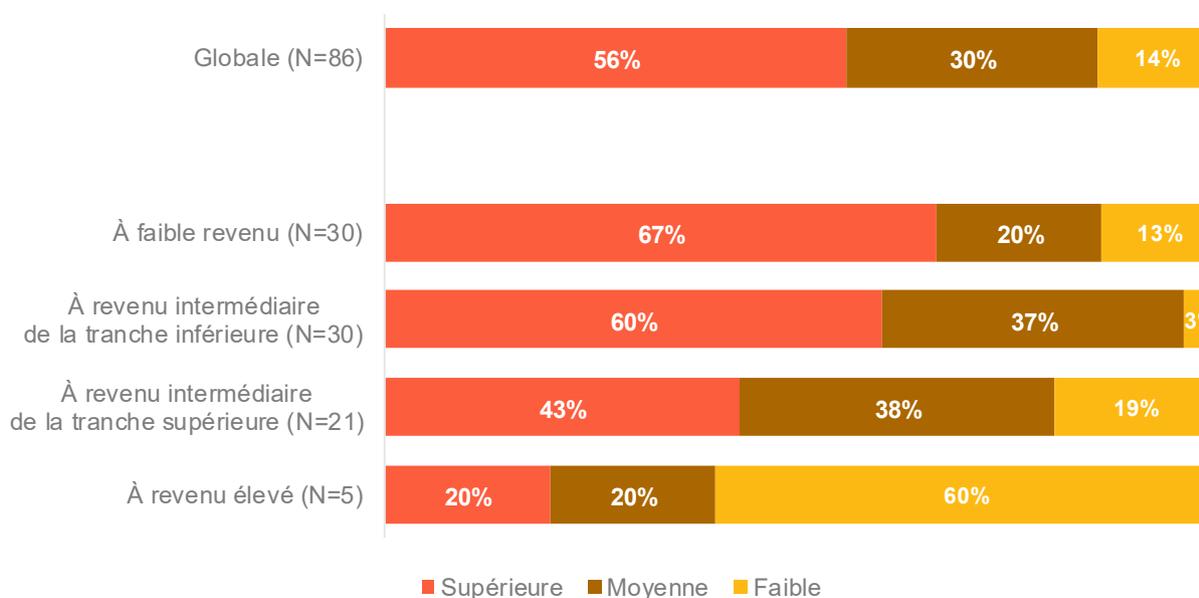
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062321>

Parmi les différents contextes nationaux, ce sont les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui disposent d'une planification du développement de la meilleure qualité.

L'exercice de suivi 2018 a conclu que 56 % des 86 pays partenaires participants disposent de stratégies nationales de développement de qualité. Cependant, la qualité varie selon la catégorie de revenu national. Comme le montre le Graphique 2.4 les pays à faible revenu (67 %) et les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (60 %) obtiennent de meilleurs résultats à cet égard. La qualité des stratégies nationales de développement est aussi relativement élevée dans des contextes extrêmement fragiles¹. La moitié (50 %) des contextes extrêmement fragiles qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial disposent de stratégies nationales de développement de qualité. Dans l'ensemble, on observe un modèle inverse entre la qualité du niveau de la planification du développement et le niveau de revenu du pays. Cette situation pourrait s'expliquer par une plus grande dépendance vis-à-vis de la coopération pour le développement dans les contextes fragiles et les pays se trouvant au bas de l'échelle du revenu national². Il se peut que ces contextes et pays investissent dans une solide planification nationale du développement afin de mobiliser le soutien de leurs partenaires, d'aider à l'alignement des parties prenantes sur un ensemble commun de priorités de développement, de réduire la fragmentation et la répétition inutile d'efforts et de tenir les acteurs du développement responsables et orientés vers les résultats. L'Encadré 2.3 décrit la diversité des politiques et des processus au niveau national en matière de développement.

Graphique 2.4. La qualité de la planification nationale du développement est plus élevée dans les pays à faible revenu

Qualité de la planification nationale du développement selon la catégorie de revenu en 2018



Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, [http://effectivecooperation.org/pdf/Guide de Suivi 2018.pdf](http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062340>

Encadré 2.3. Politiques et processus de planification nationale en matière de développement

Stratégie nationale de développement. Aussi connue sous le nom de plan national de développement chez certains pays partenaires, une stratégie nationale de développement est un outil de planification stratégique globale du développement englobant l'ensemble du gouvernement, qui couvre une période déterminée, souvent entre quatre et huit ans. Une stratégie de grande qualité présente des priorités stratégiques qui ont été élaborées au travers d'un processus consultatif inclusif et est liée aux ressources de mise en œuvre (par ex., un cadre de dépenses à moyen terme lié aux budgets annuels). Lorsque la stratégie est conçue par le biais d'une approche participative, incluant l'ensemble de la société, elle représente les aspirations communes d'un pays en matière de développement et fournit une feuille de route pour réaliser ces aspirations. Une stratégie de développement appartenant au pays et dirigée par ce dernier, qui énonce les priorités de développement est fondamentale à l'alignement des partenaires du développement et à la réduction de la fragmentation ainsi qu'à la répétition inutile des efforts de développement.

Cadre de résultats propres aux pays (CRP). Le CRP définit les résultats de développement et les systèmes de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès vers l'obtention de ces résultats. Au minimum, un CRP comprend les objectifs et les indicateurs de résultats convenus (c'est-à-dire les produits, les réalisations et/ou les impacts). Ce cadre fixe également des objectifs-cibles pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans les documents de planification du

gouvernement. En outre, un CRP sert de base à la mise en œuvre des stratégies et priorités nationales de développement, et renforce la redevabilité et l'orientation vers les résultats de l'effort global en matière de développement.

Stratégie sectorielle. Il s'agit d'un outil de planification stratégique, généralement au niveau ministère, qui couvre un domaine thématique unique (par ex., la santé ou l'éducation) pendant une période déterminée. Les résultats de développement qui ne sont pas couverts dans un CRP intégré, englobant l'ensemble du gouvernement, se trouvent souvent dans les stratégies sectorielles. Une stratégie sectorielle permet d'apporter davantage de précisions sur un thème ou un secteur donné, dont chacun peut avoir un sous-ensemble unique de parties prenantes et de mécanismes de coordination. Une stratégie sectorielle permet à ces parties prenantes de se rallier autour d'une vision commune qui est liée à la stratégie nationale de développement.

Stratégie infranationale. Il s'agit d'un outil de planification stratégique, produit par un gouvernement infranational (par ex., provincial ou municipal) qui couvre une période déterminée et contient généralement des indicateurs de résultats. Une stratégie infranationale permet de se concentrer davantage sur les priorités et les questions infranationales et locales. Elle permet également aux régions infranationales de s'aligner sur les stratégies nationales ainsi que d'identifier et de suivre leur contribution à la stratégie nationale de développement.

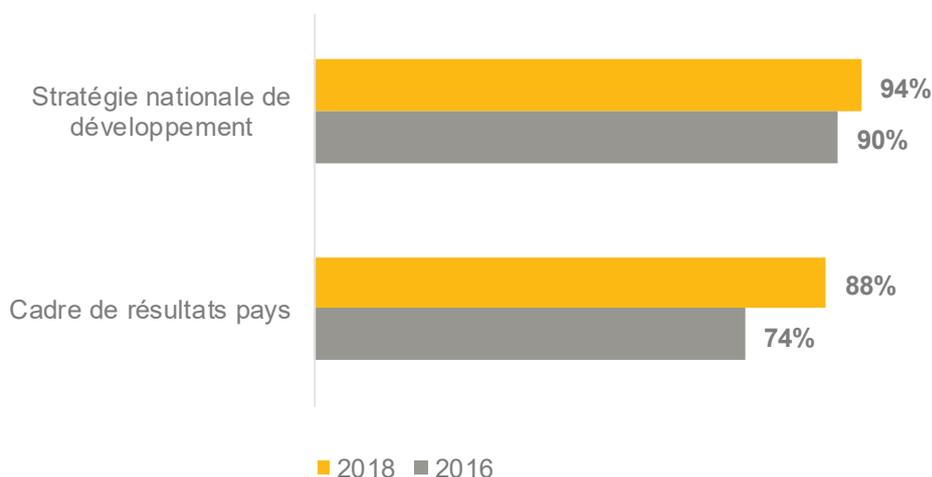
Source : PMCED (2018^[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

De plus en plus, les pays partenaires mettent en place des stratégies nationales de développement pour rassembler les efforts autour de leurs propres priorités de développement. C'est un domaine remarquable de progrès au sein de l'amélioration globale de la qualité de la planification du développement³. Presque tous les pays partenaires (94 %, soit 81 des 86 pays participants) ont indiqué qu'ils disposent d'une stratégie nationale de développement. Cinq pays ont signalé qu'ils ne disposaient pas d'une telle stratégie mais quatre d'entre eux (la République démocratique du Congo, le Monténégro, Sainte-Lucie et les Seychelles) ont déclaré qu'ils se trouvaient en phase de planification de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement. Ces résultats représentent une amélioration par rapport à 2016, lorsque 90 % des pays (73 sur 81) qui avaient participé à l'exercice de suivi du Partenariat mondial disposaient d'une vision à long terme ou d'un plan national de développement⁴.

Les stratégies nationales de développement optent de plus en plus pour une orientation claire vers les résultats. Un nombre croissant de pays partenaires, parmi ceux qui disposent d'une stratégie nationale de développement, inscrivent dans cette stratégie, un cadre de résultats nationaux qui définit les priorités, les objectifs-cibles et les indicateurs pour effectuer le suivi des progrès. Les données de Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial montrent que 88 % des pays participants qui disposent d'une stratégie nationale de développement (71 sur 81) ont un cadre de résultats nationaux lié à la stratégie nationale de développement. Il s'agit là d'une nette augmentation par rapport au Cycle de suivi 2016, qui avait constaté que 74 % des pays participants disposant d'une stratégie avaient un cadre de résultats en place (Graphique 2.5). Toutefois, ces cadres de résultats devraient intégrer de manière plus efficace les cibles et les indicateurs ODD pour s'assurer que la planification nationale du développement trace une voie claire et mesurable pour la mise en œuvre des ODD.

Graphique 2.5. Progrès dans l'établissement des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats des pays depuis 2016

Proportion des gouvernements des pays partenaires qui disposent d'une stratégie nationale de développement et d'un cadre de résultats nationaux, selon l'année



Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062359>

Les gouvernements des pays partenaires parviennent à un alignement important entre leur stratégie nationale de développement et leurs stratégies sectorielles et/ou infranationales.

L'alignement est essentiel pour assurer une planification nationale cohérente du développement, permettre aux régions et aux secteurs infranationaux de contribuer efficacement aux efforts de développement et d'œuvrer à la réalisation des objectifs communs. L'alignement des stratégies sectorielles est prépondérant, car dans 81 % des pays partenaires, on constate que ces stratégies s'alignent sur la stratégie nationale de développement. Les stratégies infranationales sont également bien alignées, les données du Cycle de suivi 2018 indiquant que 76 % des pays partenaires les alignent sur la stratégie nationale de développement. Dans certains pays, un tel alignement est exigé par la loi.

Il faut que davantage de gouvernements de pays partenaires relient la planification du développement aux ressources et renforcent la capacité de suivi de la mise en œuvre

Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans l'établissement des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats pays, des liens plus étroits avec les ressources peuvent aider à la mise en œuvre. Le programme d'Action d'Addis-Abeba fournit un cadre global de financement du développement durable, y compris la mise en œuvre du Programme 2030 (ONU, 2015^[11]). L'un des principaux domaines d'action reposant sur le principe de l'appropriation par les pays, est la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources publiques intérieures. Les données du Cycle de suivi 2018 indiquent des efforts prometteurs à cet égard, avec 73 % des pays partenaires (59 des 81 qui disposent d'une stratégie nationale de développement) faisant état du lien qu'ils établissent entre leur stratégie nationale de développement et les ressources indicatives de mise en œuvre. Toutefois, seul un sous-ensemble plus petit de pays parmi ces derniers (46 sur 59) utilise ces informations sur les ressources

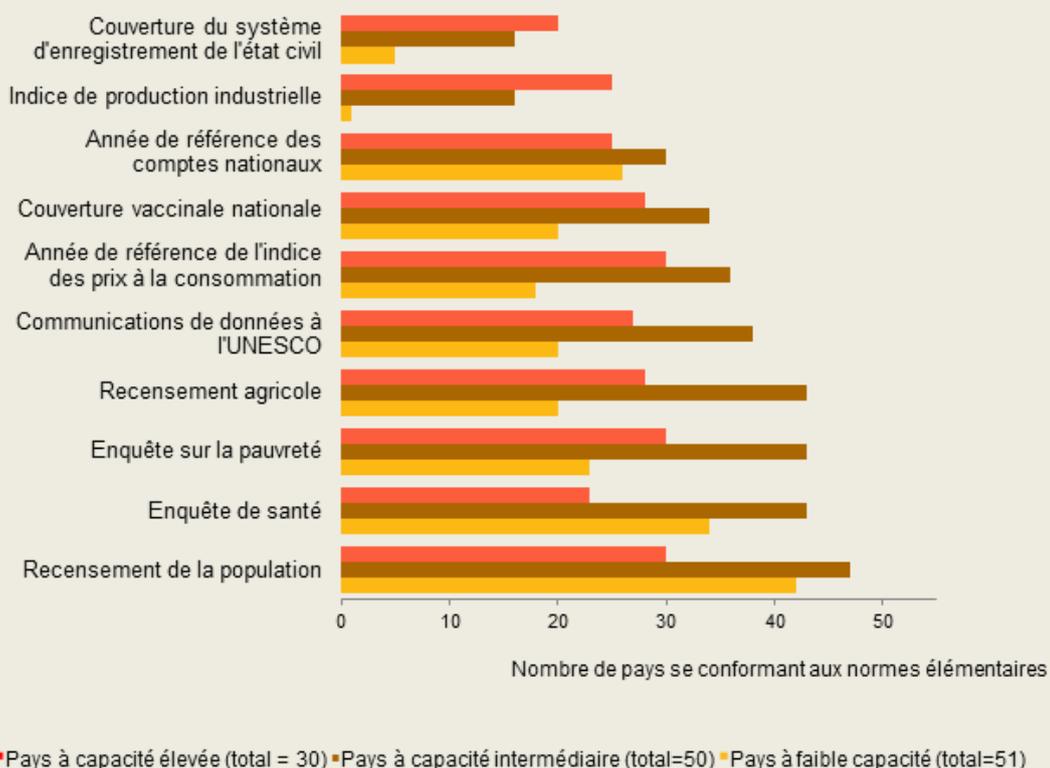
indicatives pour orienter leur budget annuel et le cadre budgétaire et/ou des dépenses à moyen terme. Cette constatation concorde avec des recherches récentes qui montrent que les stratégies nationales de développement sont souvent mal financées et ne sont pas accompagnées d'une stratégie globale de financement pour tirer parti de toutes les ressources financières disponibles, par exemple pour cibler les investissements privés (ONU, 2019^[12]).

Les gouvernements des pays partenaires procèdent régulièrement au reporting de la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement, mais la plupart d'entre eux n'ont pas les capacités nationales statistiques de suivi intégral de la mise en œuvre. La majorité des gouvernements disposant d'une stratégie nationale de développement (89 %, soit 72 sur 81) font part de leurs progrès. La plupart d'entre eux (85 %, soit 61 sur 72) le font régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois tous les deux ans. Toutefois, le reporting des progrès repose souvent sur des informations incomplètes ; seuls 35 % des gouvernements des pays partenaires (soit 25 sur 72) ont indiqué que des données publiques ponctuelles, régulières et exactes sont disponibles pour tous ou presque tous les indicateurs de leur cadre de résultats. Ces constatations reprennent celles du Rapport Coopération pour le développement 2017 (OCDE, 2017^[13]), qui a mis l'accent sur les données et les capacités nationales statistiques, et de manière plus générale sur le travail du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (ou PARIS21) (Encadré 2.4). Un pourcentage encore plus faible de gouvernements dans des contextes fragiles (22 %) déclarent avoir de telles données, bien que la grande majorité des contextes fragiles disposent d'une stratégie nationale de développement (99 %) et d'un cadre de résultats pays (89 %). Cette constatation indique un décalage notable entre la planification et la mise en œuvre des stratégies dans ces contextes et signale que dans des contextes fragiles, qui reçoivent souvent le soutien de capacités d'élaboration des stratégies nationales de développement, une attention toute aussi importante devrait être accordée au renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies, y compris des capacités statistiques de suivi de la mise en œuvre.

Encadré 2.4. Renforcer la capacité statistique pour obtenir de meilleurs résultats de développement

Des données solides et fiables sont indispensables à la mise en œuvre de la politique de développement. Sans données pour déterminer où un soutien est nécessaire pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement ne peuvent pas être suivis. Les pays à faible revenu ont fait des progrès dans la production de données et de statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité. Des améliorations sont constatées dans la planification et la production des données. En 2018, 129 pays mettaient en œuvre un plan national statistique exhaustif contre 102 en 2017 (PARIS21, 2019^[14]). Pourtant, une pénurie fondamentale de données de base dans de nombreux domaines du développement subsiste et il reste encore beaucoup à faire pour renforcer leurs capacités. La plupart des pays partenaires ne disposent pas encore de systèmes qui fonctionnent pour enregistrer les faits d'état civil ou la production industrielle (Graphique 2.6).

Graphique 2.6. Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales



Note : L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Source : OCDE (2017^[13]), Rapport « Coopération pour le développement 2017 : Données et développement », <https://doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>.

Les coûts cachés de l'inaction pour renforcer les systèmes de données limitent l'efficacité des efforts de développement. L'impact du déficit de données dans les pays en développement vont de la perte d'opportunités commerciales à des interventions infructueuses des services publics. Des données insuffisantes peuvent compromettre le ciblage et la mise en œuvre de politiques en faveur des

populations marginalisées. La coopération pour le développement et les communautés statistiques reconnaissent que les trois aspects suivants doivent être abordés afin d'accroître les capacités statistiques (OCDE, 2017^[13]; PARIS21, 2019^[14]).

Tout d'abord, il faut des approches plus globales de la capacité statistique. L'initiative du renforcement des capacités 4.0 aborde ce problème et reconnaît le leadership, la gestion et les compétences en communication comme des catalyseurs efficaces de processus organisationnels plus solides dans les systèmes nationaux de données. Cette initiative reconnaît l'importance des incitations impliquées dans la conception et la prestation de capacité. Le *Statistical Capacity Monitor* de PARIS21 permet d'accéder aux indicateurs sur les capacités statistiques pour guider les décisions des pays et des partenaires et pour mettre en place de nouvelles mesures pour les capacités dans ce domaine.

Deuxièmement, investir dans les systèmes statistiques doit devenir une priorité stratégique. Des mécanismes de financement innovants, tels que la création possible d'un dispositif de financement global des données de développement (Rogerson et Calleja, 2019^[15]), pourraient améliorer la conception et la fourniture des capacités. Des approches coordonnées et dirigées par les pays pour financer les capacités, y compris des conventions de données, peuvent contribuer à l'alignement des partenaires et à la promotion de la redevabilité mutuelle.

En troisième lieu, encourager les partenaires du développement à renforcer les écosystèmes de données nationales et à utiliser les données sur les résultats appartenant aux pays pour effectuer le suivi des progrès accomplis rendra crédible les systèmes de données qu'ils soutiennent. Ceux-ci exigent une vision claire et un certain pragmatisme afin de faire face à la pression à laquelle ils sont soumis pour attribuer des résultats à chaque dollar d'aide et pour faire en sorte que les informations recueillies lors de la collecte de données soient accessibles à tous les acteurs du développement.

Fournir de meilleures capacités statistiques à l'avenir consistera à repenser l'approche actuelle, en mettant les priorités des pays au premier plan, en veillant à ce que les bureaux nationaux des statistiques soient équipés de compétences flexibles pour s'adapter à l'évolution des écosystèmes de données, et, en améliorant les mécanismes de coordination aussi bien mondiaux que nationaux.

Les pays partenaires réalisent des progrès réguliers dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques

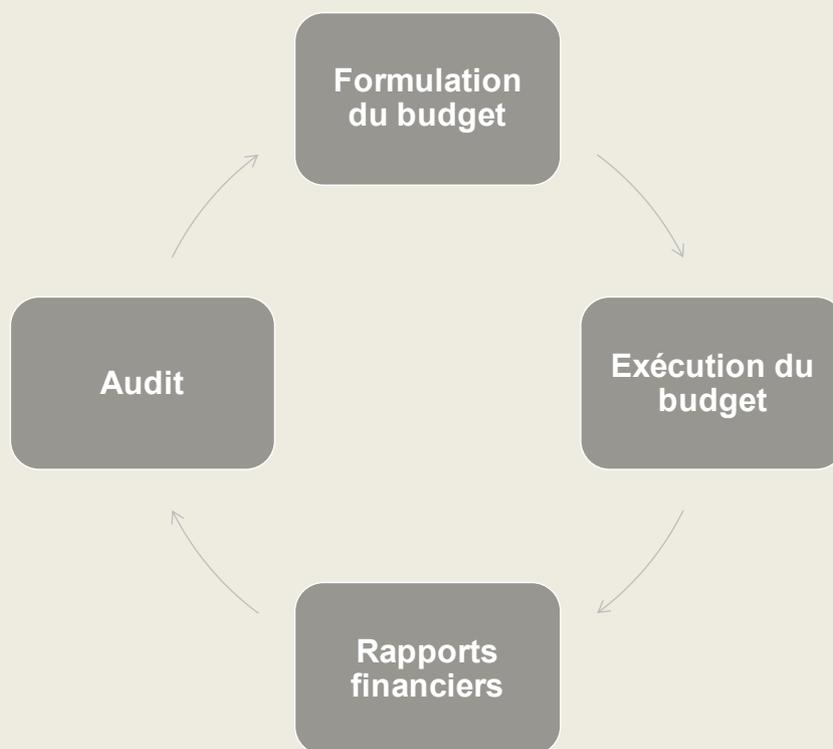
De solides systèmes de gestion des finances publiques (GFP) constituent un élément essentiel de la bonne gouvernance et sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement. Les gouvernements des pays partenaires et leurs partenaires du développement se sont constamment engagés à œuvrer à l'amélioration de la qualité des systèmes de GFP. Cet engagement repose sur une compréhension de la nature fondamentale de ces systèmes à s'orienter vers des efforts de développement plus efficaces. Bien que des systèmes nationaux de GFP solides et exhaustifs soient importants en soi, l'exercice de suivi du Partenariat mondial évalue les progrès accomplis dans le renforcement d'un certain nombre d'éléments de base autour de la budgétisation, de la passation des marchés, du reporting et de l'audit qui sont apparus comme essentiels dans le cadre de la coopération pour le développement et de son efficacité. L'Encadré 2.5 décrit les systèmes de GFP et la méthode d'évaluation de la qualité de la GFP.

Encadré 2.5. Qu'est-ce qu'un système de gestion des finances publiques et comment évaluer sa qualité ?

Un système de gestion des finances publiques (GFP) est composé de différents règlements, de normes et de processus qui guident la manière dont un gouvernement utilise et conserve la trace de ses ressources financières. Ce système assure que les fonds publics sont affectés aux secteurs prioritaires conformément aux stratégies nationales de développement et que ces fonds sont utilisés de manière efficiente et de manière à assurer la transparence et la redevabilité à l'égard de tous.

Il est généralement entendu qu'un système de GFP couvre un large éventail de domaines à travers le cycle budgétaire complet (Graphique 2.7), y compris la stratégie budgétaire, la planification des recettes, les contrôles des dépenses, la gestion des risques et les mesures de transparence (Mustapha et al., 2019^[16]).

Graphique 2.7. Le cycle budgétaire



Afin d'évaluer la qualité des systèmes de GFP, les exercices précédents de suivi du Partenariat mondial avaient eu recours au Critère 13 de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale ((EPIN) ou CPIA en anglais) pour mesurer la qualité de la gestion budgétaire et financière du système de gestion des finances publiques d'un pays. Conformément à l'effort en 2017 de renforcement du cadre de suivi et en vue de fournir des informations sur les progrès accomplis dans le renforcement des aspects spécifiques des systèmes, le Partenariat mondial s'appuie désormais sur le cadre « Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA).

L'évaluation PEFA qui analyse divers aspects du système de GFP d'un pays peut s'appliquer à nouveau aux évaluations successives pour suivre les changements au fil du temps. Aux fins du suivi du Partenariat mondial, seuls les scores d'un certain nombre de dimensions PEFA sont utilisés pour

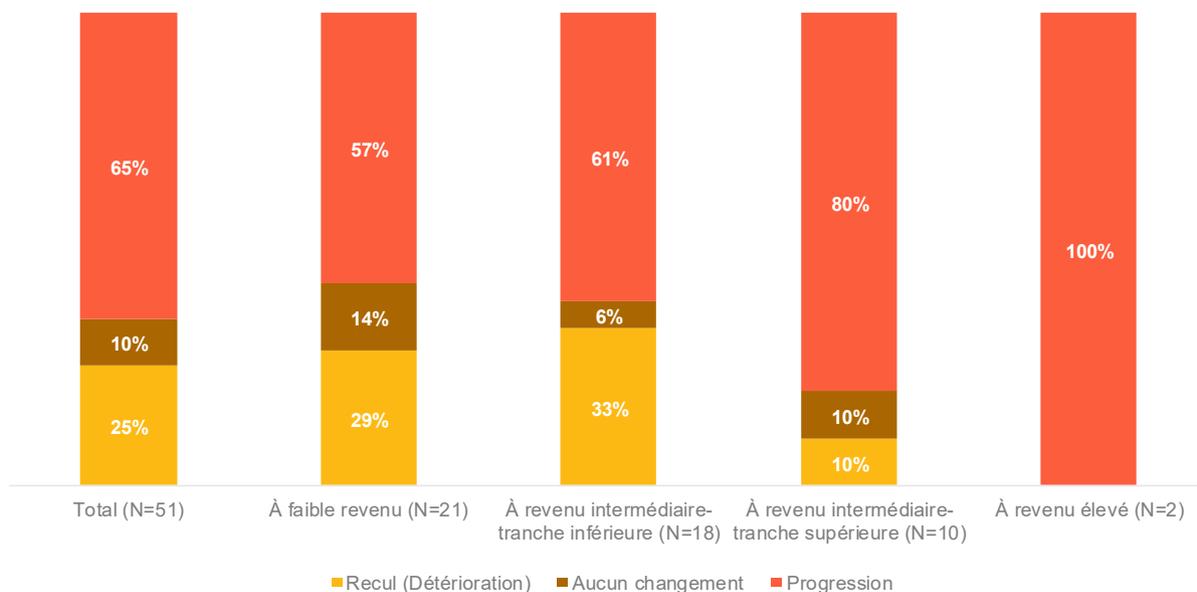
déterminer les progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de GFP. Les dimensions choisies ont tenu compte des éléments fondamentaux des systèmes de GFP et visent à rendre compte des mêmes composantes de GFP que celles qui étaient mesurées par le Critère 13 de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales, et ce, pour maintenir la comparabilité dans le temps. Les éléments sélectionnés couvrent également des domaines que les partenaires du développement jugent essentiels lorsqu'ils décident d'utiliser les systèmes nationaux. Ces domaines ont été notés dans *Using Country Public Financial Management Systems: A Practitioner's Guide*, un rapport paru en 2011 commandé par le Groupe de travail sur la gestion des finances publiques sous les auspices du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (Banque Interaméricaine de Développement/Banque Mondiale, 2011^[17]). La sélection du Partenariat mondial des dimensions à utiliser pour mesurer la qualité des systèmes de GFP des pays partenaires, a été effectuée en consultation avec le Secrétariat du PEFA.

La plupart des pays continuent de progresser régulièrement dans le renforcement de leurs systèmes de gestion des finances publiques. Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a constaté que 65 % des pays partenaires affichent des progrès d'ensemble dans le renforcement de leurs systèmes de GFP tandis que 10 % ne montrent aucun changement d'ensemble⁵. Ces résultats représentent une amélioration par rapport au Cycle de suivi 2016, qui révélait que la majorité des pays (58 %) n'avaient indiqué aucun changement. La progression lente mais régulière constatée depuis 2010 est en accord avec la compréhension que ces changements institutionnels prennent du temps, car ils exigent non seulement de changer les systèmes eux-mêmes, mais aussi de renforcer les capacités d'utilisation et de gestion des systèmes.

Les progrès réalisés dans le renforcement des systèmes de GFP sont généralement réguliers à tous les niveaux de revenu des pays. Toutefois, les données de l'exercice de suivi 2018 montrent une case légèrement à la hausse dans le cas des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), avec huit pays sur dix indiquant une progression dans le renforcement de leurs systèmes de GFP (Graphique 2.8). Cette constatation confirme à nouveau les résultats de la recherche effectuée par Fritz, Sweet et Verhoeven (2014^[18]) qui ont examiné les catalyseurs et les effets de solides systèmes de GFP. Cette recherche a montré que dans la plupart des cas, les caractéristiques macroéconomiques au niveau pays ne constituent pas un facteur prédéterminant important de la solidité des systèmes nationaux, quoiqu'il existe une corrélation positive limitée entre les systèmes solides et les niveaux de revenus élevés et la stabilité politique.

Graphique 2.8. Les pays partenaires renforcent les systèmes de gestion des finances publiques

Comparaison des progrès réalisés par les pays dans le renforcement des systèmes de GFP entre leurs deux dernières évaluations PEFA, par groupe de revenu



Notes : Les barres indiquent le pourcentage des pays partenaires qui progressent, qui n'avancent pas et qui reculent, reposant sur une évaluation de neuf catégories distinctes (dans les domaines de la budgétisation, de la passation des marchés, de l'audit et des rapports financiers) des deux évaluations PEFA les plus récemment disponibles. En outre, tous les pays à revenu élevé qui participent au cycle de suivi sont des petits États insulaires en développement.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays (Indicateur 9a). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

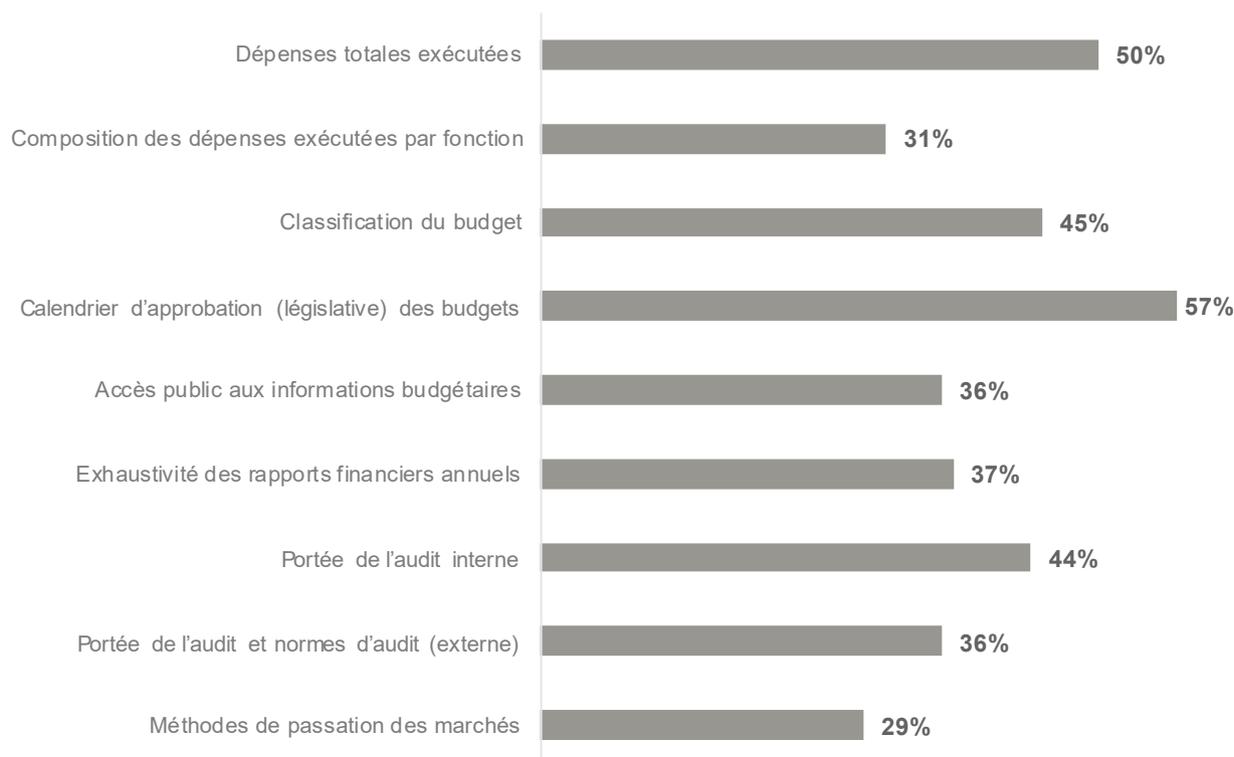
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062378>

Les pays partenaires réalisent des progrès dans la planification budgétaire, mais des défis restent à relever dans l'exécution du budget et les rapports financiers

Les progrès les plus importants réalisés dans le renforcement des systèmes de GFP concernent les aspects de la formulation du budget. Les données du Partenariat mondial montrent que 50 % des gouvernements des pays partenaires⁶ ont accomplis des progrès dans le renforcement de la planification des dépenses, ce qui se traduit par une variation moindre entre les dépenses prévues et les dépenses effectives dans les documents budgétaires. En outre, 45 % des pays ont augmenté la mesure dans laquelle leurs budgets sont classés conformément aux normes internationales (Graphique 2.9). Cependant, alors qu'une planification plus forte est constatée au début du cycle budgétaire, les progrès sont plus limités aux stades ultérieurs, en particulier dans l'utilisation de méthodes transparentes de passation des marchés et en ce qui concerne le degré d'exhaustivité, de ponctualité et de conformité aux normes internationales des états financiers annuels. Des exemples du renforcement de la GFP sont abordés dans l'Encadré 2.6.

Graphique 2.9. Les pays partenaires progressent à divers degrés dans le renforcement des éléments de systèmes de gestion des finances publiques

Proportion de pays qui ont fait des progrès dans le renforcement des éléments de systèmes de GFP au cours de la période entre les deux dernières évaluations PEFA des gouvernements des pays partenaires, telle que mesurée par les dimensions PEFA sélectionnées



Note : PEFA : Dépenses publiques et responsabilité financière. Les résultats ci-contre se fondent sur les 51 pays partenaires participants pour lesquels il existe 2 évaluations PEFA.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays (Indicateur 9a). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[6]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062397>

Encadré 2.6. Concevoir des solutions spécifiques au contexte pour renforcer la gestion des finances publiques

En collaboration avec 40 pays africains, l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) est une organisation internationale composée d'États membres africains, qui travaille avec des ministères africains des Finances et du Budget afin d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes de gestion des finances publiques (GFP) adaptées. Bon nombre de gouvernements africains disposent de vastes programmes de réformes de la gestion des finances publiques (GFP) qui durent depuis longtemps. Toutefois, il est très fréquent que ces réformes ne relèvent pas efficacement les défis auxquels font face les gouvernements. De nouveaux systèmes sont introduits mais les agences dépensières ne reçoivent toujours pas en temps opportun les fonds qui leur ont été affectés ainsi d'ailleurs que les montants initialement prévus ; de nouvelles procédures de passation des marchés sont adoptées mais les manuels scolaires et les médicaments ne sont toujours pas livrés dans les délais ou dans les budgets prévus ; de nouvelles lois sont votées pour maîtriser les dépenses mais les engagements excédentaires restent omniprésents ; et, une formation est dispensée sur les critères d'évaluation des offres budgétaires pour les dépenses en capital mais les progrès des projets d'infrastructure restent lents.

Ces défis subsistent en partie, parce que les approches traditionnelles de la réforme de la GFP se concentrent principalement sur des solutions techniques standards. Les programmes de CABRI estiment que la réforme de la GFP ne se prête pas à une approche unique et exige une gestion prudente des contraintes politiques et administratives, associée à une profonde compréhension du contexte local.

Le gouvernement de la **République centrafricaine** a adopté une loi moderne sur la passation des marchés, mais néanmoins, fait face au problème de la faiblesse d'exécution des dépenses par les ministères, départements et agences (MDA) sur le budget d'investissement en capital – qui dans certains cas ne représente que 2 % et 3 %. Avec le soutien de CABRI, les fonctionnaires ont travaillé à déconstruire le problème de la sous-exécution des dépenses (ou sous-utilisation des crédits budgétaires). Trois grands défis sous-jacents ont été identifiés : 1) les fonctionnaires supervisant les budgets en capital au sein des MDA n'avaient pas suffisamment de connaissances et d'expérience dans l'exécution de tels budgets ; 2) les MDA ne réalisaient pas les études de faisabilité requises pour l'approbation des plans de passation des marchés ; et, 3) il y avait un manque de communication entre les MDA et le ministère des Finances.

Une équipe s'est ensuite attelée à trouver des solutions spécifiques au pays par le biais de cours en ligne, de travaux individuels ou à faire en équipe, de coaching et d'une rétroaction franche et ouverte de leurs pairs. Les premiers résultats des efforts de l'équipe ont été encourageants. Pour la première fois, les 33 MDA de la République centrafricaine ont tous soumis leurs plans de passation des marchés, soutenus par une meilleure compréhension de la façon de mieux exécuter les budgets d'investissement. Alors que de nombreux défis subsistent, l'équipe s'est fixée pour objectif d'exécuter 50 % des dépenses en capital.

Au **Bénin**, l'espace budgétaire limité est un problème perpétuel. Pour y remédier, le gouvernement a décidé d'améliorer sa capacité de collecte des recettes, mais a également compris qu'il ne pouvait pas demander aux citoyens de payer leurs impôts, à moins que ces derniers ne soient persuadés que les fonds publics seront gérés de manière responsable.

La Direction du budget au ministère de l'Économie et des Finances, s'est fait le champion non seulement d'un système budgétaire plus transparent qui contribue à une GFP efficace et équitable,

mais aussi d'une plus grande participation citoyenne au processus budgétaire afin d'améliorer la redevabilité.

La Direction du budget, avec le soutien de CABRI, a établi une Cellule pilote de transparence et de communications budgétaires afin d'orienter la stratégie du Bénin pour continuer à améliorer la transparence du budget et la participation. La cellule était chargée de fournir des informations budgétaires exhaustives et en temps opportun, ainsi que de veiller à ce que ces informations soient présentées dans des formats accessibles en vue de faciliter la participation du public. Les versions vidéo du projet de budget de l'exécutif 2019 et la Loi de finances 2019 qui ont été publiées dans cinq langues locales, en plus du français, illustrent bien ses efforts.

Afin d'assurer que le processus budgétaire soit ouvert au public, la cellule a préparé un calendrier budgétaire pour la société civile afin qu'elle comprenne mieux le processus de formulation du budget, et à quel moment elle peut y participer. Une formation est dispensée afin de renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) pour améliorer la redevabilité et fournir un solide processus de participation au budget tant au niveau local qu'au niveau national.

Source : CABRI (n.d.[19]), Site Web Pôle de connaissances sur la GFP, www.cabri-sbo.org

Les pays renforcent la surveillance législative du budget. Les données du Cycle de suivi 2018 ont constaté que 57 % des pays ont fait des progrès pour ce qui est de présenter les budgets à leur pouvoir législatif pour examen et approbation avant le début de l'année financière, ce qui donne suffisamment de temps pour la surveillance législative. Par extension, cette période permet également l'examen du budget par le public, ce qui est essentiel pour la transparence et la redevabilité.

En même temps, la part de la coopération pour le développement faisant l'objet d'une surveillance parlementaire a diminué. D'après les données du Cycle de suivi 2018, en moyenne, 61 % de la coopération pour le développement ont été inscrits aux budgets nationaux soumis à une surveillance parlementaire, ce qui représente une baisse par rapport aux 66 % indiqués dans le Cycle de suivi 2016 du Partenariat mondial. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats. L'une d'elles est que les partenaires du développement continuent d'éprouver des difficultés à fournir des données prévisionnelles en temps opportun pour que les pays partenaires puissent en tenir compte dans leurs cycles de planification budgétaire. Cette diminution pourrait également se rapporter à l'évolution des modalités de décaissement, selon lesquelles les partenaires acheminent de plus en plus directement la coopération pour le développement par l'intermédiaire des partenaires d'exécution plutôt que par l'entremise du secteur public dans certains pays partenaires. Quoi qu'il en soit, ces résultats soulignent qu'au fur et à mesure de l'évolution des sources de modalités de coopération pour le développement et de mise en œuvre, il faut accorder une plus grande importance à ces changements pour s'assurer qu'ils n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité.

Encadré 2.7. Petits États insulaires en développement dans le Cycle de suivi 2018

Les petits États insulaires en développement (PEID) diffèrent de par leur nombre d'habitants et la densité de leur population, leur répartition géographique et leurs progrès en matière de développement, pourtant ils partagent des vulnérabilités et des défis communs, y compris une forte exposition aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux chocs économiques mondiaux. Dans ce contexte, la coopération pour le développement reste une source vitale de financement pour le développement de nombreux PEID (OCDE, 2018^[20])

Disposant d'une solide planification du développement, la quasi-totalité (95 %) des 22 PEID participant au Cycle de suivi 2018, a établi des stratégies nationales de développement. Cependant, plus de la moitié des PEID (56 %) ont indiqué que de plus fortes capacités statistiques leur seraient profitables pour fournir des mises à jour régulières et exactes des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de développement. En outre, un tiers des PEID n'utilise pas actuellement leurs stratégies de développement pour guider le dialogue avec les partenaires du développement.

Six PEID parmi les huit qui ont rendu compte de leurs systèmes de gestion des finances publiques (GFP), ont progressé dans le renforcement de ces systèmes, avec de fortes améliorations observées dans les processus liés à la budgétisation. Ces résultats répondent à l'appel à développer des systèmes de GFP « solides et crédibles » (Forum des pays des îles du Pacifique, 2018^[21]). Néanmoins, peu de PEID promeuvent les objectifs sensibles au genre (tels que les objectifs budgétaires liés à l'égalité hommes-femmes) par le biais de la GFP (12 % des PEID contre 38 % des non PEID). Par ailleurs, les PEID devront prendre part plus régulièrement et fréquemment à la réalisation des évaluations PEFA de dépenses publiques et responsabilité financières, pour permettre le suivi des progrès dans tous les domaines.

Les pays partenaires élaborent actuellement un budget sensible au genre, mais leur engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes ne s'est pas encore traduit par des ressources et systèmes de suivi adéquats

Un financement adéquat et efficace est indispensable à l'établissement de l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et des filles. En traçant les affectations des ressources, les gouvernements introduisent des mesures délibérées au cycle de planification et de budgétisation, afin d'atteindre leurs objectifs de politiques en matière de genre. Lorsqu'ils rendent publiques ces affectations, les gouvernements s'engagent à un niveau plus élevé de transparence et de redevabilité dans la prise de décisions budgétaires (Encadré 2.8).

Encadré 2.8. Évaluer les systèmes publics nationaux et la transparence pour atteindre les objectifs du Programme 2030 sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes

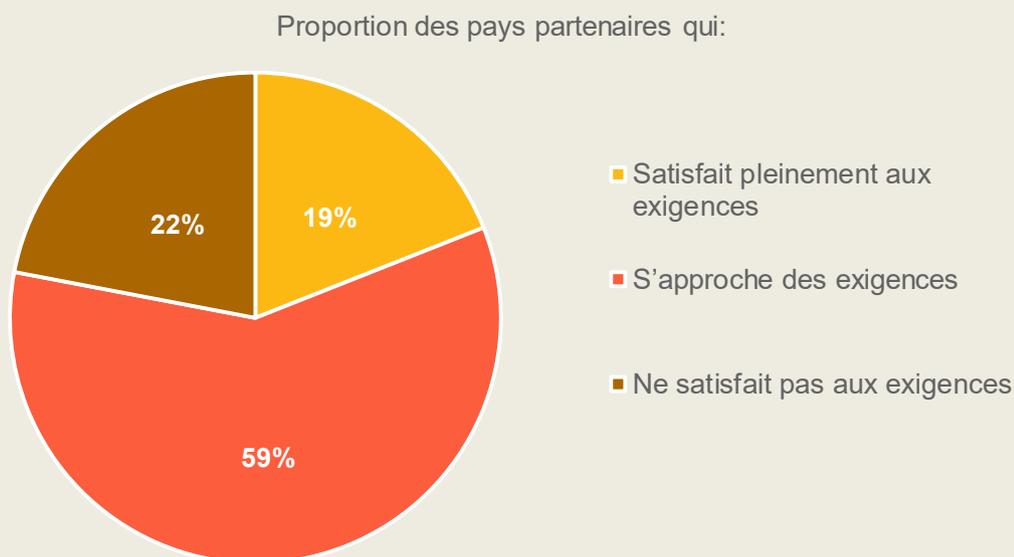
L'Indicateur de l'Objectif de développement durable (ODD) 5.c.1 mesure le pourcentage des pays qui disposent de systèmes pour assurer le suivi des dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et pour rendre publiques ces dotations. Mis au point grâce à la collaboration du Partenariat mondial et d'ONU-Femmes, ainsi qu'à la contribution du réseau GenderNET du CAD de l'OCDE, cet indicateur définit la norme internationale pour la budgétisation sensible au genre. Il évalue les progrès accomplis vers la réalisation de la Cible ODD 5.c, « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux ». L'indicateur relie aussi les exigences de politiques et juridiques régissant l'égalité hommes-femmes aux dotations budgétaires destinées à la mise en œuvre de ces exigences.

L'Indicateur 5.c.1 mesure trois critères. Le premier se concentre sur l'intention d'un gouvernement à aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en identifiant si un pays dispose de politiques et/ou de programmes sensibles au genre et d'allocations de ressources correspondantes. Le deuxième critère évalue si un gouvernement dispose de mécanismes pour assurer le suivi de telles dotations tout au long du cycle budgétaire, de la planification du budget jusqu'à l'évaluation de l'impact des dépenses. Le troisième critère met l'accent sur la transparence en identifiant si un gouvernement a pris des dispositions pour rendre publiques les informations sur les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Convoqué par le Secrétaire général de l'ONU, le Groupe inter institutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (GIAE-ODD) a classé précédemment l'Indicateur 5.c.1 comme un indicateur de Catégorie III.¹ La méthodologie de l'indicateur a été révisée en 2017, à la suite d'une série de consultations et de sa mise à l'essai, et évalue désormais la sensibilité aux questions d'égalité hommes-femmes d'un certain nombre d'éléments spécifiques au sein des systèmes de gestion des finances publiques. En outre, il applique plus de rigueur aux seuils requis pour satisfaire aux critères de l'indicateur. Suite à ces améliorations, l'Indicateur 5.c.1 a été reclassé et promu dans la Catégorie II. Dans le Cycle de suivi 2018, 19 % des pays partenaires (soit 13 sur 69) ont indiqué qu'ils disposaient de systèmes exhaustifs de suivi et qu'ils rendaient publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes, satisfaisant ainsi pleinement aux exigences de l'indicateur.² Comme le montre le Graphique 2.10, 59 % de pays partenaires supplémentaires ont déclaré avoir pris des mesures pour établir de tels systèmes et mettre en place quelques éléments de base de ces systèmes.

Graphique 2.10. Des progrès importants doivent être accomplis pour que les systèmes nationaux répondent aux exigences visant à suivre et à rendre publiques les dotations budgétaires liées au genre

Proportion des gouvernements des pays partenaires qui disposent de systèmes nationaux pour suivre et rendre publiques les dotations budgétaires liées à l'égalité hommes-femmes



Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation déterminant si les pays disposent de systèmes pour suivre et rendre publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Indicateur 8, ODD 5.c.1). De plus amples informations figurent dans PMCED, (2018^[6]) Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

1. Les indicateurs ODD sont classés selon trois catégories, en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité de données au niveau mondial, la Catégorie I étant la plus solide. Des informations complémentaires sur les classements des indicateurs ODD sont disponibles à : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification>.

2. En 2016, 47% des pays disposaient de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Si l'on appliquait la méthodologie du suivi 2016 du Partenariat mondiale, 78% des pays disposeraient de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Des stratégies de développement fortes et sensibles au genre indiquent que les pays partenaires sont déterminés à assurer l'égalité hommes-femmes, mais ces stratégies ne sont pas dotées des ressources nécessaires. Qu'ils disposent de plans sur les questions de genre ou de stratégies nationales de développement axées sur la parité hommes-femmes, presque tous les pays partenaires (90 %) ont mis en place des politiques ou des programmes pour atteindre les objectifs d'égalité hommes-femmes.⁷ Dans la plupart des cas, ces politiques ne sont pas indépendantes. Les pays partenaires incluent l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif au sein de stratégies nationales de développement plus générales ou intègrent les objectifs au sein de politiques et/ou de programmes sectoriels. Cependant, moins de la moitié des pays partenaires (43 %) indiquent que des ressources adéquates sont affectées pour appuyer les activités liées à l'égalité hommes-femmes, ce qui met en lumière une importante lacune dans la mise en œuvre de la politique.

L'intention expresse des pays partenaires d'aborder les objectifs de l'égalité hommes-femmes n'est pas encore assortie de systèmes pour suivre les données sur les dotations budgétaires liées au genre et pour rendre ces données publiques. Les résultats du Cycle de suivi 2018 révèlent que les pays partenaires ont des difficultés à dépasser la phase de planification pour mettre en place des mécanismes de suivi automatique des affectations à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes tout au long du cycle budgétaire, et à rendre publiques ces dotations. Tandis que 51 % des pays partenaires incluent dans leurs circulaires budgétaires (ou équivalents) des instructions spécifiques aux objectifs en matière de genre, un nombre inférieur de pays (28 %) cataloguent les dotations budgétaires pour identifier le lien avec les objectifs d'égalité hommes-femmes, et seulement 19 % effectuent un audit du budget lié à cette question. Actuellement, 64 % des pays publient des informations sur les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes, mais des efforts continus sont nécessaires pour rendre ces informations accessibles en temps opportun.

Les pays partenaires cherchent à renforcer les capacités pour obtenir des statistiques désagrégées selon le sexe. Plus de la moitié des pays partenaires indiquent déjà utiliser des statistiques désagrégées selon le sexe pour orienter les décisions budgétaires, bien que ce soit surtout le cas dans les secteurs perçus comme clairement liés aux questions de genre (par ex., la santé) et que ces statistiques ne soient pas toujours intégrées à toutes les politiques et/ou programmes. Bon nombre de pays partenaires, qu'ils utilisent ou non des données désagrégées selon le sexe pour orienter la prise de décision, soulèvent le besoin d'accroître les capacités dans ce domaine – à la fois sur le plan de la collecte des données et de la compréhension et de l'utilisation systématique des informations.

Dans les pays partenaires qui affichent de bons résultats dans les domaines associés à l'égalité hommes-femmes, la sensibilité au genre est intégrée au sein du système de GFP. Les données qualitatives des pays partenaires ayant participé au Cycle de suivi 2018 montrent que les pays qui obtiennent de bons résultats ne disposent pas de systèmes indépendants pour suivre et publier leurs affectations budgétaires à l'égalité hommes-femmes ; on remarque plutôt que ces pays intègrent le genre à chaque étape de leur processus, de la planification du budget, au reporting, en passant par l'exécution. Par exemple, dans les pays qui indiquent fournir des instructions sur les objectifs liés au genre pendant la préparation du budget, on observe également des instructions fournies pour différents thèmes et secteurs. Ce fait confirme l'importance d'une approche complète en vue de mettre en œuvre les priorités politiques, selon laquelle les gouvernements intègrent la sensibilité au genre tout au long de la budgétisation et des processus et systèmes de GFP, plutôt que par le biais d'efforts isolés entrepris séparément.

Références

- Banque Interaméricaine de Développement/Banque Mondiale (2011), *Using Country Public Financial Management Systems: A Practitioner's Guide*, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/49066168.pdf>. [17]
- CABRI (n.d.), *Pôle de connaissances sur la GFP*, site Web, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, <https://www.cabri-sbo.org>. [19]
- Forum des pays des îles du Pacifique (2018), *First Quadrennial Pacific Sustainable Development Report*, Pacific Islands Forum, Suva, Fiji, <http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2018/09/1st-Quadrennial-Pacific-Sustainable-Development-Report-2018.pdf>. [21]
- Fritz, V., S. Sweet et M. Verhoeven (2014), "Strengthening public financial management: Exploring drivers and effects", *Document de travail de recherche sur les politiques*, No. 7084, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/349071468151787835/pdf/WPS7084.pdf>. [18]
- Mustapha, S. et al. (2019), *PEFA, Public Financial Management, and Good Governance*, Secrétariat PEFA, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.pefa.org/research-impact/pefa-public-financial-management-and-good-governance>. [16]
- OCDE (2019), "Using the SDGs as a shared framework for results: Demonstrating good practice - Findings from three case studies", *Issues Paper*, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dac/results-development/docs/Results_worksho_April_19_Session1.pdf. [5]
- OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr>. [22]
- OCDE (2018), *Making Development Co-operation Work for Small Island Developing States*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264287648-en>. [20]
- OCDE (2017), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>. [13]
- OCDE (2012), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Pour une meilleure aide au développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264084780-fr>. [8]
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>. [9]
- OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>. [2]
- ONU (2019), *Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Organisation des Nations Unies, New York, <https://undocs.org/fr/E/FFDF/2019/2>. [12]
- ONU (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba*, Organisation des Nations Unies, New York, https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F. [11]

- ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, [4]
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F.
- PARIS21 (2019), *Statistical Capacity Development: Outlook 2019*, Éditions OCDE, Paris, [14]
<https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/Statistical%20Capacity%20Development%20Outlook%202019.pdf>.
- PMCED (2018), *Document technique d'accompagnement*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [10]
<http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2018/08/Document-Technique-dAccompagnement-2018.pdf>.
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [6]
http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.
- PMCED (2016), *Document Final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [3]
<http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>.
- Rogerson, A. and R. Calleja (2019), "Mobilising data for the SDGs: How could a Data Acceleration Facility help, and how might it work?", *PARIS21 Discussion Paper*, No. 15, Éditions OCDE, Paris, [15]
https://paris21.org/sites/default/files/2019-01/Mobilising%20Data%20for%20the%20SDGs%20%28DP15%29_0.pdf.
- Vähämäki, J. et C. Verger (2019), "Learning from results-based management evaluations and reviews", *OECD Development Co-operation Working Papers*, No. 53, Éditions OCDE, Paris, [7]
<https://dx.doi.org/10.1787/3fda0081-en>.
- Wood, B. et al. (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration - Final Report*, Institut danois d'études internationales, Copenhague, [1]
<https://www.oecd.org/derec/dacnetwork/48152078.pdf>.

Notes

¹ Le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité identifie 58 contextes classés « fragiles » mesurables sur une échelle d'intensité et dans les dimensions économique, environnementale, politique, sociétale et en matière de sécurité. Des contextes de ce cadre, 45 sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. En outre, l'OCDE classe 15 des 58 contextes fragiles comme « extrêmement fragiles » ; 12 parmi ces 15 sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018. Le rapport de l'OCDE *États de fragilité* (OCDE, 2018^[22]) présente le cadre sur la fragilité.

² Les résultats du Cycle de suivi 2018 montrent que la qualité de la stratégie nationale d'un pays est supérieure en moyenne pour les pays et contextes qui dépendent davantage de l'aide publique au développement, allant de 65 % pour les pays à faible dépendance à 74 % pour les pays à forte dépendance. Pour chaque pays, la dépendance vis-à-vis de l'APD est calculée comme le montant total d'APD divisé par le PIB par habitant. Dans le cadre du Cycle de suivi 2018, la dépendance est considérée comme faible lorsque le ratio est inférieur à 1.5 %, moyenne lorsque le ratio est compris entre 1.5 % et 4 %, et forte lorsque le ratio est supérieur à 4 %.

³ Consulter l'Encadré 2.2 pour obtenir des précisions sur la méthode d'évaluation de la qualité de la planification nationale du développement.

⁴ La faible variation en pourcentage masque l'amélioration réelle sous-jacente. Parmi les huit pays qui ne disposaient pas d'une stratégie en 2016, six en ont maintenant une ; un autre est en phase de planification de sa stratégie nationale de développement et le dernier n'a pas participé à l'exercice de suivi 2018. Dans le cadre de l'exercice de suivi 2018, trois des cinq pays participants qui ne disposent pas d'une stratégie nationale de développement participaient pour la première fois à l'exercice de suivi.

⁵ La comparaison dans le temps s'est avérée possible avec 51 des pays participants qui avaient pris part à 2 évaluations PEFA.

⁶ Il s'agit des 51 gouvernements des pays partenaires participants, qui ont pris part à 2 évaluations PEFA.

⁷ Le chiffre de 90 % est calculé à partir des 69 pays partenaires ayant saisi des données dans leurs systèmes de suivi des allocations en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes. Les pourcentages de cette section sur l'égalité hommes-femmes sont calculés avec les 69 pays partenaires comme dénominateur.

3

Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société

Ce chapitre examine la manière dont les gouvernements des pays partenaires créent des environnements favorables et recherchent activement l'engagement de divers acteurs du développement. Il traite en particulier de l'implication des parties prenantes nationales lors de la planification et de la mise en œuvre du développement ; de l'environnement favorable aux organisations de la société civile ; et, de l'engagement avec le secteur privé par un dialogue public-privé.

Pour réaliser les ambitions du Programme 2030, la participation significative de toutes les parties prenantes est vitale. L'importance de l'engagement multi-parties prenantes est reconnu depuis longtemps pour le développement, mais les Objectifs de développement durable (ODD) nécessitent que les pays passent d'une approche de « l'ensemble du gouvernement » à « l'ensemble de la société » (Cázarez-Grageda, 2018^[1]). Les gouvernements ont la responsabilité unique de prendre la direction du développement, mais leurs efforts ne peuvent pas porter de fruits sans la participation inclusive et équitable de tous les acteurs. Conscient de ce fait, le Programme 2030 appelle à une action collective par l'ensemble de la société pour mettre en œuvre des solutions de développement durables. Les gouvernements nationaux et infranationaux, les parlements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les fondations, les syndicats, les communautés et les individus ont chacun des rôles différents et complémentaires à jouer dans la recherche collective du développement durable. L'engagement inclusif est essentiel à tous les aspects du processus de développement, à commencer par la planification et la poursuite de la mise en œuvre et du suivi des stratégies nationales de développement.

L'ouverture, la confiance et le respect mutuel, ainsi que la reconnaissance de ces différents rôles complémentaires des diverses parties prenantes sont tout aussi cruciales pour veiller à ce que toutes les parties prenantes soient prêtes à travailler ensemble et capables de le faire. Tandis que le suivi du Partenariat mondial se concentre sur l'engagement de la société civile et du secteur privé, les diverses parties prenantes jouent des rôles déterminants pour réaliser le développement durable au niveau pays, mais elles doivent être impliquées de manière significative pour avoir un impact.

Divisé- en trois sections, ce chapitre examine les efforts des gouvernements pour créer des environnements favorables et rechercher activement l'engagement des divers acteurs. La première section observe comment les gouvernements des pays partenaires font participer les parties prenantes nationales au cours des activités de planification et de redevabilité mutuelle. Cette analyse s'appuie sur des données du Partenariat mondial qui évaluent le caractère inclusif de la planification et du suivi des efforts de développement. Puis, la deuxième évalue l'environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC). Enfin, la troisième section aborde la façon dont les gouvernements maximisent les contributions du secteur privé concernant le développement par le biais du dialogue public-privé (DPP). L'analyse de la deuxième section ainsi que de la troisième se penche respectivement sur les résultats des indicateurs du Partenariat mondial axés sur la société civile et le secteur privé.

Les principales conclusions de ces trois sections sont les suivantes :

- La planification nationale du développement est de plus en plus inclusive, mais un engagement systématique et significatif des différentes parties prenantes est nécessaire tout au long du processus de développement. Presque tous les gouvernements des pays partenaires s'entretiennent largement avec les parties prenantes nationales en ce qui concerne la conception des stratégies nationales de développement. Il faut toutefois faire davantage pour veiller à ce que ces consultations soient conduites de manière à offrir à l'ensemble de la société une réelle opportunité d'influencer les priorités et de suivre la mise en œuvre.
- Les environnements favorables au sein desquels les OSC évoluent se sont détériorés depuis le dernier cycle de suivi. On note un déclin dans les quatre domaines évalués de l'environnement favorable aux OSC. Les gouvernements et la société civile ont des points de vue divergents quant à l'environnement favorable aux OSC ; par exemple, à savoir s'il existe un niveau adéquat de cadres juridiques et réglementaires, sachant que les OSC déclarent pouvoir s'exprimer librement sans contrôle de la part du gouvernement dans seulement un quart des pays partenaires. De surcroît, moins de pays partenaires ont rendu compte de l'environnement favorable à la société civile en 2018 qu'en 2016, donnant du poids aux avertissements selon lesquels l'espace réservé à la société civile rétrécit.
- Si le DPP doit mener à de vraies mesures et résultats, les gouvernements des pays partenaires doivent veiller à ce qu'il soit axé sur les domaines d'intérêt mutuel et inclue toutes les parties

prenantes concernées. Malgré la confiance et la volonté fortes d'engagement parmi les parties prenantes des secteurs public et privé – ce qui est vital pour un dialogue productif, certaines limites au niveau des capacités et de l'inclusion entravent l'efficacité du DPP. Du fait que les gouvernements dirigent les processus de développement, notamment en déterminant les ordres du jour des dialogues et en facilitant la participation des différents acteurs, une réflexion critique est nécessaire pour définir comment améliorer la pertinence et le caractère inclusif des efforts d'engagement.

- Il faut redoubler d'efforts pour édifier et renforcer les capacités, afin que toutes les parties prenantes puissent contribuer efficacement au développement durable. Les gouvernements sont chargés de créer un environnement favorable pour maximiser les contributions au développement de toutes les parties de la société, mais la société civile et le secteur privé doivent eux aussi se concentrer sur le renforcement de leurs capacités et de l'efficacité – notamment la façon dont ils s'organisent entre eux – pour s'assurer qu'ils s'engagent de manière constructive avec le gouvernement.

Section 3.1. Dans quelle mesure les gouvernements des pays partenaires ont-ils été efficaces dans leur engagement des parties prenantes nationales au sein des activités de planification du développement et de redevabilité mutuelle ?

En vue de renforcer l'appropriation par les pays partenaires, les gouvernements doivent s'investir davantage pour assurer une participation constructive et inclusive à la planification et aux efforts de suivi du développement

Lors de la conception des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires consultent un large éventail de parties prenantes nationales. Presque tous les gouvernements des pays partenaires (93 %) rapportent avoir consulté trois parties prenantes ou plus dans le cadre de la conception de leur stratégie nationale de développement. Tous les gouvernements des pays partenaires ayant mis en place une stratégie nationale de développement avaient consulté au moins un groupe de parties prenantes, comme un gouvernement infranational, un parlement, la société civile ou le secteur privé. L'Encadré 3.1 décrit les rôles et les contributions aux efforts de développement des parlements, des gouvernements infranationaux, des syndicats et des fondations, et, souligne la façon dont le suivi du Partenariat mondial fait figurer leur contribution. Le rôle et les contributions de la société civile et du secteur privé sont abordés dans les sections suivantes.

Encadré 3.1. Tirer parti de la valeur de chaque partie prenante

Les parlementaires. Les parlementaires sont indispensables aux efforts nationaux de développement. Ils votent les lois, adoptent les budgets nationaux et assurent la surveillance de la mise en œuvre effective des engagements nationaux et internationaux, tels qu'ils sont définis au §44 du Document final de Nairobi (DFN) (PMCED, 2016^[2]). Par conséquent, l'alignement des politiques et budgets de développement sur le Programme 2030 incombe aux parlementaires. Le suivi du Partenariat mondial fait figurer le rôle et les contributions des parlementaires en évaluant si les gouvernements collaborent avec les parlementaires dans la préparation des stratégies nationales de développement, pour contribuer au dialogue public-privé (DPP) et aux mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement. Le suivi vérifie également si les parlementaires ont un pouvoir de supervision au niveau de l'inscription de la coopération pour le développement au budget national, ainsi qu'au niveau des dotations budgétaires consacrées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Les gouvernements infranationaux (ou gouvernements locaux). Les gouvernements infranationaux constituent un lien crucial entre les citoyens et le gouvernement national, communiquant les priorités, idées et contributions locales de développement aux processus nationaux de développement. Les gouvernements infranationaux peuvent aussi renforcer les partenariats de développement parmi les citoyens et d'autres acteurs locaux, notamment le secteur des entreprises (DFN, §47). Le suivi du Partenariat mondial saisit le rôle et les contributions des gouvernements infranationaux en évaluant s'ils sont impliqués dans la préparation des stratégies nationales de développement ; la façon dont les stratégies infranationales sont alignées sur les stratégies nationales de développement ; et si les gouvernements locaux participent au DPP et aux mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement.

Les syndicats. Les syndicats sont des acteurs du développement qui défendent les intérêts des travailleurs et facilitent les négociations collectives en leur nom. Ils promeuvent des conditions de travail décentes et plaident en faveur de pratiques équitables. Le suivi du Partenariat mondial reflète le rôle et les contributions des syndicats en évaluant si leurs points focaux prennent part aux initiatives nationales de DPP et aux mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement.

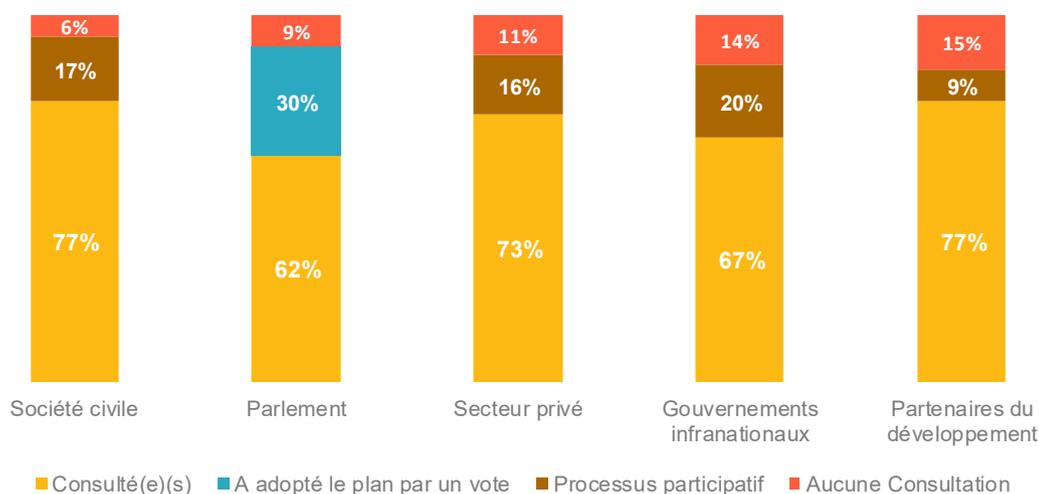
Les fondations. Le savoir et l'expertise des acteurs philanthropes apportent de précieuses contributions aux efforts nationaux de développement. L'importance de ces acteurs s'étend au-delà de l'appui financier qu'ils fournissent. En effet, les fondations servent également d'agents catalytiques des ressources et des relations qui aident à renforcer l'efficacité et la qualité de la coopération pour le développement (DFN, §69). Le suivi du Partenariat mondial tient compte du rôle et des contributions des fondations en évaluant si elles sont impliquées dans les DPP et les mécanismes de redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement.

L'engagement avec les parties prenantes nationales peut devenir un processus plus constructif et participatif. Dans la pratique, cela signifie que l'engagement doit être un processus convenablement planifié, au moment propice et bien communiqué ; il doit engager systématiquement les diverses parties prenantes de manière à instaurer la confiance entre les participants ; et, atteindre un certain niveau de cohérence entre les opinions des parties prenantes et la stratégie nationale de développement qui sera adoptée au final¹ (PNUD, 2016^[3]). Ce type de processus constructif et participatif garantira la forte appropriation, par tous les segments de la société, de la stratégie nationale de développement qui en découle et des aspirations qu'elle exprime. Même s'ils entreprennent de vastes consultations, peu de gouvernements des pays partenaires rapportent avoir permis aux parties prenantes de s'engager dans un

processus participatif pour influencer la stratégie nationale de développement (Graphique 3.1). Par ailleurs, le gouvernement n'a soumis la stratégie nationale de développement au vote du parlement que dans 30 % des pays partenaires.

Graphique 3.1. Les gouvernements des pays partenaires procèdent à de nombreuses consultations lors de la conception des stratégies nationales de développement, mais les processus participatifs sont plus rares

Pourcentage des gouvernements des pays partenaires qui ont fait participer les parties prenantes nationales à l'élaboration de la stratégie nationale de développement



Notes : « Consulté(e)(s) » signifie que le gouvernement a fait des propositions au groupe particulier de parties prenantes et lui a demandé son avis. « A adopté la stratégie par un vote » veut dire que la stratégie a été soumise au vote d'un parlement, « Processus participatif » signifie que les parties prenantes ont été autorisées à faire des propositions et que certaines de ces propositions ont été utilisées dans la conception de la stratégie nationale de développement.

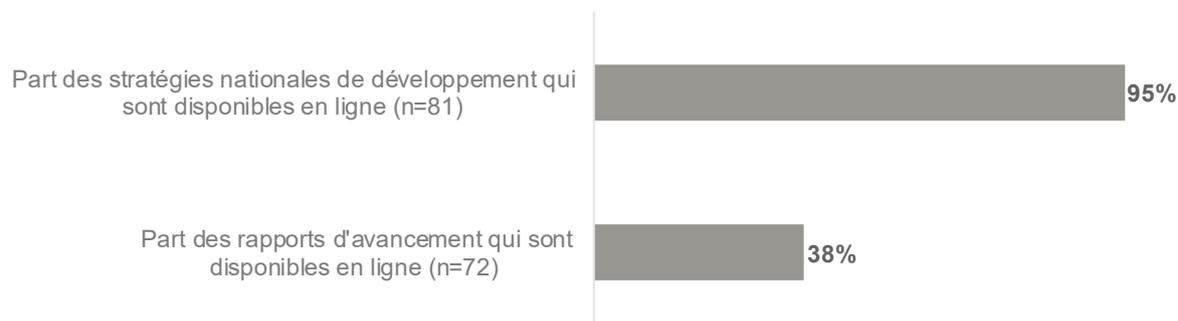
Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062416>

Pour renforcer l'appropriation par les pays partenaires des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires doivent rendre publics les rapports d'avancement sur la mise en œuvre, de manière à accroître la transparence et la redevabilité par le biais des informations accessibles. Presque tous les gouvernements des pays partenaires (95 %, soit 77 pays sur 81) disposant d'une stratégie nationale de développement l'ont rendue publique² (Graphique 3.2). Tandis que la grande majorité (89 %, soit 72 pays sur 81) suivent les progrès de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, seuls 38 % des gouvernements des pays partenaires (27 pays sur 72) ont rendu publics leurs rapports d'avancement.

Graphique 3.2. Peu de gouvernements des pays partenaires rendent publics les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement

Proportion des gouvernements des pays partenaires qui mettent électroniquement à disposition les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement



Note : Les stratégies nationales de développement et les rapports d'avancement sur leur mise en œuvre sont jugés « accessibles au public » dans les cas où les répondants fournissent un lien vers une page Web.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité des stratégies nationales de développement (Indicateur 1b). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062435>

Section 3.2. Où en sont les gouvernements des pays partenaires en ce qui concerne la création d'un environnement favorable à la société civile ?

Les contraintes imposées à la société civile ont augmenté, nuisant à sa capacité de participer et contribuer aux processus nationaux de développement³

Les environnements favorables au sein desquels les organisations de la société civile (OSC) évoluent se sont détériorés depuis le Cycle de suivi 2016. Les OSC incluent toutes les organisations non marchandes et non étatiques en dehors de la famille autour de laquelle les individus s'organisent pour poursuivre des intérêts communs dans le domaine public (OCDE, 2010^[5]). Grâce à leurs racines communautaires et à leur rayonnement, les OSC jouent un rôle fondamental dans le développement, notamment en habilitant et en fournissant des services aux populations vivant dans la pauvreté, et en œuvrant pour que la voix de toutes les couches sociales se fasse entendre. Le suivi du Partenariat mondial analyse quatre domaines principaux pour évaluer l'environnement favorable aux OSC, représentés dans l'Encadré 3.2. Il existe plusieurs bonnes pratiques (Ceelen, Wood et Huesken, 2019^[6]), mais dans l'ensemble, les conditions affectant les contributions des OSC au développement se sont détériorées dans chacun des quatre domaines au cours de la période entre les cycles de suivi 2016 et 2018 du Partenariat (Graphique 3.3).

Graphique 3.3. Détérioration de l'environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile opèrent

Résultats agrégés (sur une échelle de 0 à 100 points) relatifs aux quatre domaines d'environnements favorables évalués dans lesquels les OSC opèrent, par année



Notes : L'échantillon de données illustré dans ce graphique se limite aux 36 pays qui ont fait état des environnements favorables aux OSC dans les deux cycles de suivi 2016 et 2018 du Partenariat mondial. Pour 2018, le graphique montre les résultats moyens des réponses individuelles des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement, qui ont rendu compte de l'environnement favorable aux OSC. Pour 2016, le graphique indique les résultats moyens des réponses données par le gouvernement en consultation avec la société civile et les partenaires du développement qui avaient rendu compte de l'environnement favorable aux OSC.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement pour les organisations de la société civile (Indicateur 2). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062454>

Encadré 3.2. Conditions qui maximisent l'engagement et la contribution efficace des organisations de la société civile au développement

Le Partenariat mondial examine quatre grands domaines de suivi pour évaluer les conditions dans lesquelles les organisations de la société civile (OSC) opèrent et si celles-ci leur permettent d'œuvrer et de contribuer efficacement aux efforts de développement.

1. **Comment les gouvernements consultent-ils les OSC sur les politiques nationales en matière de développement ?** Ce domaine évalue la mesure dans laquelle les gouvernements consultent les OSC sur les politiques nationales de développement et si les OSC ont accès à des informations pertinentes et en temps utile pour pouvoir participer effectivement à ces consultations.
2. **Est-ce que des cadres juridiques et réglementaires adéquats sont en place ?** Ce domaine, fondé sur les droits de l'Homme internationalement reconnus,¹ évalue la mesure dans laquelle les cadres juridiques et réglementaires du pays autorisent les OSC à s'associer, se rassembler et s'exprimer ; leur permettent d'accéder aux ressources ; et, d'assurer une protection efficace aux OSC qui travaillent avec les populations marginalisées ou à risque.
3. **Dans quelle mesure les OSC sont efficaces ?** Ce domaine évalue l'efficacité des propres opérations des organisations de la société civile conformément aux Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC et le Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC² (Partenariat des OSC, 2010^[6]). Il examine si les OSC agissent en coordination pour faciliter leur participation au dialogue politique et si elles s'impliquent dans des partenariats équitables pour le financement.³ Il aborde également la question de savoir si les OSC mettent en œuvre leurs activités de développement en se laissant guider par les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et si elles sont transparentes et responsables dans le cadre de leurs activités.
4. **Dans quelle mesure les partenaires internationaux du développement travaillent-ils bien avec les OSC ?** Ce domaine évalue la mesure dans laquelle les partenaires du développement s'entretiennent avec les OSC sur les politiques et programmes de coopération pour le développement et détermine si les partenaires du développement promeuvent un environnement favorable aux OSC dans leur engagement avec les gouvernements. Ils évaluent également si les partenaires du développement apportent un soutien financier efficace qui maximise la contribution des OSC au développement durable.

La responsabilité d'apporter des améliorations dans ces quatre domaines est répartie et partagée entre les parties prenantes. Les deux premiers domaines incombent aux gouvernements ; le troisième domaine relève avant tout des OSC ; et, le quatrième domaine se rapporte au comportement des partenaires du développement. Dans l'esprit d'une approche multi-parties prenantes et d'une évaluation équilibrée, la méthodologie du Partenariat mondial rassemble les points de vue de la société civile, des

gouvernements et des partenaires du développement, à travers les quatre domaines. Cette démarche permet la collecte de résultats qui sont orientés par ces diverses parties prenantes et révèle également la cohésion ou la diversité d'opinions entre elles.

1. Les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifiques sont reconnues comme des droits humains universels. Voir la Déclaration universelle des droits de l'homme à : https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf.

2. Les principes d'Istanbul ont été convenus lors de l'Assemblée générale 2010 du Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC à Istanbul. Ils constituent les fondements du Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC, qui développent de manière plus approfondie ces principes.

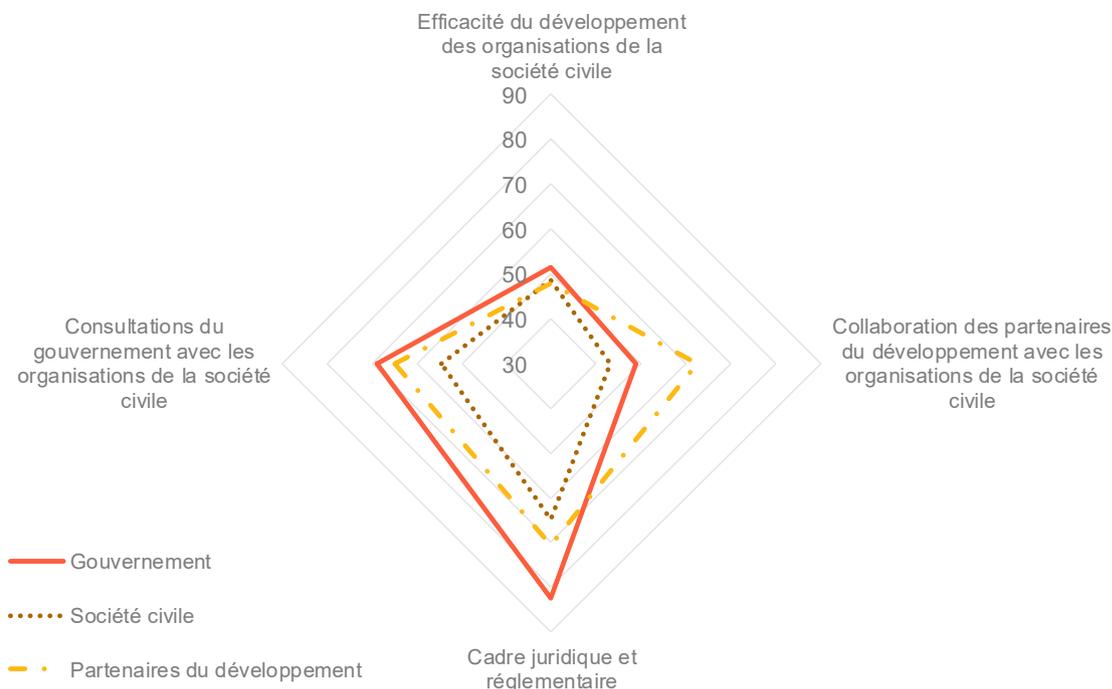
3. « Partenariats équitables pour le financement » fait référence à un rapport de forces équitables entre les OSC de financement et les OSC nationales. Le Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux décrit de manière détaillée les partenariats équitables des OSC (PMCED, 2018^[4]).

Les tendances négatives, dans l'ensemble des quatre domaines évalués et dans le reporting des pays partenaires sur les environnements propices aux OSC, donnent du poids aux avertissements de réduction de l'espace dont dispose la société civile. Le Cycle de suivi 2018 a enregistré une diminution du reporting effectué par les gouvernements des pays partenaires en ce qui concerne l'environnement favorable à la société civile, par rapport au Cycle de suivi 2016, passant de 73 % en 2016 à 53 % en 2018. La méthodologie de reporting de ce sujet a été révisée entre les deux cycles de suivi et la communication de données sur cet indicateur reste relativement à forte intensité de main-d'œuvre. Mais ni la longueur du questionnaire ni le processus de reporting n'ont été modifiés, si bien qu'aucune explication technique évidente ne peut expliquer cette baisse de reporting. Les gouvernements des pays partenaires qui ont rendu compte de l'environnement favorable aux OSC pour le Cycle de suivi 2018 ont sélectionné des OSC pour l'évaluation et ont facilité leur participation⁴. Cette démarche peut entraîner une discrimination lors de la sélection et/ou une partialité des observateurs, ce qui peut aboutir au reporting par ces OSC de ce que le gouvernement s'attend à entendre ou veut entendre. Combinés, ces facteurs peuvent signifier que les tendances négatives observées dans les données factuelles, présentent un tableau trop positif des pays procédant au reporting. Dans l'ensemble, la détérioration des résultats dans les quatre domaines évalués par le Partenariat mondial s'ajoutant à la diminution du reporting effectué par les pays, confirment l'opinion généralement admise que l'espace dont dispose la société civile se rétrécit⁵ (CIVICUS, 2019^[7]).

Les gouvernements des pays partenaires notent leurs actions dans la mise en place d'un environnement propice aux OSC plus favorablement que ne le font les OSC. Dans l'ensemble, les gouvernements ont noté favorablement les deux domaines qui leur incombent (consultation des OSC et cadres juridiques et réglementaires) et moins favorablement les deux domaines dont ils ne sont pas responsables (Graphique 3.4). Les OSC perçoivent les deux domaines qui relèvent des gouvernements avec moins d'égards. Dans le domaine de l'efficacité du développement des OSC, qui a trait à leurs propres opérations, les OSC se sont montrées relativement critiques lors de la notation de leurs résultats.

Graphique 3.4. Opinions agrégées des parties prenantes sur l'environnement favorable aux organisations de la société civile

L'idée que le gouvernement, la société civile et les partenaires du développement se font des quatre domaines d'un environnement favorable aux OSC (sur une échelle de 0 à 100 points)



Notes : Un périmètre plus grand signifie un meilleur score. Chacun des quatre domaines couverts dans l'exercice de suivi du Partenariat mondial qui ont trait aux environnements favorables, se compose de quatre sous-éléments qui sont agrégés pour créer le score total dans chacun des quatre domaines figurant dans ce graphique. Des réponses ont été reçues de 46 pays ayant évalué l'environnement favorable aux OSC.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement pour les organisations de la société civile (Indicateur 2). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062473>

Les gouvernements consultent souvent les organisations de la société civile, mais ces consultations peuvent être plus efficaces, inclusives et transparentes

Les gouvernements des pays partenaires consultent régulièrement les OSC sur les politiques nationales de développement, mais ces consultations pourraient être plus efficaces. Dans presque tous les pays partenaires (95 %), les OSC indiquent que le gouvernement les avait consultées sur les politiques nationales de développement au cours des deux années précédentes. Le Kenya est l'un des exemples de bonne pratique, où le gouvernement a recours aux groupes de travail sectoriels multi-parties prenantes pour mener la planification du développement et appuyer les décisions concernant les dotations budgétaires. Ces groupes de travail sectoriels comprennent généralement des membres des ministères dépen-siers, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, des organismes des Nations Unies et d'autres groupes concernés (Ceelen, Wood et Huesken, 2019^[6]). Or, cette pratique n'est pas la norme. Les OSC dans 50 % des pays partenaires déclarent que les consultations ont lieu pendant les processus nationaux décisionnels lorsque le changement d'orientation de la politique est toujours possible. Cependant, dans 50 % des pays partenaires, les OSC signalent que ces consultations pourraient être plus

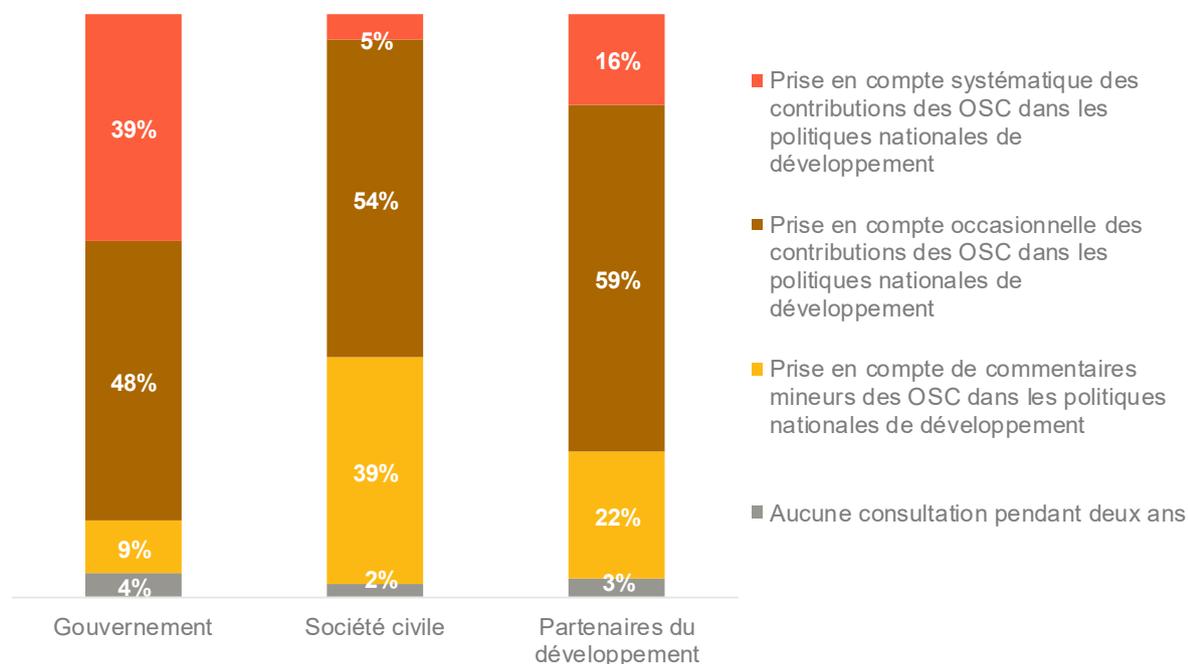
efficaces – c.-à-d., institutionnalisées, régulières, prévisibles et transparentes⁶. Ces OSC indiquent également que leur participation fait souvent l'objet de restrictions et que la sélection pour la participation peut manquer d'objectivité.

Les consultations des gouvernements avec les OSC ne sont pas systématiquement utilisées pour orienter l'élaboration, la mise en œuvre et/ou le suivi des politiques nationales de développement.

Les OSC dans une majorité des pays partenaires (54 %) signalent que les gouvernements occasionnellement incorporent quelques éléments de fond issus des conseils qu'elles ont donnés mais qu'il n'existe aucun mécanisme public clair permettant de fournir des retours d'informations à la suite des consultations pour expliquer les raisons pour lesquelles certaines de leurs recommandations ont été acceptées ou rejetées. Dans seulement 5 % des pays partenaires, les OSC indiquent que le gouvernement tient compte de leurs conseils et données probantes et que des mécanismes clairs sont en place pour fournir des retours d'informations (Graphique 3.5).

Graphique 3.5. Les organisations de la société civile rapportent que des consultations ne sont pas systématiquement utilisées pour orienter les politiques nationales de développement

Les réponses des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement sur l'utilisation des résultats des dernières consultations avec les OSC pour informer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi par le gouvernement des politiques nationales en matière de développement



Note : OSC : organisations de la société civile. Le libellé complet des options de réponses est présenté dans les caractéristiques de la pratique à : <https://goo.gl/JRyDmH>

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 1, Question 1D). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

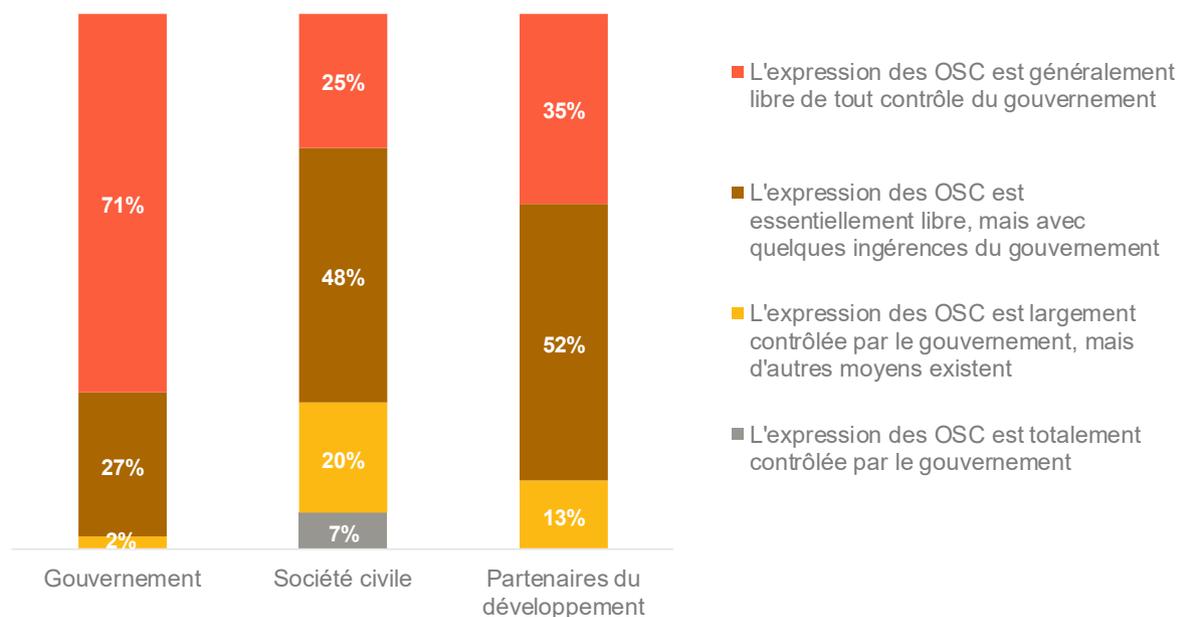
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062492>

Les cadres juridiques et réglementaires assurent une protection limitée aux organisations de la société civile dans la pratique

Les OSC rapportent une liberté d'expression sévèrement limitée et une protection réduite contre le harcèlement lors de leur travail avec les populations à risque. Dans les quatre domaines examinés afin d'évaluer l'environnement favorable aux OSC, les opinions sur lesquelles les gouvernements et les OSC divergeaient le plus fortement concernaient la qualité des cadres juridiques et réglementaires en place (Graphique 3.4). Dans la plupart des pays partenaires (71 %), les gouvernements indiquent que les OSC sont généralement libres de s'exprimer, tandis que les OSC ne partagent cette opinion que dans 25 % des Pays (Graphique 3.6). En outre, les OSC dans 27 % des pays signalent que : leur expression est totalement ou largement contrôlée par le gouvernement ; les menaces et actes arbitraires contre les acteurs non étatiques font occasionnellement l'objet d'une enquête ; et, le cadre juridique prévoit peu de protections efficaces contre la surveillance arbitraire. En réponse à une question séparée, les OSC dans 32 % des pays partenaires indiquent que les organisations de la société civile qui travaillent avec les populations marginalisées et vulnérables sont victimes de harcèlement par les autorités publiques. Le Kosovo*⁷, cependant, offre un exemple de bonne pratique en matière de protection des OSC. Il a étendu sa garantie constitutionnelle de la liberté d'association spécifiquement aux OSC en vertu de la loi de 2010 sur la liberté d'association des organisations non gouvernementales. L'enregistrement des OSC est volontaire, et les exigences pour la mise en place d'une organisation de la société civile sont considérées comme raisonnables (Ceelen, Wood et Huesken, 2019^[6]).

Graphique 3.6. Des avis divergents sur la liberté d'expression

Les réponses des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement concernant la mesure dans laquelle le cadre juridique et réglementaire permet aux OSC d'exercer leurs droits aux libertés d'expression et de réunion



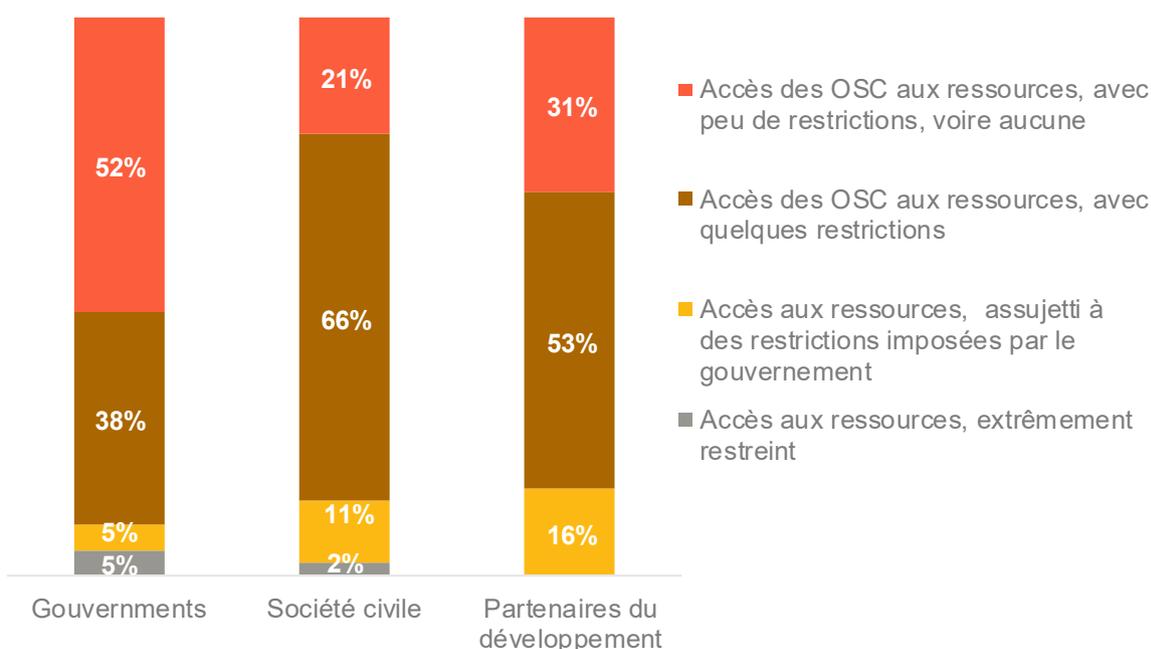
Note : OSC : organisations de la société civile. Le libellé complet des options de réponses est présenté dans les caractéristiques de la pratique à : <https://goo.gl/JRyDmH>.

Source : Le Graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 4, Question 4A). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

Cependant, les cadres juridiques et réglementaires dans la plupart des cas, permettent et/ou facilitent l'accès des OSC aux ressources. Dans une majorité des pays partenaires (87 %), les OSC rapportent que les lois et règlements, avec certaines restrictions, voire aucune, leur permettent d'accéder à des ressources nationales et internationales, telles que les dons (subventions) et les contrats publics, d'obtenir des avantages fiscaux et des exonérations d'impôts et d'accéder à des ressources internationales. Dans l'ensemble, bien qu'ils reconnaissent que des restrictions existent, la majorité des gouvernements des pays partenaires, des partenaires du développement et des OSC se prononcent favorablement sur l'environnement juridique et réglementaire à cet égard (Graphique 3.7).

Graphique 3.7. L'accès aux ressources n'est pas considéré comme extrêmement limité

Les réponses des gouvernements, de la société civile et des partenaires du développement concernant la mesure dans laquelle l'environnement juridique et réglementaire facilite l'accès des OSC nationales aux ressources



Note : OSC : organisations de la société civile. Le libellé complet des options de réponse est présenté dans les Caractéristiques de la pratique, à : <https://goo.gl/JRyDmH>

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 4, Question 4D). Des informations complémentaires figurent dans PMCED (2018₍₄₎), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062530>

Les OSC reconnaissent le besoin d'améliorer leur coordination, mais appellent également à des partenariats plus équitables

La coordination des OSC est forte, mais peut être plus inclusive. Les OSC sont chargées d'assurer leur efficacité, en conformité avec les principes d'Istanbul et le Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC (Encadré 3.2). La coordination des OSC est un élément important, dans la mesure où elle est essentielle au maintien de l'unité et du caractère inclusif de la société civile. Dans 95 % des pays partenaires, les gouvernements, les partenaires du développement et les OSC indiquent que les

OSC coordonnent leurs activités par le biais de plateformes, de réseaux et d'associations. Cependant, dans 27 % des pays partenaires, les trois groupes de parties prenantes affirment que ces mécanismes sont faibles, par exemple, sur le plan du leadership, de la participation inclusive, des ressources consacrées à l'engagement et/ou à la redevabilité vis-à-vis des OSC nationales, ou que ces mécanismes sont conduits par les partenaires du développement et/ou les intérêts du gouvernement plutôt que par les intérêts des OSC. La Fédération des ONG du Népal (NFN) offre un exemple de bonnes pratiques à cet égard. La NFN qui a simplifié son code de conduite, sa structure de gouvernance interne et sa gestion, a élaboré également un livre de référence sur la gouvernance des organisations non gouvernementales, a formé plus de 2 000 employés d'ONG et a établi un service d'assistance téléphonique pour donner des conseils immédiats aux ONG. Cette autorégulation vise à renforcer l'efficacité du développement et la redevabilité (Ceelen, Wood et Huesken, 2019^[6]).

Des partenariats plus équitables permettraient aussi de renforcer l'efficacité du développement de toutes les OSC, quels que soient leur taille et leurs moyens. Dans la plupart des pays partenaires (89 %), les OSC rapportent que la base des partenariats entre les OSC intérieures (locales ou nationales) et les OSC qui apportent le financement (généralement des OSC plus grandes, internationales) est soit de mettre directement en œuvre les projets de l'OSC de financement soit de répondre à ses priorités programmatiques. Ces partenariats généralement accordent la priorité aux programmes de l'OSC de financement plutôt qu'aux priorités et besoins locaux, ce qui fait peser un fardeau sur les OSC plus petites, intérieures. Des partenariats d'OSC plus équitables soutiendraient l'appropriation locale et nationale ainsi que l'aptitude des OSC à opérer et à répondre aux besoins de leurs communautés cibles.

Section 3.3. Dans quelle mesure les gouvernements des pays partenaires réussissent-ils à renforcer le dialogue public-privé ?

Un dialogue public-privé constructif, orienté sur les résultats et fondé sur la confiance réciproque, a le potentiel d'accélérer la réalisation des objectifs de développement

Le dialogue public-privé est essentiel pour tirer pleinement parti du potentiel de la contribution du secteur privé au développement durable. Le Programme 2030 reconnaît le rôle important de la diversité du secteur privé dans la réalisation du développement durable et engage « toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable ». Le secteur privé peut apporter des ressources tant financières que non financières pour le développement durable. Maximiser ces contributions nécessite cependant un environnement opérationnel propice aux entreprises, qui à son tour exige un engagement réel des secteurs public et privé fondé sur un dialogue ouvert et transparent.⁸ La tentative d'accroître les contributions du secteur privé grâce au dialogue sous-tend l'approche de suivi du Partenariat mondial.⁹ En mesurant la qualité du DPP,¹⁰ le suivi évalue l'efficacité de la mise en place de partenariats entre un gouvernement et le secteur privé, ce qui leur permet de façonner ensemble un environnement opérationnel dans lequel le secteur privé peut contribuer au maximum à la croissance partagée et au développement durable.

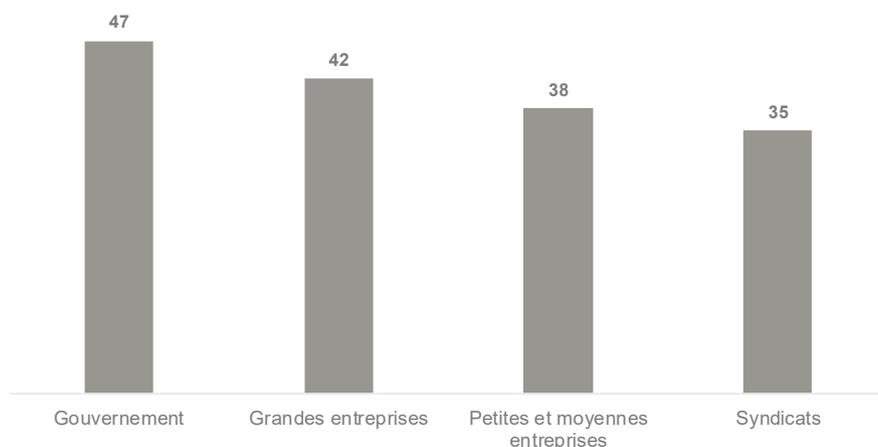
Dans l'ensemble, le reporting de la qualité du DPP est limité, mais les pays l'ayant fait, ont tenu compte des opinions des parties prenantes du secteur privé et en ont fait état. Le suivi du Partenariat mondial évalue la qualité du DPP en ce qui concerne trois domaines clés et six éléments associés, comme l'illustre le Graphique 3.8. Dans les cycles de suivi précédant 2018, les gouvernements des pays participants avaient fait état de la qualité du DPP, en consultation avec les représentants du secteur privé. Dans le cadre du Cycle de suivi 2018, une méthodologie révisée a demandé aux gouvernements et aux parties prenantes du secteur privé (grandes, petites et moyennes entreprises du secteur privé et syndicats) d'évaluer de manière individuelle la qualité du dialogue, en fonction de quatre niveaux qui ont ensuite été convertis en une échelle de 0 à 100, où 100 représente la meilleure qualité possible. La méthodologie révisée, qui nécessite la collecte de données auprès de différentes parties prenantes du secteur privé, peut avoir contribué à la diminution du nombre de reporting de la part des pays partenaires à ce sujet (47 dans le cycle 2018 contre 55 dans le cycle 2016). Dans la plupart des pays rendant compte de la qualité du DPP, de multiples parties prenantes du secteur privé ont participé au reporting (Graphique 3.9) Ce constat peut être considéré comme un résultat positif, bien qu'il soit important de reconnaître que les pays qui ont choisi de procéder à ce reporting peuvent aussi être ceux disposant de mécanismes de DPP plus solides.

Graphique 3.8. Éléments d'un dialogue public-privé de grande qualité

Élément constitutif	Éléments de la qualité	Description
Contexte favorable	Confiance réciproque	Le niveau de confiance et de volonté du secteur public et du secteur privé à dialoguer entre eux : quand élevé, l'empressement à s'engager est soutenu par un niveau de soutien important et une forte adhésion.
	État de préparation	La mesure dans laquelle les acteurs publics et privés sont capables de dialoguer et prêts à le faire : quand élevée, les deux parties ont la capacité de dialoguer et sont coordonnées en interne, notamment en ayant des « champions » ou en disposant de mécanismes de dialogue établis.
Dialogue constructif (pertinent)	Pertinence	La mesure dans laquelle les dialogues existants abordent des sujets de développement qui préoccupent les deux parties : quand élevée, l'ordre du jour du dialogue est convenue d'un commun accord.
	Inclusion	Le niveau d'inclusion de la participation du dialogue public-privé : quand élevé, le dialogue implique l'ensemble des acteurs concernés des deux secteurs, y compris les parties prenantes du secteur privé dans toute leur diversité.
Engagement efficace	Efficacité organisationnelle	La mesure dans laquelle les dispositions existantes du dialogue public-privé sont organisées pour l'obtention de résultats : quand élevée, le dialogue est structuré, régulier et conçu pour obtenir des résultats concrets..
	Action commune	La mesure dans laquelle les initiatives existantes de dialogue public-privé augmentent la collaboration : quand élevée, l'action commune entre les parties prenantes public-privé s'accroît.

Graphique 3.9. Parties prenantes qui ont participé à l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé

Nombre de parties prenantes qui ont procédé au reporting



Note : Les 47 pays partenaires dans lesquels le gouvernement a fait état de la qualité du dialogue public-privé comprennent 44 pays dans lesquels une partie du secteur privé a également fourni les réponses et 3 pays où seul le gouvernement a participé.

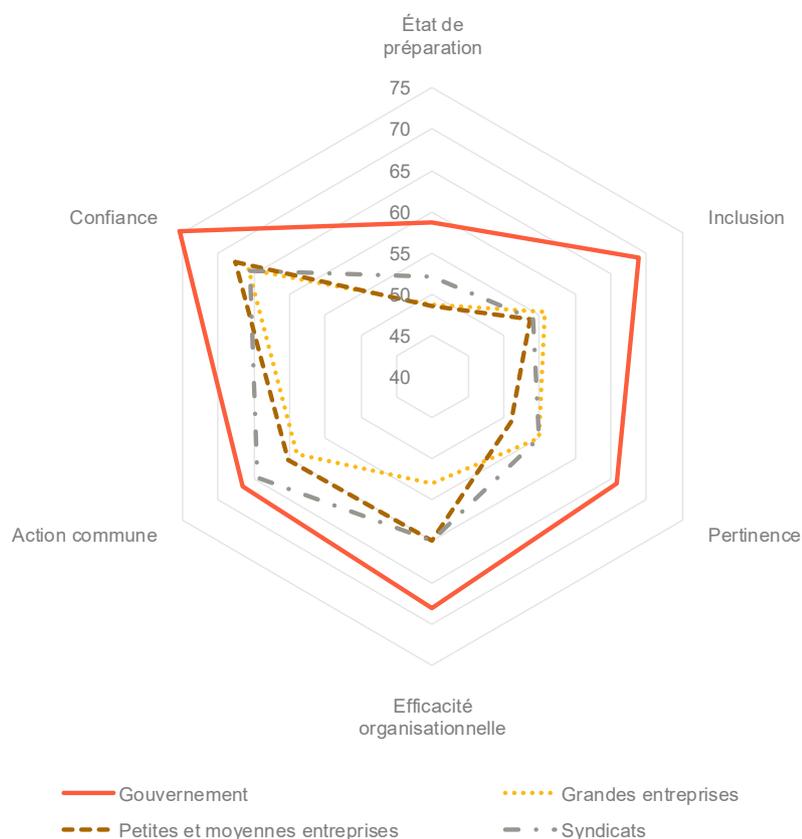
Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062549>

Les opinions des parties prenantes du secteur privé concernant la qualité du DPP sont globalement moins positives que celles des gouvernements des pays partenaires, ce qui suggère qu'il faudra travailler davantage pour exploiter pleinement le potentiel du dialogue afin de maximiser la contribution du secteur privé. Comme montre le Graphique 3.10, les opinions des gouvernements et des parties prenantes du secteur privé diffèrent sur la qualité de leur DPP, les gouvernements lui donnant constamment un score plus élevé dans tous les critères. Dans l'ensemble des six éléments, les gouvernements donnent un score moyen de 64 à la qualité du DPP, comparé à un score moyen de 51 chez les parties prenantes du secteur privé. Les différences les plus saisissantes ont trait au caractère inclusif et à la pertinence du DPP. Ces constatations signifient l'existence de défis liés à la façon dont les gouvernements mettent en œuvre le DPP.

Graphique 3.10. Divergence des opinions des parties prenantes sur la qualité du dialogue public-privé

L'idée que le gouvernement, les grandes, petites et moyennes entreprises du secteur privé et les syndicats se font des six éléments constituant le DPP de grande qualité (sur une échelle de 0 à 100 points)



Notes : Un périmètre plus grand représente un meilleur score. Le graphique illustre les scores moyens dans l'ensemble des six éléments de la qualité du dialogue public-privé pour les quatre groupes de parties prenantes qui ont participé au Cycle de suivi 2018. Ces chiffres peuvent être directement comparés, étant donné que l'échelle et les critères d'évaluation sont les mêmes pour l'ensemble des quatre groupes de parties prenantes. Pour une description plus détaillée des six éléments et ce qu'impliquent les niveaux optimaux de ces éléments, référez-vous au Graphique 3.8.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

Les acteurs du secteur public et du secteur privé sont prêts à participer au dialogue, mais disposent de capacités limitées pour s'engager efficacement

Les gouvernements des pays partenaires et le secteur privé montrent de façon prometteuse, une confiance mutuelle et une volonté de dialoguer entre eux. Les gouvernements expriment un intérêt sincère à dialoguer avec le secteur privé. Les parties prenantes du secteur privé font preuve d'un optimisme partagé dans ce domaine. Cependant, tandis que les gouvernements rapportent un score accru en ce qui concerne la confiance (77 dans le Cycle de suivi 2018, contre 68 dans l'exercice 2016), les avis des parties prenantes du secteur privé sur la confiance restent constants (71).¹¹ Un exemple de DPP réussi, au Bangladesh, est présenté dans l'Encadré 3.3.

Encadré 3.3. Dialogue public-privé au Bangladesh : l'histoire de BUILD

Le dialogue public-privé peut revêtir plusieurs formes, et son mécanisme spécifique peut s'adapter et évoluer en réponse aux besoins particuliers du contexte. Le projet *Business Initiative Leading Development* (BUILD – lancé par le secteur privé au Bangladesh, est un exemple de bonne pratique présentant une plateforme de dialogue réussie.

Trois chambres de commerce au Bangladesh ont instauré BUILD en 2011 à titre de cadre institutionnalisé pour faciliter un dialogue structuré entre les secteurs public et privé.

Par le biais de BUILD, le secteur privé est en mesure d'agir collectivement et d'unir ses voix pour s'assurer que les freins au développement du secteur privé soient éliminés et que la croissance générée par le secteur privé contribue au développement du Bangladesh. BUILD est devenu un partenaire fiable du gouvernement, qui collabore en lien étroit avec le cabinet du Premier ministre pour promouvoir le développement du secteur privé, les investissements et la création d'emploi.

La plateforme BUILD réunit les parties prenantes des secteurs public et privé dans le but d'identifier des recommandations en matière de réformes politiques, fondées sur la recherche et l'analyse des opportunités et des difficultés au niveau de la contribution du secteur privé au développement. Entre autres résultats, BUILD a identifié plus de 250 réformes politiques avec gain rapide et le gouvernement en a approuvé plus de la moitié. Par ailleurs, la participation des partenaires du développement à BUILD a permis l'expansion du programme BUILD pour inclure des questions environnementales et sociales comme la gestion des risques de catastrophe et le développement social.

Les données rapportées dans le cadre du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial semblent refléter l'impact de BUILD et des efforts similaires. À la fois les parties prenantes du public et du privé au Bangladesh affichent certains des meilleurs résultats généraux de l'exercice 2018 au niveau de la confiance mutuelle – 94 points par rapport à la moyenne de 71 des pays participants et à la moyenne de 72 des pays les moins développés. En outre, le Bangladesh – le gouvernement et les parties prenantes du secteur privé conjointement – fait état de résultats supérieurs à la moyenne sur le plan du dialogue public-privé menant à une action commune.

Sources : (BUILD, n.d.^[8]) Our Mission and Vision, www.buildbd.org; (PMCED, 2018^[9]), Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh, www.oecd.org/dac/effectiveness/Bangladesh_Country_Report_FINAL.pdf

Des ressources financières et techniques sont nécessaires pour gérer les contraintes de capacités qui limitent la participation au DPP. Dans l'ensemble, toutes les parties prenantes des pays partenaires participants indiquent des contraintes de capacités sur le plan du DPP. Sur tous les éléments constituant un DPP efficace, l'état de préparation (c.-à-d. la capacité) au dialogue a obtenu le score le plus faible parmi toutes les parties prenantes. Ces préoccupations sont davantage prononcées dans les pays les moins

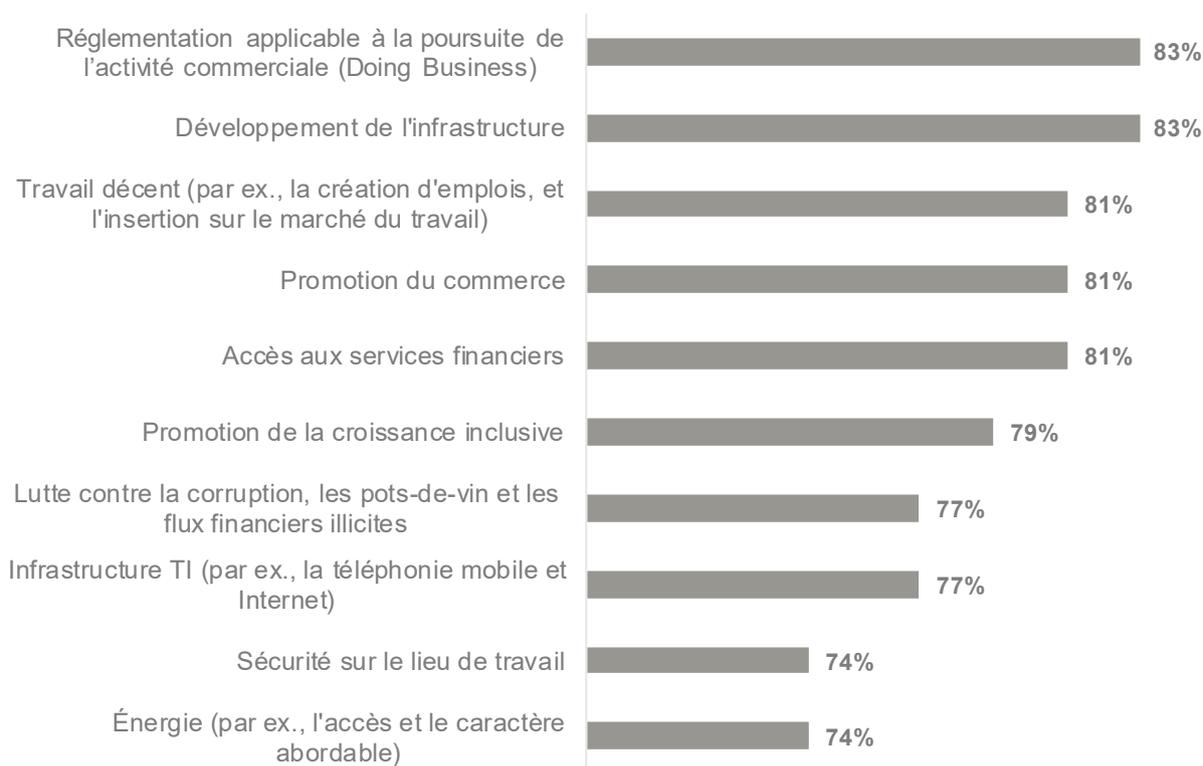
avancés (PMA). On observe toutefois une exception notable dans les PMA où les PME représentent la majorité des emplois du secteur privé (Organisation internationale du Travail, 2018^[10]) ; dans ces pays, les PME rendent compte d'un meilleur état de préparation au dialogue (voir aussi le texte de l'Encadré 3.4). Les domaines les plus souvent signalés comme nécessitant plus d'attention pour accroître l'état de préparation des parties prenantes et leur aptitude à dialoguer ensemble sont : la coordination interne des gouvernements, et l'accès à des ressources financières et techniques pour les parties prenantes du public et du privé à la fois. Dans le cas du secteur privé, ces ressources sont nécessaires pour renforcer la capacité de coordonner et d'évaluer les besoins et points de vue collectifs du secteur dans son ensemble. Dans le cas des gouvernements, ces ressources visent à renforcer la capacité d'analyse et de formulation des propositions politiques et à communiquer efficacement avec les parties prenantes pertinentes au cours du DPP (Bettcher, Herzberg et Nadgrodkiewicz, 2015^[12]).

Les gouvernements des pays partenaires peuvent améliorer le DPP en faisant participer tout l'éventail des acteurs du secteur privé, y compris en les impliquant dans l'établissement de l'ordre du jour du dialogue

Il est toujours difficile de s'assurer que le DPP reste concentré sur les questions pertinentes aux yeux de toutes les parties prenantes. Un DPP de qualité aborde les préoccupations des parties prenantes des secteurs public et privé à la fois. Il est aussi inclusif et favorise la participation de tous les types et tailles d'acteurs. Selon l'analyse des DPP tout au long des trois années précédant la collecte des données pour le Cycle de suivi 2018, les sujets couverts dans ces dialogues incluaient une grande variété de questions utiles pour réaliser les ODD. Ainsi, les deux principales questions abordées lors des DPP étaient la réglementation applicable à la poursuite de l'activité commerciale (*Doing Business*) et le développement de l'infrastructure (Graphique 3.11). Le reporting du Cycle de suivi 2018 indique qu'en moyenne, les gouvernements (score de 66) semblent avoir une meilleure opinion de la pertinence des sujets actuellement abordés par les DPP que les parties prenantes du secteur privé (score de 54), l'opinion la moins favorable de la pertinence des DPP étant exprimée par les PME (score de 51).

Graphique 3.11. Dix premiers sujets abordés au cours du dialogue public-privé

Sujets se rapportant aux ODD les plus fréquemment couverts par le DPP dans les pays partenaires



Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la qualité du dialogue public-privée (Indicateur 3). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062587>

Les opinions des parties prenantes du gouvernement et du secteur privé quant à la pertinence du DPP divergent le plus nettement dans les PMA et les contextes extrêmement fragiles. Les parties prenantes du secteur privé dans les PMA et dans les contextes très fragiles ont donné à la pertinence du DPP les notes moyennes de 52 et 41, respectivement. Le contraste avec les opinions du gouvernement dans le même contexte est considérable. Les gouvernements des PMA estimaient la pertinence du DPP à 68 et les gouvernements de contextes extrêmement fragiles à 67. Cet écart pourrait découler des grandes contraintes en ressources du côté des gouvernements des pays partenaires, associées à de potentielles divergences politiques. Comme l'ont révélé les conclusions du Cycle de suivi 2016, cet écart est préoccupant car le dialogue sur les questions d'intérêt commun et d'avantages réciproques peuvent jouer un rôle important pour encourager les parties prenantes des secteurs public et privé à coopérer au-delà des divergences politiques et des intérêts particuliers (OCDE/PNUD, 2017^[11]).

Les gouvernements et les partenaires du développement doivent faire un effort concerté pour que le DPP inclue l'éventail complet d'acteurs du secteur privé. Le principal écart dans les opinions des parties prenantes du public et du privé sur le DPP a trait au caractère inclusif. Le Cycle de suivi 2018 met en lumière une préoccupation constante à cet égard chez les parties prenantes du secteur privé, indépendamment de leur taille. Elles ont noté le caractère inclusif du DPP à 55 en moyenne, par rapport à 69 chez les gouvernements. Dans l'ensemble, ces données correspondent au reporting des parties

prenantes du secteur privé, expliquant qu'elles ont peu de capacités pour s'engager dans le DPP et qu'elles le considèrent peu utile à leurs préoccupations. Du fait que les gouvernements des pays partenaires se chargent souvent d'organiser le DPP, les données de suivi 2018 mènent à penser que les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour inclure toute la diversité des parties prenantes du secteur privé au dialogue, et que les partenaires du développement doivent aider à veiller à ce que les gouvernements aient les capacités et les ressources requises à cet effet. L'Encadré 3.4 discute de l'importance de l'engagement auprès des PME en particulier.

Lorsque les fondements nécessaires à un dialogue public-privé de grande qualité sont posés, le dialogue est axé sur les résultats et aboutit à l'action commune

Malgré les difficultés, les parties prenantes du public et du privé ont bon espoir que le DPP puisse mener à une collaboration accrue, à des actions communes et à des résultats concrets. L'engagement à long terme des participants envers le DPP dépend vraisemblablement du fait que les dispositions sont institutionnalisées et organisées de manière à réaliser des résultats concrets, et que le dialogue améliore la collaboration. Les données du Partenariat mondial tirées du Cycle de suivi 2018 montrent que les gouvernements et les parties prenantes du secteur privé tombent en général d'accord pour dire que le DPP est axé sur les résultats et aboutit à l'action commune à un degré relativement élevé ; la plupart des personnes interrogées dans tous les groupes de parties prenantes leur ont attribué l'un des scores les plus positifs de tous les éléments évalués du dialogue. Ces données montrent que lorsque le DPP a lieu, il génère une amélioration de la collaboration public-privé, et ce, malgré les difficultés de mise en œuvre du DPP – en particulier renforcer les capacités d'engagement, impliquer tout l'éventail de parties prenantes du secteur privé à l'établissement de l'ordre du jour et s'assurer que ces parties prenantes participent au dialogue. Cette collaboration est un prérequis essentiel pour maximiser la contribution du secteur privé au développement.

Encadré 3.4. L'engagement des petites et moyennes entreprises est essentiel pour un dialogue public-privé inclusif et pour ne laisser personne de côté

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle crucial au sein de l'économie des pays partenaires et représentent souvent la plus grande part du secteur privé du pays. Dans les zones rurales et mal desservies, les PME constituent souvent la seule source d'emploi,¹ en particulier chez les segments vulnérables de la population comme les femmes et les jeunes. Dans ces zones, les PME contribuent également considérablement à la prestation des services de santé, d'éducation, d'assainissement et d'énergie, comblant ainsi les lacunes de la portée du secteur public. Les PME contribuent donc aux efforts visant à ne laisser personne de côté. En 2017, en reconnaissance de leur rôle, l'Assemblée générale de l'ONU a créé une journée internationale des PME.²

Les recherches ont toutefois révélé que les PME font face à des difficultés conséquentes pour accéder à la fois aux dialogues public-privé (DPP) (Bettcher, Herzberg et Nadgrodkiewicz, 2015^[12]) et aux opportunités concrètes de partenariat (Boehler et al., 2018^[12]). Les résultats du suivi 2018 du Partenariat mondial confirment ces constatations en montrant que les PME ont peu d'opportunités d'influencer le DPP et de s'y engager de manière significative. Sur le reporting des parties prenantes, notamment toutes celles du secteur privé, les PME ont exprimé l'opinion la moins positive de la qualité du DPP.

Les résultats sont moins saisissants dans les pays moins avancés (PMA), où les PME rapportent un point de vue davantage positif du DPP que les PME dans d'autres contextes nationaux. Ces points de

vue plus positifs ont surtout trait à la capacité de s'engager dans le DPP, au caractère inclusif du dialogue, et au degré d'orientation du dialogue vers les résultats.

Cette constatation pourrait refléter le fait que les PME composent une part plus grande du secteur privé dans les PMA, et jouent donc un rôle plus important que les PME d'autres contextes. À ce titre, les PME pourraient être mieux placées dans les PMA pour discuter des sujets qui les concernent, apporter des changements et façonner un environnement de politique favorable grâce à leur participation aux initiatives de DPP.

1. Le site Web de la Banque mondiale donne plus de détails sur l'importance des PME dans l'économie des pays en développement, à : <https://www.worldbank.org/en/topic/smefinance>.
2. Consulter : <https://www.un.org/en/events/smallbusinessday>.

Pour exploiter pleinement le potentiel du DPP au niveau de la contribution au développement durable, les gouvernements des pays partenaires peuvent maintenir un engagement auprès du secteur privé au-delà du mécanisme de DPP. Même lorsqu'il aboutit à des actions communes et des résultats concrets, le DPP n'est qu'un moyen d'atteindre un but, plutôt qu'une fin en soi. L'un des axes de travail du Partenariat mondial examine actuellement la manière de se servir de la coopération pour le développement afin de reproduire à plus grande échelle des partenariats nationaux efficaces avec le secteur privé. Tandis que la coopération internationale pour le développement ne fait pas encore partie des principaux sujets abordés par le DPP dans les pays partenaires, le Partenariat mondial travaille dans cet espace de politique où il facilite actuellement des dialogues multi-parties prenantes et des consultations inclusives au niveau pays et international. Le but est d'améliorer l'utilisation efficace des ressources publiques pour assurer l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement, afin de stimuler les progrès en vue de ne laisser personne de côté et d'atteindre les ODD (Encadré 3.5).

Encadré 3.5. Principes et directives relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement

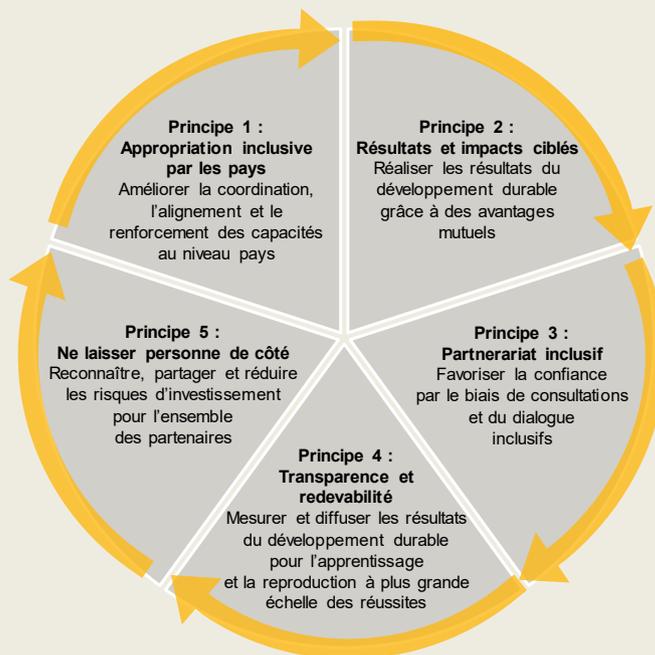
Le Document final de Nairobi 2016 du Partenariat mondial a appelé à « Libérer le potentiel de la coopération pour le développement en vue d'attirer l'investissement privé inclusif [en établissant] des engagements relatifs à l'efficacité clairs liés à l'implication de la communauté du développement dans des partenariats entre gouvernements, société civile et secteur des entreprises ». Le Partenariat mondial a répondu à cet appel et a élaboré un ensemble de principes et de lignes directrices visant à assurer l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement aux niveaux de projets, programmes et stratégies.

Ces principes ont été guidés par des données probantes issues d'études de cas-pays, d'un dialogue inclusif aux niveaux national et mondial et d'un groupe de dirigeants d'entreprises (Global Partnership Business Leaders Caucus). En 2018, le Partenariat mondial a réalisé un examen systématique dans quatre pays (Bangladesh, Égypte, El Salvador et Ouganda) de plus de 900 projets de coopération pour le développement qui engagent directement le secteur privé, allant d'entreprises multinationales et de grandes entreprises nationales aux micro-, petites et moyennes entreprises. Les résultats de cet exercice, indiquaient, entre autres, que seuls 13 % de ces projets mentionnaient les gouvernements nationaux comme partenaires et que seuls 4 % se concentraient explicitement sur les pauvres. En outre, seulement 16 % des projets examinaient les résultats, avec de nombreux partenaires privés critiquant ce qu'ils considéraient comme les procédures lourdes des partenaires du développement.

L'analyse des projets et des consultations multipartites connexes, a conclu que la communauté de coopération pour le développement peut faire bien davantage pour améliorer la mise en œuvre de partenariats du secteur privé sur le terrain, notamment en accordant plus d'importance aux résultats durables, à l'impact et à la redevabilité. Ces conclusions ont souligné le rôle crucial et transversal que peut jouer le dialogue public-privé à cet égard – une constatation qui se retrouve d'ailleurs dans le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. Le dialogue public-privé est un moyen de renforcer la confiance mutuelle et l'appropriation par les pays de l'engagement du secteur privé ainsi que de renforcer l'efficacité et le caractère inclusif de cet engagement. Les parties prenantes dans l'ensemble des secteurs s'entendent sur l'importance d'établir des espaces structurés de dialogue pour orienter les priorités de l'engagement du secteur privé, trouver des solutions aux défis communs, établir des relations, instaurer la confiance mutuelle et générer des partenariats et l'action commune.

Les cinq principes du Partenariat mondial relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé, qui sont illustrés dans le Graphique 3.12 reflètent ces analyses.

Graphique 3.12. Principes relatifs à l'efficacité de l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement



Source : (PMCED, 2019^[13]) *Effective Private Sector Engagement through Development Co-operation for Sustainable Development: Towards Principles and Guidelines*, <https://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2019/01/SCM17-Private-Sector-Engagement-Principles.pdf>

Une fois que les principes auront été lancés à l'occasion de la Réunion de Haut Niveau de 2019 du Partenariat mondial, le travail débutera pour réunir les gouvernements des pays partenaires, les parties prenantes du secteur privé local et international, les partenaires du développement et la société civile, afin d'appliquer et de rendre opérationnel les principes au niveau des pays.

Références

- Bettcher, K., B. Herzberg and A. Nadgrodkiewicz (2015), “Public-private dialogue: The key to good governance and development”, *Economic Reform Feature Service*, http://ppd.cipe.org/wp-content/uploads/2015/03/FS_Jan2015_PPD-World-Bank.pdf. [14]
- Boehler, T. et al. (2018), “Effective private sector engagement through development co-operation”, *Issues Paper*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris. [12]
- BUILD (n.d.), *Our mission and vision*, site Web, <http://www.buildbd.org>. [8]
- Cázarez-Grageda, K. (2018), “The whole of society approach: Levels of engagement and meaningful participation of different stakeholders in the review process of the 2030 Agenda”, *Discussion Paper*, Partners for Review, GIZ, Bonn et Eschborn. [1]
- Ceelen, A., J. Wood et S. Huesken (2019), *Guidance and Good Practice on CSO Development Effectiveness and Enabling Environment*, Équipe de travail sur l’efficacité du développement, La Haye, <https://taskteamcso.com/wp-content/uploads/2019/04/TSKTM-01C-Guidance.pdf>. [16]
- CIVICUS (2019), *State of Civil Society Report 2019: The Year in Review*, CIVICUS, Johannesburg, https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2019/state-of-civil-society-report-2019_executive-summary.pdf. [7]
- OCDE (2010), *Société civile et efficacité de l’aide : Enseignements, recommandations et bonnes pratiques*, Pour une meilleure aide au développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264062672-fr>. [5]
- OCDE/PNUD (2017), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d’étape 2016*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr>. [11]
- ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F. [15]
- Organisation internationale du Travail (2018), *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018*, Bureau international du Travail, Genève, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_631465.pdf. [10]
- Partenariat des OSC (2010), *Principes d’Istanbul pour l’efficacité du développement des OSC*, POED, Quezon City, Philippines, http://cso.csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4_72.pdf. [6]
- PMCED (2019), *Effective Private Sector Engagement through Development Co-operation for Sustainable Development: Towards Principles and Guidelines*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, <https://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2019/01/SCM17-Private-Sector-Engagement-Principles.pdf>. [13]
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf. [4]

- PMCED (2018), *Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh*, OECD, Paris, [9]
http://www.oecd.org/dac/effectiveness/Bangladesh_Country_Report_FINAL.pdf.
- PMCED (2016), *Document Final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>. [2]
- PNUD (2016), "Citizen engagement in public service delivery: The critical role of public officials", *Global Centre for Public Service Excellence Discussion Paper*, GCPSE, Programme des Nations Unies pour le développement, Singapour, [3]
https://www.undp.org/content/dam/undp/library/capacity-development/English/Singapore%20Centre/GCPSE_CitizenEngagement_2016.pdf.

Notes

¹ Cela ne signifie pas qu'il faille adopter les opinions des parties prenantes. Un processus participatif vise plutôt à atteindre un certain degré de cohérence entre les points de vue d'un éventail inclusif d'acteurs et du gouvernement d'un pays partenaire, et/ou lorsque ce n'est pas possible, à fournir un retour d'informations utile présentant la ou les raison(s) pour lesquelles certaines opinions ne sont pas reflétées dans la stratégie nationale de développement.

² Mettre en ligne la stratégie nationale de développement et/ou le rapport d'avancement sert de proxy à « rendre publics ». Même si cette méthode a ses limites, la disponibilité en ligne démontre la volonté d'un gouvernement à partager les informations de manière transparente.

³ Cette section aborde trois des domaines évalués en ce qui concerne l'environnement favorable aux organisations de la société civile. Les domaines qui relèvent de la responsabilité des gouvernements des pays partenaires et des OSC sont discutés en détail ici ; le domaine ayant trait aux partenaires du développement est approfondi dans la partie II du Rapport d'étape.

⁴ Environ la moitié des gouvernements participants ont reçu les coordonnées de points focaux d'OSC au niveau national, qui avaient été formés à l'exercice de suivi du Partenariat mondial par le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement. En fin de compte, il incombait à chaque gouvernement participant de sélectionner et de faciliter l'engagement avec la société civile afin de rendre compte de l'environnement favorable aux OSC.

⁵ D'après le rapport de (CIVICUS, 2019^[7]) sur l'état de la société civile, 111 sur 196 pays examinés, ont fermé, réprimé ou entravé l'espace civique, par le biais de diverses pratiques qui comprennent des restrictions législatives et réglementaires. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux constatations 2017 de CIVICUS qui révélaient que 106 pays limitaient l'espace civique.

⁶ Dans seulement 14 % des pays partenaires, les OSC rapportent qu'elles ont entièrement accès à des informations pertinentes et exhaustives et qu'elles ont un délai suffisant pour se préparer et participer aux consultations.

⁷ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et se conforme à la Résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

⁸ Comme le note Bettcher, Herzberg et Nadgrodkiewicz (2015^[14]), un tel dialogue est indispensable « à l'expansion de l'espace de la découverte de politiques » où les décideurs, les experts du secteur privé et les autres parties prenantes se réunissent afin de discuter des orientations de politique, des opportunités de collaboration et d'autres questions qui répondent aux besoins de tous ceux qui sont concernés.

⁹ Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et comme mentionné au Paragraphe 67 de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies correspondante (ONU, 2015^[15]), l'exercice de suivi du Partenariat mondial reconnaît la diversité du secteur privé et que ce dernier comprend des entités qui sont gérées par des particuliers ou des groupes, cherchant habituellement à générer des profits, et qui ne sont pas contrôlées par l'État. Pour des précisions complémentaires sur la définition du secteur privé, veuillez consulter PMCED (2018^[4]).

¹⁰ Le DPP comprend l'ensemble des opportunités pour lesquelles les secteurs public et privé se rencontreront dans le cadre du dialogue, qu'elles soient formelles, informelles, nationales, infranationales, permanentes ou temporaires.

¹¹ L'élément de confiance permet la comparabilité dans le temps, étant donné que les Cycles de suivi 2016 et 2018 ont tous les deux évalué la confiance. Pour les autres éléments, les résultats du Cycle de suivi 2018 établiront un niveau de référence. Les scores en matière de confiance présentés dans cette phrase se rapportent aux pays qui ont participé aux Cycles de suivi 2016 et 2018.

4 Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en pleine évolution

Ce chapitre se penche sur les efforts que font les gouvernements pour établir des mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité entre les acteurs du développement. Il se concentre sur l'existence de cadres de politiques de coopération pour le développement et d'objectifs connexes au niveau des pays pour effectuer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité. Il passe également en revue la régularité, le caractère inclusif et la transparence des évaluations des objectifs par pays.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que les pays sont les premiers responsables de la planification et de la mise en œuvre des efforts nationaux de développement ainsi que de l'engagement du plus vaste ensemble de parties prenantes nationales dans cette planification et cette mise en œuvre du développement (ONU, 2015^[1]). En même temps, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030, on estime qu'il faudra mobiliser chaque année des trillions d'investissements et de financements supplémentaires dans les pays partenaires (ONU, 2018^[2]). La coopération internationale pour le développement continue donc de jouer un rôle important dans de nombreux pays partenaires.

Dans ce contexte, la notion de redevabilité (ou responsabilité) mutuelle dans la coopération pour le développement se rapporte aux acteurs du développement, sous le leadership du gouvernement, se tenant mutuellement responsables des engagements convenus. La redevabilité au titre de la coopération pour le développement – entre les gouvernements et les divers partenaires du développement, ainsi qu'envers les citoyens, la société civile et les autres parties prenantes du développement – est essentielle pour assurer l'efficacité et l'efficacé des activités de développement et donc maximiser l'impact (OCDE, 2011^[3]).

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- Les pays partenaires commencent à adapter leurs mécanismes de redevabilité mutuelle afin de répondre au Programme 2030 et à un paysage du développement de plus en plus diversifié. Les cadres politiques de coopération pour le développement deviennent plus inclusifs, en définissant les rôles et les responsabilités pour des partenaires du développement plus diversifiés. De même, les évaluations mutuelles de suivi des progrès de l'efficacité de la coopération pour le développement deviennent plus inclusives et informent le reporting des ODD sur les progrès accomplis à l'échelle nationale, y compris les revues nationales volontaires.
- Toutefois, la proportion des pays partenaires disposant de cadres politiques de coopération pour le développement reste stable, et moins de gouvernements établissent des objectifs précis au niveau pays pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Bien que les objectifs continuent d'être déterminés pour la plupart des partenaires traditionnels (Comité d'aide au développement [CAD] de l'OCDE) et des partenaires multilatéraux, ils ne sont généralement pas fixés pour les autres partenaires du développement, ce qui reflète un manque de clarté sur les engagements spécifiques ou les objectifs de l'efficacité de la coopération pour le développement avec ces divers acteurs.
- Un changement de la redevabilité mutuelle est en train de s'opérer. Les contextes de pays qui sont fortement tributaires de l'aide publique au développement (APD) ont tendance à disposer de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité pour la coopération au développement, tandis que les pays partenaires qui sont moins dépendants vis-à-vis de l'APD passent à d'autres structures de redevabilité plus holistiques. Cette réorientation a également des implications importantes pour les futurs efforts de suivi du Partenariat mondial.

Les pays partenaires réexaminent actuellement la meilleure façon de garantir la redevabilité mutuelle dans le contexte de la transformation du paysage de la coopération au service du développement

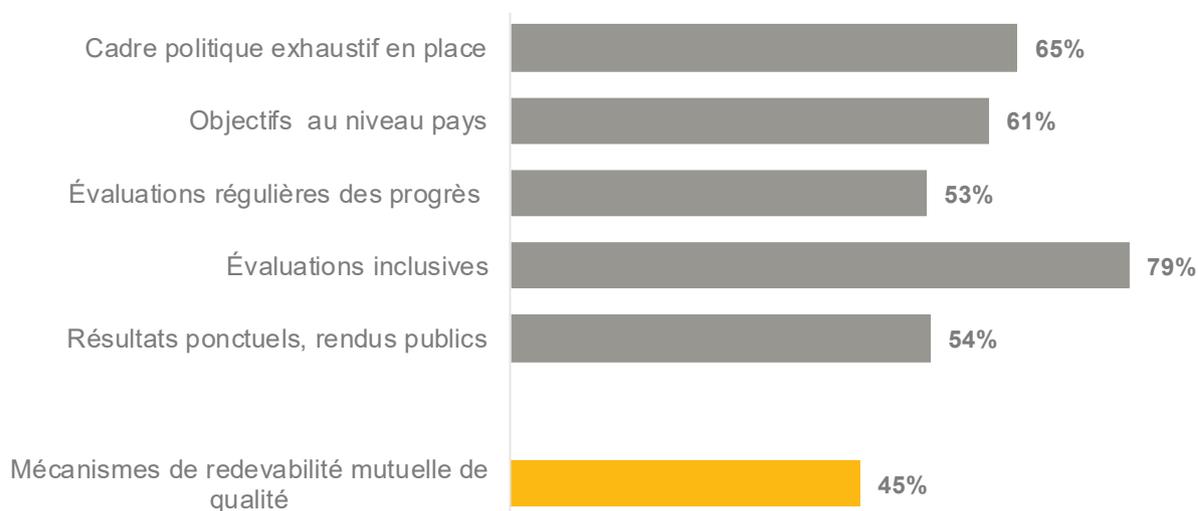
Moins de la moitié des pays participant au Cycle de suivi 2018 ont mis en place des mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. Le suivi du Partenariat mondial évalue la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle pour cinq éléments de renforcement qui contribuent à une forte redevabilité mutuelle au niveau pays (Encadré 4.1). Sur les 83 pays partenaires ayant fait état de cet aspect du suivi du Partenariat mondial, seuls 45 % ont établi au moins quatre des cinq éléments de la redevabilité mutuelle

au niveau pays (Graphique 4.1). Un nombre accru de pays partenaires disposaient de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité lors du Cycle de suivi 2018 par rapport au cycle 2016¹. Cependant, comme le montre le Graphique 4.1 leur mise en œuvre varie toutefois considérablement en fonction de l'élément, avec par exemple une part relativement importante de pays partenaires (79 %) effectuant des évaluations inclusives des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement, mais une part bien inférieure (53 %) effectuant des évaluations régulières.

La redevabilité mutuelle évolue parallèlement au paysage de la coopération pour le développement. L'ambition du Programme 2030 a amorcé le passage d'une approche du développement de « l'ensemble du gouvernement » à « l'ensemble de la société ». Les gouvernements des pays partenaires mènent les efforts de développement, complétés par l'appui d'un ensemble de partenaires du développement de plus en plus diversifiés. Grâce à la diversité accrue des moyens de financement du développement et des parties prenantes participant aux activités de développement, bon nombre de pays partenaires réexaminent et adaptent les mécanismes traditionnels de redevabilité mutuelle pour les rendre davantage inclusifs.

Graphique 4.1. Moins de la moitié des pays partenaires disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité

Pourcentage des gouvernements des pays partenaires disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité et par élément



Note : Un pays partenaire est considéré comme disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité (la barre du bas) lorsque au moins quatre des cinq éléments (les cinq barres du haut) sont satisfaits.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation sur la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (Indicateur 7) et déterminant si chaque composante a été satisfaite. Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018₍₄₎), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062606>

Encadré 4.1. Évaluer la redevabilité mutuelle au niveau des pays

La redevabilité mutuelle soutient les efforts des acteurs du développement pour faire face aux engagements communs, améliorer la façon dont ils travaillent ensemble et accroître leur efficacité du développement. Les mécanismes de redevabilité mutuelle sont constitués de plusieurs éléments de renforcement, qui peuvent contribuer à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité au niveau des pays. Le suivi du Partenariat mondial définit et évalue la redevabilité mutuelle par rapport à cinq éléments. Un pays est considéré comme disposant de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité, s'il satisfait à quatre de ces cinq éléments :

1. **Un cadre politique de coopération pour le développement est-il en place ?** Un cadre politique commun favorise l'efficacité de la coopération pour le développement et améliore les résultats de développement, en réduisant les risques de fragmentation et/ou la répétition inutile d'efforts. Il identifie la vision et les objectifs de coopération pour le développement dans un pays, les rôles et responsabilités des divers acteurs et les différents mécanismes qui serviront à soutenir la redevabilité mutuelle. Ceux-ci prennent souvent la forme d'un cadre politique de coopération pour le développement, comme une politique nationale de coopération pour le développement, mais peuvent également être intégrés dans une stratégie nationale de développement.
2. **Existe-t-il des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement au niveau pays ?** Des objectifs sont essentiels pour suivre les progrès de chaque partie prenante dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement. Des objectifs clairs, spécifiques, mesurables et limités dans le temps, aident à rendre opérationnels les rôles et les responsabilités des acteurs du développement, tels que défini dans le cadre politique. La détermination des objectifs crée également des incitations pour le dialogue stratégique, le partenariat et la coopération entre toutes les parties prenantes.
3. **Les objectifs sont-ils régulièrement évalués (ou existe-t-il des évaluations des progrès accomplis) au niveau pays ?** Le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs tient les parties prenantes responsables de leurs engagements et contribue à l'identification de moyens permettant de stimuler les progrès. Les évaluations régulières, qui ont été tenues au cours des deux dernières années dans le cadre des processus nationaux de planification et de coordination en matière de développement, sont essentielles pour effectuer le suivi des progrès au niveau des pays en ce qui concerne les objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement.
4. **Les évaluations des objectifs au niveau pays sont-elles inclusives ?** L'espace d'un dialogue multi-parties prenantes encourage les synergies entre acteurs du développement ainsi que le partage des connaissances et l'apprentissage entre pairs afin d'orienter l'action vers l'amélioration de la coopération. Les évaluations sont considérées comme inclusives, « mutuelles » ou « communes (conjointes) » si le gouvernement implique un éventail de partenaires du développement pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement.
5. **Les évaluations des objectifs à l'échelle des pays sont-elles transparentes ?** La transparence est un préalable à l'instauration de la confiance et de la redevabilité pertinente. Les résultats des évaluations de redevabilité mutuelle qui suivent les progrès vers l'atteinte des objectifs au niveau pays, devraient être rendus publics, en temps opportun, pour assurer la transparence. Le partage d'informations rendues publiques génère également des pressions intérieures qui poussent à l'amélioration continue.

Source : PMCED (2018^[41]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

La proportion des gouvernements des pays partenaires disposant de cadres politiques de coopération pour le développement demeure stable, mais ces derniers incluent et définissent maintenant les rôles et les responsabilités des divers partenaires du développement. Dans le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, 65 % des pays partenaires disposaient d'un cadre politique exhaustif en matière de coopération pour le développement ; en 2016, une proportion semblable disposait de cadres politiques². Lorsqu'un cadre politique a été établi, il reconnaît les rôles et les responsabilités d'un large éventail de parties prenantes (Graphique 4.2). Ce constat renforce les conclusions du sondage 2018 sur la responsabilité mutuelle du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) de l'ONU (voir Encadré 4.4). Une majorité de cadres politiques (86 %) définit les rôles et les responsabilités des partenaires traditionnels (CAD) et des partenaires multilatéraux du développement. Reflétant le paysage plus diversifié des parties prenantes et des financements du développement, de nombreux cadres politiques reconnaissent également les rôles distincts joués par les partenaires du Sud (51 %), les organisations de la société civile (52 %), le secteur privé (54 %), les parlementaires (43 %), les gouvernements locaux (45 %), les fondations (23 %) et les syndicats (25 %).

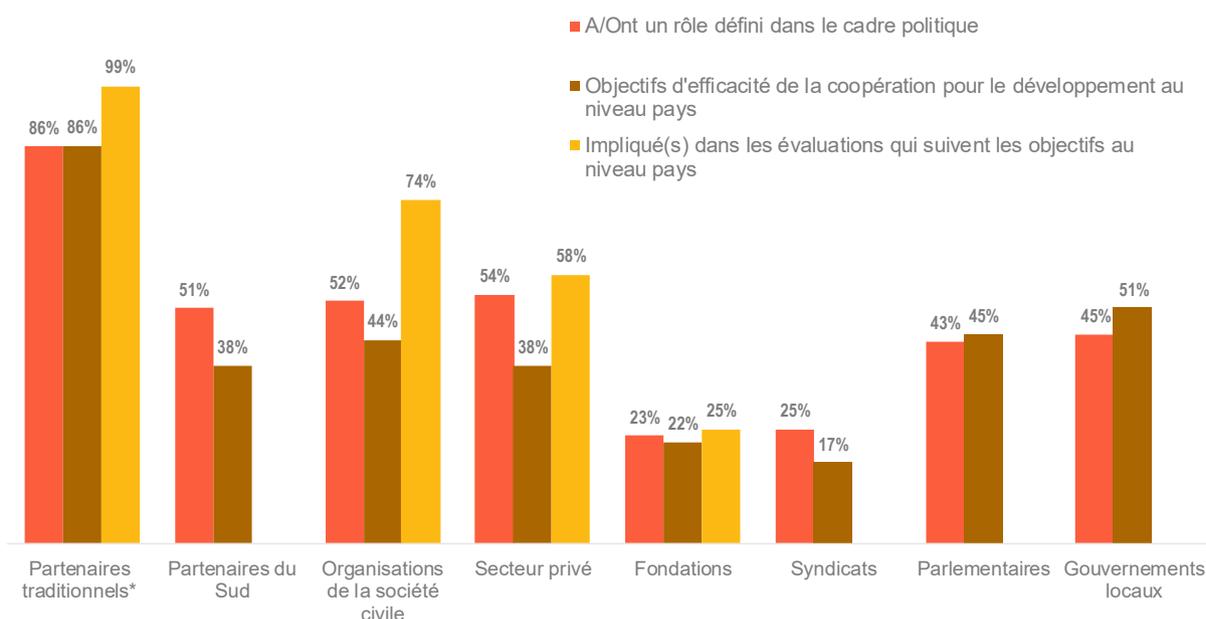
Moins de gouvernements des pays partenaires fixent des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement pour les divers partenaires reconnus dans leurs cadres politiques. Près des deux tiers des pays partenaires (61 %)³ ont établi des objectifs d'efficacité de la coopération au développement pour le gouvernement et leurs partenaires du développement, ce qui représente une baisse par rapport à 2016, où 77 % des pays partenaires avaient mis de tels objectifs en place. Lorsque ventilées par partenaire, les données montrent que les objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement sont généralement déterminés pour les partenaires traditionnels (les membres du CAD) et les partenaires multilatéraux du développement (dans 86 % des pays partenaires). Comme l'illustre le Graphique 4.2, une proportion beaucoup plus faible de gouvernements des pays partenaires fixe de tels objectifs pour les autres partenaires du développement : seuls 44 % établissent des objectifs pour les organisations de la société civile, 38 % pour les partenaires du Sud, 38 % pour le secteur privé, 22 % pour les fondations et 7 % pour les autres acteurs tels que les milieux universitaires. En somme, divers acteurs figurent souvent dans les cadres politiques de coopération pour le développement (et dans les évaluations mutuelles), mais ont rarement des objectifs précis d'efficacité de la coopération pour le développement. Ce constat reflète un manque de clarté quant à ces objectifs et à ces engagements associés avec ces acteurs.

Les évaluations mutuelles deviennent également plus inclusives d'un éventail élargi de partenaires, et, il est encourageant de constater qu'elles guident le reporting des ODD. La plupart (87 %) des 83 gouvernements des pays partenaires qui ont fait état de la redevabilité mutuelle dans le Cycle de suivi 2018 avaient effectué des évaluations mutuelles d'efficacité de la coopération pour le développement sous une forme ou une autre. De ce nombre, près d'un tiers (30 %) avaient intégré des évaluations mutuelles dans les processus habituels du gouvernement en matière de planification et de suivi du développement ; 23 % n'avaient pas intégré ces évaluations dans les processus nationaux mais les avaient néanmoins effectuées régulièrement ; et, 34 % n'avaient effectué des évaluations mutuelles que de manière occasionnelle. Comme pour tout cadre politique de coopération pour le développement, les évaluations mutuelles qui sont effectuées sont inclusives et impliquent un éventail sans cesse plus large de parties prenantes. Des pays partenaires qui effectuent des évaluations, 79 % comprennent une diversité d'acteurs du développement (ventilées par acteur dans le Graphique 4.2 Il s'agit d'une augmentation importante par rapport au Cycle de suivi 2016, dans lequel seulement 68 % des pays réalisant des évaluations mutuelles incluaient également une diversité d'acteurs du développement. Ces évaluations mutuelles des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement contribuent au reporting intérieur des ODD dans 67 % des pays partenaires. En outre, environ la moitié des pays partenaires utilisent les évaluations pour guider les revues nationales volontaires.

De plus en plus, les gouvernements des pays partenaires rendent publics les résultats des évaluations mutuelles. Dans 54 % des pays partenaires, les gouvernements remettent en temps opportun les résultats des évaluations mutuelles et les rendent publics. Une comparaison des pays ayant procédé au reporting dans les deux Cycles de suivi 2016 et 2018, révèle qu'un pourcentage plus élevé – 67 % dans l'exercice 2018 contre 58 % dans l'exercice 2016 – rendent publics les résultats de l'évaluation conjointe dans un délai d'un an. Pour faciliter la gestion des données sur la coopération pour le développement et le suivi des évaluations mutuelles, de nombreux pays partenaires ont établi des systèmes dédiés de gestion d'information (Encadré 4.2).

Graphique 4.2. Les mécanismes de redevabilité mutuelle sont de plus en plus inclusifs

Pourcentage des pays partenaires qui incluent une diversité d'acteurs du développement dans les cadres politiques de coopération pour le développement, les objectifs au niveau pays et les évaluations mutuelles



Note : Le terme « partenaires traditionnels » désigne les membres du CAD et les partenaires multilatéraux.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation sur la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (Indicateur 7) et déterminant si chaque composante a été satisfaite. Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018_[4]), *Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux*, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062625>

Encadré 4.2. Les systèmes d'information des pays partenaires effectuent le suivi de la coopération pour le développement

Les pays partenaires se concentrent sur l'accroissement de la transparence des données relatives à la coopération pour le développement. Les systèmes d'information, ou systèmes de gestion d'information, qui garantissent l'accès à des informations de qualité et opportunes sur la coopération pour le développement aident les gouvernements à planifier et à gérer les ressources pour la réalisation des résultats du développement. Ils permettent également d'améliorer la transparence et la supervision de la coopération pour le développement. Les résultats de suivi 2018 montrent que d'avoir un système de gestion de l'aide contribue à accroître la part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux. Ces systèmes peuvent aussi guider les partenaires du développement dans le cadre de la coordination de leur aide avec d'autres fournisseurs afin d'éviter la fragmentation et la répétition inutile d'efforts. Des données pertinentes et actualisées servent à éclairer les évaluations mutuelles et sont essentielles pour assurer la redevabilité. Des informations transparentes sont indispensables aux progrès et à l'amélioration de la redevabilité et peuvent être utilisées pour renseigner les évaluations régulières qui suivent les objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement au niveau pays et lient les ressources aux résultats.

Presque tous les pays partenaires (96 %) indiquent qu'ils disposent d'un ou de plusieurs systèmes d'information pour collecter les informations sur la coopération pour le développement au niveau des pays. Parmi ces derniers, 88 % disposent de systèmes intégrés de gestion d'information financière et/ou de systèmes de gestion d'information sur l'aide, tandis que les 8 % restants ne disposent que d'un système basé sur Excel ou d'un autre type de systèmes. La plupart de ces systèmes (80 %) rassemblent des informations sur les engagements financiers des partenaires du développement, les décaissements prévus et les décaissements effectifs. Ces systèmes sont moins nombreux (60 %) à collecter des informations sur les dépenses finales et sur les résultats escomptés et obtenus. En ce qui concerne les flux, ces systèmes recueillent des informations sur les dons (subventions), les prêts concessionnels et non concessionnels auprès de sources publiques officielles, telles que les banques multilatérales de développement et la coopération technique. Ces systèmes visent à assurer l'accès à des informations pertinentes, ponctuelles et exactes, sur la coopération pour le développement. Il est clair cependant, que cela n'est possible que dans la mesure où ces systèmes contiennent des informations pertinentes et à jour.

En moyenne, 83 % des partenaires du développement dans les pays communiquent leurs informations aux systèmes de gestion d'information des pays. Toutefois, la cohérence et la qualité du reporting font défaut (PNUD, 2018^[5]). Ce reporting peut être limité par des défis opérationnels ou des limitations à la fourniture d'informations pertinentes. Bien que des investissements importants aient été faits pour développer et rendre opérationnels ces systèmes de gestion d'information, il existe toujours des défis à relever pour maximiser leur potentiel de fonctionnement en tant que systèmes pratiques et utiles. Dans l'ensemble, mis à part ces défis, le faible reporting de données pertinentes sur la coopération pour le développement à ces systèmes, provenant des partenaires du développement, réduit la capacité des systèmes de gestion d'information à lier les ressources aux résultats et donc à éclairer le processus décisionnel.

Source : À partir de l'évaluation de la transparence des informations sur la coopération pour le développement (informations complémentaires à l'Indicateur 4). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[4]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf

Les contextes des pays fortement tributaires de l'APD ont tendance à disposer de mécanismes de redevabilité mutuelle de bonne qualité. Les pays fortement dépendants de l'APD⁴ (par rapport au produit intérieur brut) ont de fortes chances de disposer de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité⁵. Ces pays continuent tous à élaborer des cadres politiques de coopération pour le développement et à effectuer des évaluations mutuelles, d'une manière de plus en plus inclusive et transparente. La qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle et la mesure dans laquelle les cinq éléments sont réunis varient selon le contexte du pays (Encadré 4.3).

Encadré 4.3. Les mécanismes de redevabilité mutuelle varient selon le contexte du pays

Les pays les moins avancés (PMA) font figure de chefs de file pour ce qui est des évaluations inclusives des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement. Plus de la moitié (52 %) des 42 PMA qui ont procédé au reporting de la redevabilité mutuelle dans le Cycle de suivi 2018 disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. C'est le cas dans une proportion beaucoup plus faible (37 %) des pays autres que les PMA. Plus particulièrement, un pourcentage important (84 %) des évaluations mutuelles des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement entreprises par les PMA sont menées de manière inclusive. En outre, les évaluations réalisées par les PMA sont généralement plus transparentes : une proportion plus élevée de PMA que de non-PMA (respectivement 63 % et 42 %) publie des résultats en temps opportun. Cependant, une proportion plus faible de PMA (61 % contre 74 % de non-PMA) utilise les résultats de l'évaluation pour le reporting intérieur sur les ODD.

Les contextes extrêmement fragiles¹ sont moins susceptibles de disposer d'un cadre politique de coopération pour le développement, bien que leurs mécanismes de redevabilité mutuelle soient généralement transparents et inclusifs. Moins de contextes considérés par l'OCDE (OCDE, 2018^[6]) comme étant extrêmement fragiles (45 %) disposent d'un tel cadre politique, contre 68 % des autres contextes fragiles et non fragiles combinés. Toutefois, des contextes extrêmement fragiles qui disposent d'un cadre politique, 90 % incluent les acteurs du développement concernés dans leurs évaluations mutuelles, par rapport à 77 % des autres contextes fragiles et non fragiles. De même, une proportion plus élevée des contextes extrêmement fragiles (70 % contre 51 %) rendent publics les résultats de ces évaluations. De nombreux partenaires du développement qui participaient au reporting dans le cadre du Cycle de suivi 2018 sur les contextes extrêmement fragiles, ont signalé qu'en dépit de l'existence de ces évaluations, leur efficacité avait été limitée en raison du contexte du pays.

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) sont entrain de délaisser l'utilisation des mécanismes de redevabilité mutuelle. Parmi les 21 PRITS qui ont procédé au reporting de la redevabilité mutuelle dans le Cycle de suivi 2018, 19 % disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. La plupart des PRITS (71 %) réalisent des évaluations des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement au niveau pays. Cependant, dans 43 % des PRITS, ces évaluations sont réalisées de manière occasionnelle. Cette situation peut être due à leur dépendance décroissante vis-à-vis de l'aide publique au développement, ce qui les incite de moins en moins à entreprendre régulièrement des évaluations mutuelles et/ou à les incorporer dans les processus de planification nationale de développement.

1. Comme mentionné précédemment, 45 des 58 contextes dans le cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial ; dont 12 d'entre eux sont considérés comme extrêmement fragiles et 33 comme « autres contextes fragiles ».

Il est évident qu'un changement est en train de s'opérer en matière de responsabilité mutuelle. Les résultats du Cycle de suivi 2018 soulignent l'utilisation continue des structures traditionnelles de redevabilité mutuelle par les pays partenaires pour lesquels l'APD reste importante. En même temps, d'autres contextes de pays s'éloignent de ces structures traditionnelles de redevabilité mutuelle. Ce changement peut refléter leur orientation vers un financement plus varié et innovant, avec une pluralité de partenaires. Ces contextes envisagent probablement des cadres intégrés de financement qui regroupent l'éventail complet disponible des sources de financement et des moyens non financiers de mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie visant à mobiliser des ressources, à gérer les risques et à réaliser les priorités de développement durable (ONU, 2019^[7]). Il est indispensable d'intégrer les principes d'efficacité, y compris la redevabilité mutuelle, dans ces nouveaux cadres afin que l'expérience de l'établissement de partenariats efficaces et ses enseignements, acquis pendant plus d'une décennie, puissent bénéficier à des structures plus vastes de coordination qui se dessinent.

Les structures de coordination évoluent et ont des implications pour le processus de suivi du Partenariat mondial. Les mécanismes de coordination des partenaires, qui souvent sont délimités dans les cadres politiques de coopération pour le développement, ont constitué un élément clé de l'architecture globale d'un pays en matière de coopération. Bon nombre de pays ont établi ces mécanismes pour réunir les parties prenantes aux niveaux politique et technique ainsi qu'au niveau sectoriel. Les unités centralisées chargées d'aide, souvent hébergées au sein du ministère responsable de la supervision de la coopération pour le développement, sont la voie traditionnelle entre les gouvernements et leurs partenaires du développement et sont responsables de l'établissement et du maintien des mécanismes de coordination. En réponse au Programme 2030 et à l'évolution du paysage du développement, les institutions gouvernementales changent maintenant leur façon de s'organiser pour gérer la coopération au développement, y compris leurs structures et mécanismes de coordination. Ces changements structurels, prennent du temps, mais ils ont déjà influencé la façon dont le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a été entrepris au niveau des pays. En conséquence, les changements institutionnels ont sans doute contribué à la demande accrue d'un appui à la conduite de l'exercice de suivi 2018. Ils méritent que la communauté du Partenariat mondial les traite comme il se doit avant son prochain cycle de suivi.

Encadré 4.4. Résultats du sondage sur la responsabilité mutuelle du Forum de coopération de développement

Le suivi du Partenariat mondial et le sondage sur la responsabilité mutuelle du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) fournissent des constatations qui se complètent et se renforcent sur la redevabilité mutuelle dans le cadre de la coopération pour le développement. Tandis que les résultats du sondage du FCD sont mis à disposition au niveau agrégé, l'exercice de suivi du Partenariat mondial permet aux pays partenaires qui ont participé au dernier sondage du FCD de faire état de leurs réponses, minimisant ainsi les efforts de reporting tout en détaillant les informations et les analyses. Les pays partenaires qui n'ont pas participé à l'enquête du FCD ont la possibilité de décrire l'état actuel de leur redevabilité mutuelle grâce à l'exercice de suivi du Partenariat mondial.

Le 5^e sondage 2018 du FCD a révélé que 67 % des pays y ayant répondu (39 sur 58) avaient une politique nationale de coopération pour le développement (PNCD) ou une politique similaire en place. En accord avec les résultats du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, le sondage 2018 du FCD a constaté, entre autres choses, que :

- Les priorités nationales de coopération pour le développement couvrent une large gamme d'aide en dehors de l'aide publique au développement, y compris la coopération technique, le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et triangulaire, la mobilisation des ressources intérieures et, dans une moindre mesure, le financement privé et mixte en faveur du développement durable.
- Le soutien aux capacités pour les systèmes de suivi et d'évaluation est nécessaire pour assurer le suivi des efforts traditionnels, Sud-Sud et du secteur privé pour la coopération au développement.
- Les priorités nationales de coopération pour le développement sont élaborées de manière inclusive. Toutefois, il faut passer d'une approche de « l'ensemble du gouvernement » à une approche de « l'ensemble de la société », y compris la participation accrue aux mécanismes de coordination du secteur privé et des organisations communautaires au niveau infranational.
- Bien que la plupart des pays partenaires disposent de cadres de suivi de la coopération pour le développement, seuls 38 % des pays ont signalé que le suivi des objectifs avait amélioré l'alignement des activités des partenaires sur les priorités nationales et sectorielles

Source : ONU (2018^[8]), « Le 5^e DCF sondage sur la responsabilité mondiale : FAQ »,

https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/dcf/UNDESA_2018%20DCF%20Study%20on%20mutual%20accountability.pdf

Références

- OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, [6]
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Éditions OCDE, Paris, [3]
<https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>.
- ONU (2019), *Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Organisation des Nations Unies, New York, [7]
<https://undocs.org/fr/E/FFDF/2019/2>.
- ONU (2018), *Le 5e DCF Sondage sur la responsabilité mondiale : FAQ*, Conseil économique et social des Nations Unies, New York, [8]
https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/dcf/one-pager_dcf-survey_17_july.pdf.
- ONU (2018), *Unlocking SDG Financing: Good Practices From Early Adopters*, Groupe des Nations Unies sur le développement durable, ONU, New York, [2]
<https://undg.org/wp-content/uploads/2018/07/Unlocking-SDG-Financing-Good-Practices-Early-Adopters.pdf>.
- ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, [1]
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F.
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [4]
http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.
- PNUD (2018), *Making Development Finance Management Information Systems Work for the Evolving Development Cooperation Landscape*, Programme des Nations Unies pour le développement, [5]
<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/development-impact/making-development-finance-management-information-systems-work-f.html>.

Notes

¹ La méthodologie d'évaluation de la redevabilité mutuelle a été révisée avant le Cycle de suivi 2018. Les changements apportés renforcent les critères de deux éléments : l'existence d'un cadre politique et l'évaluation des progrès par rapport aux cibles. Lorsque la méthodologie du Cycle de suivi 2016 est appliquée aux données du cycle 2018, le pourcentage des pays partenaires ayant des mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité passe de 47 % en 2016 à 57 % en 2018. La méthodologie du Cycle de suivi 2018, selon laquelle 45 % des pays partenaires ont des mécanismes de redevabilité mutuelle, servira de niveau de référence pour les futurs cycles de suivi.

² La méthodologie d'évaluation de cet élément a été révisé pour le Cycle de suivi 2018. Lorsque la méthodologie du cycle de suivi 2016 est appliquée aux données de 2018, les résultats montrent que le pourcentage des pays partenaires disposant d'un cadre politique de coopération pour le développement, est demeuré relativement stable, à 83 % en 2016 et à 80 % en 2018. La méthodologie du Cycle de suivi 2018 servira comme niveau de référence pour les prochains cycles de suivi (65 %).

³ Vingt-sept pour cent en plus de pays partenaires avaient mis des objectifs en place, uniquement pour le gouvernement. Au total, 88 % des pays partenaires avaient des objectifs soit pour les partenaires du développement, soit pour le gouvernement, soit pour les deux.

⁴ Pour chaque pays, la dépendance vis-à-vis de l'APD est calculée comme le montant total d'APD divisé par le PIB par habitant. Dans le cadre du Cycle de suivi 2018, la dépendance est considérée comme faible lorsque le ratio est inférieur à 1.5 %, moyenne lorsque le ratio est compris entre 1.5 % et 4 %, et forte lorsque le ratio est supérieur à 4 %.

⁵ Les mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité sont en place dans 50 % des pays partenaires, avec un ratio APD/PIB d'au moins 4 % et dans seulement 31 % des pays partenaires avec un taux d'APD inférieur à 1.5 %.

Partie II. Comment les partenaires du développement promeuvent des partenariats efficaces dirigés par les pays

5

Passer de la parole aux actes : les partenaires du développement ne facilitent pas pleinement le leadership des pays partenaires sur les efforts de développement

Ce chapitre analyse comment les partenaires du développement facilitent le leadership des pays partenaires sur les efforts de développement. Il traite plus particulièrement de l'alignement des stratégies et des projets des partenaires du développement sur les priorités et les résultats de développement dirigés par les pays partenaires ; de la prévisibilité de la coopération pour le développement ; de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires ; et, des progrès réalisés dans le déliement de l'aide.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne le rôle essentiel des finances publiques internationales pour compléter les ressources intérieures, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables (ONU, 2015^[1]). D'après les données préliminaires provenant du Système de notification des pays créanciers (SNPC) (OCDE, 2019^[2]), l'aide publique au développement (APD)¹ apportée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) s'élevait à 149.3 milliards USD en 2018, soit, une baisse de 2.7 % en termes réels au cours de 2017. En outre, une part décroissante a été versée aux pays les plus nécessiteux, une baisse de 2.7 % ayant été constatée pour les pays les moins avancés (PMA)² et, en particulier, une baisse de 4.4 % pour les pays subsahariens. À part les fonds consacrés à l'accueil des réfugiés, l'APD est demeurée constante entre 2017 et 2018. Comme le souligne les *Perspectives mondiales du financement du développement durable* (OCDE, 2019^[3]), cette stagnation de l'APD s'accompagne d'une baisse des flux privés en matière de développement et d'une baisse de 12 % du financement extérieur global apporté aux pays en développement entre 2013 et 2016.³ Dans ce contexte, il importe plus que jamais d'augmenter l'efficacité de la coopération pour le développement pour que toutes les ressources soient affectées et acheminées le plus efficacement possible afin de ne laisser personne de côté et de concrétiser l'ambition du Programme 2030.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui énonce les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, reconnaît la nécessité « d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement » (ONU, 2015^[4]).

Ce chapitre se concentre sur quatre aspects de l'aide des partenaires du développement : 1) l'alignement des stratégies et des projets des partenaires du développement sur les priorités et les résultats de développement dirigés par les pays ; 2) la prévisibilité de la coopération pour le développement, y compris sa prévisibilité annuelle et à moyen terme et son inscription aux budgets des pays partenaires ; 3) l'utilisation de systèmes nationaux de gestion des finances publiques ; et, 4) les progrès réalisés dans le déliement de l'aide.

Les principales constatations de ce chapitre sont les suivantes :

- L'alignement des projets des partenaires du développement sur les objectifs, les indicateurs de résultats, les statistiques et les systèmes de suivi des pays partenaires, se détériore. Lorsque les stratégies nationales des partenaires du développement s'alignent étroitement sur les cadres de résultats propres aux pays, les projets des partenaires du développement tendent également à s'aligner étroitement sur ces derniers. Alors que certains partenaires du développement ont accru l'alignement des objectifs de leurs projets sur les plans et les stratégies des pays partenaires, cet alignement est en baisse parmi de nombreux autres partenaires du développement. En outre, les partenaires du développement s'appuient de moins en moins sur les résultats déterminés par les pays et sur l'utilisation des systèmes nationaux de statistiques et de suivi. Ce constat révèle une baisse de la Cible de l'Objectif de développement durable (ODD) 17.15 qui appelle à « respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable » (ONU, 2015^[1]). C'est le cas notamment des partenaires bilatéraux. L'utilisation des cadres de résultats propres aux pays (CRP) devrait s'accroître, ainsi que les efforts d'utilisation et de renforcement des systèmes nationaux de statistiques et de suivi afin de suivre l'exécution du projet. Ceux-ci peuvent assurer que la coopération pour le développement ne traite pas uniquement les priorités des pays partenaires, mais qu'elle contribue également à leur capacité de planifier, de suivre et d'évaluer leur progression vers la réalisation du développement durable.
- Malgré l'amélioration de la prévisibilité annuelle, des défis persistent en ce qui concerne la prévisibilité des activités des partenaires du développement. Bien que la part de la coopération

pour le développement décaissée au cours de la prévision annuelle considérée, ait légèrement augmenté, les données indiquent également un montant important de décaissements imprévus. Cet écart entre les décaissements prévus et effectifs peut avoir un impact sur la mise en œuvre des projets des partenaires du développement et peut gêner la planification, la budgétisation et l'exécution efficaces des pays partenaires. En outre, les données montrent une baisse de la disponibilité des plans de dépenses prévisionnelles et de mise en œuvre pour les pays partenaires, et, une diminution de la part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux des pays partenaires.

- L'utilisation par les partenaires du développement des systèmes des pays partenaires est plus importante, lorsqu'ils ont établi des partenariats à long terme avec les gouvernements des pays partenaires et qu'ils affectent une plus grande part de fonds au secteur public. En moyenne, l'utilisation des systèmes des pays partenaires lors de l'affectation de la coopération pour le développement au secteur public a augmenté depuis 2016. Les données montrent que cette augmentation est étroitement liée à la question de savoir si les partenaires du développement ont une présence à long terme dans un pays et s'ils versent une plus grande part des fonds au secteur public. Dans ces situations, les partenaires du développement obtiennent aussi de meilleurs résultats en ce qui concerne la prévisibilité à moyen terme. Ces constatations confirment l'importance d'établir des partenariats solides et à long terme ; et, qu'il faut de surcroît, beaucoup de ressources et de temps, pour jeter les fondements du soutien des principes d'efficacité convenus au niveau international.
- Il faut prendre des mesures concrètes pour dépasser le déliement formel de l'aide afin de mieux la délier dans la pratique. Les membres du CAD ont progressé en augmentant la part de l'aide déliée mais les contrats financés par l'APD sont encore attribués en grande partie aux fournisseurs basés dans le pays du CAD. Il faut s'occuper des obstacles qui empêchent les fournisseurs des pays partenaires d'obtenir des contrats au titre de l'aide afin de réaliser de véritables progrès dans le déliement de l'aide dans la pratique.

Lorsque les partenaires du développement sont alignés sur la stratégie des pays partenaires, ils ont tendance également à s'aligner sur le niveau des projets

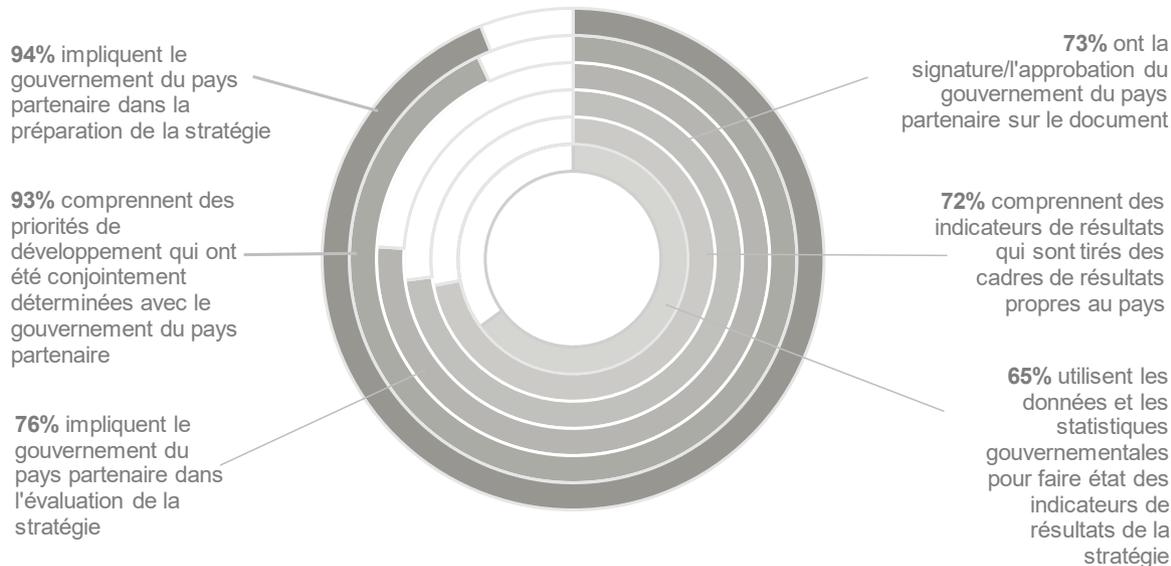
L'alignement des partenaires du développement sur les priorités de développement dirigées par les pays est au cœur de l'appropriation par les pays partenaires. En approuvant l'Accord de Partenariat de Busan, les partenaires du développement se sont engagés à s'appuyer sur les CRP⁴ pour guider leur soutien aux pays partenaires et, dans la mesure du possible, pour éviter le recours à des systèmes parallèles de suivi et de traçabilité des résultats de leurs interventions en matière de développement (OCDE, 2011^[5]). Dans le Document final de Nairobi (PMCED, 2016^[6]), l'utilisation de cadres de résultats propres aux pays a été réaffirmée comme une question urgente pour les partenaires du développement (PMCED, 2016^[6]). En outre, les partenaires du développement se sont également engagés à appuyer le renforcement des capacités statistiques et des systèmes de suivi et d'évaluation des pays partenaires, dans le but d'améliorer la collecte et l'analyse des données.

Les gouvernements des pays partenaires prennent généralement part à la conception de la stratégie-pays du partenaire du développement, mais sont moins impliqués dans le suivi et l'évaluation de ces stratégies. Outre l'alignement de leurs projets individuels,⁵ les partenaires du développement s'alignent sur les priorités nationales par le biais de leurs stratégies-pays qui servent à orienter de manière globale et stratégique leur soutien à un pays partenaire (Encadré 5.1 et Graphique 5.2). Le Programme 2030 est également de plus en plus utilisé en tant que cadre commun de résultats (Encadré 5.2). Les partenaires du développement ont signalé que 831 stratégies-pays étaient en place en 2018. Les gouvernements des pays partenaires étaient impliqués dans la préparation de 94 % des stratégies-pays (Graphique 5.1). Pour près des trois-quarts des stratégies-pays, le gouvernement du

pays partenaire avait signé le document final (73 %) et/ou la stratégie-pays comprend des indicateurs de résultats qui proviennent des cadres de résultats, stratégies et plans du pays partenaire (72 %).⁶ Cependant, un nombre réduit de partenaires du développement (65 %) utilise les statistiques et les données gouvernementales pour faire état des indicateurs de résultats de la stratégie. En outre, 24 % des stratégies-pays qui prévoient une évaluation ne font pas participer le gouvernement du pays partenaire soit à l'évaluation de la stratégie-pays soit à une discussion concernant le processus et les résultats de l'évaluation. Les gouvernements des pays partenaires n'étaient pas impliqués dans la préparation de 6 % des stratégies-pays, ce qui représente un faible pourcentage. Environ un quart (26 %) de ces cas sont dans des contextes extrêmement fragiles⁷ ; les exemples des autres pays et contextes où les stratégies-pays des partenaires du développement avaient été formulées sans consulter le gouvernement, comprennent le Kenya et le Viet Nam. La désagrégation de ce résultat par type de partenaire du développement fait apparaître que 11 % des stratégies-pays des membres du CAD ne faisaient pas participer le gouvernement du pays partenaire à l'élaboration de la stratégie. En revanche, les stratégies des agences des Nations Unies (ONU) et des banques multilatérales de développement, très rarement (1 %) n'impliquaient pas le gouvernement du pays partenaire.

Graphique 5.1. Les stratégies-pays des partenaires du développement s'alignent fortement sur les priorités nationales, mais beaucoup moins sur les cadres de résultats propres au pays partenaire

Les partenaires du développement ont fait état au total de 831 stratégies -pays, et parmi elles :



Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres au pays (Indicateur 1a, au niveau de la stratégie). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018⁽⁷⁾), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062644>

Encadré 5.1. Comment évaluer l'alignement du partenaire du développement

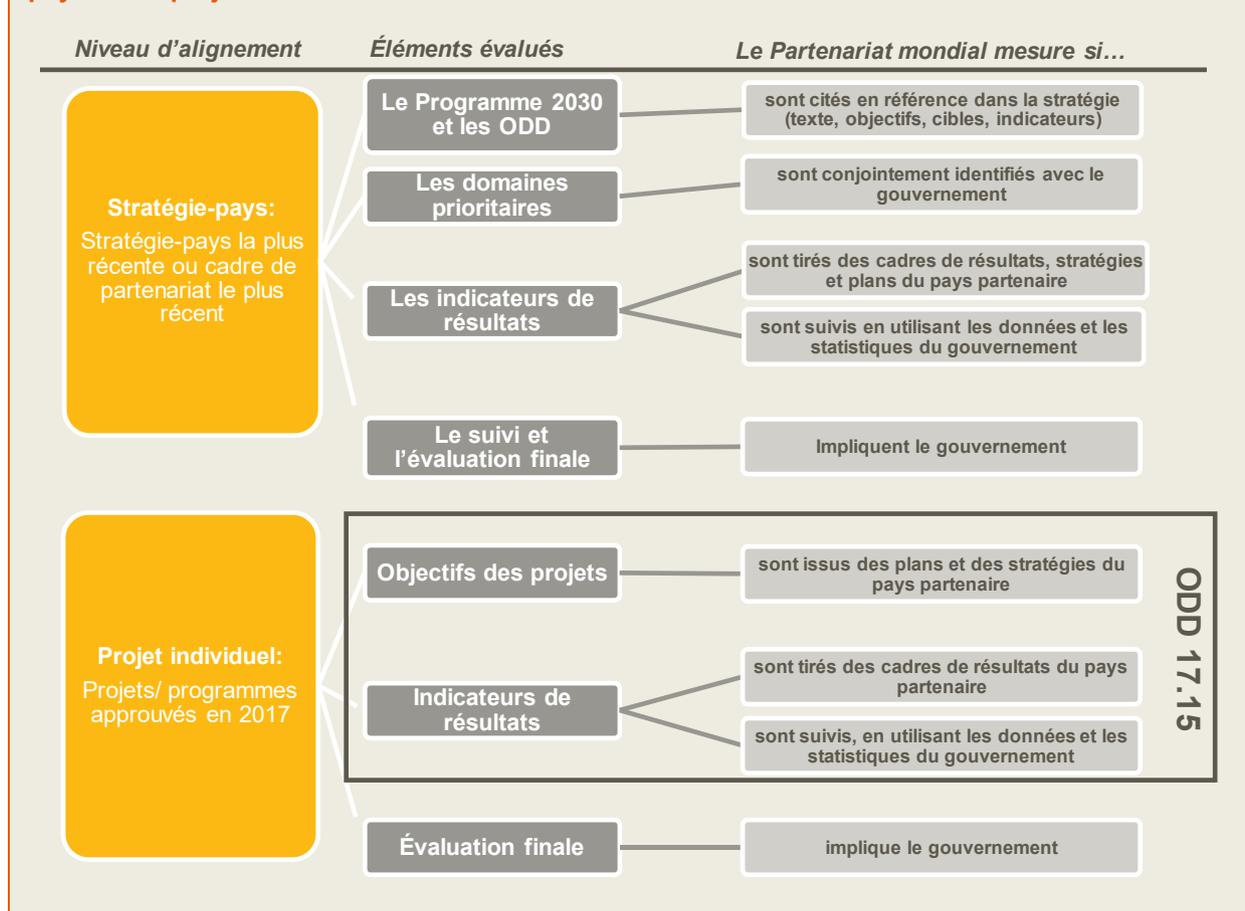
Lors de l'évaluation de l'alignement du partenaire du développement sur les priorités de développement dirigées par le pays partenaire, le suivi du Partenariat mondial examine deux niveaux d'alignement possibles :

1. L'alignement des **stratégies-pays** et des caractéristiques des stratégies-pays des partenaires du développement, ce qui comprend d'évaluer si : les domaines prioritaires de la stratégie-pays ont été conjointement déterminés avec le gouvernement du pays partenaire ; les indicateurs de résultats ont été tirés des cadres de résultats propres au pays (CRP) ; le gouvernement du pays partenaire est impliqué dans le suivi et l'évaluation de la stratégie-pays ; et, la stratégie fait référence au Programme 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD).
2. L'alignement des **projets individuels**, y compris les interventions spécifiques du partenaire du développement, telles que les programmes et les projets (appelés dans ce rapport « projets »). Cette démarche comprend d'évaluer si : les objectifs de projets sont tirés des stratégies et plans de développement du pays partenaire ; les cibles, résultats et indicateurs des projets sont tirés des CRP ; les données et les statistiques du gouvernement sont utilisées pour effectuer le suivi des résultats des projets ; et, le gouvernement est impliqué dans l'évaluation des projets. La moyenne des trois premiers éléments de l'évaluation au niveau des projets fournit les données officielles pour procéder au reporting du degré de respect par le partenaire du développement de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays partenaire en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'établissement de sa propre voie de développement (Cible ODD 17.15).

Dans le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial, l'évaluation de l'alignement des stratégies-pays se fonde sur les 831 stratégies-pays dont ont fait état les partenaires du développement en 2018 à travers les 86 pays partenaires participants.

L'évaluation de l'alignement des projets individuels repose sur plus de 3 300 projets. Les partenaires du développement ont rendu compte de leurs six plus gros projets (en valeur monétaire) parmi l'ensemble de leurs nouvelles interventions égales ou supérieures à 100 000 USD dans chaque pays partenaire, approuvées en 2017. Mettre l'accent sur les six plus gros projets permet de saisir un échantillon représentatif des pratiques actuelles des partenaires du développement. Le montant minimal admissible de 100 000 USD correspond au budget total du projet tel qu'approuvé au cours de l'année 2017 (c'est-à-dire les engagements), même si les déboursements se font progressivement au cours des années suivantes.

Graphique 5.2. Alignement sur les priorités nationales de développement dans les stratégies-pays et les projets individuels



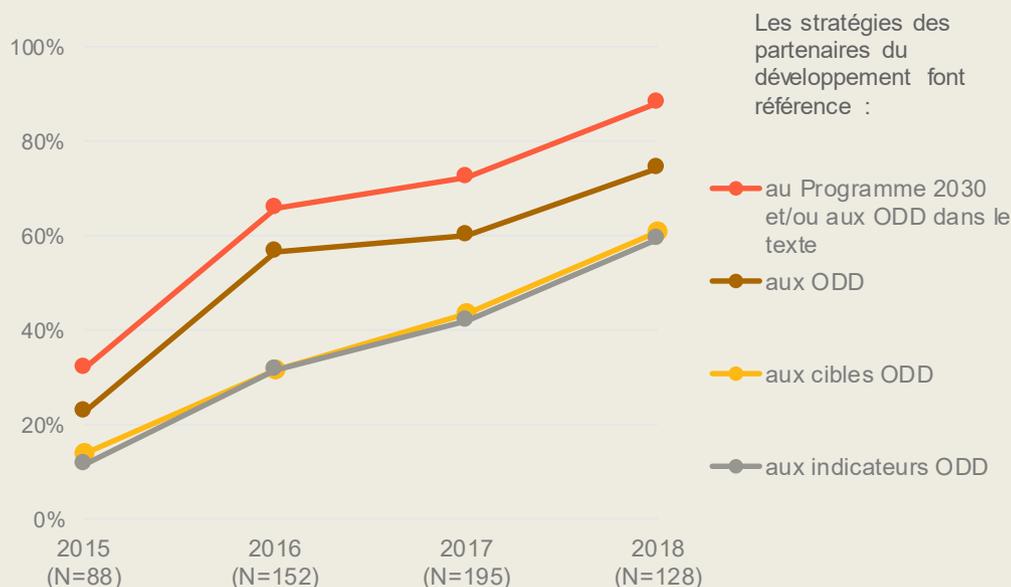
Lorsque les stratégies-pays des partenaires du développement s'alignent étroitement sur les CRP, les projets tendent également à être alignés. Cette correspondance de l'alignement des projets lorsqu'il existe un alignement étroit des stratégies s'étend à l'ensemble des éléments, d'après les données provenant du Cycle de suivi 2018⁸. Par exemple, lorsque les partenaires du développement utilisent les données et les systèmes statistiques du gouvernement d'un pays partenaire ou impliquent les gouvernements des pays partenaires dans les évaluations au niveau stratégique, ils ont aussi tendance à le faire au niveau des projets. Une analyse plus approfondie des données 2018 montre qu'il n'y a aucune relation statistiquement significative entre la qualité des stratégies nationales de développement des pays partenaires et l'utilisation de ces stratégies par les partenaires du développement pour s'aligner sur les résultats et les priorités des pays partenaires. Cette constatation, associée aux résultats concernant l'utilisation des CRP, semble indiquer que les décisions sur l'alignement étroit sur les priorités du pays partenaire dépendent de facteurs qui sont spécifiques à un partenaire du développement.

Encadré 5.2. Le Programme 2030 est de plus en plus rendu opérationnel en tant que cadre de résultats

De plus en plus, les partenaires du développement citent en référence le Programme 2030 dans leurs stratégies-pays, démontrant ainsi l'utilité des Objectifs de développement durable (ODD) en tant que cadre de résultats autour d'objectifs communs. Comme l'indique la Partie I de ce rapport d'étape, 90 % des pays partenaires qui disposent de stratégies nationales de développement adoptées en 2015 ou à partir de cette date, font référence au Programme 2030 et aux ODD. S'agissant des partenaires du développement, le Programme 2030 et/ou les ODD sont généralement cités en référence dans le texte narratif de la stratégie-pays du partenaire du développement ou du cadre de partenariat (65 % des 563 stratégies-pays qui ont débuté en 2015 ou à partir de cette date). Un nombre plus réduit fait référence aux ODD au niveau des cibles (37 %) ou au niveau des indicateurs (36 %), bien que ces parts aient tendance à augmenter. Ventilées par année d'approbation de la stratégie, les données montrent que le pourcentage des stratégies-pays, se référant au Programme 2030 et aux ODD à tous les niveaux, a augmenté entre 2015 et 2018 (Graphique 5.3). Parmi les stratégies les plus récentes (à partir de 2018), 74 % d'entre elles, font également référence aux ODD pour définir les domaines ou les secteurs prioritaires et 59 % d'entre elles appliquent les indicateurs ODD à leurs cadres de résultats.

Graphique 5.3. Les partenaires du développement font de plus en plus référence au Programme 2030 dans leurs stratégies-pays

Proportion des stratégies-pays qui mentionnent le Programme 2030 et/ou les Objectifs de développement durable (ODD), par année et niveau de référence ODD



Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres au pays (Indicateur 1a). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[77]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062663>

Les fonds, programmes et agences de l'ONU sont les premiers à utiliser le Programme 2030 en tant que cadre de résultats au niveau mondial. Le Programme 2030 et/ou les ODD sont mentionnés dans le texte de leur stratégie-pays ou de leur cadre de partenariat dans 79 % des stratégies approuvées en 2015 ou après (contre 65 % en moyenne pour l'ensemble des partenaires du développement). L'excellente performance des Nations Unies dans ce domaine est également démontrée aux niveaux des indicateurs et des cibles. Les stratégies des fonds, programmes et agences de l'ONU se réfèrent aux ODD au niveau des indicateurs dans 56 % des cas (contre 36 % en moyenne) et au niveau des cibles dans 59 % des cas (contre 37 % en moyenne).

L'alignement des activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies sur les priorités des pays partenaires continue à se renforcer, guidé par les examens quadriennaux complets de 2012 et de 2016 et soutenu par l'engagement renouvelé à s'appuyer sur les ODD en tant que cadre commun de résultats. Les réformes demandées dans la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies visent à poursuivre cet effort.

L'une de ces mesures de réforme est la revitalisation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), désormais appelés Cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCNUDD). Le CCNUDD est l'instrument le plus important pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement de l'ONU au niveau des pays. Les directives de l'ONU relatives à la création des CCNUDD recommandent l'utilisation des ODD en tant que cadre commun de résultats qui peut être guidé par des niveaux de référence désagrégés et définis par les pays partenaires.

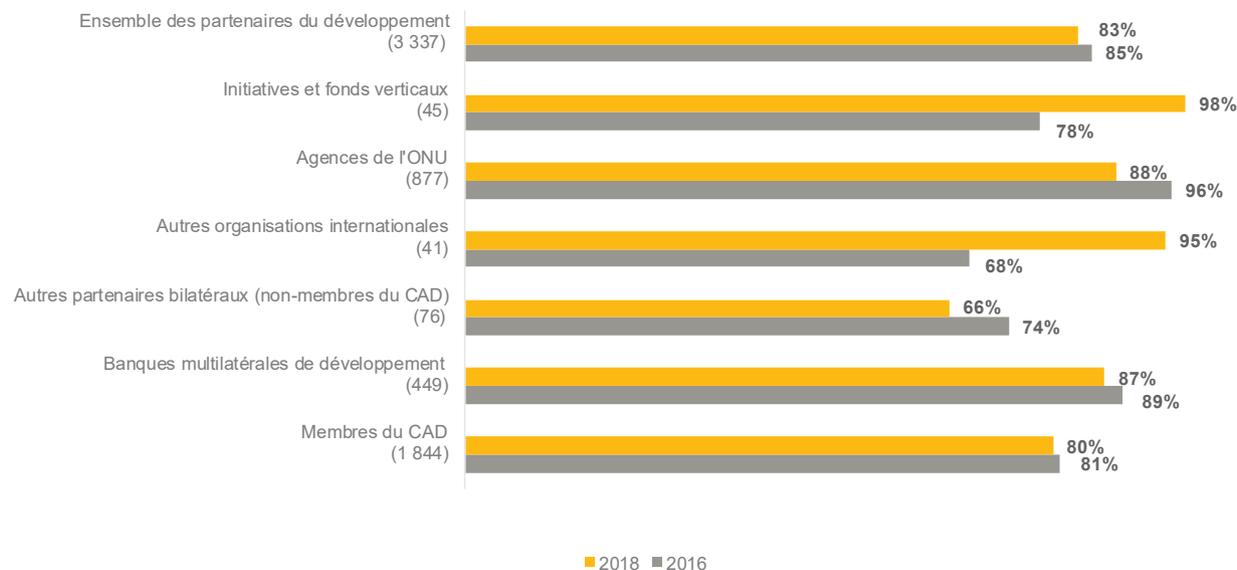
Source : (ONU, 2016^[8]) Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, <https://undocs.org/A/RES/71/2431>; (ONU, 2012^[9]) Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/226; (ONU, 2018^[10]) Repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/279; (ONU, 2019^[11]) *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework: Internal Guidance* (Directives internes relatives au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable), <https://undg.org/wp-content/uploads/2019/06/UN-Cooperation-Framework-Internal-Guidance-Final-June-2019.pdf>.

L'alignement sur les objectifs, indicateurs de résultats, statistiques et systèmes de suivi des pays partenaires, s'affaiblit

Au niveau global, les objectifs de projets individuels restent assez alignés sur les priorités nationales de développement, mais cet alignement s'est détérioré pour la plupart des partenaires du développement. L'évaluation de plus de 3 300 projets au cours du Cycle de suivi 2018 a révélé que 83 % des objectifs de projets s'alignent sur les priorités déterminées par les pays partenaires. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de 85 % du Cycle de suivi 2016. Les fonds verticaux (comme Gavi, l'Alliance du vaccin) et d'autres organisations internationales (par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)) tirent de plus en plus, la plupart des objectifs de leurs projets des stratégies et plans nationaux. En revanche, l'alignement des objectifs de projets sur les priorités nationales diminue parmi les agences des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et les partenaires bilatéraux du développement (les membres et les non-membres du CAD)⁹ (Graphique 5.4). Toutefois, l'Organisation mondiale de la santé, est un exemple de bonne pratique de l'alignement au niveau de projets (Encadré 5.4). Dans l'ensemble, les partenaires du développement préfèrent s'aligner sur les stratégies nationales de développement et les plans sectoriels que sur les autres instruments de planification du développement (Graphique 5.5).

Graphique 5.4. L'alignement des objectifs de projets a diminué pour la plupart des partenaires du développement

Part des objectifs de projets individuels issus des plans et des stratégies des pays partenaires



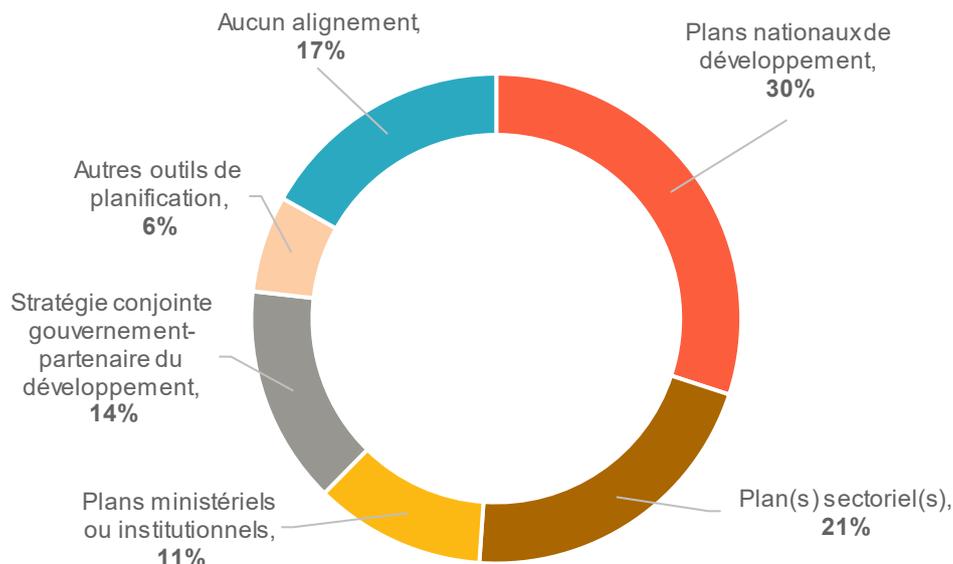
Notes : Le graphique s'appuie sur un échantillon de nouveaux projets approuvés en 2017 dans les 86 pays partenaires participants du Cycle de suivi 2018. Il est structuré par type de partenaires du développement. Le chiffre affiché sous la description de chaque groupe (colonne de gauche) correspond au nombre total des projets indiqués par les partenaires du développement de chaque groupe.

Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'alignement des projets des partenaires du développement sur les objectifs, résultats et systèmes de statistiques et de suivi des pays partenaires (Indicateur 1a, au niveau des projets). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062682>

Graphique 5.5. Les stratégies nationales de développement sont les instruments de planification les plus utilisés par les partenaires du développement pour s'aligner sur les objectifs gouvernementaux des pays partenaires

Proportion des projets par instrument de planification utilisé



Notes : Les plans ministériels ou institutionnels sont des plans de développement spécifiques à un ministère ou à d'autres entités gouvernementales. Parmi les exemples d'autres outils de planification signalés par les partenaires du développement, il convient de mentionner les cadres de relèvement et de reconstruction après une catastrophe et les plans de développement du secteur privé. Les exemples de stratégies conjointes gouvernement-partenaire du développement comprennent les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies de partenariat des pays.

Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'alignement des projets des partenaires du développement sur les objectifs, résultats et systèmes de statistiques et de suivi des pays partenaires (Indicateur 1a, au niveau des projets). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

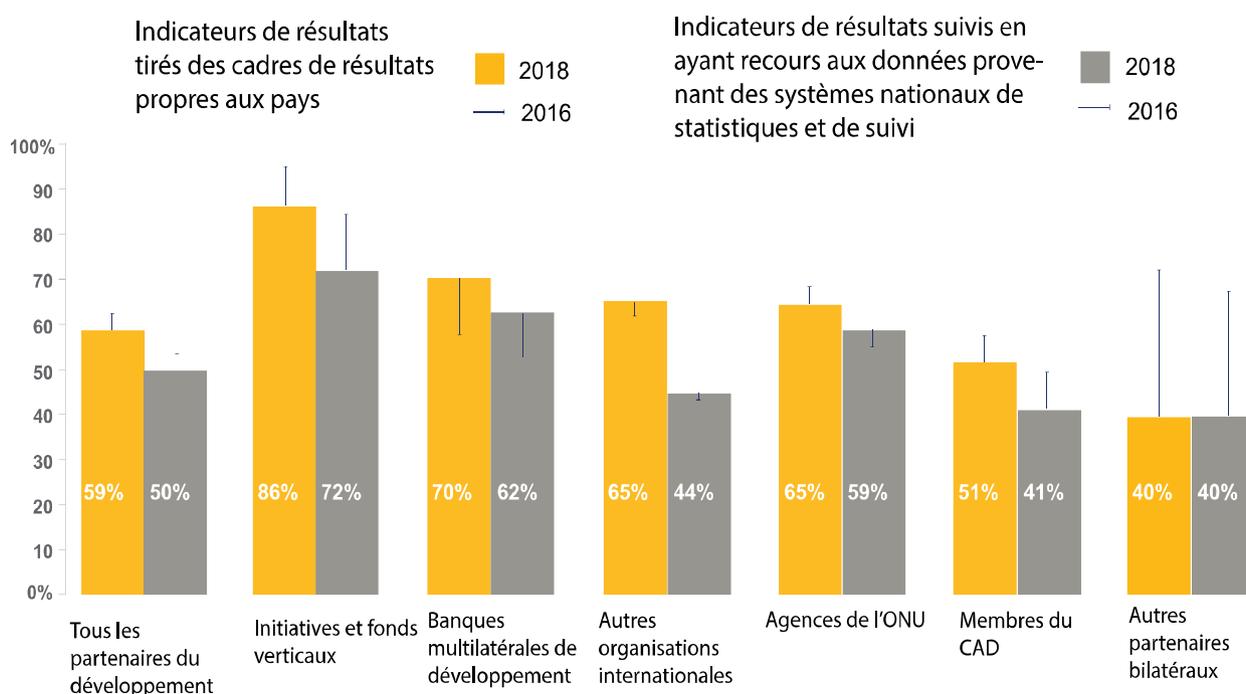
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062701>

Le recours des partenaires du développement aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par le gouvernement des pays partenaires a diminué depuis 2016. Alors que l'alignement au niveau des objectifs de projets est raisonnable, seuls 59 % des indicateurs de résultats décrits dans les projets individuels proviennent des CRP. L'Encadré 5.3 donne des détails sur les différents éléments de l'alignement au niveau des projets). En outre, seuls 50 % de tous les indicateurs de résultats sont suivis en ayant recours aux systèmes nationaux de statistiques et de suivi. La baisse depuis le Cycle de suivi 2016 est importante pour la plupart des partenaires du développement (Graphique 5.6). Les banques multilatérales de développement sont une exception à cet égard, car leur utilisation des CRP et des systèmes nationaux de statistiques et de suivi, a augmenté depuis 2016. La proportion des indicateurs de résultats suivis en utilisant les systèmes nationaux de statistiques et de suivi a également augmenté parmi les agences de l'ONU. Dans leurs réponses au Cycle de suivi 2018, les partenaires du développement ont invoqué l'insuffisance de données et le manque d'informations ventilées pour expliquer le non-recours fréquent aux CRP. Les constatations traitées dans la Partie I de ce rapport confirment l'existence de ces insuffisances. Seuls 35 % des gouvernements des pays partenaires (25 sur 72) ont signalé que des

données gouvernementales ponctuelles, régulières et exactes sont disponibles pour la totalité ou la plupart des indicateurs dans leur cadre de résultats. Ce résultat confirme une fois de plus que les partenaires du développement doivent poursuivre leurs efforts pour contribuer au renforcement et à l'utilisation accrue des systèmes nationaux de statistiques et de suivi, conformément aux engagements pris à Busan et à Nairobi. L'Encadré 2.4 de la Partie I et l'Encadré 5.5 de ce chapitre illustrent à nouveau la nécessité de renforcer et d'utiliser les systèmes statistiques nationaux. Dans l'ensemble, le déclin de l'alignement des objectifs de projets, du recours aux CRP et aux systèmes nationaux de statistiques et de suivi, indique un recul en ce qui concerne la réalisation de l'ODD 17.15 (Encadré 5.3).

Graphique 5.6. Le recours des partenaires du développement aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays partenaires, est en baisse

Proportion des indicateurs de résultats tirés des cadres de résultats, plans et stratégies propres aux pays partenaires et suivis en ayant recours aux données provenant des systèmes nationaux de statistiques et de suivi



Notes : Le graphique s'appuie sur un échantillon de nouveaux projets approuvés en 2017 dans les pays partenaires participants. Il est structuré par type de partenaires du développement.

Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'alignement des projets des partenaires du développement sur les objectifs, résultats et systèmes de statistiques et de suivi des pays partenaires (Indicateur 1a, au niveau des projets). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

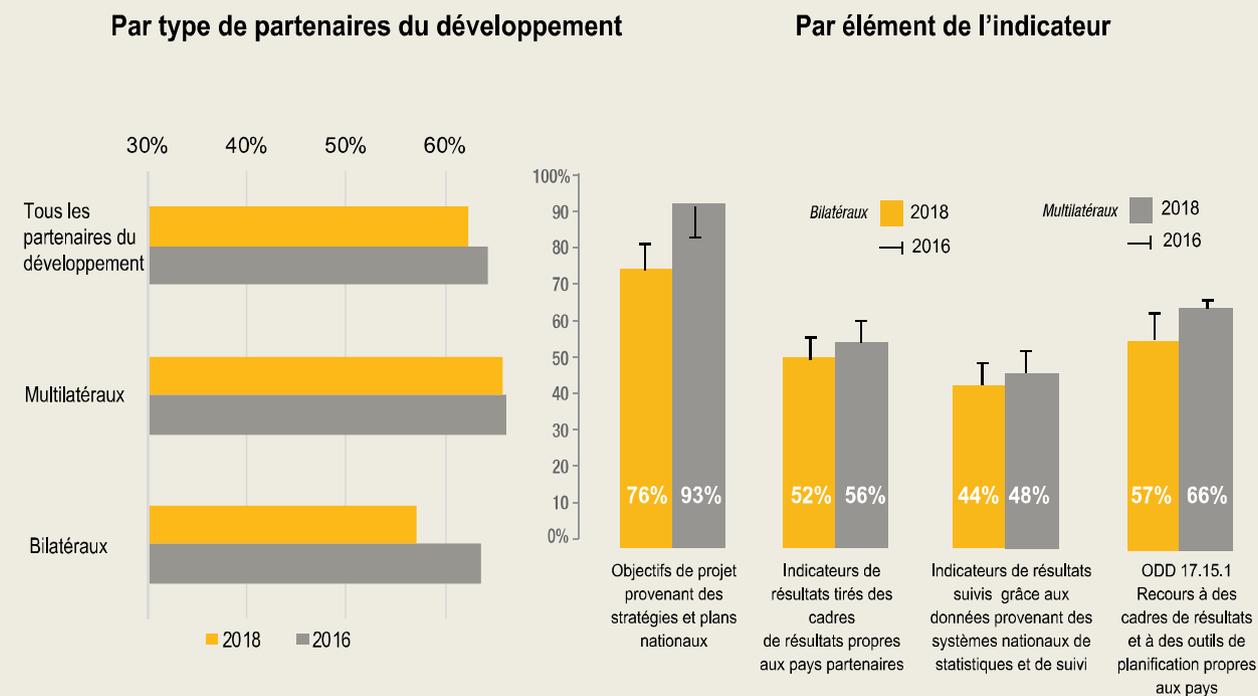
Encadré 5.3. L'exercice de suivi du Partenariat mondial est la seule source de données pour mesurer la Cible ODD relative au « respect de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques »¹

S'appuyant sur la Déclaration de Paris, qui a souligné que les partenaires du développement doivent s'aligner sur les priorités nationales afin d'obtenir des résultats durables (OCDE, 2005^[12]), le Programme 2030 reconnaît que « chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social ». En outre, l'approbation du Programme 2030 constituait un engagement mondial à « respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable, sans perdre de vue les règlements et les engagements internationaux pertinents », comme indiqué au paragraphe 63 (ONU, 2015^[11]). Bien qu'il n'y ait aucune définition convenue, le respect de la marge de manœuvre et de l'autorité peut être interprété comme permettant à un pays de déterminer sa propre voie de développement durable, notamment en définissant ses priorités et ses résultats de développement. L'alignement au niveau des projets individuels est indispensable au renforcement et au respect de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays de façon pratique et opérationnelle. À cet égard, l'évaluation du Partenariat mondial de l'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays (voir Encadré 5.1) est reconnue par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) comme une mesure des progrès accomplis vers la réalisation de la Cible ODD 17.15 relative au respect de la marge de manœuvre et de l'autorité des pays partenaires pour élaborer et appliquer les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable² (ONU, 2016^[13]).

Le degré d'utilisation des CRP et des outils de planification dans la conception et le suivi des nouveaux projets de développement a baissé, passant de 64 % dans le Cycle de suivi 2016 à 62 % dans le Cycle de suivi 2018 (Graphique 5.7 et Graphique 5.8). Ce résultat indique un affaiblissement de la réalisation de la Cible ODD 17.15 qui appelle à « respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application de [leurs] politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable » (ONU, 2015^[11]). Pour les partenaires bilatéraux, le recul correspond à une diminution de l'alignement des objectifs de projets sur les priorités dirigées par les pays partenaires et à une baisse du recours aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays partenaires. Pour les partenaires multilatéraux, la baisse est imputable à une diminution du recours aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays partenaires. Comme ce fut le cas dans le Cycle de suivi 2016, l'utilisation des CRP et des outils de planification reste plus élevée en moyenne chez les partenaires multilatéraux que bilatéraux. Au sein du groupe de partenaires multilatéraux, les banques multilatérales de développement (72 %) font augmenter la moyenne, tandis que les agences de l'ONU (56 %) sont à la traîne. La baisse qui est de 7 % pour les partenaires bilatéraux du développement, s'avère plus prononcée, passant de 64 % en 2016 à 57 % en 2018.

Graphique 5.7. La baisse de l'utilisation de cadres de résultats propres au pays indique un recul vis-à-vis du respect de la marge de manœuvre et de l'autorité des pays partenaires, en particulier, par les partenaires bilatéraux

ODD 17.15.1 : « Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays »



Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres au pays (Indicateur 1a, au niveau des projets). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[77]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

1. L'Indicateur ODD 17.15.1 (« Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays ») est le seul indicateur de mesure de la Cible ODD 17.15 (« Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable »).

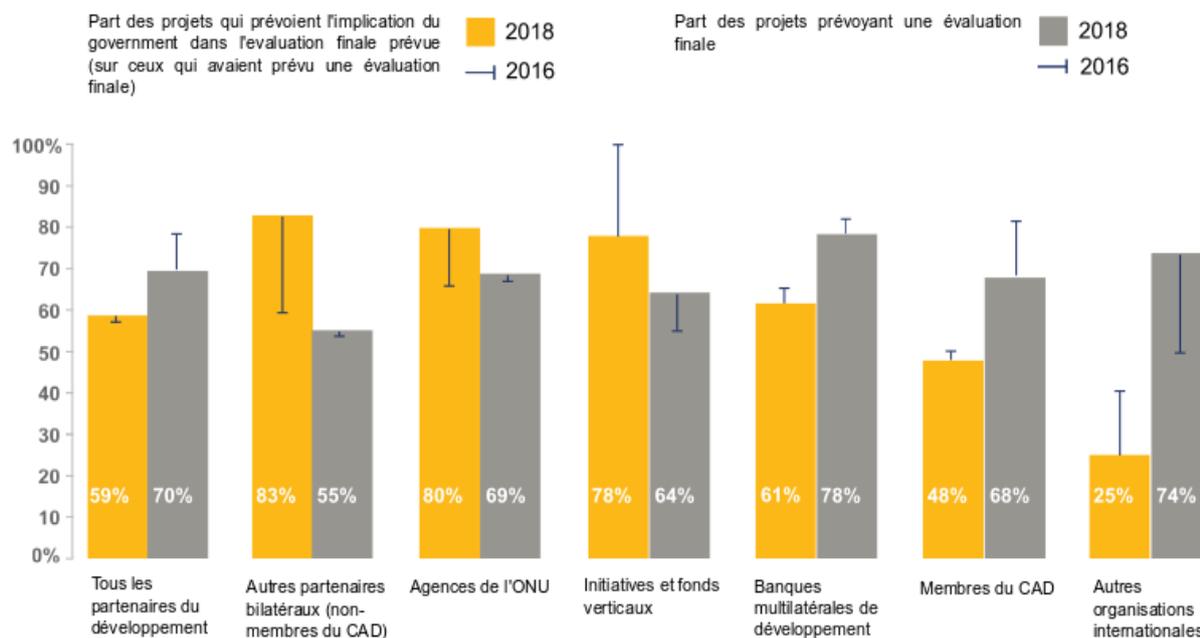
2. L'indicateur correspond à la moyenne de l'alignement aux trois niveaux suivants : objectifs, résultats et suivi et statistiques. Pour l'exercice de suivi 2018, il a été calculé pour les 70 partenaires du développement dans 80 pays partenaires pour lesquels les données sont disponibles aux trois niveaux ; en 2016, les calculs avaient été effectués pour 73 partenaires du développement dans 81 pays partenaires. Cet échantillon réduit n'a pas suffi pour permettre une représentation complète de tous les types de partenaires du développement. Donc, pour cet indicateur particulier, les graphiques sont présentés de manière agrégée selon les deux types les plus importants de partenaires du développement, que sont les partenaires bilatéraux et multilatéraux. 3. Dans le cadre du suivi et de la revue des ODD, le Partenariat mondial fournit des données sur l'Indicateur ODD 17.15.1 uniquement pour les partenaires bilatéraux du développement. Aux fins de l'exercice de suivi du Partenariat mondial, la méthodologie de l'Indicateur ODD 17.15.1 est étendue aux partenaires multilatéraux du développement.

L'implication du gouvernement des pays partenaires dans les évaluations des projets s'est accrue légèrement, mais elle diffère selon les partenaires du développement. Les évaluations améliorent non seulement la conception et la mise en œuvre des futurs projets, mais elles promeuvent aussi le dialogue et la coopération entre les acteurs du développement. L'implication du gouvernement des pays partenaires dans les évaluations est essentielle pour renforcer l'appropriation par les pays partenaires, consolider la redevabilité et instaurer la confiance. Les données du Cycle de suivi 2018 indiquent qu'une

évaluation finale était prévue pour 70 % de tous les projets, en baisse par rapport aux 77 % signalés lors du Cycle de suivi 2016. Toutefois, une part légèrement plus grande de projets prévoyant une évaluation finale – 59 % lors du Cycle 2018 contre 57 % lors du Cycle 2016 – envisage un certain degré d'implication du gouvernement. La moitié de ces projets (50 %) prévoyant qui prévoit une évaluation finale anticipaient que le gouvernement serait impliqué dans la définition de la portée de l'évaluation ; 2 % prévoyaient que le gouvernement contribuerait au financement de l'évaluation ; et, 12 % prévoyaient la participation du gouvernement aux deux. Par ailleurs, les données semblent indiquer que l'implication du gouvernement dans les évaluations des projets s'accroît lorsque la taille du projet augmente elle aussi. En revanche, indépendamment de la taille de leur projet, les partenaires bilatéraux non-membres du CAD, les agences de l'ONU et les fonds verticaux sont davantage susceptibles que les autres partenaires du développement d'impliquer les gouvernements des pays partenaires dans les évaluations des projets.

Graphique 5.8. L'implication du gouvernement dans les évaluations des projets s'est accrue légèrement, mais reste inégale parmi les partenaires du développement

Part des projets qui prévoient une évaluation finale et part des projets qui prévoient l'implication du gouvernement dans l'évaluation prévue



Notes : Le graphique s'appuie sur un échantillon de nouveaux projets approuvés en 2017 dans les pays partenaires participants. Les pourcentages des différents groupes de partenaires du développement font référence au reporting de tous les projets qui prévoient une évaluation finale. L'implication du gouvernement dans les évaluations finales est calculée pour les projets prévoyant une évaluation finale. Le gouvernement est impliqué dans l'évaluation finale lorsqu'il définit la portée de l'évaluation conjointement avec le partenaire du développement et/ou contribue à son financement.

Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'alignement des projets des partenaires du développement sur les objectifs, résultats et systèmes de statistiques et de suivi des pays partenaires (Indicateur 1a, au niveau des projets). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

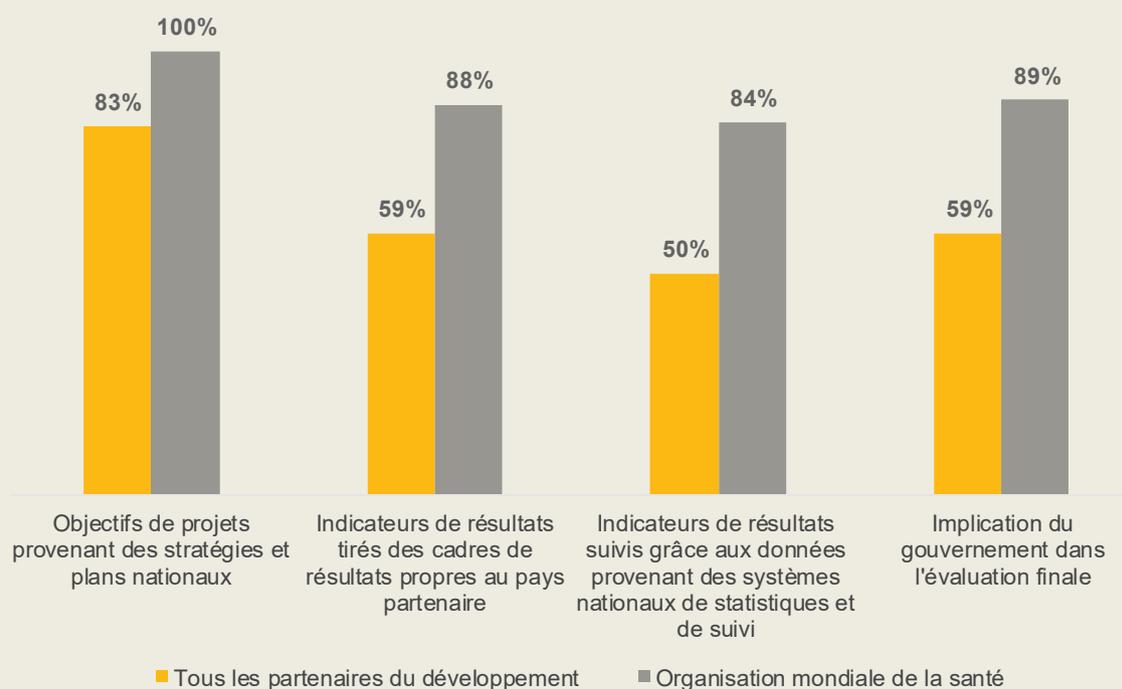
Encadré 5.4. L'Organisation mondiale de la santé veille à un fort alignement au niveau des projets

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) obtient des résultats bien supérieurs à la moyenne de l'ensemble des partenaires du développement dans tous les domaines évalués sur le plan de l'alignement au niveau des projets (Graphique 5.9). Cette réussite pourrait découler de l'accent fort qu'elle place sur l'alignement de ses interventions nationales sur les stratégies nationales de développement et les cadres de résultats propres aux pays.

En tant qu'institution technique fournissant un appui à ses États membres, l'OMS collabore étroitement avec les partenaires concernés pour répondre efficacement aux priorités et besoins des pays en vue d'atteindre l'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge).

Graphique 5.9. L'Organisation mondiale de la santé surpasse les autres partenaires du développement pour ce qui est de l'alignement au niveau des projets

Comparaison de l'alignement au niveau des projets entre l'ensemble des partenaires du développement et l'OMS



Note : Le graphique s'appuie sur un échantillon de nouveaux projets approuvés en 2017 dans les pays participants (Indicateur 1a, au niveau des projets). Les pourcentages des différentes catégories font référence à tous les projets ayant été signalés par l'ensemble des partenaires du développement (barres jaunes) et tous les projets rapportés par l'OMS (barres grises).

Source : Le graphique se fonde sur l'évaluation de l'alignement des projets des partenaires du développement sur les objectifs, résultats et systèmes de statistiques et de suivi des pays partenaires (Indicateur 1a, au niveau des projets). Des informations complémentaires sont fournies dans PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062720>

La Stratégie de coopération avec les pays (SCP) expose les grandes lignes de l'alignement du soutien de l'OMS sur les stratégies et les plans nationaux de santé. La SCP constitue la stratégie à moyen terme de l'OMS, pour orienter la planification, la budgétisation et l'affectation des ressources de l'Institution, afin d'atteindre les Objectifs de développement durable qui ont trait à la santé dans chaque pays où cette dernière opère.

Une partie intégrante de la SCP est l'utilisation du suivi et de l'évaluation comme outil d'évaluation de la performance de l'OMS au niveau des pays. Comme le souligne le rapport 2019 sur la présence de l'OMS dans les pays, l'OMS améliore la mise en œuvre, le suivi et le reporting concernant sa coopération technique, par le biais de mécanismes communs de l'OMS et des gouvernements (OMS, 2019^[14]). Le nombre de bureaux de pays faisant part de l'existence de tels mécanismes a augmenté de façon régulière, passant de 77 % à 89 % entre les rapports 2015 et 2019 sur la présence de l'OMS dans les pays.

Encadré 5.5. Renforcer les capacités statistiques : consolider les systèmes statistiques nationaux par leur utilisation

La nécessité d'utiliser et de renforcer les systèmes statistiques nationaux constitue un défi commun et interdépendant pour les pays partenaires et leurs partenaires du développement.

Comme l'indique la Partie I de ce rapport d'étape, deux tiers des pays partenaires ont indiqué manquer de capacités statistiques nationales pour suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Les données 2018 indiquent que seulement la moitié des indicateurs de résultats inclus dans les projets individuels des partenaires du développement sont suivis au moyen des systèmes nationaux de statistiques et de suivi, et que les partenaires du développement citaient les insuffisances de données comme l'une des raisons pour lesquelles ils recourent rarement aux cadres de résultats propres aux pays. Ces constatations révèlent un obstacle nécessitant des efforts concertés, à la fois de la part des pays partenaires et des partenaires du développement, pour relever ces défis sous-jacents. Outre les efforts des pays partenaires pour renforcer les capacités statistiques et les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, les partenaires du développement peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des systèmes statistiques en les utilisant. Les partenaires internationaux du développement sont souvent perçus comme des utilisateurs importants et fréquents des données nationales, et peuvent créer des incitations positives pour que les bureaux nationaux des statistiques accroissent et améliorent les statistiques officielles, conformément à la demande à la fois intérieure et internationale (Sethi et Prakash, 2018^[15]).

Malgré une légère hausse de la part totale d'aide publique au développement (APD) en ce qui concerne les données et statistiques depuis 2015, il faut investir davantage pour répondre à la demande de données plus nombreuses et de meilleure qualité. Le montant global de l'APD destinée aux données et statistiques est resté faible en 2016 (623 millions USD), ce qui ne représente que 0.33 % de l'APD totale (PARIS21, 2018^[16]). En 2018, seuls 56 des 102 pays qui avaient des plans statistiques nationaux avaient mobilisé des fonds adéquats pour les mettre en œuvre, dont seulement trois pays en Afrique subsaharienne (PARIS21, 2018^[16]). Toutefois, effectuer le suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) requiert une quantité sans précédent de données et de statistiques, provenant aussi bien des systèmes statistiques nationaux que de nouvelles sources (ONU, 2018^[17]).

Une poignée de partenaires du développement assure une grande part de l'appui mondial pour de meilleures données. La Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour la population, Eurostat, le Fonds monétaire international et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont fourni 69 % du total des engagements en 2016 (PARIS21, 2018^[16]). Les fondations reconnaissent aussi de plus en plus le

rôle crucial des données dans l'éradication de la pauvreté et tiennent leur engagement de ne laisser personne de côté. En effet, entre 2013 et 2015, elles ont fourni 2.4 % de leur soutien philanthropique total au développement sur trois ans, à des projets qui comportaient une forte dimension sur les données et statistiques. Leur appui a toutefois tendance à se concentrer sur des secteurs particuliers, et à négliger les besoins structurels accrus des systèmes statistiques nationaux (PARIS21, 2018^[16]).

Différents partenariats et initiatives de niveau international, se développent pour réduire l'insuffisance de données sur le développement durable. Dans cet esprit, le Comité d'aide au développement a convenu en 2018 d'appuyer un nouvel axe de travail sur les données pour le développement, afin de répondre aux six actions concrètes en matière de données demandées dans son rapport intitulé « Coopération pour le développement 2017 : Données et développement » (OCDE, 2017^[18]). Ce nouvel axe de travail établira une communauté de pratique entre les partenaires du développement pour la coopération au service du développement et les statistiques et données au service des communautés du développement. Grâce à la sensibilisation, au partage des connaissances et au développement des bonnes pratiques, ce projet aidera les partenaires du développement à faire des investissements plus stratégiques et de meilleure qualité dans les systèmes statistiques nationaux, de manière à tirer profit de la révolution des données aux fins du développement durable. Pour compléter ces efforts, le Réseau de Berne¹ sur les données de financement en vue du développement a été réuni début 2019. Rassemblant un éventail large de parties prenantes, ce Réseau vise à créer des mécanismes de financement des systèmes statistiques plus efficaces et mieux coordonnés. Les résultats des efforts du Réseau seront présentés lors du Forum mondial 2020 de l'ONU sur les données, à Berne, en Suisse.

1. Le Réseau de Berne sur les données de financement en vue du développement (The Bern Network on Financing Data for Development) est le fruit du Dialogue de haut-niveau de Berne sur le financement des données en vue de la réalisation des ODD, qui s'est tenu le 24 janvier 2019 à Berne, en Suisse.

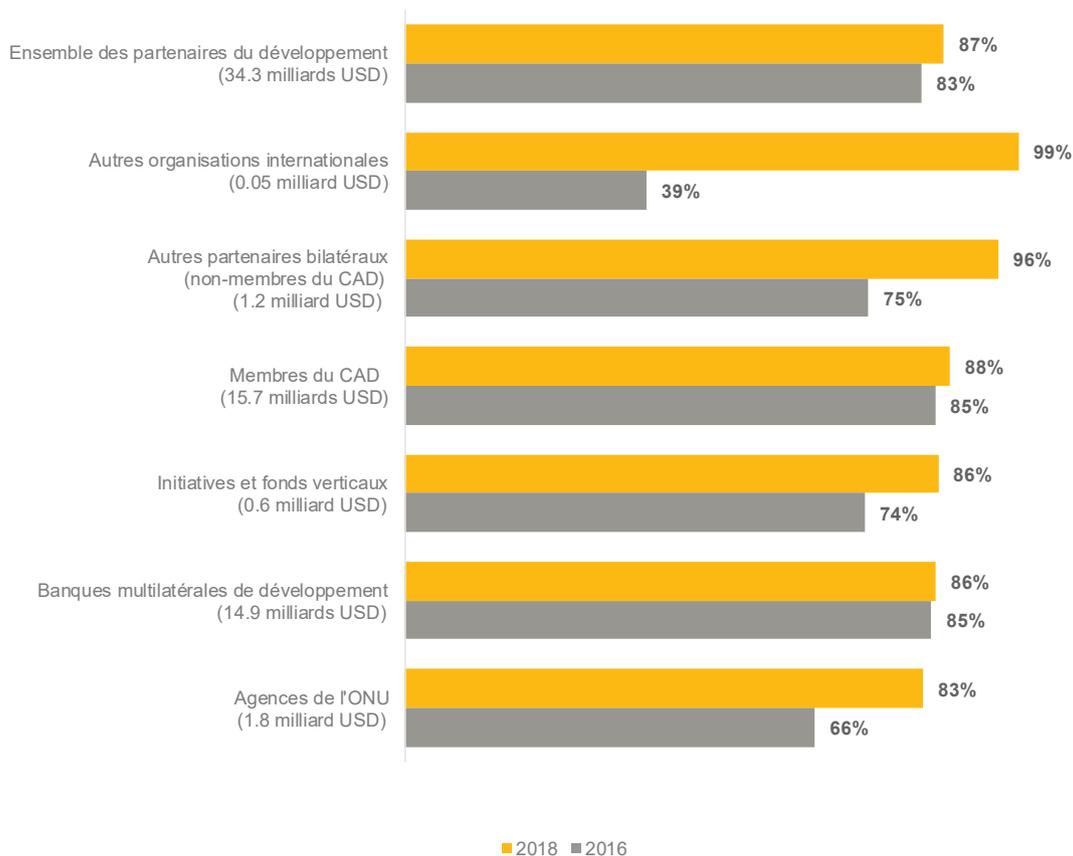
La prévisibilité annuelle s'est légèrement améliorée, mais les résultats agrégés cachent d'importantes variations

Une coopération pour le développement prévisible permet de mettre en œuvre avec succès les plans de développement, pourtant la prévisibilité ne s'est que légèrement améliorée depuis 2011.

Le suivi du Partenariat mondial évalue la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement, en observant la part de financement versée par les partenaires du développement aux gouvernements des pays partenaires, pendant l'exercice budgétaire au cours duquel il était prévu d'être décaissé. Les partenaires du développement se sont continuellement engagés à améliorer la prévisibilité,¹⁰ et en moyenne, la prévisibilité annuelle s'est améliorée (hausse de 83 % à 87 %) entre les Cycles de suivi 2016 et 2018. Les progrès sont néanmoins minimes sur les huit ans qui ont suivi 2011, où la prévisibilité annuelle s'élevait déjà à 85 %. Au niveau agrégé, tous les types de partenaires du développement ont amélioré la prévisibilité depuis le Cycle de suivi 2016, mais les progrès sont inégaux au sein des groupes et entre eux (Graphique 5.10).¹¹ Les études de pays ont confirmé qu'une coopération pour le développement imprévisible affecte négativement la gestion des finances publiques et compromet les efforts des pays partenaires et des partenaires du développement, entrepris pour réaliser les résultats de développement (Mokoro Ltd, 2011^[19]). À la fois les décaissements insuffisants et les décaissements excessifs du montant total du financement versé au secteur public peuvent avoir de graves répercussions sur la mise en œuvre sur le terrain des projets des partenaires du développement, et dans l'ensemble, sur l'aptitude d'un gouvernement à mettre en œuvre ses efforts de développement comme prévu ; ces difficultés peuvent également entraver l'efficacité de la planification, de la budgétisation et de l'exécution (Celasun et Walliser, 2008^[20]).

Graphique 5.10. Au niveau agrégé, la prévisibilité annuelle s'est améliorée chez tous les partenaires du développement

Part de la coopération pour le développement décaissée pendant l'année au cours de laquelle elle était prévue



Notes : Les agrégats globaux sont calculés au moyen des décaissements prévus pour le secteur public, exprimés en USD à titre de variable de pondération. Les décaissements totaux prévus déclarés lors du Cycle de suivi 2018 par chaque groupe, sont indiqués entre parenthèses sous la désignation de chaque groupe.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement versée au secteur public (Indicateur 5a). Pour de plus amples informations, consulter PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062739>

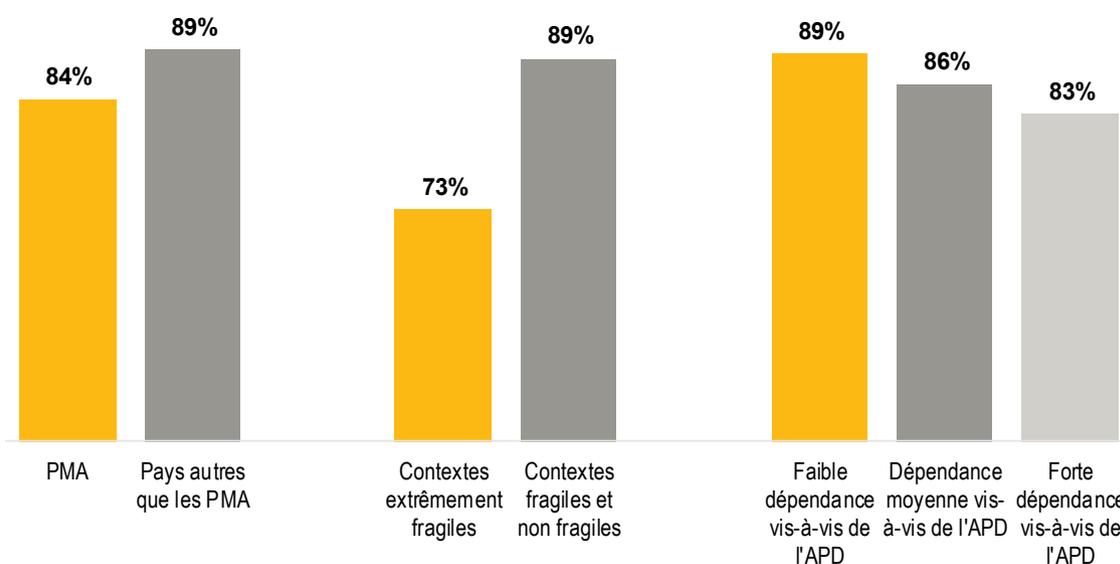
La prévisibilité des financements varie selon les pays. Dans 31 des 86 pays qui ont participé au Cycle de suivi 2018,¹² les partenaires du développement ont décaissé au total 2.4 milliards USD de moins que prévu à l'origine. Parmi ces pays, on compte le Kosovo¹ et la Moldavie, où les partenaires du développement ont décaissé environ la moitié (55 % et 54 %, respectivement) des montants totaux prévus. En revanche, dans plus de la moitié des pays participant au Cycle de suivi 2018 (52 sur 86), les partenaires du développement ont décaissé plus de financement que prévu. Au total, il a été indiqué que 5.8 milliards USD ont été versés au-delà du montant prévu à l'origine par les partenaires du développement. L'Arménie et l'Éthiopie sont des exemples de pays où les partenaires du développement ont décaissé, au total,

¹ Cette désignation est sans préjudice d'aucune position par rapport au statut, et elle s'aligne sur la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

environ le double du montant prévu. La prévisibilité est particulièrement importante dans les pays qui dépendent largement de l'APD, où des variations des flux de développement peuvent sérieusement affecter l'aptitude du gouvernement à mettre en œuvre ses stratégies de développement (Celasun et Walliser, 2008^[20]). La désagrégation des données montre que la part de coopération pour le développement décaissée au cours de l'année pour laquelle elle était prévue – et donc la prévisibilité annuelle – était plus faible (83 %) dans les pays qui sont fortement tributaires de l'APD que dans les pays qui en dépendent peu ou moyennement (86 % et 89 %, respectivement). Des divergences sont également constatées entre les pays moins avancés et les pays autres que les PMA. Malgré les engagements pris pour accroître la prévisibilité dans les contextes fragiles (PBSB Dialogue, 2011^[21]) (PBSB Dialogue, 2016^[22]), la prévisibilité annuelle est en moyenne plus faible dans les contextes extrêmement fragiles (73 %) que dans les contextes non fragiles (89 %) (Graphique 5.11). En revanche, la part de fonds décaissés au-delà des montants prévus est bien plus élevée dans les contextes extrêmement fragiles. De tels décaissements excessifs sont vraisemblablement dus à la nature imprévue et volatile des crises auxquelles sont sujets les contextes extrêmement fragiles.

Graphique 5.11. La prévisibilité est plus faible dans les pays les moins avancés, dans les contextes extrêmement fragiles et dans les pays qui sont fortement tributaires de l'APD

Part de la coopération pour le développement décaissée pendant l'année pour laquelle elle était prévue dans les différents contextes de pays partenaires



Note : PMA : pays les moins avancés ; APD : aide publique au développement.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement versée au secteur public (Indicateur 5a). Pour de plus amples informations, consulter PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062758>

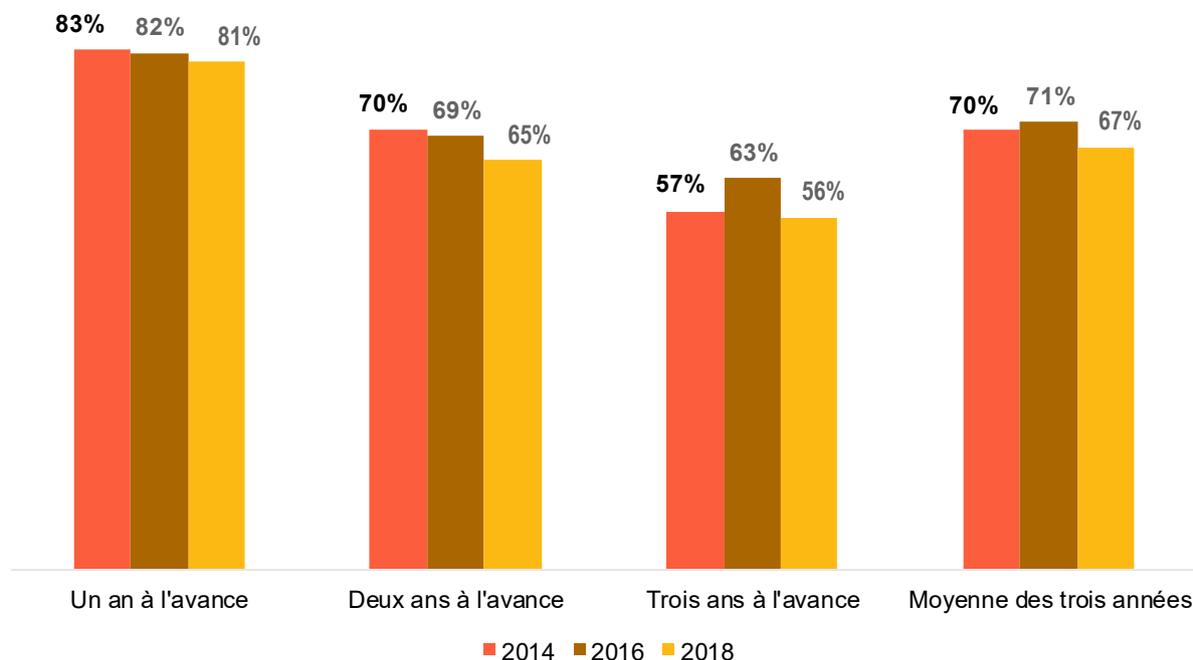
La prévisibilité de la coopération pour le développement est en baisse, ce qui entrave la surveillance parlementaire dans les pays partenaires ainsi que l'aptitude des gouvernements nationaux à prévoir et à budgétiser les efforts de développement

La prévisibilité à moyen terme est le prérequis de la planification efficace du développement. Outre l'évaluation de la prévisibilité annuelle,¹³ le suivi du Partenariat mondial évalue la prévisibilité à moyen terme en mesurant la mesure dans laquelle les gouvernements des pays partenaires reçoivent des plans prévisionnels de dépenses ou des plans de mise en œuvre indicatifs (ci-après appelés plans prévisionnels de dépenses) concernant les activités prévues par les partenaires du développement, un, deux et trois ans à l'avance. Lorsque les partenaires du développement partagent des plans prévisionnels de dépenses sur la coopération pour le développement avec le gouvernement du pays partenaire, ces informations peuvent servir à planifier efficacement les politiques et programmes à moyen terme et à formuler les budgets nationaux qui sont soumis à la surveillance parlementaire.

La prévisibilité de la coopération pour le développement des partenaires du développement est plus faible qu'elle ne l'était en 2014. Les données du Cycle de suivi 2018 indiquent qu'en moyenne, sur trois ans, les gouvernements des pays partenaires ont déclaré avoir reçu des plans prévisionnels de dépenses des partenaires du développement couvrant deux tiers (67 %) des financements estimés de la coopération pour le développement. Comme ce fut le cas dans les précédents cycles de suivi, la mise à disposition des plans prévisionnels de dépenses aux pays partenaires était habituellement plus élevée pour la première année à l'avance (81 %) avant de diminuer pour les deuxième et troisième années à l'avance (65 % et 56 %, respectivement) (Graphique 5.12). Ces constatations signifient qu'en 2018, en moyenne, les gouvernements des pays partenaires pouvaient prévoir les fonds de coopération pour le développement qu'ils devraient recevoir de leurs partenaires du développement, trois ans à l'avance, mais qu'ils ne pouvaient envisager d'en planifier à moyen terme que 56 % en 2021. La prévisibilité est bien plus basse dans les contextes extrêmement fragiles (61 %) que dans les contextes fragiles ou non-fragiles (68 %). La *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*, adoptée début 2019 (OCDE, 2019^[23]), apporte une réponse ponctuelle à l'amélioration de la prévisibilité dans les contextes fragiles, en appelant à l'utilisation d'un financement prévisible, souple et pluriannuel, dans la mesure du possible. Il sera important de suivre les progrès pour veiller à ce que cette recommandation se traduise en actions.¹⁴

Graphique 5.12. La prévisibilité est en déclin

Part de la coopération pour le développement pour laquelle les pays partenaires ont reçu des plans prévisionnels de dépenses pour les exercices budgétaires se terminant en 2019/20/21



Note : Dans le Rapport d'étape 2016, l'évaluation couvrait la période 2016 à 2018, tandis que dans le rapport d'étape 2014, elle couvrait la période 2014 à 2016.

Source : Le graphique repose sur l'évaluation de la prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement (Indicateur 5b). Pour de plus amples informations, consulter PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

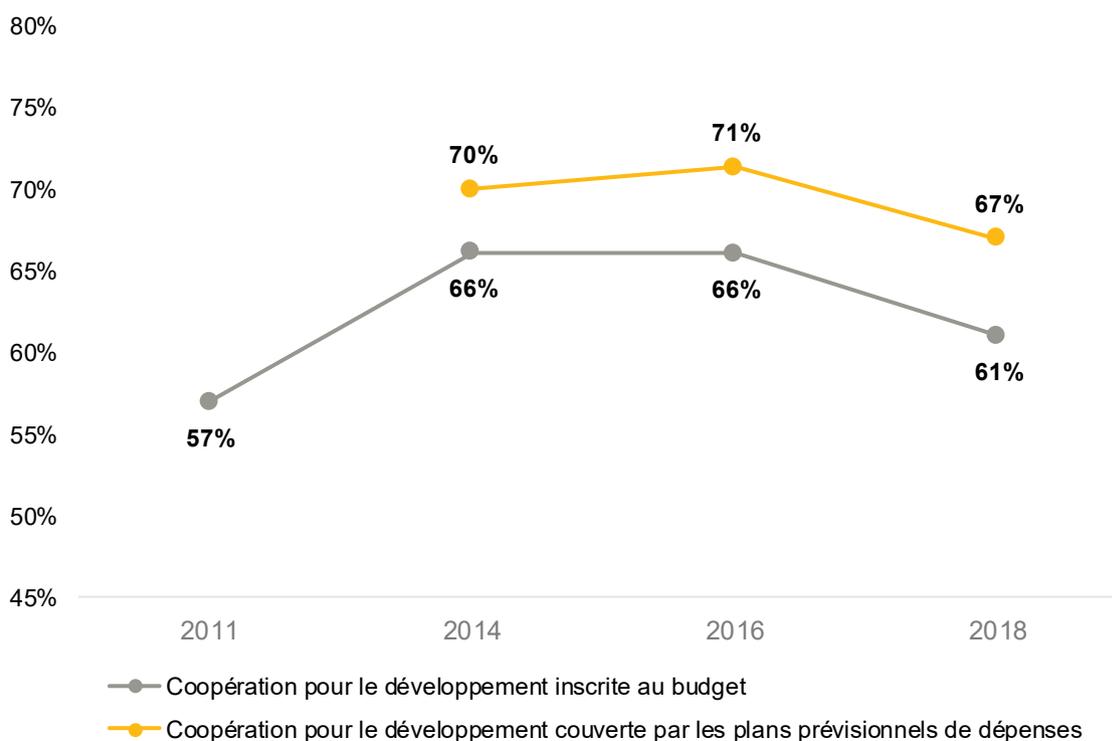
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062777>

La baisse de la disponibilité d'informations prévisionnelles se reflète dans les budgets des pays partenaires, ce qui affaiblit la surveillance parlementaire des ressources de développement. Inscrire le financement de la coopération pour le développement aux budgets¹⁵ des pays partenaires aide à aligner ces ressources sur les priorités des pays partenaires, contribue au renforcement des processus budgétaires et des institutions nationaux et consolide la surveillance intérieure des ressources de développement (CABRI, 2008^[24]). La part des fonds au titre de la coopération pour le développement comptabilisée dans le budget et soumise à la surveillance parlementaire a régressé depuis le Cycle de suivi 2016. En effet, entre 2011 et 2016, la part de coopération pour le développement inscrite au budget est passée de 57 % à 66 %, avant de retomber à 61 % en 2018 (Graphique 5.13 et Partie I de ce rapport). Une comparaison entre les pays qui ont participé à la fois aux Cycles de suivi 2016 et 2018 révèle la même tendance à la baisse. En outre, dans plusieurs pays (33), dont certains dans des contextes extrêmement fragiles,¹⁶ la coopération pour le développement comptabilisée dans les budgets nationaux était plus élevée que les partenaires du développement n'avaient prévu de leur verser. Toutefois, quand ils sont insuffisants ou excessifs, les fonds de la coopération pour le développement inscrits aux budgets nationaux affaiblissent l'aptitude du gouvernement à représenter efficacement la coopération pour le développement auprès de ses parties prenantes nationales. Les partenaires du développement et les gouvernements nationaux partagent la responsabilité de veiller à ce que la coopération pour le développement soit inscrite au budget. En ce qui concerne les pays partenaires, l'analyse des données

du suivi 2018 montre qu'une part plus grande de la coopération pour le développement est inscrite au budget national lorsqu'un système de gestion de l'aide est en place.¹⁷ Concomitamment, il est essentiel que les partenaires du développement fournissent des prévisions exactes et ponctuelles pour assurer que les budgets nationaux reflètent effectivement les estimations.

Graphique 5.13. La disponibilité de plans prévisionnels de dépenses et la part des fonds de coopération pour le développement inscrite au budget suivent la même tendance

Tendance agrégée de la part des fonds de coopération pour le développement pour laquelle des plans prévisionnels de dépenses sont fournis aux pays partenaires et de la part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux des pays partenaires, 2011-18



Note : Les données sur la part des fonds de coopération pour le développement couverte par des plans prévisionnels de dépenses et de mise en œuvre sont disponibles depuis 2014.

Source : Le graphique repose sur l'évaluation de la prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement et de la coopération pour le développement inscrite au budget (Indicateurs 5b et 6). Pour de plus amples informations, consulter PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062796>

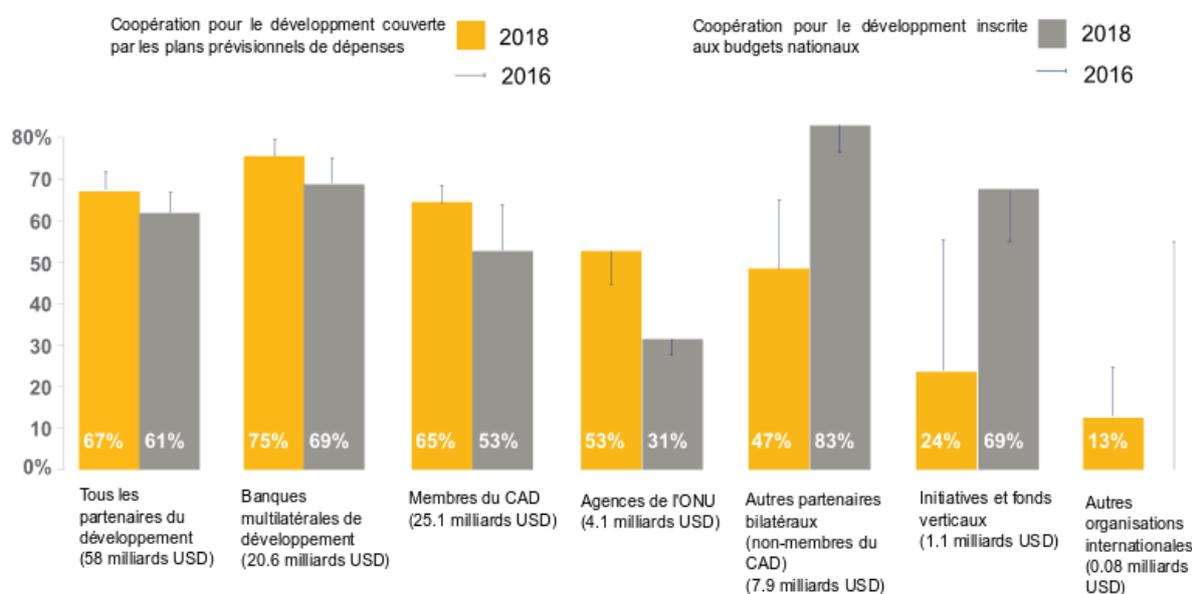
Par opposition à la baisse globale, les agences de l'ONU ont amélioré leur prévisibilité depuis 2016.

Tandis que la part des fonds de coopération pour le développement couverte par les plans prévisionnels de dépenses et inscrite aux budgets a diminué dans l'ensemble, elle a augmenté chez certains partenaires du développement¹⁸ (Graphique 5.14). Depuis 2016 par exemple, les agences de l'ONU ont amélioré la prévisibilité de leur coopération pour le développement. Leur part de financement au titre de la coopération pour le développement inscrite aux budgets des pays partenaires a aussi augmenté, même si elle demeure l'une des plus faibles (ainsi que celle d'autres organisations internationales) par rapport à tous les

partenaires du développement. Malgré la régression, les banques multilatérales de développement ont obtenu de meilleurs résultats que les autres partenaires multilatéraux.

Graphique 5.14. À la différence de la plupart des autres partenaires du développement, les agences de l'ONU ont amélioré à la fois la mise à disposition de leurs plans prévisionnels de dépenses et l'inscription de leur financement au titre de la coopération pour le développement aux budgets nationaux

Part de la coopération pour le développement pour laquelle des plans prévisionnels de dépenses sont mis à la disposition des pays partenaires et part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux des pays partenaires : tendance par type de partenaires du développement, 2016-18



Notes : Les agrégats globaux de la part de coopération pour le développement couverte par les plans prévisionnels de dépenses sont pondérés par le financement total, décaissé au niveau des pays et exprimé en USD (indiqué entre parenthèses sous chaque groupe de partenaires du développement). Les agrégats globaux de la part de la coopération pour le développement inscrite au budget sont pondérés en utilisant les versements totaux prévus au secteur public et exprimés en USD. Les montants correspondant à chaque groupe sont indiqués au Graphique 5.12.

Source : Le graphique repose sur l'évaluation de la prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement et de la coopération pour le développement inscrite au budget (Indicateurs 5b et 6). Pour de plus amples informations, consulter PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

Les plans prévisionnels de dépenses sont plus facilement disponibles lorsque les partenaires du développement et le gouvernement des pays partenaires ont des relations bien établies. L'analyse des données montre que davantage de plans prévisionnels de dépenses sont à la disposition des pays partenaires lorsque les partenaires du développement disposent d'une stratégie-pays (ou d'un cadre de partenariat), ou bien, lorsqu'une part plus importante de la coopération pour le développement est versée directement au secteur public.¹⁹ Ce fait confirme les constatations du Rapport d'étape 2016, qui souligne que les partenariats établis entre les gouvernements des pays partenaires et leurs partenaires du développement renforcent le degré de respect des principes d'efficacité dans le pays. Ces analyses mettent aussi en exergue l'importance d'investir dans les partenariats à long terme en matière de développement. S'agissant des partenaires du développement, établir une stratégie-pays avec les pays partenaires peut être crucial. S'agissant des pays partenaires, les constatations confirment l'utilité de la création de cadres politiques pour la coopération au développement. Ces cadres instaurent la confiance

et renforcent les partenariats grâce à la définition des rôles et responsabilités des parties prenantes, et permettent aussi de définir des engagements conjoints pour une coopération efficace au service du développement (voir Partie I, Chapitre 4, de ce rapport sur les mécanismes de redevabilité mutuelle).

La régression de la part de la coopération pour le développement décaissée en faveur du secteur public indique la nécessité de garantir un partage d'informations exhaustives et ponctuelles avec les pays partenaires. D'après les données du Cycle de suivi 2018, les décaissements directs destinés au secteur public représentaient environ deux tiers (65 %) de la coopération pour le développement versée à terme par les partenaires du développement au niveau des pays, soit 37,8 milliards USD sur le total de 58,8 milliards versés globalement.²⁰ Il s'agit là d'une baisse notable par rapport à la part observée lors du Cycle de suivi 2016 (80 %), ce qui semble indiquer qu'une part plus importante de la coopération pour le développement est décaissée pour les acteurs non étatiques (par ex. les organisations de la société civile, le secteur privé et autres) dans les pays participants. Ce changement se reflète dans la baisse de la part globale de plans prévisionnels de dépenses mis à la disposition des gouvernements des pays partenaires et de la part de coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux. De façon plus générale, ce changement souligne la nécessité de repenser la façon dont les partenaires du développement peuvent veiller à ce que le partage d'informations sur la coopération pour le développement avec les gouvernements des pays partenaires soit suffisamment exhaustif et ponctuel pour soutenir aussi bien la planification éclairée du développement (par les gouvernements et dans le cadre de la surveillance parlementaire associée) que l'appropriation par les pays partenaires et la durabilité des efforts nationaux de développement.

L'utilisation accrue des systèmes de passation des marchés est en grande partie responsable des légers progrès réalisés par les partenaires du développement dans l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

Un élément essentiel de l'appropriation par les pays partenaires est l'utilisation par les partenaires du développement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) d'un pays partenaire. L'utilisation des systèmes nationaux pour acheminer les fonds au titre de la coopération pour le développement contribue à renforcer ces systèmes ainsi qu'à promouvoir l'appropriation par les pays partenaires. Cette démarche assure également la durabilité des résultats de développement, réduit les coûts de transaction en éliminant la création et l'entretien de structures parallèles et permet aux partenaires du développement d'harmoniser leurs processus (CABRI, 2014^[25]). En reconnaissance de ces avantages et suite aux engagements pris dans la Déclaration de Paris (2005) et le Plan d'action d'Accra (2008), l'Accord de Partenariat de Busan (Paragraphe 19) affirme que l'utilisation des systèmes nationaux devrait être l'approche par défaut pour gérer la coopération fournie au secteur public (OCDE, 2011^[5]). L'Encadré 5.6 traite de manière plus détaillée de l'utilisation des systèmes nationaux.

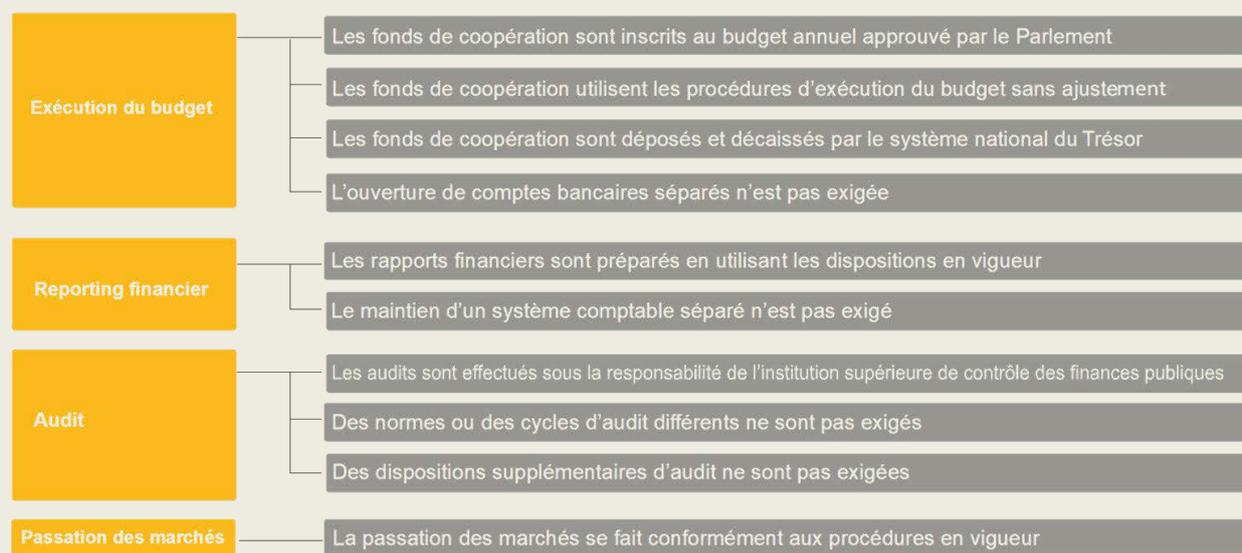
Encadré 5.6. Que signifie « utiliser les systèmes nationaux » ?

Le système de gestion des finances publiques (GFP) d'un pays se compose de règlements, normes et processus différents qui guident la façon dont le gouvernement utilise et assure le suivi de ses ressources financières (ce sujet est abordé dans l'Encadré 2.6 de la Partie I de ce rapport). La question de savoir si un partenaire du développement utilise les systèmes de GFP d'un pays n'est donc pas nettement définie ; les différentes composantes du système peuvent être utilisées à des degrés divers.

L'exercice de suivi du Partenariat mondial évalue dans quelle mesure les partenaires du développement utilisent des mécanismes et des procédures liées aux quatre composantes suivantes du système de GFP : 1) l'exécution du budget ; 2) le reporting financier ; 3) l'audit ; et, 4) la passation des marchés.

En ce qui concerne les procédures d'exécution du budget, le Partenariat mondial évalue si les fonds au titre de la coopération pour le développement sont inscrits au budget, c'est-à-dire s'ils sont comptabilisés dans les budgets soumis à l'approbation du Parlement, et, au Trésor, c'est-à-dire s'ils sont décaissés par le biais du système établi par le Trésor d'un pays.¹ Le Graphique 5.15 illustre plus en détail ce que signifie utiliser chacune des quatre composantes du système.

Graphique 5.15. Caractéristiques d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

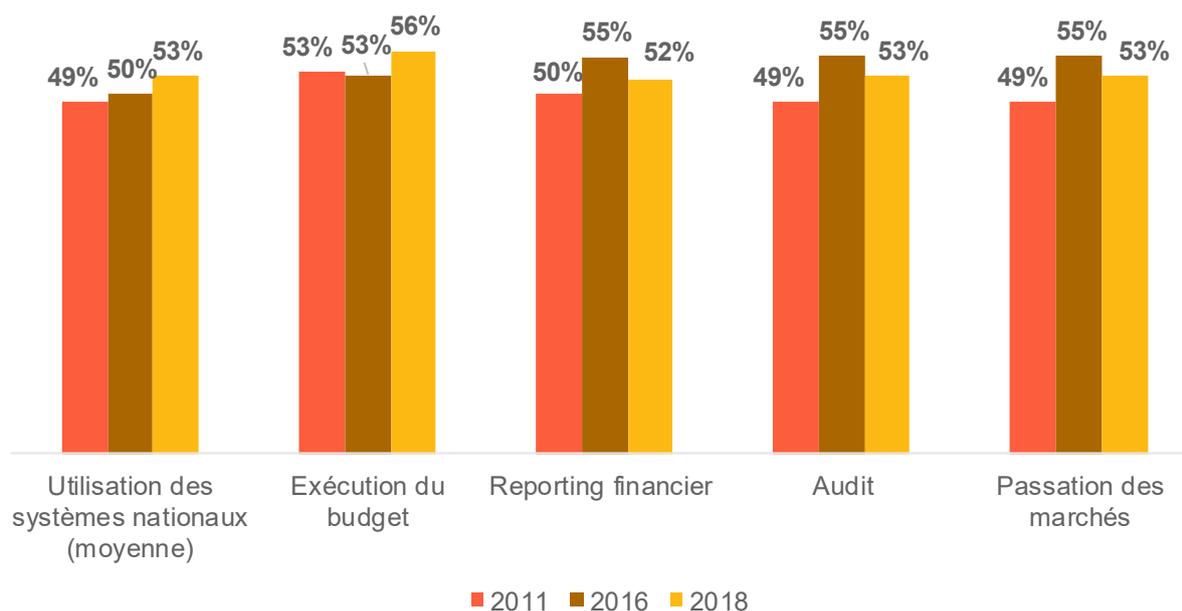


1. L'exercice de suivi du Partenariat mondial détermine la part des fonds de coopération pour le développement inscrite au budget (Indicateur 6) en fonction du reporting des gouvernements des pays partenaires sur le montant qui est comptabilisé dans le budget national au cours de l'année de référence du reporting. Pour évaluer l'utilisation des procédures nationales d'exécution du budget (Indicateur 9b), l'exercice adopte une approche plus large, en demandant aux partenaires du développement : si les fonds sont inscrits aux budgets annuels ; l'utilisation des fonds est soumise à des procédures d'exécution budgétaire sans ajustement ; si les fonds sont déposés et décaissés en utilisant le système du Trésor ; et, si l'ouverture de comptes bancaires séparés est requise.

L'utilisation par les partenaires du développement des systèmes nationaux de GFP a légèrement augmenté dans l'ensemble, avec des progrès notables dans l'utilisation des systèmes de passation des marchés. À l'échelle mondiale, l'utilisation des systèmes nationaux de GFP s'est légèrement améliorée, passant de 50 % dans le Cycle de suivi 2016 à 53 % dans le Cycle de suivi 2018. Les données de 2016 ont souligné la nécessité d'accélérer les efforts visant à accroître l'utilisation des systèmes des pays partenaires en matière de passation des marchés ; l'augmentation notable de 13 % de l'utilisation des systèmes de passation des marchés notifiée en 2018, montre que les partenaires du développement, et en particulier les banques multilatérales de développement (BMD), ont vraiment fait cet effort.²¹ En même temps, l'utilisation des procédures d'exécution budgétaire n'a augmenté que de 3 % entre les Cycles de suivi 2016 et 2018, tandis que l'utilisation des systèmes de reporting financier et d'audit a régressé respectivement de 3 % et de 2 % (Graphique 5.16).

Graphique 5.16. L'utilisation de systèmes nationaux de gestion des finances publiques s'est développée depuis 2011

Utilisation par les partenaires du développement des systèmes nationaux de gestion des finances publiques en pourcentage des versements effectués au secteur public par composante du système



Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (Indicateur 9b). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[77]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

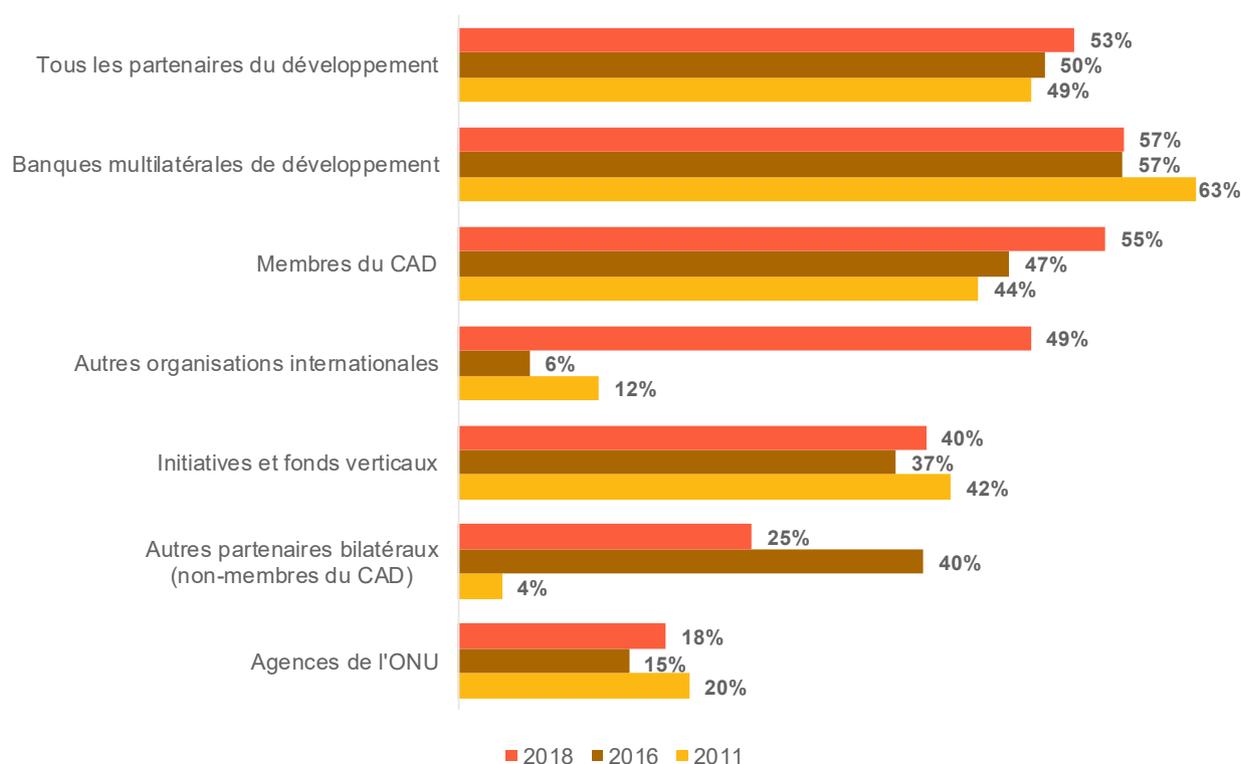
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062815>

Les BMD, suivies de près par les pays membres du CAD, occupent la première place pour ce qui est de l'utilisation des systèmes nationaux. L'utilisation des systèmes nationaux de GFP par les membres du CAD a continué de croître, passant de 47 % dans le Cycle de suivi 2016 à 55 % dans celui de 2018 (Graphique 5.17). Parmi les pays qui affichent la plus forte augmentation individuelle des données 2018 (répertoriés par ordre du plus grand volume de décaissements au secteur public) figurent le Japon (de 68 % à 74 %), l'UE (de 45 % à 52 %), l'Australie (de 33 % à 41 %), la Corée (de 46 % à 86 %), le Canada (de 52 % à 75 %), l'Italie (de 51 % à 94 %) la Norvège (de 56 % à 81 %). Outre, les améliorations

apportées par ces membres, d'autres membres du CAD ont maintenu leur utilisation élevée des systèmes nationaux, notamment la Suède (66 %), le Danemark (92 %), l'Irlande (63 %) (également, par ordre du plus grand volume). En revanche, l'utilisation des systèmes de GFP par les partenaires bilatéraux non-membres du CAD a diminué de 2016 à 2018 et les résultats pour les agences de l'ONU et les fonds verticaux sont restés en grande partie les mêmes au cours de cette période.²²

Graphique 5.17. Les membres du CAD sont les chefs de file de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires

Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques de 2011 à 2018, par type de partenaires du développement



Notes : Les chiffres agrégés relatifs aux autres organisations internationales du Cycle de suivi 2016 ont été ajustés pour tenir compte des changements apportés à la façon de les classer.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (Indicateur 9b). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[77]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062834>

L'utilisation des systèmes nationaux de GFP tient davantage aux relations qu'un partenaire du développement entretient avec un pays partenaire plutôt qu'aux caractéristiques du pays partenaire

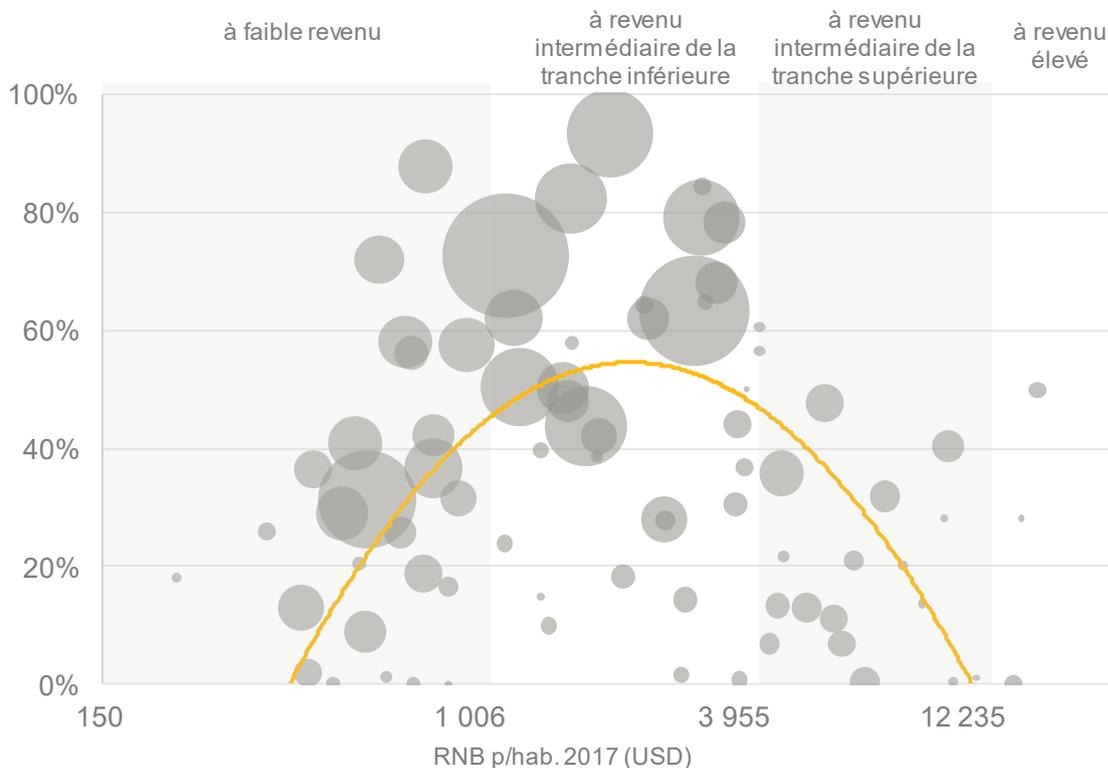
Aucun lien n'est clairement établi entre la solidité des systèmes nationaux de GFP et leur utilisation par les partenaires du développement. Les engagements politiques en matière de renforcement et d'utilisation des systèmes nationaux de GFP sont fondés sur la réciprocité : les pays partenaires se sont

engagés à renforcer ces systèmes et les partenaires du développement se sont engagés à en accroître leur utilisation, et donc, à en améliorer encore la qualité. Cependant, les résultats montrent que des facteurs autres que la qualité des systèmes continuent néanmoins de déterminer l'utilisation des systèmes nationaux par les partenaires du développement. D'après les données de 2018, il n'existe pas de corrélation évidente entre la qualité des systèmes de GFP d'un pays partenaire et le degré de leur utilisation par les partenaires du développement.

L'utilisation la plus élevée des systèmes nationaux de GFP intervient dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI). Le degré d'utilisation par les partenaires du développement des systèmes des pays à faible revenu est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 53 %, mais augmente notamment pour ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Graphique 5.18). Cette augmentation semble refléter en grande partie une plus grande dépendance vis-à-vis de prêts pour assurer la coopération pour le développement. La part des décaissements au secteur public sous forme de prêts, par opposition aux dons, passe de 30 % pour les pays à faible revenu à 74 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et une analyse plus approfondie montre que les prêts sont beaucoup plus fréquemment administrés, en utilisant les systèmes nationaux.²³ Un petit nombre de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) d'Europe de l'Est et d'Asie occidentale semblent être à l'origine de la tendance à la baisse observée de l'utilisation des systèmes nationaux dans les pays ayant un revenu national brut (RNB) par habitant supérieur à environ 1 800 USD.²⁴ L'utilisation des systèmes nationaux dans les petits États insulaires en développement (PEID) suit cette tendance. La majorité (13 sur 20) des PEID participant au Cycle de suivi 2018 sont soit des PRITS, soit des pays à revenu élevé. En outre, dans les PEID, les systèmes nationaux de GFP ne sont utilisés que pour 28 % des fonds versés au secteur public. Cette constatation pourrait être liée aux défis de capacité auxquels font face certains PEID (voir Encadré 2.7 de la Partie I de ce rapport) dans la mise en place et l'exploitation des systèmes de GFP qui peuvent gérer les flux financiers de divers partenaires du développement.²⁵ Dans des contextes extrêmement fragiles, 34 % des fonds des partenaires du développement qui sont versés au secteur public utilisent des systèmes de GFP. Dans d'autres contextes, 55 % des fonds des partenaires du développement utilisent ces systèmes.

Graphique 5.18. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure affichent une utilisation plus importante des systèmes nationaux

Représentation de l'utilisation des systèmes nationaux par rapport au RNB par habitant



Notes : Les zones ombragées correspondent à la classification des revenus de la Banque mondiale (revenu national brut par habitant [RNB p/hab.], 2017) : à faible revenu jusqu'à 1 006 USD ; à revenu intermédiaire de la tranche inférieure jusqu'à 3 955 USD ; à revenu intermédiaire de la tranche supérieure jusqu'à 12 235 USD ; revenu élevé supérieur à 12 235 USD. Les surfaces circulaires sont proportionnelles aux décaissements (subventions et prêts) de tous les partenaires au développement d'un pays donné. Le graphique représente également un ajustement quadratique (statistiquement significatif, R-carré : 0,32) qui montre une corrélation positive entre l'utilisation des systèmes nationaux et le RNB p/hab. jusqu'à un RNB (en moyenne) d'environ 1 752 USD et une corrélation négative entre l'utilisation des systèmes nationaux et le RNB p/hab. (en moyenne) par la suite. Les calculs sont basés sur 80 pays partenaires participant au Cycle de suivi 2018 pour lesquels des données sur l'utilisation des systèmes nationaux sont disponibles.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (Indicateur 9b). Des informations complémentaires sont disponibles dans PMCED (2018^[7]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062853>

L'utilisation individuelle par les partenaires du développement des systèmes nationaux de GFP varie considérablement. L'utilisation individuelle par les partenaires du développement des systèmes de GFP n'est pas uniforme dans l'ensemble des pays partenaires. En d'autres termes, ce n'est pas que certains partenaires utilisent toujours les systèmes des pays et que d'autres ne le font pas. Les partenaires du développement choisissent plutôt au cas par cas quand utiliser les systèmes nationaux de GFP. Par exemple, environ la moitié des partenaires du développement ont utilisé des systèmes nationaux pour tous leurs décaissements au secteur public dans au moins un pays, mais ont également choisi de ne pas utiliser du tout ces systèmes dans au moins un autre de leurs pays partenaires.

Les partenaires du développement qui ont accru leur financement en faveur du secteur public ont aussi davantage utilisé les systèmes de GFP des pays partenaires. L'augmentation globale de l'utilisation des systèmes nationaux de GFP a été essentiellement imputable aux partenaires du développement qui ont augmenté la part de leur coopération qui est versée au secteur public. Dans les pays partenaires qui ont enregistré une augmentation des décaissements destinés au secteur public entre les Cycles de suivi 2016 et 2018, l'utilisation des systèmes nationaux de GFP a atteint 57 % en 2018 (par rapport à la moyenne mondiale de 53 %).²⁶ Dans 32 pays qui ont participé aux deux cycles et qui, ensemble, représentent plus de 18 milliards USD de fonds versés au secteur public, les variations de la part des fonds versés au secteur public et de l'utilisation des systèmes de pays ont évolué de concert. Ces résultats pourraient indiquer que lorsque les partenaires du développement sont fermement déterminés à travailler avec le secteur public, ils sont également résolus à renforcer et à utiliser les systèmes nationaux.

Plus les partenaires du développement s'engagent dans les pays partenaires, plus ils ont tendance à utiliser les systèmes de GFP de ces pays. Il faut du temps pour instaurer la confiance. Il en va de même pour l'identification de priorités et de domaines communs pour des programmes possibles à plus grande échelle de coopération pour le développement afin de justifier les coûts de transaction initiaux pour commencer à utiliser les systèmes nationaux. En outre, l'utilisation des systèmes nationaux pourrait exiger tout d'abord que le partenaire du développement et le pays partenaire comprennent tous les deux mieux les dispositions juridiques et les mécanismes institutionnels pertinents de l'autre. Les données du Cycle de suivi 2018 semblent indiquer une corrélation positive entre la durée pendant laquelle un partenaire du développement s'engage dans un pays partenaire et sa probabilité d'utiliser les systèmes de ce pays partenaire. L'analyse montre également que l'utilisation des systèmes nationaux augmente le plus fortement au cours des premières années de l'engagement d'un partenaire du développement dans un nouveau pays partenaire.²⁷ Ce fait suggère que l'utilisation des systèmes nationaux, entre autres choses, bénéficie de l'établissement des connaissances institutionnelles et s'appuie sur la pratique et les améliorations au fil du temps.

Encadré 5.7. Facteurs déterminants de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires

Même si le suivi du Partenariat mondial indique certains facteurs qui peuvent influencer les décisions des partenaires du développement concernant l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) des pays partenaires, il est entendu que de nombreuses autres considérations influent également sur le degré d'utilisation par les partenaires du développement de ces systèmes. Une étude réalisée en 2014 par l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) s'est penchée sur certains de ces facteurs. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive, les éléments suivants ont été identifiés comme des facteurs déterminants possibles de l'utilisation des systèmes de GFP par les partenaires du développement :

- Les facteurs fiduciaires. Les partenaires du développement ne cessent de mentionner les préoccupations fiduciaires – veiller à ce que les ressources de coopération pour le développement soient utilisées aux fins prévues et réaliser l'optimisation des ressources – comme la principale considération dans l'utilisation des systèmes de GFP des pays partenaires, ce qui devrait signifier que des systèmes plus solides se traduiraient par une utilisation accrue. Toutefois, et comme l'indique ce chapitre, il est difficile d'établir un lien entre ces deux variables.
- Les facteurs non fiduciaires. L'étude montre que les partenaires du développement tiennent compte de facteurs non fiduciaires lorsqu'ils déterminent l'utilisation des systèmes de GFP des pays partenaires, y compris la solidité des politiques de développement, la stabilité politique et la situation des droits de l'homme.
- Les politiques de coopération pour le développement des pays partenaires. L'étude montre que lorsque les pays partenaires insistent particulièrement sur l'utilisation de leurs systèmes de GFP comme l'approche qu'ils privilégient pour gérer la coopération fournie au secteur public, l'utilisation de ces systèmes augmente.
- La capacité des partenaires du développement. Les systèmes de GFP diffèrent d'un pays partenaire à l'autre, si bien que le personnel des partenaires du développement doit acquérir des connaissances spécifiques des procédures et des règlements de chaque pays partenaire.

Source : CABRI (2014^[25]), Vers une utilisation accrue des systèmes nationaux en Afrique : tendances et approches récentes, <https://www.cabri-sbo.org/en/publications/towards-a-greater-use-of-country-systems-in-africa-recent-trends-and-approaches-synthesis-report>.

Il faut mener des actions supplémentaires pour aller au-delà du déliement formel de l'APD afin de mieux la délier dans la pratique

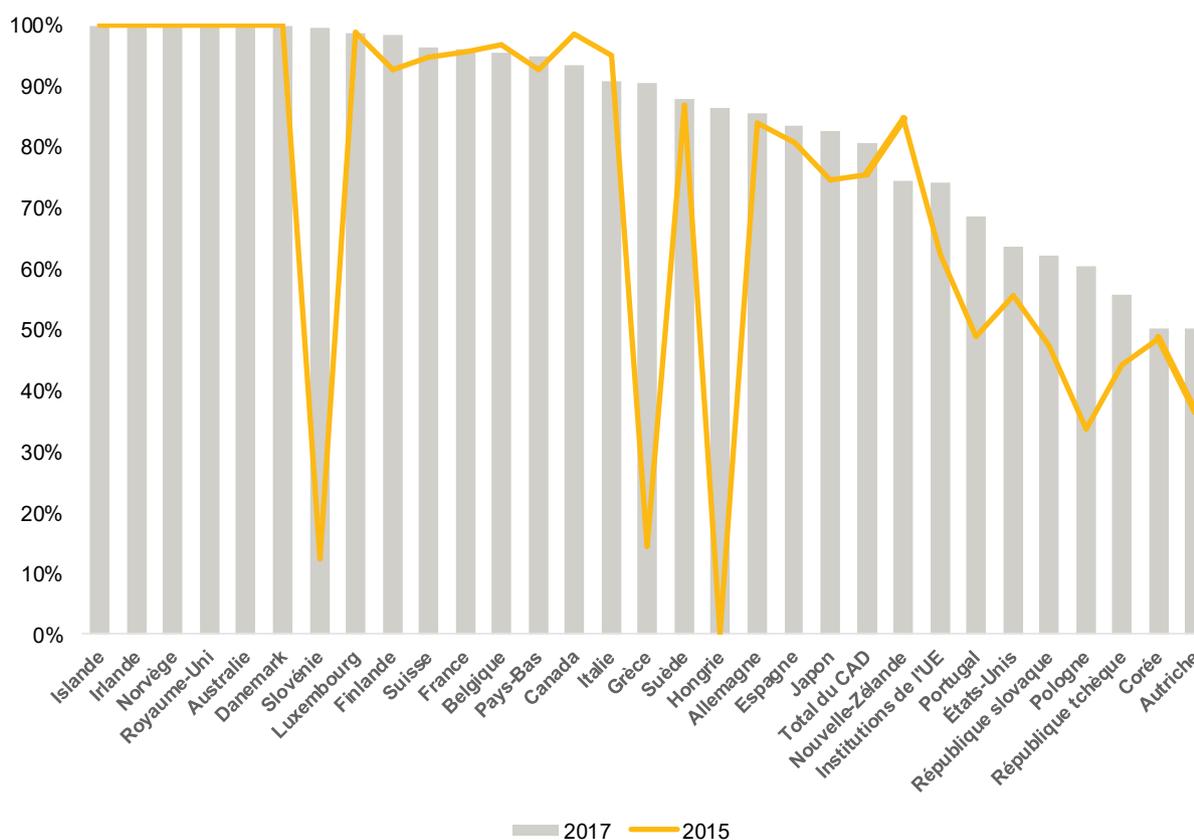
Les partenaires bilatéraux du développement se sont toujours engagés à délier leur APD. Délier l'APD signifie éliminer les obstacles juridiques et réglementaires à la libre concurrence pour la passation des marchés financés par l'aide publique au développement. Concrètement, l'APD est considérée comme déliée, lorsque le partenaire du développement n'attache pas de contraintes géographiques à son utilisation. Les membres du CAD ont adopté une recommandation officielle à ce sujet en 2001, date à laquelle ils ont accepté de délier l'APD apportée aux PMA (OCDE, 2019^[26]). Depuis lors, la couverture de cette recommandation a été étendue à un plus grand nombre de pays,²⁸ bien qu'elle ne couvre toujours pas l'ensemble des pays bénéficiaires de l'APD. Cet engagement à délier repose sur la compréhension que le déliement de l'APD augmente l'utilisation efficace des fonds sur le plan de l'optimisation des ressources et favorise l'appropriation et l'alignement des pays partenaires, car il donne au bénéficiaire des

fonds la liberté d'acquérir des biens et services n'importe où dans le monde, y compris ceux fournis par les parties prenantes locales (OCDE, 2019^[27]).

La part de l'APD déliée a augmenté entre 2015 et 2017,²⁹ mais les progrès sont inégaux d'un partenaire du développement à l'autre. Les membres du CAD auto-déclarent à l'OCDE l'aspect lié de leur APD (c'est-à-dire si chaque activité est liée, partiellement liée ou déliée). D'après les analyses des dernières données publiées, la part déliée de l'APD totale du CAD est passée de 76 % en 2015 à 81 % en 2017. Toutefois, lorsqu'elles sont ventilées par membre du CAD, les données montrent que la progression est disparate : 7 d'entre eux ont complètement délié leur APD ; 9 autres ont déclaré que 90 % à 100 % de leur ADC était déliée ; et, 14 membres ont déclaré que moins de 90 % de leur APD était déliée, dont 7 qui ont signalé un déliement de leur APD inférieur à 70 % (Graphique 5.19). Depuis 2015, cinq membres du CAD ont augmenté leur part d'APD déliée de 20 % ou plus. Au fur et à mesure que de nouveaux membres se joignent au CAD, ils commencent également à procéder au reporting de la Recommandation. La Hongrie, par exemple, a adhéré en 2016 et a déclaré 87 % d'APD déliée en 2017.

Graphique 5.19. Malgré les progrès accomplis, tous les membres du CAD n'ont pas encore totalement délié leur aide publique au développement

Proportion d'APD déliée, 2015-17



Note : Les données excluent les frais administratifs et les coûts des réfugiés dans les pays donateurs. Le total du CAD comprend les institutions de l'UE.

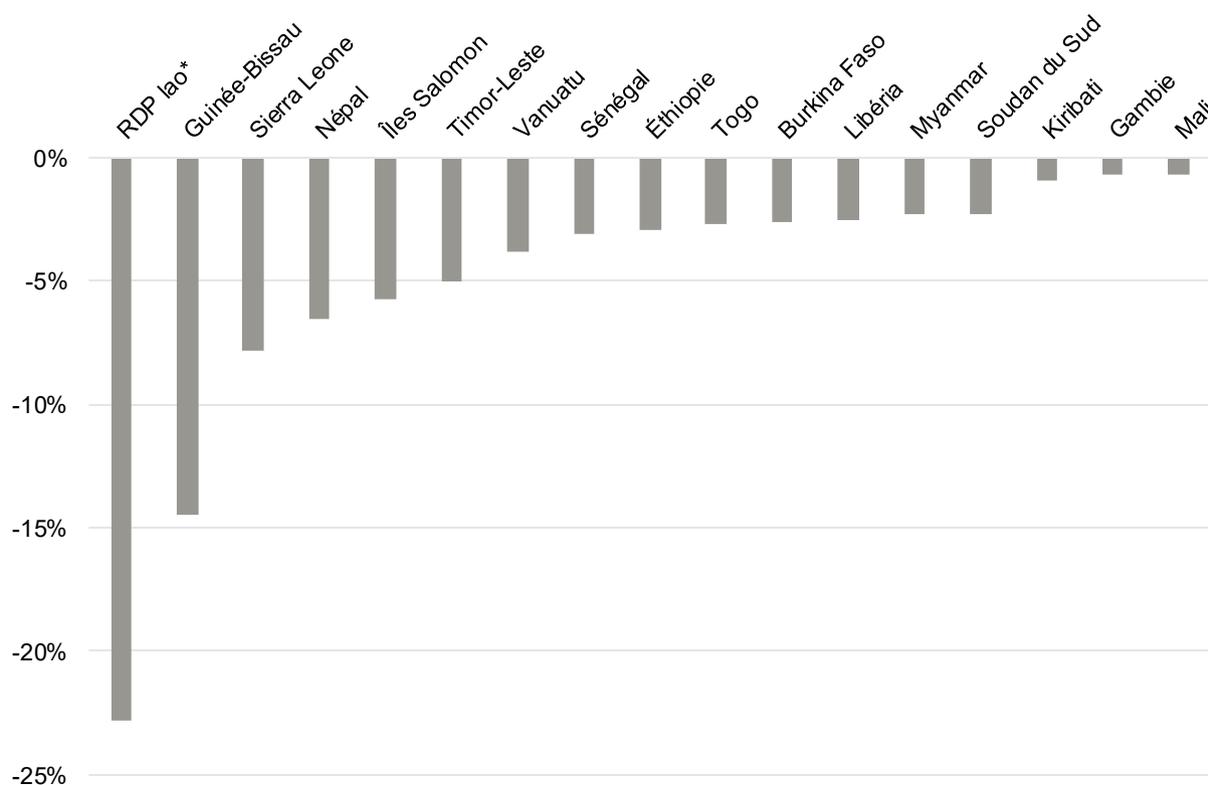
Source : OCDE (n.d.^[26]), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062872>

La bonne performance des partenaires du développement à l'échelle mondiale en matière de déliement de l'aide ne profite pas à tous les pays partenaires. Les données sur les engagements en matière d'APD envers les 56 pays partenaires qui ont participé aux Cycles de suivi 2016 et 2018 du Partenariat mondial montrent une augmentation de la part de l'aide déliée, de 76 % en 2015 à 82 % en 2017. Néanmoins, la part d'APD déliée reçue par de nombreux pays partenaires a régressé au cours de la même période (Graphique 5.20). C'est le cas d'un certain nombre de PMA, dont la Guinée-Bissau et la RDP lao, qui ont enregistré une baisse d'au moins 10 % de la part de l'APD déliée malgré le fait que les PMA sont spécifiquement couverts par la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD. Dans l'ensemble, la part de l'APD déliée a diminué de 2015 à 2017 pour 17 des 43 PMA qui ont participé à l'exercice de suivi 2018 ; pour la plupart des autres, la part a augmenté (25 pays) ou est restée la même (1 pays).

Graphique 5.20. L'aide publique au développement apportée à certains pays les moins avancés devient plus liée

Baisse de la part de l'APD déliée dans certains pays les moins avancés de 2015 à 2017



* La RDP lao se réfère à la République démocratique populaire lao.

Note : Le graphique montre les 17 pays les moins avancés qui ont enregistré une diminution de la part de l'aide publique au développement et qui ont participé au Cycle de suivi 2018.

Source : OCDE (n.d.^[26]) Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062891>

Bien que les taux de déliement du CAD s'améliorent généralement, les contrats financés par l'APD sont encore largement attribués à des fournisseurs basés dans le pays du partenaire du développement. Les rapports sur la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD non seulement

effectuent le suivi des engagements des membres du CAD à délier l'APD, mais fournissent également des analyses des contrats attribués, y compris des informations sur les pays dans lesquels les prestataires retenus sont basés (OCDE, 2018^[29]) (OCDE, 2017^[30]). En 2016, environ 40 % des contrats financés par l'APD ont été attribués à des entreprises basées dans le pays du partenaire du développement, selon le rapport 2018 sur la Recommandation sur le déliement de l'APD (OCDE, 2018^[29]). Bien que cette constatation puisse être le résultat naturel d'un processus de passation des marchés concurrentiel et ouvert, il est également possible que les processus d'appel d'offres montrent un déséquilibre en faveur du marché des partenaires du développement. Le même rapport note, par exemple, que pour neuf membres du CAD,³⁰ 70 % du volume des contrats ont été attribués à des fournisseurs basés dans leur propre pays. L'attribution de contrats financés par l'APD à des fournisseurs dans les pays partenaires contribue à créer des emplois, à générer des revenus et à renforcer les capacités dans ces pays. Elle soutient également l'objectif principal de l'APD, qui consiste à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement. Si les contrats sont remportés par des fournisseurs basés dans le pays du partenaire du développement, les pays partenaires ne récolteront pas ces avantages supplémentaires produits par l'APD.

Pour accroître son efficacité, l'APD qui est déliée de jure (en droit) doit rester déliée de facto (en fait). Une étude réalisée par Ellmers (2011^[31]) a constaté que les pratiques de passation des marchés des partenaires du développement peuvent rendre difficile pour certaines entreprises et individus de remporter des marchés financés par l'APD et finir par favoriser des fournisseurs ou des pays spécifiques. Même s'il n'y a pas légalement de contraintes géographiques, certaines pratiques de passation des marchés peuvent créer des conditions d'appel d'offres inégales et donc fausser les attributions de contrats. Les obstacles pratiques qui peuvent empêcher les entreprises basées dans les pays partenaires d'obtenir des contrats comprennent, entre autres, la langue (par ex., les appels d'offres annoncés uniquement en anglais ou seulement dans la langue du partenaire du développement) ; les canaux de communication (par ex., les appels d'offres qui sont annoncés uniquement sur les plateformes internationales et qui n'utilisent pas les médias du pays partenaire en question) ; et, la taille des contrats (par ex., les gros contrats qui ne sont pas divisés en lots plus petits et plus gérables) (Meeks, 2018^[32]). Pour concrétiser pleinement les avantages escomptés du déliement de l'APD, les partenaires du développement doivent s'assurer que leurs pratiques de passation des marchés ne créent pas d'obstacles qui pourraient empêcher les fournisseurs de n'importe quel pays, y compris des pays partenaires, de remporter des contrats de fourniture de biens et services financés par l'APD.

Références

- CABRI (2014), *Vers une utilisation accrue des systèmes nationaux en Afrique : tendances et approches récentes.*, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Pretoria, <https://www.cabri-sbo.org/en/publications/towards-a-greater-use-of-country-systems-in-africa-recent-trends-and-approaches-synthesis-report>. [25]
- CABRI (2008), *La budgétisation de l'aide - Note de bonne pratique : Utilisation des systèmes budgétaires nationaux*, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, Pretoria, https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2008_cabri_transparency_and_accountability_use_of_country_systems_english_putting_aid_on_budget_-_good_practice_note_-_using_country_systems.pdf. [24]
- Celasun, O. et J. Walliser (2008), "Predictability of aid: Do fickle donors undermine aid effectiveness?", *Economic Policy*, Vol. 23/55, pp. 545-594. [20]

- Ellmers, B. (2011), *How to Spend It: Smart Procurement for More Effective Aid*, European Network on Debt and Development (Eurodad), Brussels, <https://eurodad.org/files/pdf/4639-how-to-spend-it-smart-procurement-for-more-effective-aid-.pdf>. [31]
- Meeks, P. (2018), *Development, Untied: Unleashing the Catalytic Power of Official Development Assistance through Renewed Action on Untying*, European Network on Debt and Development (Eurodad), Brussels, <https://eurodad.org/files/pdf/5ba3a41be1899.pdf>. [32]
- Mokoro Ltd (2011), "Synthesis of findings and good practices", in *Aid Predictability Volume 1*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/development/effectiveness/49066202.pdf>. [19]
- OCDE (2019), « *Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin* », OECD, Paris, <http://www.oecd.org/fr/presse/repli-de-l-aide-au-developpement-en-2018-en-particulier-vers-les-pays-qui-en-ont-le-plus-besoin.htm>. [2]
- OCDE (2019), *Le déliement de l'aide (page web)*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-deliee.htm>. [27]
- OCDE (2019), *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019: L'heure est venue de relever le défi*, OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/eee36eb1-fr>. [3]
- OCDE (2019), *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*, Éditions OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-5019>. [23]
- OCDE (2019), *Revised DAC Recommendation on Untying ODA*, Éditions OCDE, Paris, [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2018\)33/FINAL/en/pdf#_ga=2.203348817.1312642867.1559033644-1414738044.1526984290](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2018)33/FINAL/en/pdf#_ga=2.203348817.1312642867.1559033644-1414738044.1526984290). [26]
- OCDE (2018), "2018 report on the DAC untying recommendation", DCD/DAC(2018)12/REV2, OCDE, Paris, [https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC\(2018\)12-REV2.en.pdf](https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC(2018)12-REV2.en.pdf). [29]
- OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr>. [34]
- OCDE (2017), *2017 Report on the DAC untying recommendation*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/2017-Report-DAC-Untying.pdf>. [30]
- OCDE (2017), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>. [18]
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>. [5]
- OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>. [12]
- OCDE (n.d.), *Aide publique au développement : définition et champ couvert*, <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm>. [33]

- OCDE (n.d.), *Système de notification des pays créanciers (base de données)*, OCDE, Paris, [28]
<https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>.
- OMS (2019), *Présence de l’OMS dans les pays, territoires et zones, Rapport 2019*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, [14]
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/324771/WHO-CCU-19.06-fre.pdf?ua=1>.
- ONU (2019), *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework: Internal Guidance*, United Nations Sustainable Development Group, New York, [11]
<https://undg.org/wp-content/uploads/2019/06/UN-Cooperation-Framework-Internal-Guidance-Final-June-2019.pdf>.
- ONU (2018), *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018*, Organisation des Nations Unies, New York, 2018, [17]
<https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf>.
- ONU (2018), *Repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, [10]
https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/279.
- ONU (2016), “A/RES/71/243”, in « A/RES/71/243 », dans *Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, [8]
<https://undocs.org/A/RES/71/243>.
- ONU (2016), *Rapport du Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable : Note par le Secrétaire général*, Conseil économique et social des Nations Unies, New York, [13]
<https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-E.pdf>.
- ONU (2015), *Programme d’action d’Addis-Abeba*, Organisation des Nations Unies, New York, [4]
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F.
- ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, [1]
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F.
- ONU (2012), “A/RES/67/226”, in « A/RES/67/226 », dans *Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, [9]
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/226.
- PARIS21 (2018), *Partner Report on Support to Statistics: PRESS 2018*, PARIS21, Paris, [16]
https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/PRESS2018_BAT_web_v2.pdf.
- PBSB Dialogue (2016), *Déclaration de Stockholm : Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation*, Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l’État, http://www.pbsbdialogue.org/media/filer_public/1e/23/1e237c73-5518-4a03-9a87-b1aa6d914d20/stockholm_declaration.pdf. [22]

- PBSB Dialogue (2011), *Un NEW DEAL pour l'engagement dans les États fragiles*, Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, [21]
https://www.pbsbdialogue.org/media/filer_public/1b/38/1b38cf56-b119-42b5-aec7-1cace5c9c947/new_deal_fre.pdf.
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [7]
http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf.
- PMCED (2016), *Document Final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, [6]
<http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>.
- Sethi, T. et M. Prakash (2018), *Counting on Statistics: How Can National Statistical Offices and Donors Increase Use?*, AidData, William & Mary, Williamsburg, VA, [15]
https://docs.aiddata.org/ad4/pdfs/Counting_on_Statistics--Full_Report.pdf.

Notes

¹ Les flux d'aide publique au développement sont définis par l'OCDE comme des flux qui sont destinés aux pays et territoires de la liste du CAD des bénéficiaires d'APD et à des institutions multilatérales de développement ; ils émanent d'organismes publics et sont administrés dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ; et, ils sont assortis de conditions favorables. Pour des précisions sur la définition, consulter (OCDE, n.d.^[33]).

² En décembre 2018, 47 pays figurent sur la liste des pays les moins avancés du Comité des politiques de développement des Nations Unies. La liste peut être consultée à : https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf.

³ Le rapport 2018, *Perspectives mondiales du financement du développement durable*, a constaté que l'investissement direct étranger dans les pays en développement a chuté d'environ un tiers au cours des années 2016 et 2017.

⁴ Le suivi du Partenariat mondial utilise une définition au sens large du terme CRP pour tenir compte de la possibilité que certains pays peuvent ne pas exprimer leurs priorités au travers d'un seul CRP intégré. Cette définition au sens large, comprend les CRP dans les stratégies nationales et infranationales, les plans sectoriels, les plans ministériels ou institutionnels et les stratégies conjointes entre le gouvernement et les partenaires du développement. La définition complète du terme CRP figure dans PMCED (2018^[7]).

⁵ À des fins de lisibilité, « programme et projets » sont dénommés ci-après « projets » dans ce rapport.

⁶ Parmi les stratégies-pays qui ne comprennent pas d'indicateurs de résultats tirés des CRP, plans et stratégies des pays partenaires (28 % de toutes les stratégies), 63 % d'entre elles sont dans des pays partenaires où il existe un seul CRP intégré qui fait partie de la stratégie nationale de développement. Les 37 % restantes sont dans dix pays partenaires où il n'existe aucun cadre intégré de résultats propre au pays au sein de la stratégie nationale de développement. Cependant, cela n'inclut pas les stratégies

sectorielles ou autres documents nationaux de planification qui peuvent inclure des cadres de résultats sur lesquels les partenaires du développement peuvent s'aligner.

⁷ Le cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité identifie 58 contextes classés « fragiles » mesurables sur une échelle d'intensité et dans les dimensions économique, environnementale, politique, sociétale et en matière de sécurité. Des contextes de ce cadre, 45 sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. En outre, l'OCDE classe 15 des 58 contextes fragiles comme « extrêmement fragiles » ; 12 parmi ces 15 sont des pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018. Le rapport de l'OCDE (2018^[34]), États de fragilité, présente le cadre sur la fragilité.

⁸ La relation entre l'alignement des stratégies-pays et l'alignement des projets individuels a été testée sur les quatre éléments d'alignement évalués et a été jugée statistiquement significative pour chaque élément. Les données s'inspirent de paires « partenaire du développement-pays partenaire » pour lesquelles des informations relatives à l'alignement au niveau de la stratégie et des projets-pays sont disponibles et lorsque la stratégie-pays a commencé en 2017 ou plus tôt.

⁹ Lorsque ventilés par partenaire du développement, certains types de partenaires ont accru l'alignement des objectifs de leurs projets. Toutefois, pour la plupart des projets dans l'ensemble des partenaires du développement, la moyenne de l'alignement au niveau des objectifs de projets a diminué depuis le Cycle de suivi 2016, ce qui entraîne une baisse de la moyenne globale.

¹⁰ Les engagements à améliorer la prévisibilité de la coopération pour le développement qui avaient été pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OCDE, 2005^[12]) ont été réaffirmés dans l'Accord de Partenariat de Busan (OCDE, 2011^[5]), le Document final de Nairobi (PMCED, 2016^[6]) et le Programme d'action d'Addis-Abeba (ONU, 2015^[4]).

¹¹ La hausse de la prévisibilité de la coopération pour le développement chez les autres organisations internationales s'explique largement par l'amélioration de l'Organisation internationale pour les migrations (passée de 75 % à 98 %) et par la forte prévisibilité annuelle des organisations qui ont pris part au reporting pour la première fois au niveau des pays lors du Cycle de suivi 2018. Les chiffres agrégés des agences de l'ONU et des autres organisations internationales ont été ajustés dans le Cycle de suivi 2016 pour refléter les changements dans la façon dont elles étaient classées.

¹² Lors du Cycle de suivi 2018, des informations sur les financements de la coopération pour le développement dont le décaissement était prévu pour le secteur public et sur les décaissements étaient disponibles pour 84 pays.

¹³ La prévisibilité annuelle est la mesure dans laquelle les partenaires du développement ont versé les financements aux pays partenaires pendant le même exercice budgétaire que celui où ils ont été prévus ; la prévisibilité à moyen terme indique si les partenaires du développement ont partagé les plans prévisionnels de dépenses avec les gouvernements des pays partenaires.

¹⁴ Encourager l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix constitue l'un des six domaines d'action de l'approche sur mesure récemment endossée par le Partenariat mondial pour assurer le suivi de la bonne coopération pour le développement dans les contextes fragiles. Cette approche sur mesure comporte un « espace réservé » pour lequel il faut mettre au point un indicateur de mesure de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, ancré dans les mesures convenues, y compris le suivi de la *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix* récemment adoptée.

¹⁵ L'expression « au budget », telle qu'elle est utilisée dans ce rapport et mesurée par l'Indicateur 6 du cadre de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, fait référence uniquement à l'inscription des fonds prévus par les partenaires du développement au budget approuvé par le Parlement. Elle n'indique pas si les partenaires du développement ont utilisé le processus budgétaire national pour décaisser les fonds.

¹⁶ Voir Note n° 7.

¹⁷ L'analyse des données du suivi 2018 indique une corrélation positive et significative sur le plan statistique entre l'existence de systèmes de gestion de l'information sur l'aide et la part de coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux.

¹⁸ Les partenaires bilatéraux non-membres du CAD et les fonds verticaux s'écartaient des tendances globales, dans la mesure où la part de coopération pour le développement couverte par les plans prévisionnels de dépenses ne correspondait pas à une part plus faible de coopération pour le développement inscrite au budget. Ce point s'explique en partie par une différence entre les deux groupes au niveau du reporting sur les deux indicateurs concernés et par des changements dans la composition des groupes entre 2016 et 2018.

¹⁹ L'analyse des données montre une corrélation positive entre l'existence de stratégies-pays et de plans prévisionnels de dépenses. Elle souligne d'autre part que : plus la part de financement au titre de la coopération pour le développement versée au secteur public est importante, plus la part de financement au titre de la coopération pour le développement pour laquelle les partenaires du développement ont communiqué des plans prévisionnels aux gouvernements de pays partenaires est élevée.

²⁰ Si la part de financement au titre de la coopération pour le développement destinée au secteur public a fortement diminué dans tous les contextes, cette baisse est d'autant plus prononcée dans les contextes extrêmement fragiles – de 77 % à 31 % sur la même période. Les données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE montrent une légère augmentation, de 1.4 % en 2015 à 1.5 % en 2017, au niveau de la part de soutien fondamental apportée aux organisations de la société civile dans les contextes extrêmement fragiles en tant que part de l'APD totale versée dans ces contextes.

²¹ Dans l'ensemble, les BMD ont amélioré l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés de 18 % entre les Cycles de suivi 2016 et 2018.

²² S'agissant des partenaires bilatéraux non-membres du CAD, il se peut que cette régression soit liée à un changement de l'échantillon. Onze partenaires bilatéraux du développement non-membres du CAD, sont inclus dans les deux Cycles de suivi 2016 et 2018. Dix-neuf partenaires du développement non-membres du CAD, étaient inclus dans le Cycle de suivi 2016 alors qu'ils étaient 24 dans celui de 2018.

²³ Les données du Cycle de suivi 2018 montrent une forte relation positive entre la part des prêts (dans les décaissements au secteur public) et l'utilisation des systèmes nationaux. En moyenne, une augmentation de 10 % de la part des prêts d'un pays est associée à une augmentation de 4.9 % de l'utilisation des systèmes nationaux, selon une analyse basée sur 80 pays participant au Cycle de suivi 2018 pour lesquels des données sont disponibles.

²⁴ En outre, 64 % du financement de la coopération pour le développement sont déboursés sous forme de prêts dans les PRITS contre 74 % dans les pays PRITI, ce qui corrobore la tendance observée.

²⁵ Il convient de noter que si la relation entre l'utilisation des systèmes nationaux et le revenu national existe pour les PEID - principalement parce qu'il s'agit essentiellement de PRITS ou de pays à revenu

élevé - les PEID ne déterminent pas cette tendance. En effet, lorsque les PEID sont exclus de l'analyse, on observe un modèle très analogue à celui présenté au Graphique 5.18.

²⁶ L'analyse qui se fonde sur 69 pays qui ont participé aux Cycles de suivi 2016 et 2018, a fourni aux partenaires du développement des données sur l'utilisation des systèmes nationaux de GFP et les décaissements. La même tendance n'est pas observée pour les pays où l'utilisation des systèmes nationaux de GFP a augmenté en 2016. Cette constatation indique que la différence observée n'est pas attribuable aux différences initiales, mais plutôt à un changement des décaissements en faveur du secteur public au fil du temps.

²⁷ La durée de l'engagement entre un pays partenaire et un partenaire du développement est évaluée par le nombre d'années durant lesquelles le partenaire du développement a notifié des décaissements au Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE, remontant de 2018 au début du reporting dans ce pays partenaire ou à la première pause de reporting durant plus de deux années consécutives.

²⁸ La Recommandation sur le déliement s'étend désormais aux PMA, aux pays pauvres très endettés (PPTÉ), aux autres pays à faible revenu et aux pays qui ne sont éligibles qu'au financement accordé par l'Association internationale de développement (IDA) (« pays bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA »).

²⁹ Les dernières données disponibles au moment de la rédaction datent de 2017.

³⁰ D'après le Rapport 2018 « Recommandation sur le déliement de l'APD » (OCDE, 2018^[29]), Tableau 6, les neuf membres du CAD sont l'Australie, le Canada, la République tchèque, la Finlande, la Pologne, la Slovaquie, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis.

6

Les partenaires du développement prennent des mesures pour renforcer l'approche de « l'ensemble de la société » en matière de développement

Ce chapitre examine comment les partenaires du développement appuient la participation des diverses parties prenantes à leurs efforts de développement. Il met l'accent sur la manière dont ils impliquent les parties prenantes nationales dans la préparation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de coopération pour le développement. Il évalue également de manière plus approfondie la façon dont les partenaires du développement soutiennent la société civile dans les pays partenaires.

La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable dépendent des efforts collectifs. En effet, l'objectif particulier de l'ODD 17 est de renforcer les partenariats mondiaux réunissant toutes les tranches de la société, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, la communauté internationale et les autres acteurs. Le Document final de Nairobi (PMCED, 2016^[1]) a également reconnu le besoin de partenariats inclusifs multi-parties prenantes et a appelé à ce que les contributions de tous les partenaires soient coordonnées et complémentaires. Par ailleurs, outre leur collaboration efficace avec les gouvernements, les partenaires du développement peuvent appuyer la participation des différents acteurs au moyen de leurs efforts de développement. Cet appui peut se manifester directement, en impliquant ces parties prenantes dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies, programmes et projets nationaux, et, indirectement, en promouvant un environnement qui permette aux acteurs du développement d'agir et de contribuer au développement national à part entière.

Par le biais de sa plateforme multi-parties prenantes, le Partenariat mondial soutient une approche de l'ensemble de la société pour le développement durable. Même si un éventail d'acteurs du développement est pris en compte dans plusieurs domaines du suivi du Partenariat mondial, il existe un indicateur dédié à un environnement favorable aux OSC et un autre axé sur le dialogue public-privé. Les résultats de ces deux indicateurs, ainsi que la façon dont les autres parties prenantes contribuent aux efforts de développement, sont discutés dans la Partie I de ce rapport. Ce chapitre donne un bref aperçu des parties prenantes nationales impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de coopération pour le développement, suivies d'une évaluation plus détaillée de l'un des quatre domaines de l'indicateur sur les OSC, à savoir la façon dont les partenaires du développement soutiennent la société civile au sein des pays partenaires.

Le soutien des partenaires du développement aux OSC et leur engagement avec ces dernières est particulièrement important pour la mise en œuvre des ODD. L'assistance des partenaires du développement aux OSC peut permettre aux citoyens de mieux s'organiser, créer des voies de communication directes avec les représentants élus et soutenir l'engagement public global pour que les citoyens puissent demander des comptes à leur gouvernement (Seery et Seghers, 2019^[2]). Bien que ce chapitre se concentre sur les partenaires publics du développement, les autres acteurs du développement comme les sociétés philanthropiques jouent eux aussi un rôle crucial dans l'appui aux OSC des pays partenaires. Par exemple, la Fondation Aga Khan s'associe avec la société civile pour mettre au point des organisations dirigées par les citoyens et cherchant des solutions inclusives à des problèmes courants (Fondation Aga Khan, 2018^[3]). L'un de ces projets a vu la création d'un laboratoire d'innovation sociale avec les OSC du Kenya afin de discuter des défis sociaux et économiques de la jeunesse et de concevoir ensemble des solutions pour les relever.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- Un engagement plus inclusif et prévisible des partenaires du développement permettrait d'obtenir des contributions de meilleure qualité de la part des parties prenantes nationales. Sur l'ensemble des parties prenantes nationales, les OSC sont les plus consultées. Toutefois, les OSC de plus de la moitié des pays partenaires participants ont rapporté que les consultations¹ avec les partenaires du développement étaient épisodiques, imprévisibles et pas systématiquement menées. En outre, en faisant participer plus systématiquement un éventail varié d'acteurs nationaux, les partenaires du développement contribueraient à garantir que les pays partenaires s'approprient les efforts de développement et que ces derniers correspondent aux besoins et priorités des différentes tranches de la société.
- En soumettant l'environnement favorable comme point régulier de l'ordre du jour des dialogues sur les politiques avec les gouvernements des pays partenaires, les partenaires du développement amélioreraient les conditions dans lesquelles la société civile opère et contribue au développement dans les pays partenaires. La plupart des partenaires du développement affirment inclure cet

aspect dans leurs discussions de politique, mais les OSC de la majorité des pays partenaires trouvent qu'il n'est abordé que par certains partenaires du développement et ce, de manière irrégulière.

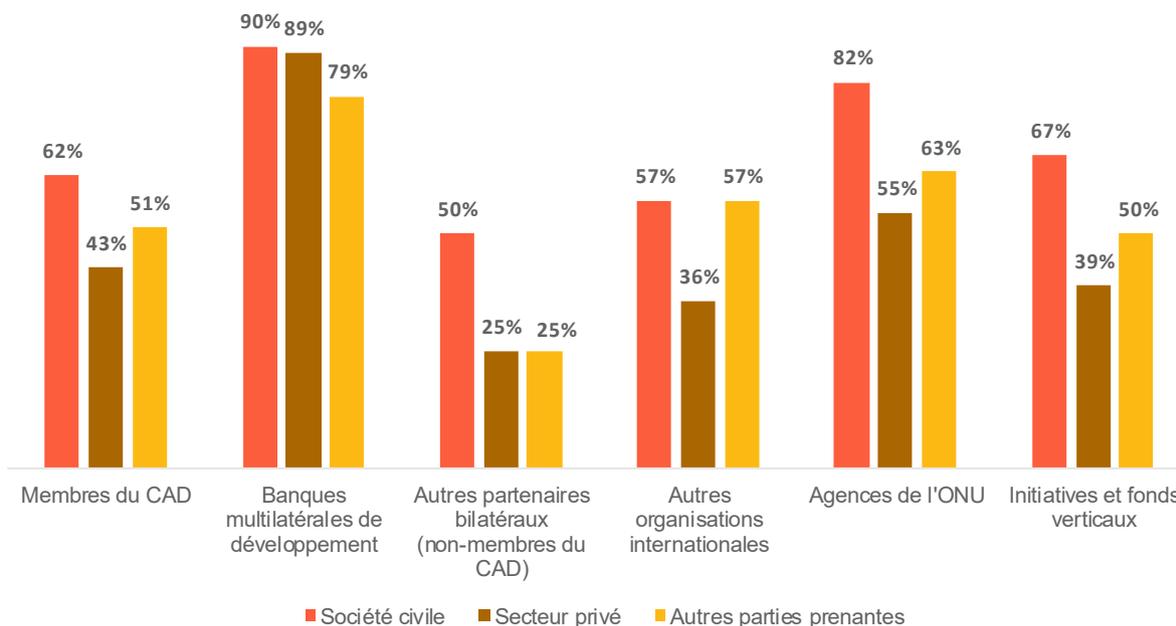
- Il est indispensable d'améliorer la qualité du soutien financier aux OSC. Les partenaires du développement dans la majorité des pays partenaires considèrent que leurs mécanismes de financement sont prévisibles, transparents et accessibles aux diverses OSC, mais les OSC étaient d'accord avec cette évaluation dans moins de 20 % des pays partenaires. De surcroît, les OSC considèrent que le financement reçu est principalement motivé par les propres intérêts et priorités des partenaires du développement. Outre préserver le soutien essentiel aux OSC, les partenaires du développement peuvent aussi mieux coordonner, simplifier et harmoniser entre eux les besoins de financement, pour optimiser au maximum les environnements au sein desquels les OSC opèrent.

Les partenaires du développement ne tirent pas encore pleinement parti des contributions des diverses parties prenantes d'une manière systématique qui reflète une approche de l'ensemble de la société

Les partenaires du développement n'ont pas impliqué les OSC dans la préparation d'un quart de leurs stratégies-pays, ce qui donne la possibilité de poursuivre un dialogue plus inclusif. Ils faisaient participer le secteur privé dans une mesure encore moindre (Graphique 6.1). La participation des parties prenantes nationales à la préparation des stratégies-pays et des cadres de partenariat des partenaires du développement peut jouer un rôle important dans le soutien des efforts de développement qui appartiennent à l'ensemble de la société, ce qui contribue à assurer la pertinence des stratégies et des projets-pays par rapport aux besoins et aux priorités des différentes parties de la société dans le pays partenaire. En outre, un engagement inclusif lors de la planification des efforts de développement peut appuyer des efforts concertés et complémentaires entre les différents acteurs du développement et maximiser les synergies potentielles. En moyenne, les partenaires du développement ont fait participer les OSC à la préparation de 74 % des 831 stratégies-pays signalées dans le Cycle de suivi 2018, le secteur privé à celle de 54 % des stratégies et d'autres parties prenantes (c.-à-d. le milieu universitaire, les syndicats, d'autres partenaires du développement, les experts, les groupes de jeunes, etc.) à celle de 60 % des stratégies. Parmi les partenaires du développement, les banques multilatérales de développement (BMD) sont celles qui ont consulté le plus les parties prenantes non gouvernementales, suivies des agences des Nations Unies. Les partenaires bilatéraux non-membres du DAC, sont ceux qui ont le moins impliqué les parties prenantes non gouvernementales.

Graphique 6.1. Les organisations de la société civile sont les parties prenantes les plus consultées lors de la préparation des stratégies-pays des partenaires du développement

Proportion des stratégies-pays où les parties prenantes non gouvernementales des pays partenaires sont impliquées par les partenaires du développement dans leur préparation, par type de partenaires



Notes : Les données présentées dans ce graphique concernent les 831 cas dans lesquels les partenaires du développement disposent d'une stratégie-pays ou d'un cadre de partenariat. Les « autres parties prenantes » mentionnées par les répondants comprennent le milieu universitaire, les syndicats, d'autres acteurs du développement, les experts et les groupes de jeunes.

Source : Le graphique repose sur l'évaluation de l'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres aux pays partenaires (Indicateur 1a, Module 1). Des informations complémentaires peuvent être consultées dans PMCED (2018^[4]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf

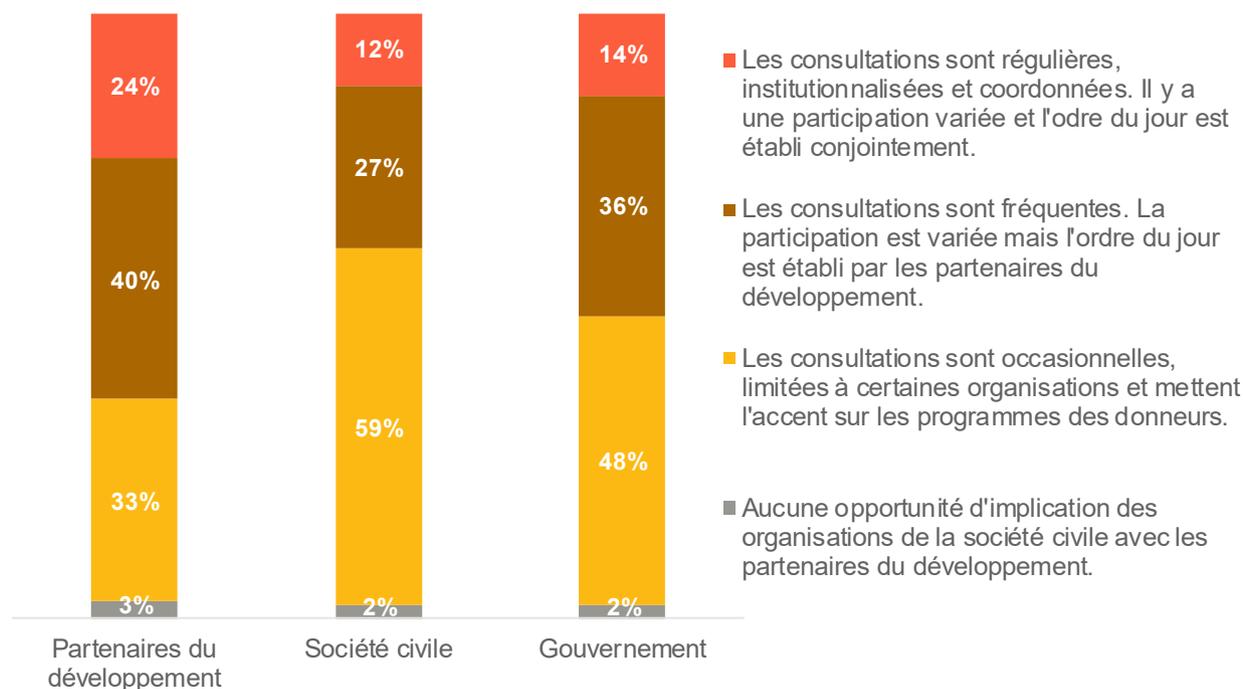
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062910>

Dans la plupart des pays partenaires, les OSC ont l'impression que les consultations avec les partenaires du développement sont épisodiques, imprévisibles et pas systématiquement menées.

Plus de la moitié des pays partenaires participants ont fait état de l'environnement favorable à la société civile (voir Section 3.2 de la Partie I du présent rapport). L'un des quatre domaines évalués dans le cadre de l'environnement favorable est l'efficacité du travail des partenaires du développement avec les OSC.² Les résultats globaux pour ce domaine, évalués par les gouvernements, la société civile et les partenaires du développement, sont passés de 79 % dans le Cycle de suivi 2016 à 49 % dans le Cycle de 2018.³ Comme le montre le Graphique 6.2, les OSC ont également fait état de la mesure dans laquelle les partenaires du développement les consultent lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de leurs politiques et programmes de coopération pour le développement. À cet égard, les OSC de 59 % des pays partenaires participants ont indiqué que les consultations avec les partenaires du développement étaient épisodiques, imprévisibles et pas systématiques. Les OSC de ces pays ont également indiqué que l'ordre du jour de ces consultations était en grande partie établi par les partenaires du développement et mettait l'accent sur des politiques et des priorités préalablement déterminées. Par ailleurs, les OSC de ces pays ont mentionné que les consultations ne sont pas coordonnées de manière adéquate pour inclure un large éventail d'OSC.

Graphique 6.2. Dans la plupart des pays, les organisations de la société civile ont indiqué que les consultations avec les partenaires du développement sont occasionnelles et non inclusives

Réponses des partenaires du développement, de la société civile et des gouvernements des pays partenaires sur la mesure dans laquelle les partenaires du développement consultent la société civile sur leurs politiques et programmes de coopération pour le développement (part des pays)



Notes : Les résultats comprennent tous les points de vue reçus des points focaux des partenaires du développement, de la société civile et du gouvernement qui ont répondu à cette question. Les points focaux ont été encouragés à consulter leur circonscription pour donner des points de vue représentatifs. Le libellé complet des options de réponse est présenté dans les Caractéristiques de la pratique, qui peuvent être téléchargées à : <http://bit.ly/Indicator2CoP>.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement des organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 3, Question 3A). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[4]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

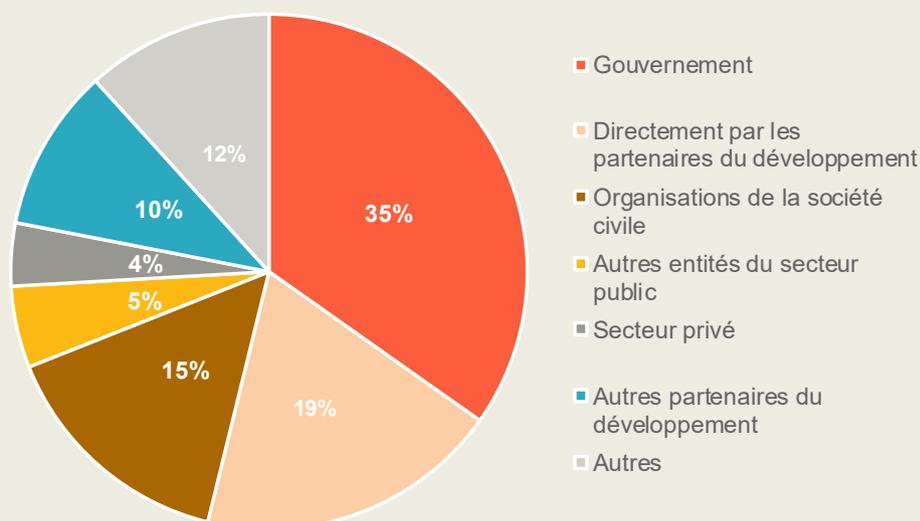
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062929>

En plus d'être consultées par les partenaires du développement, les OSC et le secteur privé jouent un rôle d'exécutants (ou agents de mise en œuvre) de projets de coopération pour le développement. Les partenaires du développement apprécient les OSC en tant que partenaires parce qu'elles apportent une expertise, des connaissances de base et la capacité de fournir des services dans des endroits que les partenaires du développement peuvent ne pas être en mesure d'atteindre seuls. (OCDE, 2012^[5]). La proximité des OSC avec les bénéficiaires et leur aptitude à réagir rapidement en cas de crise sont également considérées comme des avantages comparatifs (Hedman et Mc Donnell, 2011^[6]). De même, les partenaires du développement travaillent avec le secteur privé pour profiter de ses connaissances dans le pays, de son expertise sectorielle et de ses solutions novatrices pour relever les défis du développement. Sa capacité de mobilisation de ressources supplémentaires est également citée comme l'une des raisons d'associer le secteur privé à la mise en œuvre de projets (OCDE, 2016^[7]). Les OSC et le secteur privé mettent en œuvre un peu moins d'un quart des projets des partenaires du développement évalués au travers du Cycle de suivi 2018 (Encadré 6.1).⁴

Encadré 6.1. Les organisations de la société civile et le secteur privé servent d'exécutants de projets

Les organisations de la société civile sont les principales exécutantes de 15 % des plus de 3 300 projets déclarés par les partenaires du développement dans le Cycle de suivi 2018 ; le secteur privé, national et international, est le principal exécutant de 4 autres pour cent des projets. Le gouvernement est responsable de la mise en œuvre de 35 % des projets ; le partenaire du développement de 19 % des projets ; et, d'autres entités publiques de 5 % des projets. Cette désagrégation des partenaires agents de mise en œuvre, illustrée par le Graphique 6.3, est conforme aux constatations du Cycle de suivi 2016.

Graphique 6.3. Principaux exécutants des plus gros projets de développement approuvés en 2017



Note : Les partenaires du développement ont été invités à rendre compte de leurs six plus grands programmes ou projets d'un montant supérieur à 100 000 USD et approuvés en 2017 dans les 86 pays participants. Ils ont fait état d'un total de plus de 3 300 projets. Le terme « Autres » comprend les universités, les centres de recherche, les banques, les intermédiaires financiers et les fondations privées.

Source : Le graphique repose sur l'évaluation de l'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres aux pays partenaires (Indicateur 1a, Module 2). Des informations complémentaires peuvent être consultées dans PMCED (2018^[4]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062948>

Les partenaires du développement ont un rôle important à jouer dans le soutien apporté à l'environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile opèrent

Les partenaires du développement peuvent soutenir la participation de l'ensemble de la société au développement en s'attachant à la promotion d'un environnement favorable aux OSC. Ce soutien peut se faire de plusieurs façons, y compris en plaidant en faveur d'un environnement favorable aux OSC en tant que préoccupation essentielle en matière de développement dans le dialogue sur les politiques

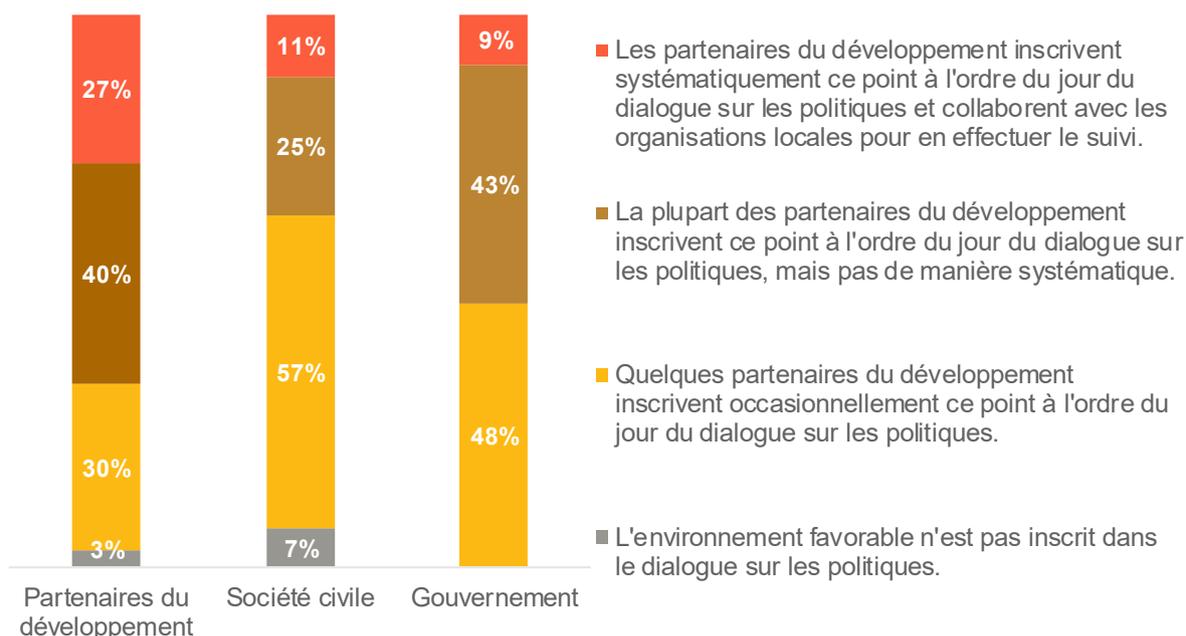
avec les gouvernements ; en améliorant les mécanismes de financement des OSC de manière à renforcer leurs opérations et à accroître leur indépendance ainsi que leur capacité à satisfaire les besoins de la communauté ; et, en améliorant la transparence du soutien aux OSC afin de faciliter la coordination des opérations et du financement dans les pays partenaires.

Les partenaires du développement ne font pas systématiquement de l'environnement favorable des OSC un enjeu du dialogue sur les politiques avec les gouvernements des pays partenaires.

Les organisations de la société civile dans la plupart des pays (57 %) ont indiqué que les partenaires du développement n'incluaient qu'occasionnellement des éléments d'un environnement favorable aux OSC dans leur dialogue sur les politiques avec les gouvernements des pays partenaires. Cet avis est également partagé par 48 % des gouvernements des pays partenaires (Graphique 6.4). D'après une étude récente de Wood et Fällman (2019^[8]), seuls 19 des 30 membres du CAD ont signalé qu'ils engageaient le dialogue sur la nécessité d'environnements favorables avec les gouvernements des pays partenaires et à l'occasion de forums internationaux et régionaux (voir Encadré 6.4). La Partie I de ce rapport traite des tendances négatives globales à travers plusieurs conditions pour que les OSC fonctionnent et contribuent efficacement au développement, en soutenant les points de vue d'un espace civique contractuel (CIVICUS, 2019^[9]). Compte tenu de ces constatations, il est possible que les partenaires du développement assument un rôle de plaidoyer plus systématique pour aider à renforcer l'environnement favorable aux OSC. Dialoguer avec les gouvernements des pays partenaires, par exemple, permet aux partenaires du développement d'insister sur la nécessité de s'attaquer aux contraintes liées à l'environnement favorable et de chercher activement à identifier des mesures pour l'améliorer. Les partenaires du développement peuvent également orienter leur appui de gouvernement à gouvernement pour renforcer les institutions des pays partenaires qui protègent et soutiennent l'environnement favorable aux OSC.

Graphique 6.4. Les partenaires du développement et les gouvernements des pays partenaires ne discutent pas systématiquement de la promotion d'un environnement favorable aux OSC

Réponses des partenaires du développement, de la société civile et des gouvernements des pays partenaires sur la mesure dans laquelle la promotion d'un environnement favorable aux OSC est un point inscrit à l'ordre du jour du dialogue sur les politiques des partenaires du développement avec le gouvernement (part des pays)



Notes : Les résultats comprennent tous les points de vue reçus des points focaux des partenaires du développement, de la société civile et du gouvernement qui ont répondu à cette question. Les points focaux ont été encouragés à consulter leur circonscription pour donner des points de vue représentatifs. Le libellé complet des options de réponse est présenté dans les Caractéristiques de la pratique, qui peuvent être téléchargées à : <http://bit.ly/Indicator2CoP>.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement des organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 3, Question 3B). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018⁽⁴⁾), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062967>

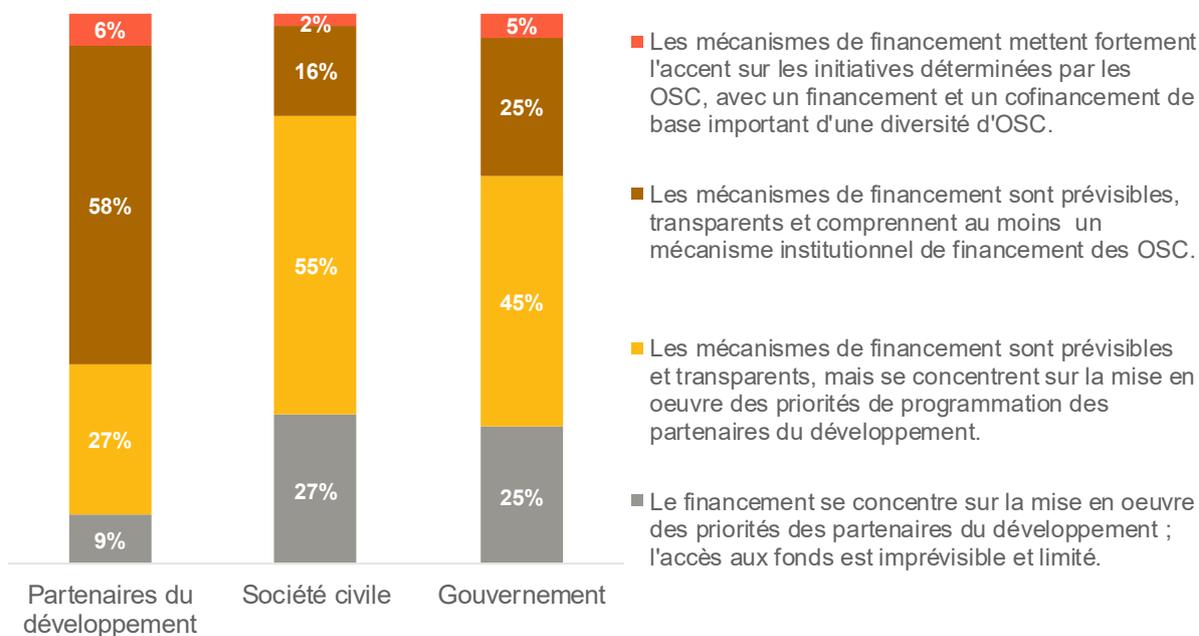
La grande majorité des OSC considèrent que les mécanismes de financement des partenaires au développement sont principalement fondés sur les intérêts et les priorités de ces partenaires.

Comme le souligne l'Accord de Partenariat de Busan, « Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre ». Le Document final de Nairobi a réaffirmé le rôle essentiel de la société civile en tant que partenaire indépendante. Les partenaires du développement ont l'occasion de renforcer les activités des OSC et d'accroître l'indépendance, la diversité et la réactivité des OSC aux besoins et aux priorités de la collectivité grâce à leur soutien financier. Les OSC de 82 % des pays partenaires ont indiqué que les priorités et les mécanismes de financement sont exclusivement motivés par les propres intérêts des partenaires du développement en matière de programmation ou sont directement liés à la mise en œuvre de leurs propres priorités. (

Graphique 6.5). Ce résultat semble indiquer que les OSC qui reçoivent des fonds des partenaires du développement se considèrent davantage comme des exécutantes que comme des partenaires et des parties prenantes à part entière participant sur un pied d'égalité, capables d'apporter des connaissances sur les besoins et les priorités locales. Comme l'évoque la Partie I de ce rapport, les OSC ont exprimé des opinions semblables lorsque le financement provient d'autres OSC plus importantes et d'OSC internationales. Ces points de vue sont particulièrement pertinents, compte tenu des tendances actuelles, selon lesquelles le financement accordé directement aux OSC locales diminue et le financement acheminé par l'intermédiaire des OSC locales et d'autres types d'OSC augmente (Encadré 6.3). Le soutien organisationnel sous la forme d'un financement du budget régulier des propres objectifs et programmes d'une OSC est un bon exemple de la manière de renforcer les OSC en tant que parties prenantes indépendantes à part entière du développement. La coordination, la simplification et l'harmonisation des besoins de financement entre les partenaires du développement constituent également des bonnes pratiques qui contribuent à réduire les coûts de transaction et à accroître l'accès à une variété d'OSC (l'Encadré 6.2 examine le cas des Samoa dans la pratique).

Graphique 6.5. Les organisations de la société civile et les gouvernements de la plupart des pays partenaires considèrent que les mécanismes de financement des partenaires du développement mettent l'accent sur la mise en œuvre des propres priorités de programmation des partenaires du développement

Réponses des partenaires du développement, de la société civile et des gouvernements des pays partenaires sur la mesure dans laquelle le soutien financier des partenaires du développement maximise l'engagement durable des OSC des pays partenaires dans le développement (part des pays)



Notes : OSC : Organisations de la société civile. Les résultats comprennent tous les points de vue reçus des points focaux des partenaires du développement, de la société civile et du gouvernement qui ont répondu à cette question. Les points focaux ont été encouragés à consulter leur circonscription pour donner des points de vue représentatifs. Le libellé complet des options de réponse et des détails sur les mécanismes de financement, est présenté dans les Caractéristiques de la pratique, qui peuvent être téléchargées à : <http://bit.ly/Indicator2CoP>.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement des organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 3, Question 3C). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018₍₄₎), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062986>

Encadré 6.2. Coordonner le soutien aux organisations de la société civile des Samoa

Le Programme de soutien à la société civile (CSSP) a été conçu pour renforcer les organisations de la société civile (OSC) samoane et faciliter leur participation à la prestation durable des avantages sociaux et économiques. Le programme poursuit deux objectifs.

- Objectif 1 : Fournir un mécanisme de financement efficient et responsable qui permet aux OSC de mettre en œuvre des initiatives de développement efficaces et novatrices en réponse aux besoins prioritaires des communautés vulnérables.
- Objectif 2 : Servir de ressource adaptée au développement de la société civile aux Samoa en renforçant les capacités des OSC, en consolidant les partenariats, en promouvant les alliances, en fournissant des informations et en menant des recherches.

En étendant son soutien aux OSC, le CSSP fournit un point de contact unique et un ensemble commun de formulaires de demande et d'exigences en matière de reporting. Il prévoit en outre le renforcement des capacités des OSC en matière de gestion de projets et de l'organisation et de rédaction de propositions. Les bénéficiaires reçoivent une assistance technique pour améliorer la mise en œuvre de leurs projets dans un cadre durable. Le CSSP soutient en outre l'échange d'informations entre les organisations communautaires sur leurs projets et leurs bonnes pratiques.

Le CSSP est gouverné et géré par le gouvernement des Samoa, des représentants de la société civile et des partenaires du développement, y compris le gouvernement australien par l'intermédiaire d'AusAID, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne. Le CSSP permet d'améliorer la coordination, la simplification et l'harmonisation des besoins de financement. Il contribue également à réduire les coûts de transaction et augmente l'accès au financement d'un large éventail d'OSC.

Source : Gouvernement des Samoa (n/d_[10]), www.cssp.gov.ws/about-us.

Encadré 6.3. Disparités dans le financement des organisations de la société civile

Bien que les organisations de la société civile (OSC) reçoivent davantage un soutien financier plus important des partenaires du développement qu'auparavant, les fonds destinés aux OSC basées dans les pays partenaires ont régressé. Selon les statistiques récentes de l'OCDE sur l'aide publique au développement (APD) destinée aux OSC (OCDE, 2018_[11]), les fonds du CAD affectés aux OSC et par leur entremise sont passés de 17 milliards USD à 20 milliards USD de 2010 à 2017 (Graphique 6.6). L'APD affectée aux OSC comprend les apports (contributions) aux budgets réguliers programmés par chaque OSC ; l'APD par l'entremise des OSC est un financement réservé (ou financement d'affectation spéciale) qui est acheminé par l'intermédiaire des OSC pour mettre en œuvre des projets lancés par des partenaires du développement.

Toutefois, cette augmentation globale ne se retrouve pas à part égale dans les différentes formes d'assistance ni dans les types d'organisations. L'APD par l'entremise des OSC a augmenté pour tous les types d'OSC, plus particulièrement pour les OSC internationales¹. L'APD destinée aux OSC, quant à elle, a diminué pour OSC basées dans les pays partenaires². Bien que l'APD destinée aux OSC ait augmenté pour les OSC internationales, la plus forte augmentation a été enregistrée pour les OSC qui sont basées dans les pays des partenaires du développement³.

Les OSC internationales travaillent souvent avec des OSC basées dans les pays partenaires, de sorte qu'une augmentation des fonds destinés aux OSC internationales pourrait se traduire par une augmentation des fonds destinés aux OSC partenaires basées dans les pays partenaires. Toutefois, ces partenariats ne sont souvent pas équitables et sont généralement fondés sur les projets et les intérêts définis par l'OSC de financement (voir le Chapitre 3 de la Partie I de ce rapport). En conséquence, ce financement n'augmente pas directement l'aptitude des OSC basées dans les pays partenaires à mettre en œuvre leurs propres programmes en réponse aux besoins et aux priorités des communautés locales qu'elles servent.

Graphique 6.6. L'aide du CAD aux organisations de la société civile (OSC) (sous forme de contributions à leurs budgets réguliers) et par l'entremise des OSC (sous forme de fonds réservés), 2010-17



Note : L'aide publique au développement (APD) destinée aux OSC se rapporte aux contributions aux budgets réguliers des organisations et à leurs programmes. Ces fonds sont programmés par les OSC. L'APD par l'entremise des OSC (financement réservé) désigne les fonds acheminés par l'intermédiaire des OSC et d'autres organismes privés pour mettre en œuvre des projets lancés par les partenaires du développement.

Source : OCDE (n.d.^[12]), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063005>

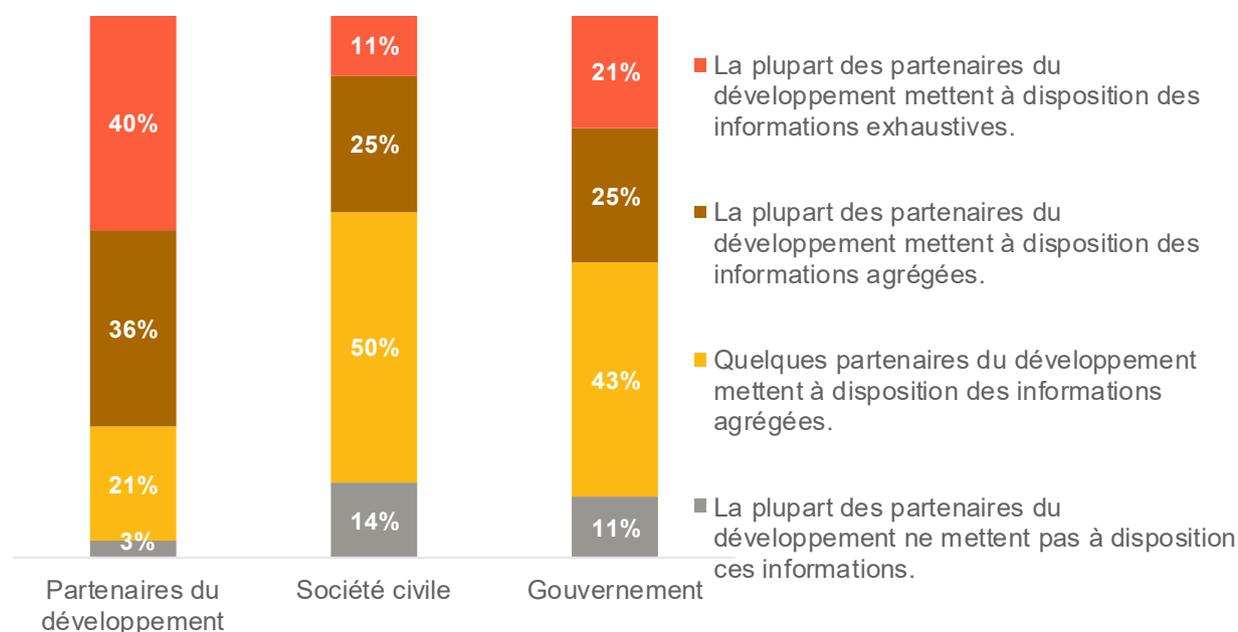
1. Les OSC internationales sont organisées au niveau international. Les organisations internationales peuvent servir d'organisations faitières ayant des affiliations dans plusieurs partenaires du développement et/ou pays partenaires.
2. Les OSC basées dans les pays partenaires sont organisées au niveau national et se trouvent et fonctionnent dans des pays éligibles à l'APD.
3. Les OSC basées dans le pays des partenaires du développement sont organisées au niveau national, et se trouvent et fonctionnent soit dans le pays du partenaire du développement fournissant les fonds, soit dans un autre pays partenaire du développement.

Des informations plus détaillées sur le soutien qu'apportent les partenaires du développement aux OSC permettraient d'accroître la transparence et la redevabilité envers les citoyens. Les partenaires du développement dans 40 % des pays partenaires ont indiqué qu'ils mettaient à disposition des informations détaillées (secteurs, programmes, objectifs, financements, résultats) sur leur soutien aux

OSC. Toutefois, les OSC dans seulement 11 % des pays partenaires ont convenu que c'était effectivement le cas. Dans 50 % des pays, les OSC ont indiqué que seuls certains partenaires du développement mettent à disposition des informations sur leur soutien aux OSC au niveau mondial, mais sans donner d'informations au niveau des activités ou des bénéficiaires. Les gouvernements de 11 % des pays et les OSC de 14 % des pays ont indiqué qu'ils estimaient qu'il n'y avait pas d'informations sur le soutien de la majorité des partenaires du développement aux OSC internationales et nationales travaillant dans le pays. La transparence des apports en faveur des OSC est importante pour renforcer la redevabilité des OSC dans les pays partenaires à l'égard de leurs citoyens. L'une des options consiste à communiquer les informations sur le soutien financier aux OSC aux plateformes en ligne nationales ou internationales. Ces informations, y compris les détails sur les secteurs, les objectifs, les emplacements géographiques, le financement et les résultats, peuvent également être mis à disposition par l'intermédiaire des sites Web des partenaires du développement. En Albanie, par exemple, la plupart des partenaires du développement rendent publiques les informations relatives à leur soutien aux OSC sur différentes plateformes, telles que les médias sociaux, les publications et leur propre site Web.

Graphique 6.7. Des informations plus transparentes sur le soutien des partenaires du développement aux organisations de la société civile sont nécessaires

Réponses des partenaires du développement, de la société civile et des gouvernements des pays partenaires sur la mesure dans laquelle les partenaires du développement mettent à disposition des informations sur leur soutien aux CSO (part des pays)



Notes : Des informations détaillées sur le soutien aux organisations de la société civile comprennent les secteurs, les objectifs, l'emplacement géographique, le financement et les résultats, accessibles à la fois sur des plateformes internationales et sur les sites Web des partenaires du développement. Les résultats recensent tous les points de vue reçus des points focaux des partenaires du développement, de la société civile et du gouvernement du pays partenaire qui ont répondu à cette question. Les points focaux ont été encouragés à consulter leur circonscription pour donner des points de vue représentatifs. Le libellé complet des options de réponse est présenté dans les Caractéristiques de la pratique, qui peuvent être téléchargées à : <http://bit.ly/Indicator2CoP>.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de l'environnement des organisations de la société civile (Indicateur 2, Module 3, Question 3D). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[4]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

Encadré 6.4. Étude sur les méthodes de travail des membres du CAD avec la société civile

Dans un article publié par l'OCDE, Wood et Fällman (Wood et Fällman, 2019^[8]), concluent que dans l'ensemble, les membres du CAD s'efforcent de mettre en œuvre les recommandations de l'OCDE sur le Partenariat avec la société civile (OCDE, 2012^[5]). Cette nouvelle étude examine les politiques des membres du CAD relatives à la société civile, notamment en ce qui concerne les consultations, le financement, ainsi que les approches de suivi, d'évaluation et de redevabilité ; et, elle éclairera l'élaboration de l'orientation, en collaboration avec les membres du CAD et les autres parties prenantes. De surcroît, les conclusions de cette étude concordent avec les résultats du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial. Leurs constatations sur la façon dont les partenaires du développement travaillent avec la société civile se renforcent mutuellement et indiquent les domaines ayant besoin d'attention pour aller de l'avant.

Les 30 membres du CAD ont participé à une enquête entreprise conjointement avec cette étude. L'une de ses conclusions était que tous les membres du CAD consultent les OSC au niveau du siège en ce qui concerne leurs politiques relatives à la société civile, et que 20 membres disposent d'un processus de consultation régulier et systématique. Seuls 7 membres rapportent effectuer des consultations régulières et systématiques au niveau des pays partenaires, même si 20 membres ont affirmé que des consultations ponctuelles ont lieu au niveau des pays partenaires.

Les membres du CAD affirment promouvoir un environnement favorable aux OSC de différentes manières. En adéquation avec les constatations du Cycle de suivi 2018 (Graphique 6.4), 19 des 30 membres indiquent engager un dialogue sur la nécessité des environnements favorables, à la fois avec les gouvernements des pays partenaires, et dans les forums internationaux ou régionaux. Parmi les moyens supplémentaires qu'ils recherchent pour promouvoir les environnements favorables dans les pays partenaires, figurent : soutenir la société civile dans les pays où les environnements sont défavorables (23) ; appuyer les OSC pour qu'elles renforcent leur efficacité et leur redevabilité (22) ; et, encourager les gouvernements des pays partenaires à dialoguer avec les OSC (18). Une méthode moins utilisée, citée par sept membres seulement, est l'auto-évaluation pour mieux comprendre comment leur appui aux OSC pourrait contribuer indirectement aux environnements défavorables.

Sur le plan de la transparence de leur aide aux OSC, l'étude a trouvé que les membres du CAD ont tendance à préférer des outils comme les rapports annuels destinés au public et aux Parlements des membres du CAD (15). Certains membres du CAD ont créé des bases de données en libre accès sur leur aide aux OSC (10). Mais, en accord avec les résultats du Cycle de suivi 2018, ces données ne sont pas nécessairement désagrégées par pays partenaire. D'autres membres participent aux bases de données en libre accès traitant de l'aide aux OSC dans des pays partenaires particuliers (6).

Pour la majorité des membres du CAD (22), l'un des principaux objectifs de leurs travaux avec les OSC est le renforcement de la société civile dans les pays partenaires, notamment pour habiliter les OSC à titre de parties prenantes indépendantes du développement. L'objectif le plus cité dans les travaux avec les OSC était la mise en œuvre des programmes pour la prestation des services (23) ; 18 membres indiquaient la mise en œuvre des programmes pour les droits de l'homme, et la démocratisation était aussi mentionnée par 18 membres du CAD. Un plus grand nombre de membres se sert des mécanismes de financement comme les appels d'offres ou le financement de projets et de programmes plutôt que d'utiliser l'aide aux budgets réguliers des OSC, malgré le fait que cette dernière soit sans doute davantage propice à appuyer les initiatives définies par les OSC, et donc à habiliter les OSC en tant qu'actrices du développement à part entière.

Source : Wood, J. et K. Fällman (2019^[8]), "Enabling civil society: Select survey findings", <https://doi.org/10.1787/54903a6a-en>.

Références

- CIVICUS (2019), *State of Civil Society Report 2019: The Year in Review*, CIVICUS, Johannesburg, https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2019/state-of-civil-society-report-2019_executive-summary.pdf. [9]
- Fondation Aga Khan (2018), *site Web AKF*, <https://www.akdn.org/our-agencies/aga-khan-foundation>. [3]
- Gouvernement des Samoa (n/d), *Samoa Civil Society Support Programme (page Web)*, <http://www.cssp.gov.ws/about-us/>. [10]
- Hedman, J. et I. Mc Donnell (2011), *How DAC Members Work With Civil Society Organisations: An Overview*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Final_How_DAC_members_work_with_CSOS%20ENGLISH.pdf. [6]
- OCDE (2018), *Aid for Civil Society Organisations*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/Aid-for-Civil-Society-Organisations-2015-2016.pdf>. [11]
- OCDE (2016), *Private Sector Engagement for Sustainable Development: Lessons from the DAC*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264266889-en>. [7]
- OCDE (2012), *Partenariat avec la société civile: 12 leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/12%20Lessons%20Partenariat%20FRE%20WEB.pdf>. [5]
- OCDE (n.d.), *Système de notification des pays créanciers (base de données)*, OECD, Paris, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>. [12]
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf. [4]
- PMCED (2016), *Document Final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>. [1]
- Seery, E. et J. Seghers (2019), *Droit au but ? Pour une aide au développement qui cible la lutte contre les inégalités*, Oxfam GB pour Oxfam International, Oxford, <http://dx.doi.org/10.21201/2019.4207>. [2]
- Wood, J. et K. Fällman (2019), "Enabling Civil Society: Select survey findings", *OECD Development Co-operation Working Papers*, No. 57, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/54903a6a-en>. [8]

Notes

¹ Le cadre de suivi du Partenariat mondial définit une consultation comme un processus qui permet de discuter de sujets ou de thèmes d'intérêts au sein de communautés ou entre elles. Les consultations sont plus formelles et interactives que le dialogue. L'objectif d'une consultation est de recherche des informations, des conseils et des opinions. Dans tout processus consultatif, le responsable du processus ne rassemble pas uniquement des propositions, mais partage également des informations. L'organisateur cherche à identifier et à clarifier les intérêts en jeu, avec le but ultime d'élaborer une stratégie ou un projet sérieux qui a de fortes chances d'être soutenu et mis en œuvre. Fournir et partager des informations est perçu comme la base d'un processus de consultation efficace.

² Ce domaine est l'Indicateur 2, Module 3. Les résultats du Module 3 sont abordés tout au long de ce chapitre.

³ L'échantillon de données pertinent est limité aux 36 pays qui ont fait état des environnements favorables aux OSC dans les Cycles de suivi 2016 et 2018 du Partenariat mondial. Pour le Cycle de suivi 2018, ce chiffre est le résultat moyen des réponses individuelles des gouvernements des pays partenaires, de la société civile et des partenaires du développement qui ont rendu compte de ce domaine. Pour le Cycle de suivi 2016, le chiffre montre les réponses fournies par le gouvernement en consultation avec la société civile et les partenaires du développement qui ont rendu compte de ce domaine. Les aspects couverts dans l'évaluation sont abordés ci-dessous dans ce chapitre.

⁴ Ces projets ont été approuvés en 2017, mais il se peut que la mise en œuvre et les décaissements réels soient échelonnés sur les années suivantes. Les projets ont été examinés dans le contexte de l'évaluation de l'alignement des partenaires du développement sur les objectifs et les résultats des pays partenaires. Les décaissements des partenaires du développement au niveau des pays sont également inclus dans l'ensemble des données et renseignent d'autres indicateurs. Parmi ces décaissements, 35 % ont été acheminés vers des acteurs non étatiques et par leur intermédiaire, y compris les OSC et le secteur privé, comme évoqué au Chapitre 2.

7

Les partenaires du développement renforcent la transparence des informations sur la coopération pour le développement en tant que mesure importante pour améliorer la redevabilité

Ce chapitre se penche sur la manière dont les partenaires du développement rendent publiques les informations sur leur coopération pour le développement. Il se concentre sur l'évaluation de leur reporting à des normes et systèmes mondiaux, ainsi que de leur reporting aux systèmes-pays afin de suivre la coopération pour le développement. En outre, il présente les perceptions qu'ont les partenaires du développement des efforts de redevabilité mutuelle au niveau des pays.

La transparence et la redevabilité sont des éléments interdépendants essentiels qui contribuent à garantir la réalisation efficiente et efficace des efforts du développement, afin d'optimiser les résultats. Les informations sur les efforts passés, actuels et futurs aident à tenir les fonctionnaires et institutions responsables de leur performance et de la façon dont ils utilisent les ressources de développement. L'accès à des informations de qualité et ponctuelles sur la coopération pour le développement aide les gouvernements à planifier et gérer les ressources en vue de l'obtention de résultats ; il aide aussi les partenaires du développement de plus en plus diversifiés à coordonner leur soutien et donc, à éviter la fragmentation et la répétition inutile des efforts. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît leur importance, appelant (au Paragraphe 58) à plus de transparence et de redevabilité mutuelle dans la coopération pour le développement (ONU, 2015^[1]).

Les partenaires du développement ont continué de s'engager à rendre publiques les informations sur leur coopération pour le développement et à renforcer leur participation aux mécanismes de redevabilité mutuelle.¹ Ce chapitre examine les progrès des partenaires du développement, à la fois par l'intermédiaire du reporting dans les systèmes internationaux et nationaux de suivi des informations sur la coopération pour le développement, et de la participation aux efforts nationaux de redevabilité mutuelle.

Les principales constatations de ce chapitre sont les suivantes :

- Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent publiques les informations sur la coopération pour le développement. Depuis 2016, le nombre de partenaires du développement² qui procèdent au reporting auprès du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (SNPC) et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) est en hausse, démontrant ainsi un élargissement de l'adhésion à l'engagement de Busan en faveur d'une coopération pour le développement qui soit transparente et redevable.
- Des défis persistent au niveau de la ponctualité du reporting et de la fourniture d'informations prospectives. Bien que le reporting des partenaires du développement au sujet de la coopération pour le développement soit plus exhaustive globalement par rapport au Cycle de suivi 2016, le reporting en temps opportun et la fourniture d'informations prévisionnelles ne progressent pas uniformément entre les différentes normes de transparence. Il est donc nécessaire de redynamiser l'engagement en faveur de la transparence – non seulement pour fournir les informations, mais aussi pour les apporter de la manière la plus utile possible pour orienter les efforts de développement.
- Les partenaires du développement au niveau pays, considèrent les évaluations de la redevabilité mutuelle comme importantes pour améliorer l'efficacité. Les partenaires du développement considèrent les évaluations de la redevabilité mutuelle comme une composante essentielle de l'amélioration des méthodes de travail au niveau des pays, révélant la nécessité de continuer à investir dans les cadres de redevabilité mutuelle alors même que le paysage de la coopération pour le développement évolue.

Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent publiques les informations sur la coopération pour le développement

Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent publiques les informations sur la coopération pour le développement. L'évaluation de la transparence de la coopération pour le développement est fondée sur le reporting des partenaires du développement à trois systèmes et normes d'information à l'échelle mondiale, à savoir le SNPC, l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'OCDE (EDP) et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).³ (l'Encadré 7.1 fournit des détails complémentaires sur ces systèmes, leurs normes et l'approche de la mesure). Dans l'ensemble, le nombre de partenaires du développement rendant compte à un ou plusieurs de ces trois systèmes et normes a augmenté, en raison du reporting de nouveaux partenaires du développement au SNPC (depuis 2016, le

nombre des partenaires du développement procédant au reporting est passé de 91 à 96, soit une augmentation de 5 %) et à l'IITA (de 43 à 58, soit une augmentation de 35 %).⁴ Le nombre de partenaires du développement rendant compte à l'EDP (44) est resté le même de 2016 à 2018.

Encadré 7.1. Mesures du Partenariat mondial de la transparence

Comme mentionné, le suivi du Partenariat mondial de la transparence de la coopération pour le développement s'appuie sur l'évaluation de la mesure dans laquelle les informations sont rendues publiques par l'intermédiaire de chacun des trois systèmes et normes de reporting. Ces systèmes et normes sont reconnus dans l'Accord de Partenariat de Busan (Paragraphe 23) pour leurs forces complémentaires, le Système de notification des pays créanciers et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles fournissant des informations statistiques et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide donnant des informations relatives à la gestion.

Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (SNCP) : enregistre les apports de coopération pour le développement au niveau des activités, à des fins statistiques, de redevabilité et de suivi.

Enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'OCDE (EDP) : enregistre les plans de coopération pour le développement des partenaires du développement afin d'améliorer la prévisibilité.

Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) : une norme de données ouvertes qui permet aux organisations publiant des données (*publishers*) de fournir des informations sur leurs activités de coopération pour le développement.

L'évaluation des progrès réalisés dans l'amélioration de la transparence repose sur des évaluations effectuées par les secrétariats de chacun des trois systèmes et normes. La méthodologie d'évaluation diffère selon les systèmes et les normes, mais toutes ces méthodologies sont construites autour de dimensions de transparence convenues. Il s'agit notamment de trois dimensions convenues dans l'Accord de Partenariat de Busan – la ponctualité, l'exhaustivité et la fourniture d'informations prévisionnelles – et les deux autres dimensions que sont l'exactitude des données et l'accessibilité au public, dans le cadre de la méthodologie convenue en 2016.¹ Le Graphique 7.1 montre les dimensions évaluées pour chaque système et chaque norme. Les scores des partenaires du développement obtenus pour chaque dimension sont basés sur les informations qu'ils fournissent à ces systèmes ; chaque score se voit ensuite attribué un score de pourcentage global pour la transparence. Pour faciliter l'interprétation des scores, le Partenariat mondial présente les évaluations à l'aide d'une échelle à quatre niveaux : « excellent », « bon », « suffisant (passable) » et « besoin d'amélioration ».²

L'augmentation susmentionnée du nombre de partenaires du développement rendant compte à un ou plusieurs des trois systèmes et normes a entraîné une augmentation de 32 % des évaluations du Cycle de suivi 2016 par rapport au Cycle de suivi 2018.³

Graphique 7.1. Dimensions de transparence évaluées dans les trois systèmes et normes de reporting



1. Cette dimension (accessible au public) pour l'EDP a été ajoutée dans le cadre de la révision de la méthodologie de suivi en amont du Cycle de suivi 2016. Bien que le SNPC et l'IITA, par défaut, soient accessibles au public, les résultats de l'EDP ne le sont pas. Par conséquent, l'évaluation du Partenariat mondial de la transparence inclut la volonté des partenaires du développement de divulguer leurs plans de dépenses en tant que dimension.

2. Les coefficients de pondération des différentes dimensions varient selon l'évaluation. Étant donné que les méthodologies sous-jacentes sont différentes, l'échelle à niveau du Partenariat mondial n'est pas directement comparable d'un système à l'autre. Des détails sur la notation peuvent être trouvés dans le Document d'accompagnement technique (PMCED, 2018^[2]). Les détails techniques des méthodologies spécifiques pour ces trois évaluations peuvent être consultés à : <http://bit.ly/ind4final>.

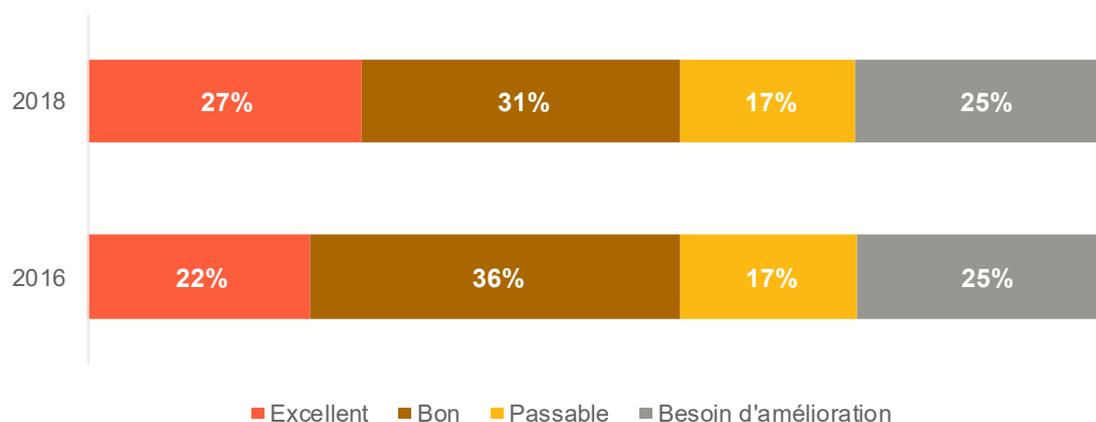
3. Le suivi du Partenariat mondial présente les scores d'évaluation de la transparence par pays. Dans le cas du Canada, des institutions de l'UE, de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis, plusieurs institutions gouvernementales font part de leurs données à l'IITA de manière individuelle. À des fins de comparabilité, l'évaluation moyenne de ces données est présentée au niveau gouvernemental (pondérée par l'importance du programme spécifique de coopération pour le développement).

Dans l'ensemble, les niveaux de transparence de la coopération pour le développement restent inchangés. Les résultats du Cycle de suivi 2018 sont analogues à ceux du Cycle de suivi 2016, avec 27 % des évaluations dans les trois systèmes et normes mondiaux de reporting jugées comme excellentes (Graphique 7.2). Un tiers (38 %) des partenaires du développement ont obtenu un score « excellent » dans au moins l'une des trois évaluations. Les trois quarts (76 %) des partenaires du développement ont obtenu au moins une fois un score « bon ». ⁵ La Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, le Canada, les institutions de l'UE, le Fonds mondial pour l'environnement, le Fonds nordique de développement, la Suède, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont obtenu le score « excellent » dans au moins deux des trois évaluations. Toutefois, les tendances en matière de transparence entre les systèmes et les normes diffèrent. Les partenaires du développement rendant compte au SNPC et à l'IITA ont obtenu un score « excellent » en plus grand nombre lors du Cycle de suivi 2018 que lors du Cycle de suivi 2016 (Graphique 7.5). ⁶ En revanche, moins de partenaires du développement ont obtenu un score « excellent » en ce qui concerne leur reporting à l'EDP au cours du Cycle de suivi 2018 par rapport aux chiffres du Cycle

de suivi 2016.⁷ (Graphique 7.4). Pour mettre en exergue un exemple de bonnes pratiques, la Norvège a amélioré la qualité de son reporting à chacun des trois systèmes et normes depuis 2016. C'est le résultat de l'importance croissante qu'elle accorde aux systèmes de l'OCDE et à la plus grande fréquence de reporting à l'IITA.

Graphique 7.2. La transparence de la coopération pour le développement reste stable

Notations des partenaires du développement dans trois systèmes et normes de transparence



Notes : Les pourcentages pour 2018 sont basés sur 176 cas dans lesquels un partenaire du développement apparaît dans une évaluation des trois systèmes et normes de transparence. Les pourcentages pour 2016 sont basés sur 133 cas.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4). De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[3]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063043>

Les informations sur la coopération pour le développement sont plus exhaustives, mais les partenaires du développement ont du mal à fournir un reporting ponctuel et des informations prévisionnelles

L'exhaustivité des informations communiquées sur la coopération pour le développement s'est améliorée. Parmi les trois dimensions de la transparence mises en évidence dans l'Accord de Partenariat de Busan, les progrès les plus notables ont été réalisés dans l'exhaustivité des informations communiquées à l'EDP et à l'IITA. Pour 42 % des partenaires du développement qui communiquent des informations à l'EDP, les informations transmises sont plus exhaustives qu'elles ne l'étaient en 2016. Entre les Cycles de suivi 2016 et 2018, 62 % des partenaires du développement ont augmenté l'exhaustivité des informations publiées à l'IITA, bien que l'exhaustivité ait diminué pour 30 % des partenaires du développement. Seuls 14 % des partenaires du développement ont communiqué des informations plus complètes au SNPC depuis le Cycle de suivi 2016, tandis que 21 % ont déclaré des informations moins exhaustives.

La ponctualité des informations diffère d'un système à l'autre. En ce qui concerne le SNPC et l'EDP, la ponctualité des informations communiquées a régressé entre les Cycles de suivi 2016 et 2018, avec un plus grand nombre de partenaires du développement procédant au reporting de manière moins ponctuelle dans ce domaine.⁸ Toutefois, des progrès encourageants ont été accomplis dans la ponctualité du reporting à l'IITA par les partenaires du développement qui ont publié leurs informations sur la plateforme

en 2016 et 2018 ; dans ces cas, 59 % des partenaires du développement, principalement des membres du DAC et des agences des Nations Unies, ont amélioré la ponctualité de leur reporting.⁹

Il faut redoubler d'efforts pour mettre à disposition des informations prévisionnelles sur la coopération pour le développement. L'évaluation de l'EDP (qui se concentre spécifiquement sur les informations prévisionnelles) révèle une baisse générale, avec une proportion plus faible de partenaires du développement (55 %) classés comme bons ou excellents que lors du Cycle de suivi 2016 (66 %). Il s'agit d'une inversion de la tendance positive observée de 2014 à 2016. En outre, tandis que de nombreux partenaires du développement (45 %) publiant leurs informations à l'IITA ont amélioré la transmission de leurs données prévisionnelles, cette dimension dans l'évaluation de l'IITA, est celle qui a le moins progressé, comme ce fut le cas en 2016. Ces constatations confirment les résultats de la communication restreinte des plans prévisionnels de dépenses par les partenaires du développement. Le manque de communication régulière d'informations prévisionnelles de la part des partenaires du développement sur leur coopération pour le développement, démontré par ces deux constatations, peut avoir un impact sur l'aptitude des pays partenaires à planifier et à budgétiser efficacement leurs activités de développement. Outre des informations exhaustives, ponctuelles et prévisionnelles, les informations communiquées devraient être présentées de façon pertinente et accessible aux décideurs. L'Encadré 7.2 présente un exemple de la manière dont ces systèmes et ces normes s'adaptent aux exigences du Programme 2030.

Encadré 7.2. Le Système de notification des pays créanciers crée un nouveau champ sur les Objectifs de développement durable

En 2018, les membres du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement ont convenu de créer un nouveau champ « Orientation sur les Objectifs de développement durable dans la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) ». Ce champ de données sur les ODD identifie les ODD et/ou les cibles spécifiques auxquels les projets de coopération pour le développement visent à contribuer, permettant ainsi de suivre la coopération pour le développement dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030. Le champ ODD est suivi au niveau des cibles, avec la possibilité de fournir des données au niveau des objectifs sur une période de transition. La notification au niveau des cibles accroît la granularité et permet de combiner les cibles de différents objectifs pour le traitement des thématiques transversales.

La notification au niveau du champ ODD est volontaire et a commencé en 2019 pour une notification des flux de financement apportés en 2018. Les données obtenues grâce au champ ODD peuvent servir à analyser la répartition de l'aide publique au développement (APD) par ODD et par cible des ODD, et à examiner les engagements d'APD pour une série précises de cibles. En suivant la réalisation des cibles des ODD par l'intermédiaire d'indicateurs spécifiques, la notification au SNPC pourrait aider à établir un lien entre intrants et extrants ou résultats, ouvrant la voie à de nouvelles possibilités d'utiliser les données pour évaluer, et finalement, améliorer l'efficacité des flux de financement pour le développement.

Source : OCDE (2018⁽⁴⁾), « Proposition visant à inclure un champ Orientation sur les ODD dans la base de données du SNPC », [https://one.oecd.org/document/DAC/DAC/STAT\(2018\)41/REV1/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAC/DAC/STAT(2018)41/REV1/en/pdf).

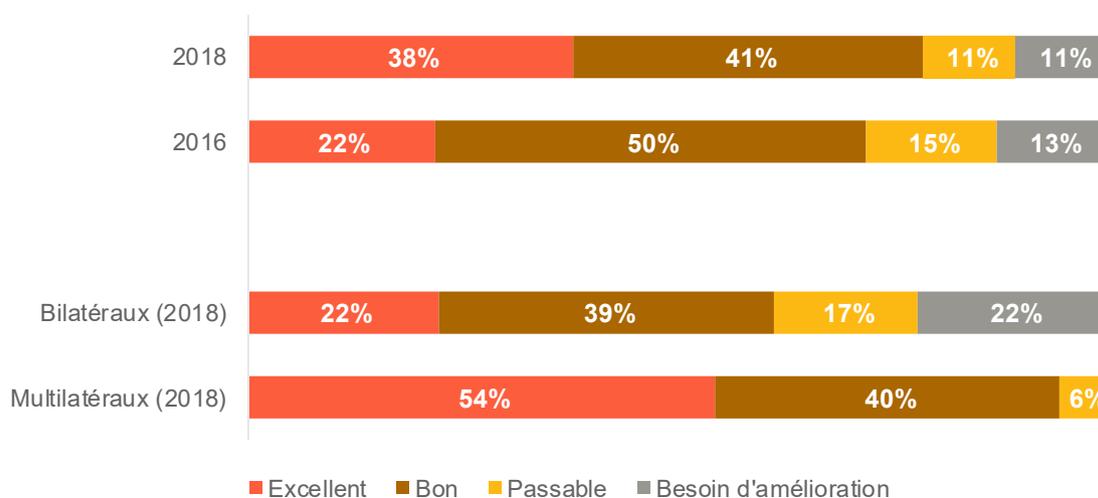
Les progrès réalisés dans le renforcement de la transparence de la coopération pour le développement manquent d'uniformité

Les partenaires multilatéraux du développement obtiennent de bons résultats dans les trois évaluations mondiales. Dans le Cycle de suivi 2018, la moitié des partenaires multilatéraux obtiennent

un score « excellent » dans l'évaluation des informations communiquées au SNPC. Parmi les partenaires multilatéraux, les agences de l'ONU sont les plus performantes, 57 % d'entre elles ayant obtenu un score « excellent » dans le classement du SNPC en matière de transparence. De même, les partenaires multilatéraux du développement obtiennent de bons résultats dans les évaluations de l'EDP et de l'IITA. Graphique 7.3, Graphique 7.4 et Graphique 7.5 montrent les résultats des évaluations des informations communiquées à chaque système. L'évaluation de chaque système a été réalisée en fonction de critères différents et adaptée à l'objet et aux caractéristiques techniques de chaque système respectivement. Par conséquent, les informations indiquées dans les trois graphiques ne sont pas directement comparables.

Graphique 7.3. Le reporting au Système de notification des pays créanciers s'est amélioré pour une proportion de partenaires du développement

Évaluation du reporting au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE



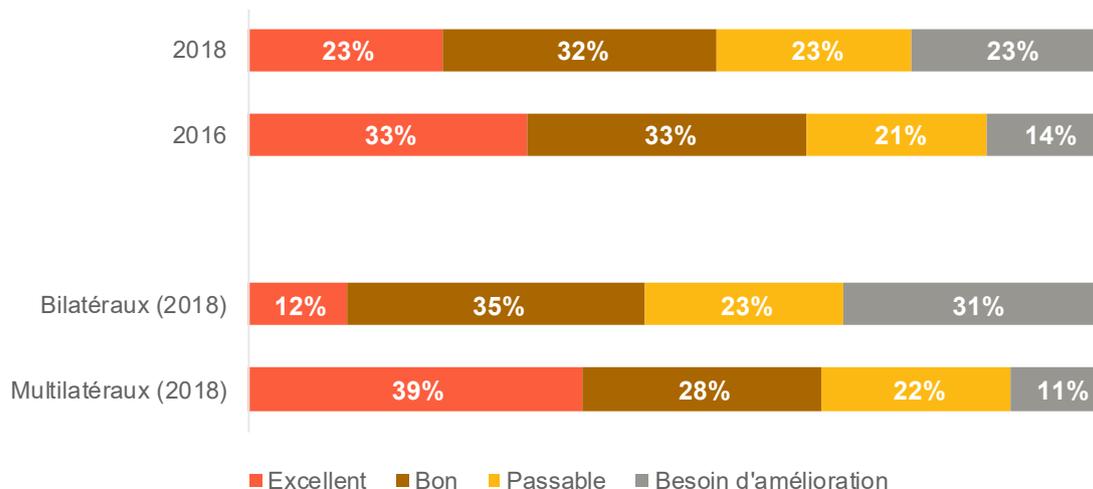
Notes : Le reporting au SNPC par les partenaires bilatéraux du développement et par les organisations multilatérales diffère et les catégories de l'indicateur de transparence sont différentes dans certains cas. Par exemple, les organisations multilatérales ne font pas état du statut de l'aide liée. Les chiffres pour les partenaires bilatéraux sont basés sur 36 observations ; les chiffres pour les partenaires multilatéraux sont basés sur 35 observations.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4), qui se fonde sur les données fournies par le secrétariat du CAD. De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[3]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063062>

Graphique 7.4. Le reporting prévisionnel est en régression

Évaluation du reporting à l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'OCDE



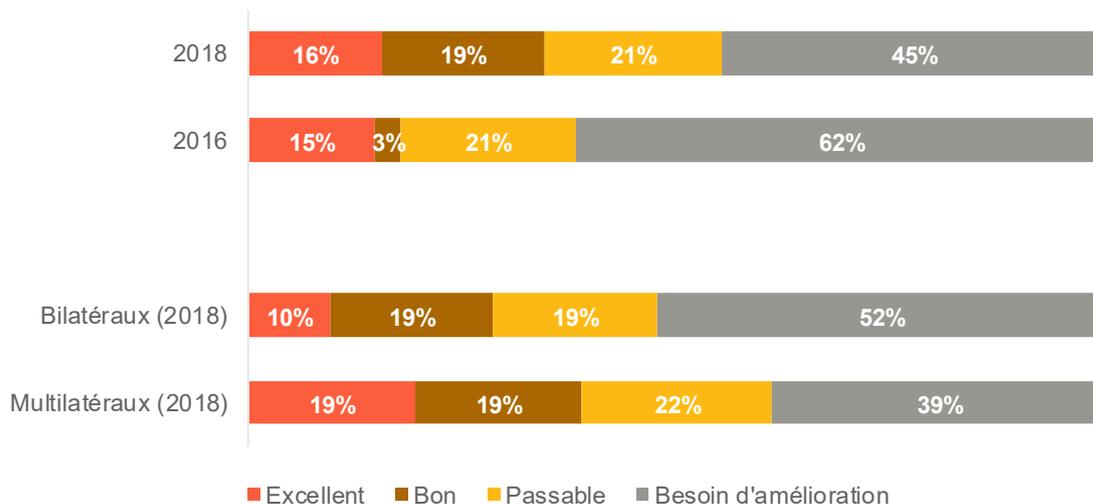
Note : Les chiffres pour les partenaires bilatéraux sont fondés sur 26 observations ; les chiffres pour les partenaires multilatéraux reposent sur 18 observations.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4), qui se fonde sur les données fournies par le secrétariat du CAD. De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[3]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063081>

Graphique 7.5. Les améliorations apportées au reporting à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide sont imputables aux partenaires multilatéraux

Évaluation du reporting à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide



Note : Les chiffres pour les partenaires bilatéraux sont établis à partir de 21 observations ; les chiffres pour les partenaires multilatéraux sont fondés sur 36 observations.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation de la transparence de la coopération pour le développement (Indicateur 4), qui se fonde sur les données fournies par le secrétariat du CAD. De plus amples informations figurent dans PMCED (2018^[3]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063100>

Les scores de plus d'un tiers des partenaires du développement ont baissé dans au moins l'un des trois systèmes entre les deux derniers cycles de suivi. Les scores se sont améliorés dans au moins un système pour la moitié des partenaires du développement pour lesquels des évaluations sont disponibles pour les exercices 2016 et 2018, mais ont régressé dans au moins un système au cours de cette période pour 38 % de ces partenaires du développement. Cette constatation indique que les progrès accomplis pour rendre publiques les informations sur la coopération pour le développement requièrent une attention et des efforts soutenus. L'Encadré 7.3 relate comment deux partenaires du développement font des progrès dans ce domaine.

Encadré 7.3. Se servir des données de la coopération pour le développement : exemples de bonnes pratiques

Début 2019, la Commission européenne a lancé « EU Aid Explorer », un outil en ligne facile d'utilisation pour aider les parties prenantes externes à accéder aux données sur la coopération pour le développement des institutions de l'UE et des 28 États membres de l'UE et à les utiliser. Cet outil réunit sur une plateforme unique les données produites en interne par la Commission européenne, les données communiquées par les États membres du SNPC de l'OCDE et les données transmises à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). « EU Aid Explorer » vise à rendre les données de l'UE sur la coopération pour le développement plus transparentes, accessibles et utilisables pour les partenaires du développement, les pays partenaires et le public. En regroupant les informations sur qui fait quoi et où, cet outil constitue un appui essentiel à la programmation conjointe de l'UE et aux actions dans les pays partenaires. Il aide également les institutions et les États membres de l'UE à accroître la quantité et la qualité des publications de l'UE dans l'IITA grâce à l'apprentissage mutuel.

Un autre outil essentiel est l'initiative des Nations Unies concernant la création d'un Cube de données. À l'origine concentrée sur les données de financement de tout le système de l'ONU, cette initiative répond aux appels à l'amélioration de la transparence parmi les entités de l'ONU qui ont émergé des examens quadriennaux complets des politiques en 2016, du rapport 2017 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et du pacte de financement des Nations Unies de 2019. La première phase de l'initiative du Cube de données s'est achevée en octobre 2018, avec l'approbation des normes relatives aux données du reporting des informations financières de tout le système de l'ONU. Lors de la mise au point des normes de données, des efforts ont été entrepris pour s'aligner sur les normes internationales en matière de données, notamment celles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de l'IITA. Les normes de données de l'ONU sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ; la période de transition s'étendra jusqu'au 31 décembre 2021, après quoi les normes devront être pleinement adoptées. On prévoit qu'au fil du temps, les normes de données seront appliquées par toutes les entités du système de l'ONU dans le cadre de leur reporting des informations financières auprès du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies pour la coordination (CCS), de l'IITA et de l'OCDE.

Les efforts mondiaux de transparence doivent s'accompagner du reporting au niveau des pays. La disponibilité des informations sur la coopération pour le développement au niveau mondial vient en complément aux informations fournies et recueillies au niveau des pays. Comme on peut le voir dans l'Encadré 4.2 de la Partie I de ce rapport, la plupart des pays partenaires (96 %) disposent d'un ou de plusieurs systèmes de gestion de l'information pour recueillir des informations sur la coopération au développement. Les données du Cycle de suivi 2018 montrent qu'en moyenne, 83 % des partenaires au développement relèvent de ces systèmes, mais que les rapports manquent de cohérence et de qualité (PNUD, 2018^[5]). Le reporting exhaustif et ponctuel à ces systèmes nationaux sont essentiels pour s'assurer que les gouvernements des pays partenaires, leurs partenaires du développement et d'autres parties prenantes au niveau des pays disposent des informations dont ils ont besoin pour améliorer

l'efficacité de la planification, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation en matière de développement (Encadré 7.4).

Encadré 7.4. L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide cherche à accroître la disponibilité et la facilité d'utilisation des données au niveau des pays

Les systèmes de transparence mondiale ne sont pas considérés comme des éléments fondamentaux des écosystèmes nationaux de données. Les parties prenantes au niveau pays évoquent ainsi des difficultés d'accès aux données sur la coopération pour le développement dont elles ont besoin pour guider leur prise de décisions ; les systèmes sont difficiles à utiliser ; et, les données disponibles à l'échelle mondiale sont incorrectes ou ne correspondent pas aux données notifiées dans les systèmes nationaux. L'IITA vise à surmonter ces problèmes en améliorant la disponibilité et la facilité d'utilisation des informations sur la qualité de la coopération pour le développement au niveau des pays. Voici quelques exemples de ses travaux :

- Au **Ghana**, l'IITA a appuyé des activités de sensibilisation ainsi que l'élaboration d'un guide d'ensemble sur les différents outils disponibles pour accéder aux données de l'IITA et les utiliser.
- *Development Gateway* et l'UNICEF, tous deux membres de l'IITA, ont collaboré avec les Initiatives de développement et les gouvernements de **Madagascar** et du **Sénégal** pour établir un cursus et des outils qui formeront à l'utilisation des données de l'IITA parallèlement aux systèmes nationaux de gestion de l'information. Ce projet réussi, a financé et formé deux paires à travailler avec leurs homologues officiels au ministère des Finances du pays pour institutionnaliser la norme de l'IITA dans le cadre de leur utilisation des plateformes de gestion de l'aide.
- Les études de cas pays demandées dans le cadre du processus de planification stratégique de l'IITA ont souligné les difficultés au niveau de l'utilisation des données au **Malawi** et en **Somalie**. Elles ont également souligné la nécessité de renforcer le plaidoyer, surtout aux échelles infranationales, et d'élargir les efforts de renforcement des capacités afin d'entraîner une forte hausse de l'utilisation des données.

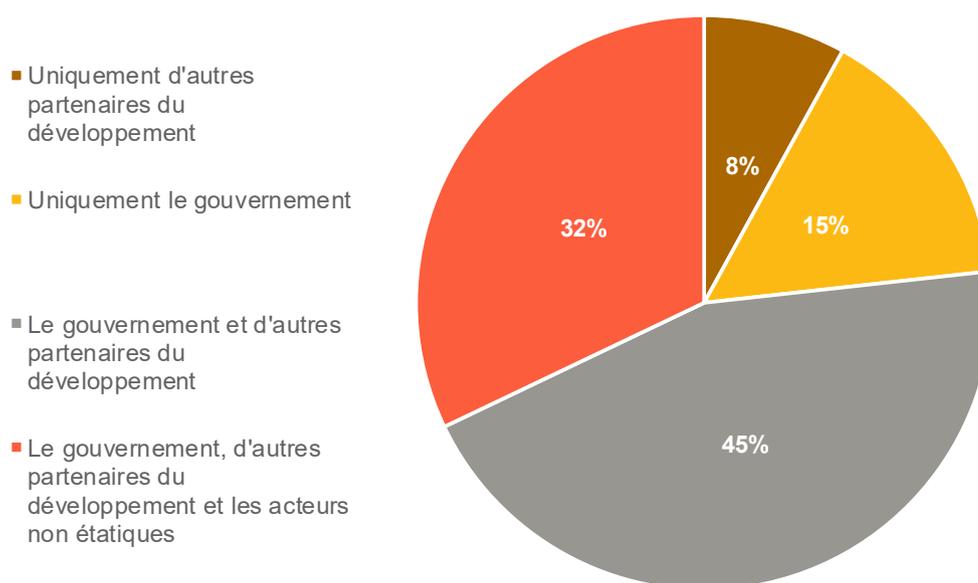
La plupart des partenaires du développement considèrent que les évaluations de la redevabilité mutuelle au niveau des pays sont efficaces

Le renforcement de la transparence se poursuit grâce à des mécanismes de redevabilité mutuelle, qui s'adaptent rapidement à l'évolution du paysage de la coopération pour le développement. Les mécanismes de redevabilité (ou responsabilité) mutuelle sont constitués de multiples éléments de renforcement qui peuvent contribuer à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité au niveau des pays (voir Encadré 4.1 de la Partie I de ce rapport). Ces mécanismes vont au-delà des informations sur la coopération pour le développement qui sont communiquées aux systèmes de transparence mondiaux et nationaux, ce qui permet aux gouvernements des pays partenaires, à leurs partenaires du développement et à d'autres parties prenantes de se tenir mutuellement redevable de leurs engagements au niveau pays, non seulement en ce qui concerne la coopération, mais aussi la façon dont elle est fournie. Les gouvernements des pays partenaires mettent à jour leurs mécanismes de redevabilité mutuelle, que ce soit les cadres politiques de coopération pour le développement ou les évaluations mutuelles afin de suivre les progrès vers une coopération efficace au service du développement, afin de tenir compte de la diversité et de la gamme croissantes des partenaires du développement et des modalités de coopération.

La grande majorité des partenaires du développement a indiqué que les évaluations de la redevabilité mutuelle sont « plutôt » ou « très » efficaces pour éclairer les façons de travailler dans le pays partenaire. En 2018, le suivi du Partenariat mondial a demandé pour la première fois aux partenaires du développement de rendre compte de l'idée qu'ils se faisaient de l'inclusion et de la valeur ajoutée des évaluations mutuelles. Ce reporting s'ajoutait à l'évaluation de la qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle dans son ensemble (voir le Chapitre 4 de la Partie I de ce rapport). Sur les 117 partenaires du développement procédant au reporting, 86 ont déclaré avoir participé à une ou plusieurs évaluations de redevabilité mutuelle entre les pays partenaires au cours des deux années précédant les exercices de suivi. Dans 77 % des évaluations mutuelles, les partenaires du développement ont indiqué que le gouvernement national et d'autres partenaires du développement étaient impliqués (Graphique 7.6). Les partenaires du développement ont indiqué que les évaluations de la redevabilité mutuelle dans 88 % des cas étaient soit « plutôt » ou « très » efficaces pour éclairer les façons de travailler dans le pays afin d'améliorer l'appropriation par les pays partenaires, l'inclusion et l'orientation vers les résultats et d'accroître la transparence et la redevabilité mutuelle (Graphique 7.7). Cette constatation souligne l'importance continue des cadres de redevabilité mutuelle comme un moyen de renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement et d'accroître l'impact du développement dans un paysage qui évolue rapidement.

Graphique 7.6. Les partenaires du développement font état d'une forte inclusion des évaluations mutuelles

Participation des parties prenantes aux évaluations de la redevabilité mutuelle, comme indiqué par les partenaires du développement



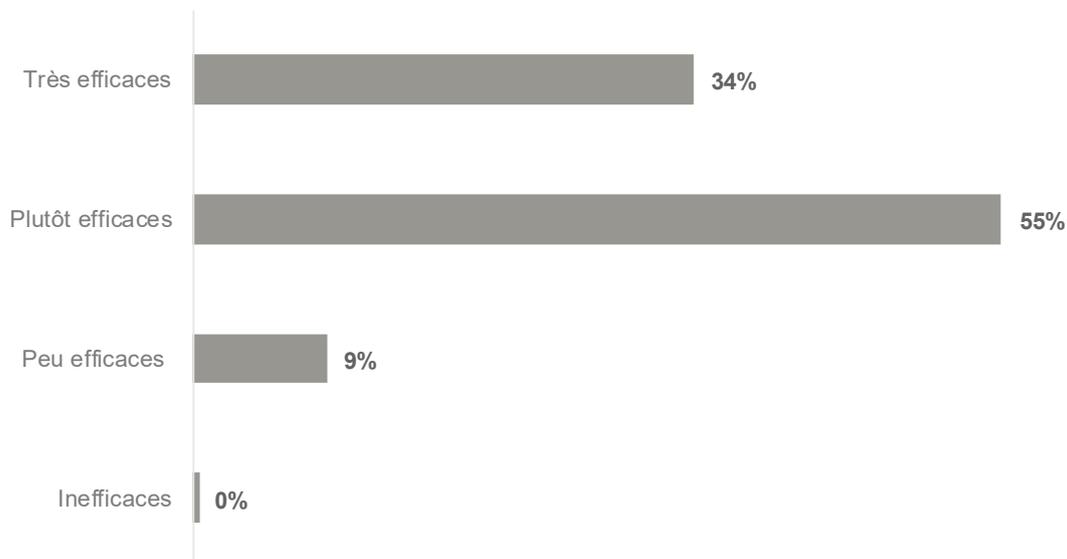
Notes : Ce graphique illustre le niveau d'inclusion des évaluations de la redevabilité mutuelle communiquées par les partenaires du développement. Les résultats montrent que dans plus des deux tiers de ces évaluations de la redevabilité mutuelle, le gouvernement et d'autres partenaires du développement ont participé à l'exercice d'évaluation.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation d'informations complémentaires recueillies auprès des partenaires du développement sur la redevabilité mutuelle au niveau pays (Indicateur 7). Des informations plus détaillées peuvent être consultées dans PMCED (2018^[3]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063119>

Graphique 7.7. Les partenaires du développement jugent les évaluations mutuelles comme efficaces

La plupart des partenaires du développement procédant au reporting des évaluations mutuelles les considèrent efficaces



Note : Les partenaires du développement ont été invités à rendre compte de la mesure dans laquelle ils trouvent les évaluations mutuelles efficaces pour éclairer les façons de travailler dans le pays partenaire afin d'améliorer l'appropriation par ce pays, l'inclusion et l'orientation vers les résultats, et d'accroître la transparence et la redevabilité mutuelle.

Source : Le graphique s'appuie sur l'évaluation des informations complémentaires recueillies auprès des partenaires du développement sur la responsabilité mutuelle au niveau des pays (Indicateur 7). De plus amples informations sont disponibles dans PMCED (2018^[3]), Guide de suivi 2018 à l'usage des coordinateurs nationaux, http://effectivecooperation.org/pdf/2018_Monitoring_Guide_National_Coordinator.pdf.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063138>

Références

- OCDE (2018), *Proposal to include an SDG focus field in the CRS database*, Éditions OCDE, Paris, [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2018\)41/REV1/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2018)41/REV1/en/pdf). [4]
- ONU (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba*, Organisation des Nations Unies, New York, https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F. [1]
- PMCED (2018), *Document technique d'accompagnement*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2018/08/Document-Technique-dAccompagnement-2018.pdf>. [2]
- PMCED (2018), *Guide de suivi 2018*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, http://effectivecooperation.org/pdf/Guide_de_Suivi_2018.pdf. [3]
- PNUD (2018), *Making Development Finance Management Information Systems Work for the Evolving Development Cooperation Landscape*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/development-impact/making-development-finance-management-information-systems-work-f.html>. [5]

Notes

¹ L'engagement à rendre publiques les informations figure au Paragraphe 23 de l'Accord de Partenariat de Busan et au Paragraphe 77 du Document final de Nairobi. L'engagement à renforcer la participation des mécanismes de redevabilité mutuelle se trouve au Paragraphe 25 de l'Accord de Partenariat de Busan et au paragraphe 77 du Document final de Nairobi.

² Comme l'indique l'introduction de ce rapport, les « partenaires du développement » font référence aux institutions publiques, notamment aux gouvernements tant national qu'internationaux, ou à leurs agences exécutives.

³ Les résultats de la transparence (Indicateur 4) des Cycles de suivi 2016 et 2018 tiennent compte des dernières évaluations disponibles au moment du reporting pour chacun des cycles respectifs. Les données du SNPC pour le Cycle de suivi 2018 se rapportent à l'évaluation sur le reporting au SNPC effectuée en 2017 ; les données du SNPC pour le Cycle de suivi 2016 réfèrent à l'évaluation sur le reporting au SNPC effectuée en 2014. Les données de l'EDP pour le Cycle de suivi 2018 font référence à l'enquête de 2018 ; les données de l'EDP pour le Cycle de suivi 2016 se rapportent à l'enquête de 2015. Les données de l'IITA pour le Cycle de suivi 2018 font référence aux scores extraits en décembre 2018 de la plateforme en ligne ; les données de l'IITA pour le Cycle de suivi 2016 réfèrent aux scores extraits en mai 2016 de la plateforme en ligne.

⁴ L'échantillon de 96 partenaires du développement rendant compte au SNPC ne comprend que les partenaires publics du développement parmi les 122 qui rendent compte au SNPC. Les 58 partenaires du

développement rendant compte à l'IITA ne comptent que les partenaires publics du développement ; plus de 1 000 organisations ont publié sur la plateforme.

⁵ Lors du Cycle de suivi 2016, 39 % des partenaires du développement ont obtenu un score « excellent » au moins une fois et 72 % ont obtenu au moins une fois un score « bon ». Il convient de noter que, dans le Cycle de suivi 2018, le nombre total de partenaires du développement pour lequel des évaluations de transparence sont disponibles est passé de 61 à 94. Si l'on compare le même ensemble de 61 partenaires au développement pour lequel des évaluations sont disponibles dans les Cycles de suivi 2016 et 2018, les résultats sont similaires : 41 % des partenaires du développement ont obtenu au moins un score « excellent » et 72 % ont obtenu au moins un score « bon ».

⁶ S'agissant des partenaires du développement pour lesquels les scores SNPC et IITA de transparence étaient disponibles pour les Cycles de suivi 2016 et 2018, les données confirment que les tendances positives sont liées aux améliorations apportées par ces partenaires du développement au fil du temps et ne sont pas dues à la bonne performance des partenaires du développement qui ont rendu compte pour la première fois aux deux systèmes et normes.

⁷ Cette tendance négative se confirme pour le sous-ensemble des partenaires du développement pour lequel l'évaluation EDP était disponible lors des Cycles de suivi 2016 et 2018.

⁸ La ponctualité a régressé pour 36 % des partenaires du développement qui rendent compte au SNPC et pour 29 % de ceux qui rendent compte à l'EDP ; la ponctualité s'est améliorée pour 19 % des partenaires du développement qui communiquent leurs informations au SNPC et pour 13 % de ceux qui rendent compte à l'EDP.

⁹ Cette tendance qui n'est pas attribuable à l'évaluation de nouveaux partenaires du développement reste constante lorsque l'analyse est limitée aux partenaires du développement pour lesquels des scores sont disponibles pour les exercices de suivi 2016 et 2018.

Partie III. Réflexions des parties prenantes du Partenariat mondial

8

Se tourner vers l'avenir : premières réflexions des parties prenantes du Partenariat mondial

Ce chapitre présente les réflexions initiales des différentes parties prenantes du Partenariat mondial sur les résultats de suivi 2019, tirées des contributions écrites des membres du Comité de pilotage du Partenariat mondial, des discussions qui se sont déroulées en mai 2019 à Bonn, lors du Dialogue de suivi 2019, des séances de la Réunion de Haut Niveau qui s'est tenue à New York en juillet 2019 et d'une enquête ultérieure à l'exercice de suivi menée auprès des coordinateurs nationaux. Il souligne les domaines prioritaires possibles pour les actions futures ainsi que les mesures déjà prises par certaines parties prenantes pour améliorer l'efficacité conformément aux objectifs de l'exercice de suivi.

« L'approche multi-parties prenantes du Partenariat mondial, qui réunit tous les acteurs du développement dans un contexte plus égalitaire, sera un facteur clé pour parvenir à des contributions efficaces à la mise en œuvre du Programme 2030. » (Déclaration des coprésidents lors de la Réunion de Haut Niveau du PMCED)

Les données probantes de suivi du Partenariat mondial guident les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et progresser dans la réalisation du Programme 2030. Ce chapitre présente les réflexions initiales des parties prenantes sur les résultats de suivi 2019 et met en exergue les domaines prioritaires possibles d'actions futures. Il s'inspire directement des contributions écrites fournies par les membres du Comité de pilotage du Partenariat mondial,¹ ainsi que des discussions lors du Dialogue de suivi 2019 qui a eu lieu à Bonn, en mai 2019, des séances de la Réunion de Haut Niveau (RHN) 2019 qui s'est tenue à New York, en juillet 2019 et d'une enquête post-suivi menée auprès des coordinateurs nationaux. Il prend note également de certaines mesures déjà prises par les parties prenantes en vue d'améliorer l'efficacité conformément aux objectifs de l'exercice de suivi. Ces contributions ont été consolidées par l'Équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE, mais ne représentent aucunement les points de vue du PNUD et de l'OCDE. La documentation présentée dans ce chapitre devrait plutôt être considérée comme les réflexions directes des parties prenantes participantes telles que communiquées à l'Équipe d'appui conjointe.

« Le processus de suivi qui est la pierre angulaire du PMCED est unique dans son orientation vers la contribution au changement de comportement. »
(Confédération syndicale internationale)

Les parties prenantes restent attachées au programme inhérent à l'efficacité du développement en tant qu'accélérateur important du développement durable, bien que les apports confortent également le constat que les progrès ont été inégaux. Le suivi du Partenariat mondial continue d'être considéré comme un outil important de transmission d'informations et de données probantes pour contribuer à l'apprentissage accru, améliorer l'efficacité du développement et maximiser les contributions de toutes les parties prenantes aux Objectifs de développement durable (ODD). Dans cet esprit, le Rapport d'étape 2019 qui souligne où les progrès connaissent le plus de retard, où il faut que les pays partenaires, les partenaires du développement et les autres acteurs du développement prennent des mesures et où les efforts multipartites peuvent être multipliés, a été accueilli favorablement.

« Les données du Cycle de suivi 2018 font allusion à un tableau contrasté de l'état de l'efficacité, ce qui suggère qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre réellement en œuvre une coopération efficace au service du développement. » (Allemagne)

Il faut renforcer l'appropriation et l'alignement pour accélérer les progrès en matière de développement

Reconnaissant que l'appropriation de la coopération pour le développement s'avère essentielle, les parties prenantes ont souligné la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles afin de diriger et de gérer les partenariats et les ressources de coopération. Il s'agit notamment de mettre en place des systèmes solides de planification, de gestion et de redevabilité en matière de développement, ainsi que d'assurer à la fois un mandat institutionnel pour la gestion de la coopération au développement et une capacité administrative suffisante pour l'exécution. Les pays partenaires prennent déjà des mesures pour renforcer leur rôle de leadership : l'Ouganda, par exemple, élabore actuellement une nouvelle politique de coopération et renforce son système de suivi et de gestion des ressources dont il dispose au titre de la coopération. Il a également été reconnu qu'un leadership renforcé de la part des gouvernements des pays partenaires, y compris leur leadership en ce qui concerne l'exigence d'efficacité de leurs partenaires du développement, est nécessaire pour provoquer un changement de comportement de la part des partenaires du développement.

Il est important non seulement de mettre en place des systèmes solides de planification, de gestion et de redevabilité, mais aussi d'assurer des liens plus étroits entre ces systèmes. Le resserrement des liens entre les stratégies nationales de développement, les cadres de résultats, les ressources et les systèmes de suivi, a été reconnu comme une priorité. L'amélioration des capacités statistiques des pays partenaires, en mettant un accent particulier sur les données « ne laissant personne de côté », était également une priorité. Lors de la RHN, le Myanmar a fait part de son approche visant à resserrer ces liens grâce à son Plan de développement durable, qui sert de cadre de résultats nationaux et fournit en même temps une matrice de planification stratégique détaillée qui guide tous les acteurs du développement dans la mise en œuvre des initiatives de développement. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de son programme d'efficacité du développement, le Myanmar a créé le nouveau ministère des Investissements et des Relations économiques étrangères et a adopté une nouvelle politique d'aide au développement afin d'améliorer la cohérence et la coordination de la coopération pour le développement.

Il faut améliorer l'alignement des partenaires du développement sur les priorités nationales. Le soutien continu des partenaires du développement au programme d'efficacité, y compris à un alignement plus conséquent sur les priorités de développement des pays partenaires, a été cité comme la clé de l'efficacité. Certains partenaires du développement ont indiqué qu'ils prévoyaient d'intégrer les principes d'efficacité lors de la préparation de nouvelles stratégies de coopération pour le développement, dans le but de renforcer l'orientation vers les résultats et l'utilisation des systèmes nationaux, d'améliorer la prévisibilité, de favoriser des partenariats multipartites, de réduire la fragmentation et d'améliorer la collaboration, ainsi que d'encourager l'implication des gouvernements des pays partenaires dans les évaluations des programmes.

Les pays partenaires soulignent l'importance d'instaurer la confiance en tant que préalable à des partenariats solides entre les acteurs du développement. L'engagement pris et les actions menées aussi bien par les partenaires du développement que par les gouvernements des pays partenaires sont considérés comme des éléments importants pour instaurer la confiance mutuelle entre les acteurs du développement. Il a été souligné que la confiance exige le partage des informations, notamment en facilitant la participation des communautés aux initiatives de développement qui visent à favoriser une appropriation et une acceptation plus marquées. Il a également été constaté que l'instauration de la confiance exige le renforcement des capacités afin que tous les acteurs puissent se rassembler sur un pied d'égalité. Le Partenariat mondial a été reconnu comme la plateforme idéale pour instaurer cette confiance. Pour que ce changement s'opère, il a été souligné qu'il fallait faire bon usage du Partenariat mondial, une place unique où toutes les parties prenantes se réunissent en tant que pairs.

« Nous devons œuvrer à l'instauration de la confiance. Autrement, l'efficacité ne sera jamais assurée. » (Ouganda)

Faciliter l'engagement actif de l'éventail complet des parties prenantes exige des efforts concertés

Les premières réflexions ont souligné que pour de nombreuses parties prenantes, inverser la tendance à la réduction de l'espace offert à la société civile constitue une priorité urgente. Les partenaires du développement reconnaissent l'importance de leur soutien aux organisations de la société civile (OSC) comme moyen d'accroître l'espace de la société civile. Pour leur part, les représentants des OSC reconnaissent la nécessité de mettre en œuvre les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC et de renforcer leurs systèmes de redevabilité interne pour veiller à ce que ces systèmes soient évolutifs, bien gérés, et, reliés au niveau national, régional et sectoriel. Le réseautage entre les OSC des différents pays est jugé utile pour renforcer les capacités dans les pays qui en ont le plus besoin. En réponse à cette priorité, plusieurs partenaires du développement ont indiqué qu'ils envisageaient d'œuvrer à l'amélioration de l'efficacité des OSC et de l'environnement favorable à ces dernières et d'encourager l'augmentation de leur espace de politiques en les soutenant.

« La capacité d'entamer le dialogue, avec l'environnement favorable à la société civile, représente l'un des plus grands défis contemporains, ainsi qu'une formidable opportunité de faire progresser une coopération efficace au service du développement. (Centre international pour l'Entreprise Privée)

L'amélioration de la capacité de dialogue et l'inclusion de diverses parties prenantes du secteur privé dans le dialogue public-privé ont été jugées essentielles à l'établissement de partenariats efficaces. Certaines parties prenantes ont exprimé l'intention de soutenir un dialogue public-privé (DPP) de meilleure qualité et plus inclusif et de traduire les Principes de Kamala « Pour un engagement efficace du secteur privé à la coopération pour le développement » en lignes directrices pratiques destinées aux praticiens au niveau des pays. Les parties prenantes ont également appuyé la poursuite de leur engagement avec les gouvernements et le secteur privé par le biais du dialogue social. Lors de la RHN, les pays partenaires qui ont pris des mesures pour améliorer le DPP au niveau des pays ont partagé leurs expériences. Le gouvernement du Burkina Faso a donné les exemples de sa nouvelle Direction du DPP et de son renforcement du cadre juridique visant à améliorer l'environnement favorable au secteur privé. Le gouvernement péruvien, quant à lui, a mentionné sa création d'un cadre visant à encourager les partenariats multi-parties prenantes qui mettent l'accent sur le rôle du secteur privé en tant qu'acteur du développement.

Il est nécessaire de renforcer la surveillance parlementaire de la coopération pour le développement afin de veiller à ce que les ressources soient dépensées de manière efficace, de lutter contre la corruption et d'accroître la transparence de l'utilisation des ressources de coopération. Au cours de la RHN, l'Union interparlementaire a formulé un certain nombre de suggestions pour améliorer la surveillance parlementaire de la coopération pour le développement, y compris la participation des parlements aux négociations relatives à l'aide publique au développement ; l'établissement de procédures contraignantes applicables au financement des décaissements, associé au reporting de l'utilisation des fonds ; et, l'introduction de débats parlementaires réguliers sur les questions de développement.

Il est nécessaire de passer du constat à l'action, en utilisant les résultats de suivi pour poursuivre la progression vers la réalisation des ODD

Les informations et les données probantes devraient être mieux utilisées pour orienter le dialogue et le changement de comportement. Il a été noté qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la mise en place de processus de suivi aussi bien à l'échelle des pays qu'à l'échelle mondiale. Au niveau des pays, les résultats doivent être analysés dans leur contexte afin de guider la poursuite des actions et de renforcer l'élan politique favorable aux efforts d'efficacité. Dans cette optique, il a été suggéré de mettre en place un processus du Partenariat mondial dédié à l'aide apportée aux parties prenantes afin qu'elles puissent utiliser les résultats de suivi de façon pratique. Un tel processus pourrait aider les pays partenaires, les partenaires du développement et les autres acteurs du développement à élaborer des programmes d'action en fonction de leurs résultats spécifiques de suivi. Il a également été proposé de mieux lier les résultats de suivi aux travaux du Partenariat mondial au niveau des pays, en veillant surtout à garantir que les efforts d'efficacité sont entrepris afin d'améliorer les progrès vers la réalisation des ODD. Le dialogue au niveau mondial et spécifique aux différents groupes a également été souligné comme crucial pour stimuler l'amélioration de l'efficacité et aborder les activités dites « inachevées ».

« Nous avons besoin de mener des actions concrètes, en utilisant les données du dernier cycle de suivi au niveau des pays afin d'élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations nécessaires. » (Union européenne)

De nombreuses parties prenantes utilisent déjà les résultats de suivi du Partenariat mondial pour améliorer leur planification, leurs partenariats et leurs actions pour assurer une plus grande efficacité. Dans le cadre de l'enquête ultérieure au suivi menée auprès des coordinateurs nationaux, la plupart des pays partenaires ont fait savoir qu'ils envisageaient d'utiliser les résultats en tant que niveau de référence pour effectuer le suivi au niveau pays des progrès accomplis dans le respect des engagements relatifs à l'efficacité et structurer les processus nationaux de dialogue sur le développement. Certains pays partenaires ont également indiqué qu'ils prévoyaient d'utiliser les résultats de suivi pour revoir les politiques qui orientent la coopération pour le développement et pour améliorer les partenariats avec le secteur privé et la société civile. Certains partenaires du développement ont signalé qu'ils étaient déjà en train d'analyser les résultats ou qu'ils allaient le faire, afin d'identifier les actions nécessaires pour améliorer l'efficacité ; d'autres ont envisagé d'utiliser les résultats pour améliorer l'efficacité de leurs programmes dans les contextes de chaque pays ou d'engager un dialogue par pays. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE a indiqué vouloir approfondir la discussion afin d'identifier les actions que les partenaires du développement pourraient mener et de déterminer les priorités d'aide aux pays partenaires.

Le suivi du Partenariat mondial doit continuer à s'adapter aux défis du Programme 2030

Le suivi du Partenariat mondial demeure un outil essentiel dans la poursuite du développement durable et les travaux d'adaptation de l'exercice à l'évolution du paysage de la coopération devraient se poursuivre. Le Partenariat mondial a déjà progressé dans l'adaptation de son cadre de suivi afin de mieux répondre aux besoins spécifiques au contexte et à l'évolution des modalités de coopération. Un accueil largement favorable a été réservé à la poursuite de ce travail, y compris pour revoir à nouveau le processus de suivi. En ce qui concerne le processus, il a été noté qu'il était indispensable de maintenir la nature « dirigé par les pays partenaires » de l'exercice, y compris l'intégration du suivi aux processus et systèmes existants. Parmi les autres suggestions qui ont été faites pour adapter l'exercice de suivi, figuraient d'examiner des moyens de simplifier davantage le processus, en particulier afin de s'assurer

que tous les acteurs du développement puissent s'impliquer activement ; de reconsidérer la fréquence des cycles de suivi ; d'envisager des échantillons plus petits et ciblés ; de réaliser des études pour compléter l'exercice de suivi plus global ; d'apporter un soutien contextuel de capacités aux gouvernements des pays partenaires (par exemple, les approches régionales pour les petits États insulaires en développement) ; et, d'améliorer l'alignement entre l'exercice de suivi et le processus de suivi et d'examen des ODD, y compris sur les revues nationales volontaires. Les discussions qui se sont déroulées à l'occasion de la RHN ont confirmé l'intention de toutes les parties prenantes du Partenariat mondial d'œuvrer au renforcement accru de l'exercice de suivi en tant qu'élément essentiel pour améliorer l'impact sur le développement durable.

« Notre processus de suivi doit devenir plus influent afin d'entraîner au niveau des pays le changement qui stimule l'efficacité du développement, visant à œuvrer à la réalisation du Programme 2030 et à d'autres processus mondiaux de politiques. » (Déclaration des coprésidents lors de la Réunion de Haut Niveau du PMCED)

Notes

¹ Les apports ont été fournis par le groupe CANZUS (comprenant les opinions regroupées de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis), le Centre international de l'entreprise privée, l'Union européenne (comprenant les points de vue consolidés des institutions et d'États membres de l'UE), l'Allemagne, la Confédération syndicale internationale, la Suisse et le Royaume-Uni.

Annexe A. Couverture des indicateurs

L'exercice de suivi du Partenariat mondial effectue le suivi des progrès accomplis au niveau des pays dans la mise en œuvre des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement convenus au niveau international : 1) l'appropriation par les pays ; 2) une orientation vers les résultats ; 3) des partenariats inclusifs ; et, 4) la transparence et la redevabilité mutuelle. L'exercice biennal procède au reporting d'un cadre de suivi composé de dix indicateurs qui mettent l'accent sur le renforcement des systèmes des pays en développement, l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité de la coopération pour le développement, le renforcement de l'égalité hommes-femmes, et le soutien accru à l'implication de la société civile, des parlements et du secteur privé dans les efforts de développement. Ces dix indicateurs, et la manière dont ils servent à éclairer les différentes sections du Rapport d'étape, sont répertoriés dans le Tableau A.1.

Tableau A.1. Indicateurs du Partenariat mondial et où trouver l'analyse sur leurs résultats dans le Rapport d'étape 2019

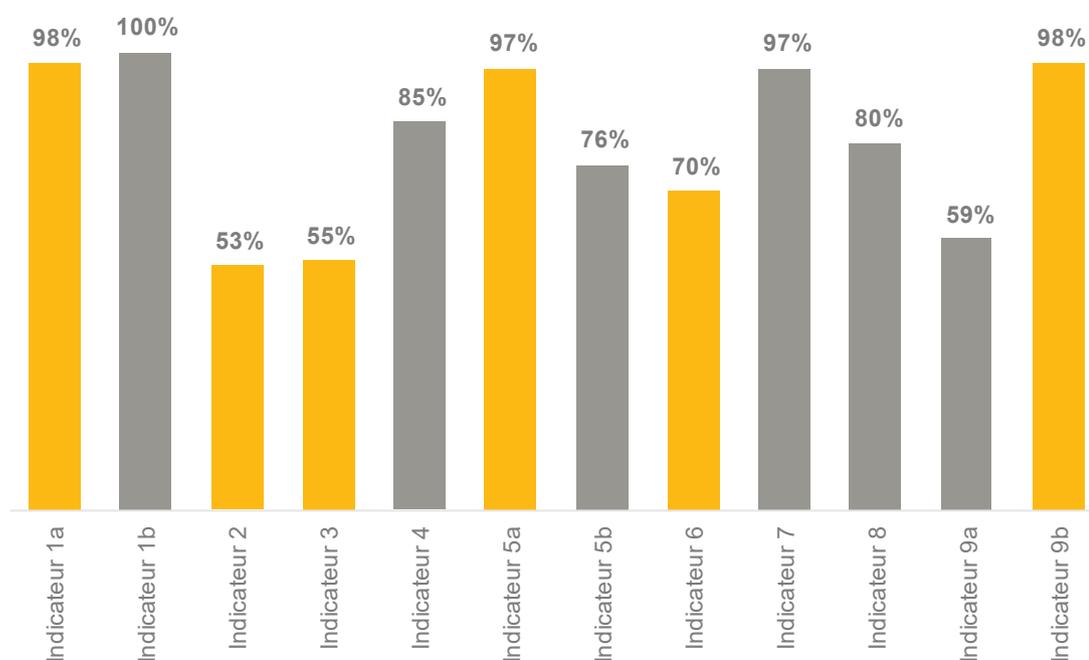
Partie I : Comment les pays partenaires encouragent des partenariats efficaces
<p>Chapitre 2 : Le leadership des gouvernements des pays partenaires a fait avancer les aspirations nationales de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats nationaux (Indicateur 1b). • Le pays renforce ses systèmes de gestion des finances publiques (Indicateur 9a). • La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire (Indicateur 6). • Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Indicateur 8, ODD 5.c).
<p>Chapitre 3 : Les gouvernements des pays partenaires peuvent favoriser un engagement plus constructif pour maximiser une approche de l'ensemble de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2). • Qualité du dialogue public-privé (Indicateur 3).
<p>Chapitre 4 : Les mécanismes de redevabilité mutuelle s'adaptent à un paysage du développement en évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des mécanismes de redevabilité mutuelle (Indicateur 7). • Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont déclarées au niveau des pays (Indicateur 4).
Partie II: Comment les partenaires du développement promeuvent des partenariats efficaces dirigés par les pays
<p>Chapitre 5 : Passer de la parole aux actes : les partenaires du développement ne facilitent pas pleinement le leadership des pays partenaires sur les efforts de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires du développement utilisent les stratégies nationales de développement et les cadres de résultats nationaux (indicateur 1a, ODD 17.15). • Prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement (Indicateur 5a). • Prévisibilité à moyen terme de la coopération pour le développement (Indicateur 5b). • La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire (indicateur 6). • Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux (Indicateur 9b). • L'aide est déliée (Indicateur 10).
<p>Chapitre 6 : Les partenaires du développement prennent des mesures pour renforcer l'approche de l'ensemble de la société en matière de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement favorable aux organisations de la société civile (Indicateur 2).
<p>Chapitre 7 : Les partenaires du développement renforcent la transparence des informations sur la coopération pour le développement en tant que mesure importante pour améliorer la redevabilité</p>

- Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont déclarées au niveau mondial (Indicateur 4).
- Perspectives des partenaires du développement sur les mécanismes de redevabilité mutuel au niveau des pays (Indicateur 7).

En ce qui concerne les taux de réponse pour chacun des dix indicateurs du Partenariat mondial, les pays n'ont pas tous répondu à chaque aspect couvert par l'exercice de suivi ou n'ont pas fourni de données sur chacun d'entre eux. Un total de 86 pays partenaires ont participé au Cycle de suivi 2018, mais la proportion de pays partenaires participants qui y ont répondu varie dans l'ensemble des dix indicateurs. Le Graphique A.1 présente une vue d'ensemble des taux de réponse pour chaque indicateur.

Graphique A.1. Couverture des indicateurs au niveau pays dans le Cycle de suivi 2018

Pourcentage des pays participants qui ont procédé au reporting portant sur les indicateurs au niveau pays



Note: Les barres grises se rapportent aux indicateurs sur lesquels le pays participant a directement procédé au reporting. Les barres jaunes se rapportent aux indicateurs sur lesquels le pays participant a procédé au reporting avec des contributions des partenaires du développement et des parties prenantes intérieures et/ou en consultation avec ces derniers. L'Indicateur 4 ci-dessus se rapporte à l'évaluation de la transparence au niveau pays. L'Indicateur 4 (transparence au niveau global) et l'Indicateur 10 ne figurent pas dans le graphique car ils ne sont pas rassemblés au niveau des pays.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934063157>

Annexe B. Participation au Cycle de suivi 2018

Tableau B.1. Pays et territoires participant au Cycle de suivi 2018

Afrique		
Angola	Guinée équatoriale	Sainte Hélène
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burkina Faso	Libéria	Sénégal
Burundi	Madagascar	Seychelles
Cabo Verde	Malawi	Sierra Leone
Cameroun	Mali	Somalie
Comores	Mauritanie	Soudan
Congo	Mozambique	Soudan du Sud
Côte d'Ivoire	Niger	Tanzanie
Égypte	Nigéria	Tchad
Éthiopie	Ouganda	Togo
Gambie	République centrafricaine	Zimbabwe
Guinée	République démocratique du Congo	
Guinée-Bissau	Rwanda	
Amériques		
Antigua-et-Barbuda	Haïti	République dominicaine
Costa Rica	Honduras	Sainte-Lucie
El Salvador	Paraguay	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Pérou	
Asie		
Afghanistan	Géorgie	République démocratique populaire lao
Arménie	Jordanie	Timor-Leste
Azerbaïdjan	Kirghizistan	Viet Nam
Bangladesh	Myanmar	Yémen
Bhoutan	Népal	
Cambodge	Philippines	
Europe		
Albanie	Bosnie-Herzégovine	Moldova
Bélarus	Kosovo	Monténégro
Océanie		
Fidji	Nauru	Tonga
Iles Cook	Palaos	Tuvalu
Iles Marshall	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Iles Salomon	Samoa	
Kiribati	Tokélaou	

Tableau B.2. Partenaires du développement inclus dans le Cycle de suivi 2018

Membres du CAD			
Allemagne	États-Unis	Italie	République slovaque
Australie	Finlande	Japon	République tchèque
Autriche	France	Luxembourg	Royaume-Uni
Belgique	Grèce	Pays-Bas	Slovénie
Canada	Hongrie	Nouvelle-Zélande	Suède
Corée	Institutions de l'UE	Norvège	Suisse
Danemark	Irlande	Pologne	
Espagne	Islande	Portugal	
Autres partenaires bilatéraux			
Brésil	Estonie	Monaco	Thaïlande
Chili	Inde	Maroc	Turquie
Chine (République populaire de)	Israël	Qatar	Émirats arabes unis
Colombie	Koweït	Arabie saoudite	
Cuba	Mexique	Afrique du Sud	
Banques multilatérales de développement			
Banque africaine de développement	Banque de développement des États de l'Afrique centrale	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Fonds international de développement agricole
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	Banque de développement des Caraïbes	Banque interaméricaine de développement	Fonds monétaire international
Banque asiatique de développement	Conseil de l'Europe	Banque islamique de développement	Groupe de la Banque mondiale
Banque centroaméricaine d'intégration économique	Banque de développement du Conseil de l'Europe	Banque ouest africaine de développement	Société andine de développement
Institutions (Agences) de l'ONU			
Agence internationale de l'énergie atomique	Fonds des Nations unies pour l'enfance	Organisation des Nations unies pour le développement industriel	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	Programme des Nations Unies pour le développement
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	Organisation internationale du travail	Programme des Nations unies pour l'environnement
Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement	Mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine	Organisation météorologique mondiale	Service de la lutte antimines des Nations Unies
Fonds d'équipement des Nations unies	Office des Nations unies contre la drogue et le crime	Organisation mondiale de la santé	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	ONU-Femmes	Organisation mondiale du tourisme	Volontaires des Nations Unies
Fonds des Nations unies pour la population	ONU-Habitat	Programme alimentaire mondial	
	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture		
Initiatives et Fonds verticaux			
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	Fonds d'affectation spéciale du Bhoutan pour la conservation de l'environnement	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Fonds pour l'environnement
Fonds arabe pour le développement économique et social	Fonds de l'OPEP pour le développement international	Fonds mondial pour le climat	Partenariat mondial pour l'éducation
Fonds communautaire océanien pour l'environnement	Fonds d'investissement climatique	Fonds nordique de développement	Programme régional océanien de l'environnement
		Fonds pour l'adaptation	
Autres organisations internationales			
Comité international de la Croix-Rouge	Fonds financier pour le développement du Bassin du fleuve Plata	Organisation des États ibéro-américains	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Communauté des Caraïbes	Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants des Nations Unies	Organisation internationale de droit du développement	Union africaine
Communauté du Pacifique		Organisation internationale pour les migrations	
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest			

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2019

Aider les pays à améliorer les conditions de vie de leurs citoyens nécessite une coopération internationale efficace pour le développement. Les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement – l'appropriation par les pays ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats inclusifs ; et, la transparence et la redevabilité mutuelle – guident les relations entre les partenaires du développement depuis près d'une décennie, les aident à renforcer et à améliorer leur mode de coopération et veillent à ce que tous les citoyens soient impliqués dans le processus.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaillent ensemble pour effectuer le suivi des progrès réalisés dans l'utilisation de ces principes. En 2018, des données ont été collectées par 86 pays et territoires partenaires, en collaboration avec plus de 100 partenaires du développement, afin de servir de base à ce travail et apporter des éléments probants. L'ouvrage, en montrant clairement où des progrès ont été accomplis et où des défis restent à relever, est à même de guider les gouvernements et leurs partenaires sur la façon dont ils peuvent renforcer l'action collective pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary et UNDP Library.
Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org ou www.undp.org/library pour plus d'informations.
Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr>.

2019

éditions OCDE
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-94575-3



9 789264 945753

